



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'Université (Hôtel de la Présidence, 33 rue François Mitterrand, 87032 Limoges cedex), ainsi que sur le site internet de l'Université (www.unilim.fr).

Table des matières

ARRETES RELATIFS AUX DELEGATIONS DE SIGNATURE	3
ARRETES RELATIFS AUX ELECTIONS	10
ARRETES RELATIFS AUX SUBVENTIONS	21
ARRETES RELATIFS AUX JURYS	62
ARRETES RELATIFS AUX DELIBERATIONS	78

Arrêté n°202/2026/DAJI

LE DIRECTEUR DE L'IUT DU LIMOUSIN

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 713-9, L. 719-7 et R. 719-80 ;

VU les statuts de l'Université de Limoges ;

VU les statuts de l'IUT du Limousin ;

VU la délibération du conseil d'administration du 6 janvier 2025 portant élection de Monsieur Vincent JOLIVET à la présidence de l'Université de Limoges ;

VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologique du 4 décembre 2024 portant élection de M. Laurent DELAGE à la direction dudit institut.

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

En application de l'article L. 713-9 et de l'article R. 719-80 du Code de l'éducation, le directeur de l'IUT est ordonnateur des recettes et des dépenses de droit. En tant qu'ordonnateur secondaire, il peut déléguer sa signature aux agents publics placés sous son autorité.

Ainsi, délégation de signature est donnée à **M. Joël ANDRIEU**, directeur adjoint de l'Institut Universitaire de Technologique (IUT) à l'effet de signer au nom de **M. Laurent DELAGE**, directeur de l'IUT, les actes définis aux articles ci-après.

Sont concernés les actes de l'IUT et du Centre de Services Partagés « IUT ».

ARTICLE 1 - ACTES FINANCIERS

1.1 Dépenses (hors RH)

- actes relatifs à l'engagement juridique tels que devis, propositions commerciales, contrats ou bons de commandes d'un montant maximal de vingt mille euros hors taxes (20 000, 00 € HT) et dont l'exécution n'excède pas l'exercice budgétaire en cours ;
- attestations de la réalité de l'exécution du service ou de la livraison et de sa conformité à la commande ;
- certifications du service fait, valant ordonnancement sans limitation de montant (bordereau de paiement).

1.2 Recettes

- ensemble des justificatifs financiers nécessaires à l'exécution des conditions libératoires prévues dans le cadre des facturations ;
- commandes de vente pour prise en charge par l'agent comptable.

ARTICLE 2 - GESTION DU PERSONNEL

- ordres de missions avec ou sans frais, en France ou à l'étranger « D.A.D.E signée au préalable par le Président » ;
- autorisations d'utilisation des véhicules personnels ;
- congés et autorisations d'absences ;
- attestation et certification du service fait valant ordonnancement sans limitation de montant ;
- actes de liquidation des heures complémentaires d'enseignement des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs ;
- actes de liquidation des vacances.

Sont exclus de la présente délégation les arrêtés de nomination et les contrats d'engagements (contrats de travail).

ARTICLE 3 - GESTION PÉDAGOGIQUE

3.1 Scolarité, examens

- attestations et certificats à caractère récognitif (tels que relevés de notes, attestations de réussite etc.) ;
- actes relatifs à l'organisation matérielle de la scolarité et des examens de l'institut, dans le respect des dispositions générales applicables à l'ensemble de l'Université de Limoges (calendrier de l'année universitaire, modalités de contrôle des connaissances, etc.).

3.2 Stages, visites, accueil d'élèves du second degré

- autorisations et conventions dont l'objet est la visite de l'institut, l'information, la sensibilisation d'élèves du second degré ou concernant les périodes d'observation prévues dans le cadre de leur scolarité ;
- conventions de stages (et leurs avenants) « *sortants* » en France et non dérogatoires au modèle de droit commun de l'Université de Limoges ;
- conventions de stages (et leurs avenants) « *sortants* » pour l'étranger ;
- conventions de projet tutoré.

3.3 Déplacements :

- autorisations et frais de déplacements d'hébergement et de restauration des étudiants :
 - dans le cadre des accords et des conventions conclus avec d'autres établissements d'enseignement ;
 - en tant que collaborateurs occasionnels du service public (participation à des forums, manifestations de promotion de l'université ou de l'institut etc.).

ARTICLE 4 - GESTION INSTITUTIONNELLE

- actes relatifs à l'organisation des élections des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'école, à l'exception des arrêtés d'ouverture du scrutin et de proclamation des résultats.

ARTICLE 5 - GESTION DOMANIALE

- conventions portant autorisation d'occupation ponctuelle selon convention-type d'un montant maximal de deux mille euros hors taxes (2 000 € HT) par convention ;

- conventions de mise à disposition de locaux aux usagers selon les conditions prévues à l'article L. 811-1 du Code de l'éducation.

Les conventions signées en vertu de la présente délégation ne sont exécutoires qu'après approbation par le président de l'Université. Le cabinet du président doit en être informé. Le président de l'Université doit en effet rendre compte au conseil d'administration de l'approbation de ces conventions dans les meilleurs délais en application de l'article L. 712-3 IV du Code de l'éducation.

ARTICLE 6 - DÉPÔT DE PLAINTE

- dépôt de plainte, main courante auprès de la police nationale ou de la gendarmerie nationale au nom du président de l'Université pour les faits qui se sont produits dans l'institut ou sur le site géographique de l'institut.

Le président de l'Université et le Directeur des affaires juridiques et institutionnelles doivent être informés au préalable du dépôt de plainte dans les meilleurs délais.

ARTICLE 7 - SUPPLÉANTS, EMPÊCHEMENT OU ABSENCE

7.1 SUPPLÉANTS

Les responsables des services de l'IUT mentionnés dans le tableau ci-dessous sont autorisés à signer au nom du directeur de l'IUT les actes précisés :

- à l'article 1 (Actes financiers) d'un montant inférieur à cinq cents euros hors taxes (500 euros HT) ;
- à l'article 2 (Gestion du personnel) d'un montant inférieur à cinq cents euros hors taxes (500 euros HT) ;
- les conventions de stages « *sortants* » en France et non dérogoires au modèle de droit commun de l'Université de Limoges et à l'exception des avenants pouvant affecter les conventions initiales ;
- conventions de stages (et leurs avenants) « *sortants* » pour l'étranger ;
- les conventions de projet tutoré.

RESPONSABLES DE Département/Service/Antenne	NOM	Prénom
Gestion des Entreprises et des Administrations (Site de Brive)	FORTUNATO	Karine
Gestion des Entreprises et des Administrations (Site de Limoges)	VOISIN	Christel
Génie électrique et Informatique industrielle	MARTINOD	Edson
Génie biologique	OUK	Tan-Sothéa
Génie civil	POP	Ion Octavian
Génie industriel et maintenance	DOULS	Jean-Marc
Génie mécanique et productique	FAUCHERE	Patrick
Hygiène, sécurité et environnement	CLUNIAT-GARREAU	Aurélie
Informatique	ONETE	Maria Cristina
Mesures physiques	DENOIRJEAN	Paule
Métiers du multimédia et de l'internet	ADAMCZYK	Natacha
Techniques de commercialisation	DUROUSSEAU	Nathalie
Carrières sociales	COPIN	Charlotte

7.2 EMPÊCHEMENT OU ABSENCE

En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Laurent DELAGE** et de **M. Joël ANDRIEU**, **Mme Virginie Lefebvre**, responsable administratif et financier de l'institut, est autorisée à signer au nom du directeur dudit institut les actes précisés :

- à l'article 1 (Actes financiers) d'un montant maximal de dix mille euros hors taxes (10 000, 00 € HT) ;
- à l'article 2 (Gestion du personnel) ;
- à l'article 3 (Gestion pédagogique) ;
- à l'article 4 (Gestion institutionnelle) ;
- à l'article 5 (Gestion domaniale) ;
- à l'article 6 (Dépôt de plainte).

Les empêchements et les absences doivent être avérés.

ARTICLE 8 - SUBDÉLÉGATION

Toute subdélégation de signature est prohibée.

ARTICLE 9 - VALIDITÉ

Le présent arrêté entre en vigueur à compter :

- de sa publication par voie d'affichage dans les locaux et de publication sur le site internet de l'Université de Limoges ;
- de sa transmission à l'Autorité rectorale.

Il prend fin au plus tard à la cessation des fonctions du délégataire.

Il abroge et remplace tout autre arrêté consenti au même délégataire.

Le directeur des affaires juridiques et institutionnelles de l'Université de Limoges est informé, dans les meilleurs délais, de toute modification de la présente délégation.

ARTICLE 10 - EXÉCUTION

La Direction générale des services et l'Agent comptable de l'Université de Limoges sont chargés de son exécution.

Spécimens de signature :

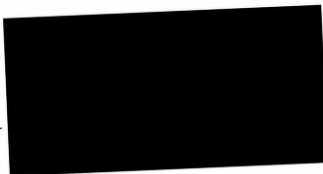
M. Laurent DELAGE :






M. Joël ANDRIEU :



Mme. Virginie Lefebvre



Responsables Département/Service/Antenne :	
NOM PRENOM	SIGNATURES
FORTUNATO Karine	A large black rectangular redaction box covering the signature column of the table.
VOISIN Christel	
MARTINOD Edson	
OUK Tan-Sothéa	
POP Ion Octavian	
DOULS Jean-Marc	
FAUCHERE Patrick	
Aurélié CLUNIAT-GARREAU	
ONETE Maria Cristina	
DENOIRJEAN Paule	

ADAMCZYK Natacha	
DUROUSSEAU Nathalie	
COPIN Charlotte	

Le directeur,
M. Laurent DELAGE



Publié le : 23 MARS 2026

Transmis à l'Autorité rectorale le : 23 MARS 2026

Copies délivrées :

- Intéressé(e)(s) ;
- Direction Générale des Services ;
- Directeur des Achats et des Finances ;
- Agent comptable.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Arrêté n° 222/2026/DAJI

VU le Code de l'éducation ;

VU le Code de la recherche ;

VU le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

VU les Statuts de l'Université de Limoges ;

VU le Règlement intérieur de l'Université de Limoges ;

VU les Statuts de l'institut de Recherche OmegaHealth, approuvés par délibération du Conseil d'administration en date du 6 février 2026 et ayant reçu un avis favorable de la Commission Recherche en date du 13 janvier 2026 et du Conseil Social d'Administration d'Etablissement du 5 décembre 2025 ;

ARRETE :

ARTICLE 1 - Organisation de l'élection

Le Président de l'Université de Limoges est responsable de l'organisation de l'élection des membres du Conseil de l'Institut de Recherche OmegaHealth.

L'institut de Recherche OmegaHealth regroupe les neuf unités de recherche et l'unité de soutien à la recherche suivants :

- CAPTuR (Contrôle de l'Activation cellulaire, Progression Tumorale et Résistance thérapeutique) - UMR Inserm 1308 - CHU ;
- CRIBL (Contrôle de la Réponse Immune et Lymphoproliférations) - UMR CNRS 7276 - Inserm 1262
- EpiMaCT (Epidémiologie des Maladies Chroniques en zone Tropicale) - UMR Inserm 1094 - U270 IRD - USC 1501 INRAE - CHU
- HAVAE (Handicap, Activité, Vieillesse, Autonomie, Environnement) - UR 20217
- LABCiS (Laboratoire des Agroressources, Biomolécules et Chimie pour l'Innovation en Santé) - UR 22722
- NEURIT (NEURopathies et Innovations Thérapeutiques) - UR 20218
- P&T (Pharmacologie et Transplantation) - UMR Inserm 1248 – CHU
- RESINFIT (Anti-infectieux : supports moléculaires des résistances et innovations thérapeutiques) - UMR Inserm 1092 – CHU

- VieSanté (Vieillessement Fragilité Prévention e-Santé) - UR 24134
- BISCEm (Biologie Intégrative, Santé, Chimie, Environnement) - US Inserm 42- UAR CNRS 2015 – CHU

La personne responsable de l'organisation matérielle de l'élection est :

Stéphanie COUDERT
Responsable administrative et financière Institut de recherche OMEGAHEALTH Centre de Biologie et de Recherche en Santé (CBRS) Bureau R32 Rez-de-chaussée 2 rue du Professeur Descottes 87000 Limoges Mail : stephanie.coudert@unilim.fr

ARTICLE 2 - Date et lieu du scrutin

Le scrutin est ouvert le **jeudi 23 avril 2026 de 9h00 (Heure de Paris-France) à 17h00 (Heure de Paris-France)** à l'adresse suivante :

Facultés de médecine et de pharmacie
Salle des colloques
Rez-de-chaussée
2 rue du Docteur Marcland
87025 Limoges

ARTICLE 3 - Sièges à pourvoir et conditions de représentativité

Le nombre de représentants à élire pour le conseil de l'Institut de Recherche OmegaHealth est le suivant :

- Neuf représentants des enseignants-chercheurs et personnels chercheurs assimilés exerçant leurs fonctions au sein et pour le compte de l'Institut de Recherche OmegaHealth et appartenant au collège « Enseignants-Chercheurs et Chercheurs » (Professeur, Maître de Conférence, Directeur de recherche, Chargé de recherche).
Les neuf représentants élus au sein de ce collège devront obligatoirement représenter chacune des neuf unités de recherche composant l'Institut de Recherche OmegaHealth. Ce collège garantit également une représentativité d'au moins un tiers de membres de chaque sexe et de personnels relevant des collèges A et B au sens du Code de l'Education.
- Trois représentants des personnels BIATSS et ITA exerçant leurs fonctions au sein et pour le compte de l'Institut de Recherche OmegaHealth, appartenant au collège BIATSS.
Les trois représentants élus au sein de ce collège devront être issus de trois structures différentes.
- Trois représentants des doctorants inscrits en formation initiale ou continue au sein et pour le compte de l'Institut de Recherche OmegaHealth, appartenant au collège des doctorants.
Les trois représentants élus au sein de ce collège devront être issus de trois structures différentes.

Le mandat des représentants Enseignants-chercheurs et BIATSS prendra fin avec l'échéance du contrat pluriannuel de l'Université.

Le mandat des représentants Doctorants est fixé à deux ans.

ARTICLE 4 – Electeurs

Nul ne peut prendre part au vote s'il n'est inscrit sur les listes électorales. Chaque électeur, doit être en poste à la publication des listes, doit être affecté à l'Université de Limoges et travailler au sein et pour le compte de l'Institut. Chaque électeur ne peut voter que pour la liste représentant la catégorie à laquelle il appartient. Les listes électorales sont établies par le Président de l'Université de Limoges.

4.1 - Affichage des listes électorales

Les listes électorales seront affichées le **lundi 23 mars 2026** aux adresses spécifiées dans le tableau ci-dessous :

INSTITUT ET LABORATOIRES	LOCALISATION
Institut OmegaHealth	Centre de Biologie et de Recherche en Santé (CBRS) - 2 rue du Professeur Descottes 87000 Limoges - Rez-de-chaussée - Panneau d'affichage
Facultés de médecine et de pharmacie	Facultés de médecine et de pharmacie (FMP) - 2 rue du Docteur Marcland 87025 Limoges - Rez-de-chaussée - Panneau d'affichage

Les listes électorales feront également l'objet d'une publication sur l'intranet de l'Université de Limoges, dans l'onglet « *Elections* ».

4.2 – Réclamations

Tout électeur pouvant être inscrit sur les listes électorales, constatant que son nom ne figure pas sur la liste ou constatant une erreur, peut demander son inscription ou une modification à l'Institut de Recherche OmegaHealth, au plus tard le jeudi 23 avril à 12h00 (Heure de Paris – France), en écrivant à l'adresse mail suivante : omegahealth-elections-conseil@unilim.fr

En l'absence de demande effectuée dans ces délais, l'électeur ne peut plus contester son absence d'inscription sur les listes électorales.

ARTICLE 5 – Candidatures

Tout électeur inscrit régulièrement sur les listes électorales peut être candidat au sein du collège dont il est membre.

5.1 - Dépôt des candidatures

Afin de participer à la campagne électorale décrite à l'article 7 du présent arrêté, le dépôt des candidatures s'effectue au moyen du formulaire joint en *annexe 1* du présent arrêté.

L'ordre d'arrivée lors du dépôt des candidatures conditionnera l'ordre d'affichage de ces dernières.

L'envoi des candidatures est obligatoirement effectué par voie électronique à l'adresse mail suivante : omegahealth-elections-conseil@unilim.fr

Le dépôt des candidatures commence **le lundi 23 mars 2026 à 9h00** et doit être effectué au plus tard le **jeudi 9 avril 2026 à 9h00 (Heure de Paris - France)**. Une notification de réception de leur candidature leur sera adressée.

5.2 - Formalisme des candidatures

Les candidatures doivent respecter les formalités prévues par l'annexe 1, sous peine d'irrecevabilité.

5.3 - Vérification de l'éligibilité des candidats

L'éligibilité des candidats est vérifiée. Après réception des candidatures, si l'inéligibilité d'un candidat est constatée, elle lui est notifiée.

ARTICLE 6 – Professions de foi

Le dépôt des professions de foi est effectué par voie électronique à l'adresse mail suivante : omegahealth-elections-conseil@unilim.fr

Le dépôt des professions de foi commence le lundi 23 mars 2026 à 9h00 et doit être effectué au plus tard le jeudi 9 avril 2026 à 12h00 (Heure de Paris - France).

Une notification de réception leur sera adressée.

La profession de foi doit être envoyée sous format PDF.

6.1 – Affichage et diffusion des candidatures

L'affichage des candidatures sera effectué le **jeudi 9 avril 2026 à 14h00** par l'Institut de Recherche OmegaHealth et sera consultable au rez-de-chaussée du CBRS, 2 rue du Professeur Descottes (panneaux d'affichage) 87000 Limoges et sur l'intranet de l'Université, dans le volet « Elections ».

ARTICLE 7– Campagne électorale

7.1 - Modalités

Une campagne électorale débute le **jeudi 9 avril 2026, après l'affichage des candidatures** et se termine la veille de la date du scrutin à savoir le **mercredi 22 avril 2026 à 17h00**. Durant

cette phase, seules les candidatures officiellement admises à participer au scrutin bénéficient des facilités :

- Accès aux listes de diffusion officielles mentionnées au point 7.2 du présent arrêté ;
- Accès aux locaux pour y distribuer des tracts et/ou y tenir des réunions d'information ;
- Accès aux panneaux d'affichage dédiés.

7.2 - Accès aux moyens de communication électroniques

Pendant la campagne électorale, les candidats officiellement admis peuvent transmettre pour diffusion des messages électroniques *via* les listes de diffusion suivantes :

- Pour les représentants des enseignants-chercheurs et personnels chercheurs assimilés : **omegahealth-elections-conseil-ensch@unilim.fr**
- Pour les personnels : **omegahealth-elections-conseil-biatss@unilim.fr**
- Pour les usagers : **omegahealth-elections-conseil-doctorants@unilim.fr**

Conformément aux dispositions du Règlement intérieur de l'Université de Limoges et notamment de son article 3, chaque électeur a la possibilité de se désabonner d'une liste de diffusion.

Les messages sont modérés par la Responsable Administrative de l'Institut de Recherche OmegaHealth avant d'être diffusés.

La modération sera effective au lendemain de l'affichage des candidatures et se terminera le mercredi 22 avril 2026 à 17h00 (Heure de Paris-France). Elle aura lieu uniquement pendant les jours ouvrés à 11h00 et 16h00 (Heure de Paris-France).

Les messages à diffuser, envoyés aux adresses prévues aux fins de modération au moins une heure avant les points horaires cités à l'alinéa précédent sont modérés au point horaire suivant.

La modération consiste à s'assurer que les messages ne contiennent aucun élément susceptible d'abus de propagande (termes injurieux, menaces à l'ordre public...). Après modération, les messages sont diffusés sans modification de quelque nature que ce soit (mise en page, orthographe, etc.).

7.3 - Égalité stricte entre les candidats :

L'Université assure une stricte égalité de traitement entre tous les candidats participant à la campagne électorale en ce qui concerne la répartition des emplacements réservés à l'affichage électoral, et, le cas échéant, des salles de réunions et de l'ensemble du matériel électoral qu'elle met à leur disposition.

ARTICLE 8 – Déroulement du scrutin

8.1 - Modalités du vote

Le vote à l'urne est la modalité exclusive d'expression des suffrages. Chaque électeur doit cocher les noms des candidats qu'il souhaite élire en fonction de la liste de candidats, classés par unité de recherche. Chaque électeur peut voter pour un nombre de candidats au plus égal au nombre de sièges à pourvoir.

Lorsque le nombre de candidats cochés sur le bulletin est inférieur au nombre de sièges à pourvoir, la différence est comptabilisée comme un vote blanc.

8.2 - Vote par procuration

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement ont la possibilité d'exercer leur droit de vote par un mandataire, en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place. Chaque procuration est établie via le formulaire en *annexe 2* du présent arrêté.

Le mandant doit justifier de son identité lors du retrait de l'imprimé. La procuration écrite lisiblement doit mentionner les nom et prénom du mandataire. Elle est signée par le mandant. Elle ne doit être ni raturée, ni surchargée. La procuration, qui peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, est enregistrée par l'Institut de Recherche.

Le retrait et la remise de l'imprimé établissant la procuration est faite par voie électronique. L'Institut de Recherche établit et tient à jour une liste des procurations précisant les mandants et les mandataires.

8.3 - Mode de scrutin

Les membres du Conseil de l'Institut de Recherche OmegaHealth sont élus au scrutin plurinominal à un tour à la majorité relative.

Le nombre de voix attribuées à chaque candidat est égal au nombre de bulletins recueillis par chacun d'eux.

Les candidats arrivés en tête sont élus à condition que les critères de représentativité mentionnés à l'article 3 du présent arrêté soient remplis.

8.4 - Bureaux de vote

Le bureau de vote est composé :

- D'une présidente, Stéphanie COUDERT (Institut de Recherche Omegahealth) ;
- D'un secrétaire, Hugo EVRARD (Direction des affaires juridiques et institutionnelles) ;
- D'une secrétaire, Chantal JOUBERT (Direction des affaires juridiques et institutionnelles)

Les membres du bureau de vote sont chargés du contrôle de la régularité des scrutins. Ils assurent le respect des principes régissant le droit électoral.

Ils assurent une surveillance effective du processus électoral et, en particulier, de l'ensemble des opérations de préparation du scrutin, des opérations de vote, de l'émargement des électeurs ayant voté et des opérations de dépouillement des suffrages exprimés. Les membres du bureau de vote ont accès pendant toute la durée des opérations électorales aux données suivantes, dans le périmètre de scrutins les concernant :

- Les listes électorales ;
- Les listes de candidats ;
- Les listes d'émargement.

Le bureau de vote se prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opérations électorales.

Ses décisions sont motivées et doivent être inscrites au procès-verbal.

8.5 - Sécurités pendant le scrutin

Le bureau de vote comporte un isoloir. Il doit être prévu une urne par collège. Le bureau de vote vérifie les urnes qui doivent être fermées au commencement du scrutin et le demeurer jusqu'à sa clôture.

Pendant toute la durée des opérations électorales, une copie de la liste électorale reste déposée sur la table autour de laquelle siège le bureau de vote. Cette copie constitue la liste d'émargement.

Les enveloppes électorales ainsi que les bulletins de vote constitués par les listes des candidats sont placés dans le bureau de vote, à la disposition des électeurs, sous la responsabilité du bureau de vote.

Les bulletins de vote doivent être de couleur identique pour un même collège. Ils peuvent être manuscrits.

Le vote est secret. Le passage par l'isoloir est obligatoire.

Après vérification de son identité, chaque électeur met dans l'urne son bulletin de vote préalablement introduit dans une enveloppe.

Le vote de chaque électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement en face de son nom.

Sont considérés comme nuls :

1. Les bulletins comportant un nombre de noms supérieur à celui des sièges à pourvoir ;
2. Les bulletins blancs ;
3. Les bulletins dans lesquels les votants se sont fait reconnaître ;
4. Les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires ;
5. Les bulletins écrits sur papier d'une couleur différente de celle qui a été retenue pour le collège ;
6. Les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ;
7. Les bulletins comprenant des noms de personnes n'ayant pas fait acte de candidature.

Si une enveloppe contient plusieurs bulletins, le vote est nul quand les bulletins comportent des listes différentes. Les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils désignent la même liste.

8.6 - Clôture du scrutin

L'accès aux lieux de vote est interrompu à 17h00. Seuls les électeurs qui étaient déjà dans la pièce avant cette clôture et qui n'ont pas encore voté en raison de l'affluence peuvent continuer à participer au scrutin.

8.7 - Dépouillement

Le dépouillement a lieu le **jeudi 23 avril 2026 à 17h30 (Heure de Paris-France)** au bâtiment des facultés de médecine et de pharmacie, en salle des colloques (rez-de-chaussée), 2 rue du docteur Marcland - 87025 Limoges.

Le dépouillement est public.

Le nombre des enveloppes est vérifié dès l'ouverture de l'urne. Si leur nombre est différent de celui des émargements, il en est fait mention au procès-verbal.

Les bulletins blancs et nuls sont annexés au procès-verbal ainsi que les enveloppes non réglementaires et contresignées par les membres du bureau. Chacun des bulletins annexés doit porter mention des causes de l'annexion.

A l'issue des opérations électorales, Le bureau de vote dresse un procès-verbal qui est remis au Président de l'Université de Limoges.

Les réclamations éventuelles des électeurs ou des représentants des listes de candidats sur le déroulement des opérations électorales figurent en annexe du procès-verbal.

ARTICLE 9 - Proclamation et affichage des résultats

L'affichage des résultats se fera le **vendredi 24 avril 2026** au sein de l'Institut de Recherche OmegaHealth au rez-de-chaussée du CBRS, 2 rue du professeur Descottes - 87000 Limoges et sur le site intranet de l'Université de Limoges, dans l'onglet « Elections ».

ARTICLE 10 – Publicité et exécution

Le Président de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage à l'Institut de Recherche OmegaHealth, au rez-de-chaussée du CBRS, 2 rue du professeur Descottes - 87000 Limoges et sur le site intranet de l'Université de Limoges, dans l'onglet « Elections ».

Fait à Limoges, le 20 mars 2026

Le Président de l'Université de Limoges,

Vincent Jolivet

ANNEXE 1

-

FORMULAIRE DE DEPOT DES CANDIDATURES

Élections des représentants du Conseil de l'Institut de Recherche OmegaHealth

Collège concerné par le dépôt de candidature :

- Collège des enseignants-chercheurs et personnes assimilés
- Collèges des personnels BIATSS
- Collège des doctorants

NOM : **PRENOM :**.....

UR :

QUALITE :

Les déclarations individuelles de candidature originales sont complétées et signées par les candidats, et accompagnées de la copie de la carte professionnelle (ou d'un autre document justifiant la qualité d'électeur), de la carte d'étudiant, ou du certificat de scolarité de chaque candidat.

ANNEXE 2

-

FORMULAIRE DE PROCURATION

Je
soussigné(e)*.....

Electeur du Collège électoral

Donne par la présente pouvoir à **

Electeur du Collège électoral.....

L'électeur à qui vous donnez procuration (le/la mandataire) doit appartenir au même collège électoral que vous-même.

Pour voter, en mes lieu et place, lors du scrutin pour l'élection des représentants du Conseil d'Institut de Recherche OmegaHealth du **jeudi 23 avril 2026**.

Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats par collège.

Le jour du scrutin le mandataire devra présenter l'original de la procuration donnée par son mandant revêtant sa signature originale accompagnée d'une pièce justificative d'identité (carte étudiante, carte professionnelle...).

Signature du Mandant :

Fait à, le/...../ 2026

Signature du Mandataire :

Fait à, le/...../ 2026

(*) Nom, prénom du mandant

(**) Nom, prénom du mandataire

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Arrêté n° 242/2026/DAJI annule et remplace l'article 4.2 de l'arrêté n° 222/2026/DAJI

VU le Code de l'éducation ;

VU le Code de la recherche ;

VU le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

VU les Statuts de l'Université de Limoges ;

VU le Règlement intérieur de l'Université de Limoges ;

VU les Statuts de l'institut de Recherche OmegaHealth, approuvés par délibération du Conseil d'administration en date du 6 février 2026 et ayant reçu un avis favorable de la Commission Recherche en date du 13 janvier 2026 et du Conseil Social d'Administration d'Etablissement du 5 décembre 2025 ;

ANNULE ET REMPLACE L'ARTICLE 4.2 de l'ARRETE n° 222/2026/DAJI :

4.2 – Réclamations

Tout électeur pouvant être inscrit sur les listes électorales, constatant que son nom ne figure pas sur la liste ou constatant une erreur, peut demander son inscription ou une modification à l'Institut de Recherche OmegaHealth, au plus tard le **vendredi 17 avril 2026** à 12h00 (Heure de Paris – France), en écrivant à l'adresse mail suivante : omegahealth-elections-conseil@unilim.fr

En l'absence de demande effectuée dans ces délais, l'électeur ne peut plus contester son absence d'inscription sur les listes électorales.

Fait à Limoges, le 24 mars 2026

Le Président de l'Université de Limoges,

Vincent Jolivet

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Éducation ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par l'Association ENSIL-ENSCI Eco Marathon, le 11 janvier 2026

VU L'avis favorable émis lors de conseil Campus Stories, le 27 janvier 2026

Arrêté N° 197/2026/DAF – Annule et remplace l'arrêté n° 165-2026-DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (Concours Campus Stories) de 4500€ (quatre mille cinq cent euros euros) est attribuée à l'Association ENSIL-ENSCI Eco-Marathon en contribution du projet « Participation à des courses de type éco-marathons 2026 ».

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 05 mars 2026
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU Les demandes formulées par l'IREM, le département de Mathématiques et le département Informatique au CG du 04/12/25 ;

VU L'avis favorable émis par le Conseil de gestion de la FST, le 4 décembre 2025 ;

Arrêté N° 203/2026/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges de 1.300 € (mille trois cent euros) est attribuée à l'Association TOURNOI DE MATHEMATIQUES DU LIMOUSIN en soutien financier pour l'organisation du Tournoi de Mathématiques de l'année 2026.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 10 mars 2026

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par le collège Albert Calmette de Limoges le 8 février 2026 ;

VU L'avis favorable émis par de Conseil de gestion de la FST, le 5 mars 2026 délibération N°2026/012 ;

Arrêté N° 204/2026/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges de 200 € (deux cents euros) est attribuée au collège Albert Calmette de Limoges, pour sa participation au concours FAITES DE LA SCIENCE qui se déroulera le 1er avril 2026 à la Faculté des Sciences et Techniques, intitulé du projet « COM'MAIN3 ».

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 10 mars 2026

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par le collège Jean Lurçat Brive, le 8 février 206 ;

VU L'avis favorable émis par de Conseil de gestion de la FST, le 5 mars 2026 délibération N°2026/012 ;

Arrêté N° 205/2026/DAF

ARRETE

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges de 200 € (deux cents euros) est attribuée au collège Jean Lurçat de Brive, pour sa participation au concours FAITES DE LA SCIENCE qui se déroulera le 1er avril 2026 à la Faculté des Sciences et Techniques, intitulé du projet « OBSERVER ET IDENTIFIER LES OISEAUX DANS L'ENVIRONNEMENT DU COLLEGE ».

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 10 mars 2026

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par le collège Jean Rostand de Saint Sulpice Laurière le 8 février 2026 ;

VU L'avis favorable émis par de Conseil de gestion de la FST, le 5 mars 2026 délibération N°2026/012 ;

Arrêté N° 206/2026/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges de 200 € (deux cents euros) est attribuée au collège Jean Rostand de Saint Sulpice Laurière, pour sa participation au concours FAITES DE LA SCIENCE qui se déroulera le 1er avril 2026 à la Faculté des Sciences et Techniques, intitulé du projet « PRODUIRE EN CIRCUIT FERME : CONCEVOIR UN SYSTEME AQUAPONIQUE ».

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 10 mars 2026

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par le collège Martin Nadaud Guéret le 8 février 2026 ;

VU L'avis favorable émis par de Conseil de gestion de la FST, le 5 mars 2026 délibération N°2026/012 ;

Arrêté N° 207/2026/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges de 200 € (deux cents euros) est attribuée au collège Martin Nadaud de Guéret, pour sa participation au concours FAITES DE LA SCIENCE qui se déroulera le 1er avril 2026 à la Faculté des Sciences et Techniques, intitulé du projet « PASSAGE PIETON INTELLIGENT : INNOVER POUR PROTEGER LES USAGERS ».

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 10 mars 2026

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU Les demandes formulées par le collège Paul Langevin de Saint Junien le 8 février 2026 ;

VU L'avis favorable émis par de Conseil de gestion de la FST, le 5 mars 2026 délibération N°2026/012 ;

Arrêté N° 208/2026/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges de 400 € (400 cents euros) est attribuée au collège Paul Langevin de Saint Junien, pour sa participation au concours FAITES DE LA SCIENCE qui se déroulera le 1er avril 2026 à la Faculté des Sciences et Techniques, intitulé des projets « VAL'EASY » et « ROB'HOT »

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 10 mars 2026

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par le collège Raymond Loewy de La Souterraine le 8 février 2026 ;

VU L'avis favorable émis par de Conseil de gestion de la FST, le 5 mars 2026 délibération N°2026/012 ;

Arrêté N° 209/2026/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges de 200 € (deux cents euros) est attribuée au collège Raymond Loewy de La Souterraine, pour sa participation au concours FAITES DE LA SCIENCE qui se déroulera le 1er avril 2026 à la Faculté des Sciences et Techniques, intitulé du projet « ATELIER POLICE SCIENTIFIQUE ».

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 10 mars 2026

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par le Bureau des Elèves de l'ENSIL-ENSCI du 06/03/2026

VU L'avis favorable émis par le Conseil de l'école de l'ENSIL-ENSCI réuni le 06/03/2026

Arrêté N° 225/2026/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (ENSIL-ENSCI) de 1351.38 € (mille trois cent cinquante et un euros et trente-huit centimes) est attribuée au BUREAU DES ELEVES DE L'ENSIL-ENSCI en contribution des activités des clubs et des foyers (complément).

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 18 mars 2026
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par le Bureau des Elèves de l'ENSIL-ENSCI du 28/11/2025

VU L'avis favorable émis par le Conseil de l'école de l'ENSIL-ENSCI réuni le 28/11/2025

Arrêté N° 226/2026/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (ENSIL-ENSCI) de 3982.40 € (trois mille neuf cent quatre-vingt-deux euros et quarante centimes) est attribuée au BUREAU DES ELEVES DE L'ENSIL-ENSCI en contribution des activités des clubs et des foyers.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges (est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 18 mars 2026
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par le Bureau des Sports de l'ENSIL-ENSCI (BDS) du 28/11/2025

VU L'avis favorable émis par le Conseil de l'école de l'ENSIL-ENSCI réuni le 28/11/2025

Arrêté N° 227/2026/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (ENSIL-ENSCI) de 2000 € (deux mille euros) est attribuée au BUREAU DES SPORTS DE L'ENSIL-ENSCI en contribution du fonctionnement et des activités du club.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 18 mars 2026
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par l'association ENSIL-ENSCI ECO MARATHON du 28/11/2025

VU L'avis favorable émis par le Conseil de l'école de l'ENSIL-ENSCI réuni le 28/11/2025

Arrêté N° 228/2026/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (ENSIL-ENSCI) de 2000€ (deux mille euros) est attribuée à l'association ENSIL-ENSCI ECO MARATHON en contribution des activités de l'association.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 18 mars 2026
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Éducation ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La délibération N° 313-2023-DAF du 27 octobre 2023 relative à la Politique Achat de l'Université de Limoges

Arrêté N° 229/2026/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Dans le cadre du concours « Ma thèse en 180 secondes » édition 2026 organisé à l'Université de Limoges le 26 mars 2026, il a été décidé d'octroyer un bon cadeau FNAC de 60 € à chacun des 5 doctorants participants suivants : Marine ANDREU PAZOS, Ibrahim EL ABBADI, Massylia KHELAFI, Guillaume RENEDO, Clément RIMLAWI.

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services et le Directeur des Services Financiers de l'Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 20 mars 2026
Le Président de l'Université,

Vincent Jolivet

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par l'Association LIMOU'IN, le 11 décembre 2025 ;

VU L'avis favorable émis par de Conseil de gestion de la FST, le 15 janvier 2026 ;

Arrêté N° 235/2026/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges de 500 € (cinq cent euros) est attribuée à l'Association LIVOUV'IN en soutien financier au fonctionnement de l'association, pour l'organisation d'événements et de manifestations au cours de l'année 2026.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 23 mars 2026

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par l'Association LIM'APA, le 11 décembre 2025 ;

VU L'avis favorable émis par le Conseil de gestion de la FST, le 15 janvier 2026 ;

Arrêté N° 236/2026/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges de 500 € (cinq cent euros) est attribuée à l'Association LIM'APA en soutien financier au fonctionnement de l'association, pour l'organisation d'événements et de manifestations au cours de l'année 2026.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 23 mars 2026

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1^{er} décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par l'Association AMOSPORT, le 11 décembre 2025 ;

VU L'avis favorable émis par de Conseil de gestion de la FST, le 15 janvier 2026 ;

Arrêté N° 237/2026/DAF

ARRETE

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges de 1200 € (mille deux cent euros) est attribuée à l'Association AMOSPORT en soutien financier au fonctionnement de l'association, pour l'organisation d'événements et de manifestations au cours de l'année 2026.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 23 mars 2026

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Éducation ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par le CDES-PROGESPORT, le 3 décembre 2025 ;

VU L'avis favorable validé lors du Conseil d'UFR (FDSE) le 13 janvier 2026

Arrêté N° 238/2026/DAF

ARRETE

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (Faculté de Droit et des Sciences Economiques) de 2900 € (deux mille neuf cent euros) est accordée au CDES PROGESPORT en contribution de la participation aux frais d'hébergements des étudiants M2 Droit et Economie du Sport dans le cadre de leur sortie pédagogique en Suisse du 18 au 21 mai 2026.

ARTICLE 2 - Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 23 mars 2026
Le Président de l'Université,

Vincent JOILIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.

- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.

- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).

- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Éducation ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, le 12 mars 2026 ;

Arrêté N° 246/2026/DAF

A R R E T E

ARTICLE 1 – Une subvention de l'Université de Limoges (laboratoire EHIC) de 500 € (cinq cent euros) est attribuée à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour pour soutenir financièrement l'organisation d'une manifestation scientifique.

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 24 mars 2026
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par l'**Association GEOSPHERE**,

Arrêté N° 257/2026/DAF

ARTICLE 1 - Une subvention de l'Université de Limoges sur la dotation de la FLSH de **150 €** (cent-cinquante euros) est attribuée à l'Association GEOSPHERE de Limoges Haute-Vienne en contribution à ses activités. Bon de commande 4500304382, cf relevé de décision du Conseil de Faculté du 26.03.2026.

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services Adjoint, Directeur des Ressources Humaines et le Directeur des Achats et des Finances de l'Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 30 Mars 2026

Le Président de l'Université,

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges - Hôtel de l'Université - 33, rue Fr. Mitterrand
BP 23204 - 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

Direction Générale des Services

Hôtel de l'Université

33 rue François Mitterrand
BP 23204 - 87032 Limoges cedex 01
T. 05 55 14 91 00
F. 05 55 14 91 01
Site : <http://www.unilim.fr>



Université de Limoges

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;

VU La demande formulée par l'**Association LIVRES'QUE**,

Arrêté N° 258/2026/DAF

ARTICLE 1 - Une subvention de l'Université de Limoges sur la dotation de la FLSH **de 700 €** (sept cent euros) est attribuée à l'Association LIVRES'QUE de Limoges Haute-Vienne en contribution à ses activités. Bon de commande 4500304376, cf relevé de décision du Conseil de Faculté du 26.03.2026.

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services, et le Directeur des Achats et des Finances de l'Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 30 Mars 2026

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un **recours gracieux** devant l'auteur de la décision à adresser à :
M. Le Président de l'université de Limoges - Hôtel de l'Université - 33, rue Fr. Mitterrand BP 23204 - 87032 LIMOGES cedex 01.
- Soit un **recours contentieux** porté devant le Tribunal administratif de Limoges **dans les deux mois** à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « *Télérecours citoyen* » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de **deux mois suivant la** notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé **dans un délai de deux mois** à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit **dans les quatre mois suivant le recours gracieux**, vous disposez à nouveau **d'un délai de deux mois** à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

LE PRESIDENT,

VU Le code de l'Education ;

VU La loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche ;
Vu la délibération du conseil d'institut de l'Inspé n° 2025-30 du 10 décembre 2025

Arrêté N° 269/2026/DAF

ARRETE ATTRIBUTIF D'AIDE A LA MOBILITE

ARTICLE 1 –

Les étudiants de première année de Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) » de l'Inspé de l'académie de Limoges ont la possibilité d'effectuer un stage massé d'une durée de trois semaines à l'étranger, au cours du semestre 2.

Le conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges réuni le 12 février 2025 a attribué une aide à la mobilité internationale de 250€ par étudiants.

Cette aide sera attribuée aux étudiants suivants :

- BIDET Elsa
- CHARPENTIER Camille
- DUBOIS Noémie
- LALOT Chloé
- MICHEL Clara

ARTICLE 2 – Le Directeur des Achats et des Finances de l'Université de Limoges et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 31 mars 2026
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** l'arrêté modifié du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ;
- **CONSIDERANT** les avis favorables émis par le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de Nouvelle-Aquitaine en date du 26 février 2026 ;
- **SUR PROPOSITION** de Monsieur le Doyen de la Faculté de Pharmacie du 4 mars 2026 ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°198/2026/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le renouvellement d'agrément pour recevoir un stagiaire dans son officine est accordé à compter du 06 mars 2026 à :

Pour la Creuse :

Monsieur Nicolas VERGUET, Pharmacie VERGUET, 23000 SAINT SULPICE LE GUERETOIS

Pour la Haute-Vienne :

Monsieur Younes KHIYATI, Pharmacie du Dr JOUY, 87000 LIMOGES

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Doyen de la Faculté de Pharmacie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 06 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Doyen de la Faculté de Pharmacie

- Madame la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'Université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 modifié fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, pour l'accès aux différents niveaux de l'Enseignement Supérieur ;
- **SUR** la proposition de Madame la Directrice de l'UFR des Sciences et Techniques en date du 04 mars 2026 ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°199/2026/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - La composition de la commission pédagogique de Validation des Acquis Personnels et Professionnels en vue de l'accès au **Master Physique Appliquée et Ingénierie Physique (ARTICC)** est la suivante :

Président :

Cyrille MENUQUIER, PR

Enseignants-chercheurs :

Guillaume NEVEUX, MCF

Cyril DECROZE, PR

Professionnel :

Hervé PARVERY, Ingénieur Antennes, CRT CISTEME, Limoges

ARTICLE 2 - La composition de cette commission est valable pour l'année universitaire en cours.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et la Directrice de l'UFR des Sciences et Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 06 mars 2026

Pour le Président de l'Université et par délégation, le
Vice-Président de la Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Alexandre MAÎTRE

Copies délivrées par courriels à :

- Madame la Directrice de l'UFR des Sciences et Techniques
- Mme la Responsable de la Direction des Etudes
- Mme la Directrice de la DFCA



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT,

VU Le CPER 2021-2027 thématique « immobilier recherche » du volet « enseignement supérieur recherche et innovation » ;

VU La dévolution le 18 septembre 2025 de la maîtrise d'ouvrage à l'université de Limoges ;

VU Le code de la commande publique et particulièrement l'article R2171-18

Arrêté N° 215/2026/DIEL

A R R E T E

ARTICLE 1 – Est constitué un jury dans le cadre de la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'agrandissement de l'école ENSIL-ENSCI sur le campus Ester à Limoges.

ARTICLE 2 – Ce jury est composé de :

- **Mr Vincent JOLIVET** Président de l'Université de Limoges ou son représentant, Président
- **Mr Jean-Marc HUART** Recteur de la région académique Nouvelle Aquitaine ou son représentant
- **Mr Alain ROUSSET** Président de région Nouvelle Aquitaine ou son représentant
- **Mr Guillaume GUERIN** Président de Limoges Métropole ou son représentant
- **Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT** Directrice de l'école ENSIL-ENSCI, Représentant des usagers, ou son représentant
- **Mr Candido PEREIRA** Ingénieur Construction Expert près de la cour d'Appel de Limoges, personne qualifiée désignée par l'Université de Limoges
- **Mme Isaëlle CORNUAUD** Architecte-conseil CAUE 87, personne qualifiée désignée par le CAUE 87
- **Mr Henri TURLIER** Architecte, personne qualifiée désignée par le Conseil de l'Ordre des architectes Nouvelle-Aquitaine

Le président pourra inviter toutes personnes ayant un intérêt à participer aux débats.

ARTICLE 3 – L'organisation des réunions et leur suivi relèvent de l'Université de Limoges.

ARTICLE 4 - Le Directeur Général des Services et le Directeur des Affaires Financières de l'Université de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 12 mars 2026
Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** l'arrêté du 4 novembre 2016 relatif au certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du Directeur du Pôle International du 23 mars 2026 ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°241/2026/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury du **Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) niveau B2 en Anglais (semestre 2)**, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

Présidente :

Perrine CIRAUD-LANOUE, MCF

Membres :

Lauren HAYNES, PRAG
Estelle MAZIN-JAMET, PRCE

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur du Pôle International de l'Université de Limoges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 23 mars 2026

Le Président de l'Université
Vincent JOLIVET

Copies délivrées par courriel à :

- le Directeur du Pôle International
- la Responsable de la Direction des Etudes



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à déposer sur la plateforme : <https://demarches.adullact.org/commencer/recours-gracieux-aupres-de-l-universite-de-limoges>
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1^{er} décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » ;
- **VU** la circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur ;
- **VU** le règlement général des études applicable pour l'année universitaire 2025-2026 ;
- **SUR** la proposition de constitution de jury du 24 mars 2026 de Monsieur le Directeur de l'IUT du Limousin ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°244/2026/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury d'admission des BUT, pour l'année universitaire 2025-2026, sera composé ainsi qu'il suit :

Président : Laurent DELAGE, Directeur de l'IUT
Vice-président : Joël ANDRIEU, Directeur adjoint de l'IUT

Chefs de Départements :

Madame la Cheffe du Département Informatique
Madame la Cheffe du Département Gestion des Entreprises et des Administrations - Limoges
Monsieur le Chef du Département Génie Mécanique et Productique
Madame la Cheffe du Département Techniques de Commercialisation
Monsieur le Chef du Département Génie Biologique
Madame la Cheffe du Département Mesures Physiques
Madame la Cheffe du Département Métiers du Multimédia et de l'Internet
Monsieur le Chef du Département Génie Civil - Construction Durable - Egletons
Monsieur le Chef du Département Génie Electrique et Informatique Industrielle - Brive
Madame la Cheffe du Département Gestion des Entreprises et des Administrations - Brive
Monsieur le Chef du Département Génie Industriel et Maintenance - Tulle
Madame la Cheffe du Département Hygiène, Sécurité et Environnement - Tulle
Madame la Cheffe du Département Carrières Sociales - Guéret

Enseignants-Chercheurs, Enseignants et Chargés d'Enseignement :

Monsieur Laurent DUBREUIL (INFO) - PRCE
Monsieur Marius CHEVALLIER (GEA L) - MCF
Monsieur Pierre FOURNIER (GMP) - MCF
Madame Margot MUSSON (TC) - MCF
Madame Sophie RAHERISON (GB) - Enseignant Chercheur
Monsieur David BERNARD (MP) - PRAG
Monsieur Frédéric MORA (MMI) - MCF
Monsieur Johan MILLAUD (GCCD) - PRAG
Monsieur Edson MARTINOD (GEII) - Enseignant Chercheur
Madame Sophie GIRAUD (GEA B) - PRCE
Monsieur Michaël MOUTON (GIM) - PRAG
Monsieur Alain PAGES (HSE) - PRAG
Monsieur Hugo COURTEL (CS) - PRCE

Personnalités extérieures :

Monsieur David DEHOUT (HSE) - SDIS 19
Madame Léa ARGUDO (CS) - Centre social et tiers lieu La Palette - Dun le Palestel



Madame Ludivine MARCON (GB) - Oncomedics - Limoges
Monsieur Silviu MELNIC (GCCD) - CEMA Concept - Limoges
Madame Deborah FIAMMETTI (MMI) - Auto-entrepreneur designer - Limoges
Madame Virginie MAILLASSON (GEA L) - Ville de Limoges
Monsieur Damien GAPILLOUT (GEII) - CEA - Gramat
Monsieur Pierre-Jean POMMET (GIM) - ATIGIP - Tulle
Monsieur Loïc ROCHE (GMP) - Legrand - Limoges
Monsieur David MINGO (INFO) - CPAM - Limoges
Monsieur Michel ISSARTES (MP) - A3D Design - Limoges
Monsieur Kevin MASSE (TC) - Caisse d'Epargne - Le Vigen
Monsieur Romain ROUCHER (GEA B) - La chocolaterie Lamy - Brive

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'IUT du Limousin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 24 mars 2026

Le Président de l'Université
Vincent JOLIVET

Copies délivrées par courriel à :

- Monsieur le Directeur de l'IUT du Limousin
- Madame la Responsable de la Direction des Etudes

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à déposer sur la plateforme : <https://demarches.adullact.org/commencer/recours-gracieux-aupres-de-l-universite-de-limoges>
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 modifié fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, pour l'accès aux différents niveaux de l'Enseignement Supérieur ;
- **SUR** la proposition de Monsieur le Doyen de la Faculté de Pharmacie du 24 mars 2026 ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°247/2026/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - La composition de la commission pédagogique de Validation des Acquis Personnels et Professionnels en vue de l'accès au **Master 2 Santé publique : One Health et Santé Publique (1HSP)** est la suivante :

Président :

Jeremy JOST, PU-PH

Enseignants-chercheurs :

Julien MAGNE, PU-PH

Véronique BLANQUET, PU

Professionnel :

Julien BONNET, Ingénieur, Réseau GDS

ARTICLE 2 - La composition de cette commission est valable pour l'année universitaire en cours.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Doyen de la Faculté de Pharmacie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 25 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Copies délivrées par courriels à :

- M. le Doyen de la Faculté de Pharmacie
- Mme la Responsable de la Direction des Etudes
- Mme la Directrice de la DFCA



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à déposer sur la plateforme : <https://demarches.adullact.org/commencer/recours-gracieux-aupres-de-l-universite-de-limoges>
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** le Code du Travail ;
- **VU** le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 et notamment les articles D 613-38 et suivants, fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, pour l'accès aux différents niveaux de l'Enseignement Supérieur ;
- **SUR** la proposition en date du 25 mars 2026 de Monsieur le Directeur de l'IUT du Limousin ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°255/2026/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - La Commission Pédagogique de Validation des Acquis professionnelles ou personnels en vue de l'accès au **BUT Génie Biologique - Sciences de l'Aliment et Biotechnologie** sera composée ainsi qu'il suit :

Présidente :
Sophie RAHERISON, MCF

Enseignants-chercheurs :
Christophe GENIN, PRAG
Etienne BERTRAND, PRAG

Professionnel :
Dominique GANTHEIL, Directeur associé Laboratoire d'Hygiène Alimentaire du Limousin LIMOGES

ARTICLE 2 - La composition de cette commission est valable pour l'année universitaire en cours.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Directeur de l'IUT du Limousin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 27 mars 2026

Le Président de l'Université
Vincent JOLIVET



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à déposer sur la plateforme : <https://demarches.adullact.org/commencer/recours-gracieux-aupres-de-l-universite-de-limoges>
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- **VU** le Code de l'Education ;
- **VU** le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 modifié fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels, pour l'accès aux différents niveaux de l'Enseignement Supérieur ;
- **SUR** la proposition de Monsieur le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines du 30 mars 2026 ;

Affaire suivie par :
DE/FL/LU/N°259/2026/DE

ARRETE

ARTICLE 1 - La composition de la commission pédagogique de Validation des acquis personnels et professionnels en vue de l'accès à **Licence Professionnelle Métiers du livre : documentation et bibliothèques** est la suivante :

Président :

Yves LIEBERT, PR

Enseignants-chercheurs :

Edwige GARNIER, MCF

Nicole PIGNIER, PR

Professionnel :

Bernard DUBOURG, formateur

ARTICLE 2 - La composition de cette commission est valable pour l'année universitaire en cours.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général des Services de l'Université de Limoges et le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Limoges, le 30 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Copies délivrées par courriels à :

- M. le Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
- Mme la Responsable de la Direction des Etudes
- Mme la Directrice de la DFCA



Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, vous pouvez former :

- Soit un recours gracieux devant l'auteur de la décision à adresser à : M. Le Président de l'université de Limoges – Hôtel de l'Université – 33 rue François Mitterrand - BP 23204 – 87032 LIMOGES cedex 01
- Soit un recours contentieux porté devant le Tribunal administratif de Limoges dans les deux mois à compter de la date de notification de la présente décision.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal. Depuis le 1er décembre 2018, le tribunal administratif peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Si vous souhaitez former un recours contentieux après rejet du recours gracieux :

Pour conserver la possibilité de former un recours contentieux suite au rejet du recours gracieux :

- Le recours gracieux devra avoir été introduit dans le délai de deux mois suivant la notification de la présente décision.
- Le recours contentieux doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la décision prise sur recours gracieux, cette décision pouvant être explicite ou implicite (absence de réponse de l'administration pendant deux mois).
- Dans le cas où une décision explicite interviendrait dans les deux mois après formation de la décision implicite, soit dans les quatre mois suivant le recours gracieux, vous disposez à nouveau d'un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'Université de Limoges ;
Vu le décret GBCP.

Délibération enregistrée sous le numéro : **762/2026/DAF**
Conseil d'administration du 13 Mars 2026

Sujet : Compte financier 2025

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

ETPT sous plafond Etat	1623,23
ETPT sous plafond Propre	247,56
Autorisations d'engagement	186 570 288,88 €
<i>Dont personnel</i>	148 189 419,89 €
<i>Dont fonctionnement</i>	29 901 726,70 €
<i>Dont investissement</i>	8 479 142,29 €
Crédits de paiement	192 835 759,29 €
<i>Dont personnel</i>	148 186 651,69 €
<i>Dont fonctionnement</i>	31 756 517,40 €
<i>Dont investissement</i>	12 892 590,20 €
Recettes	196 591 687,92 €
Solde budgétaire	3 755 928,63 €

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptables suivants :

Variation de trésorerie	+ 4 409 550,76 €
Résultat patrimonial	748 265,91 €
Capacité d'autofinancement	6 118 771,34 €
Variation de fonds de roulement	- 1 133 829,53 €

Article 3 :

Comme indiqué lors de la présentation du compte financier, le résultat de l'exercice 2025 est créditeur de 748 265,91 €, il constitue un « bénéfice » et il est donc inscrit au compte 120.

Il est proposé au vote des membres du Conseil d'Administration d'affecter en report à nouveau le résultat de l'exercice 2025 suivant le schéma suivant :

Compte	Libellé	Débit	Crédit
120	Résultat de l'exercice	748 265,91 €	
110	Report à nouveau créditeur		748 265,91 €

Le solde du compte de report à nouveau sera ainsi de 19 558 188,75 € en tenant compte des résultats affectés à ce compte lors des exercices antérieurs et de la comptabilisation des corrections d'erreurs.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan, l'annexe sont joints à la présente délibération.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 26
Abstention (s) : 7
Suffrages exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0

Fait à Limoges, le 13 Mars 2026
Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 16 Mars 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges
--

Tableau 1
Tableau des autorisations d'emplois présenté par l'établissement | réalisations 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			Exécution 2024		Budget 2025			Exécution 2025			Ecart			
			Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global	(A) Emplois sous plafond Etat	(B) Emplois financés sur ressources propres	(C)=(A)+(B) Global	Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global	Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT		En ETPT	En ETPT		En ETPT	En ETPT		En ETPT	En ETPT	
		Enseignants-Chercheurs, Enseignants	Permanents	Titulaires	738,85		738,85	737,60		737,60	737,18		737,18	-0,42
CDI	2,33			7,62	9,95	4,40	7,10	11,50	4,40	7,10	11,50	0,00	0,00	0,00
Non Permanents	CDD		200,06	101,85	301,91	205,39	114,03	319,42	205,28	113,95	319,23	-0,11	-0,08	-0,19
	Ss/total EC-Ens		941,24	109,47	1050,71	947,39	121,13	1068,52	946,86	121,05	1067,91	-0,53	-0,08	-0,61
BIATSS	Permanents	Titulaires	522,12		522,12	523,02		523,02	522,85		522,85	-0,17		-0,17
		CDI	64,80	6,92	71,72	71,87	14,70	86,57	71,87	14,70	86,57	0,00	0,00	0,00
	Non Permanents	CDD	106,32	85,29	191,61	81,73	111,60	193,33	81,65	111,81	193,46	-0,08	0,21	0,13
Ss/total BIATSS			693,24	92,21	785,45	676,62	126,30	802,92	676,37	126,51	802,88	-0,25	0,21	-0,04
Totaux			1634,48	201,68	1836,16	1624,01	247,43	1871,44	1623,23	247,56	1870,79	-0,78	0,13	-0,65

Plafond global des emplois voté par le CA

Rappel du plafond des emplois fixé par l'ETAT	1644
---	------

Prévision 2024	1624,01
----------------	---------

Plafond Etat Exécuté 2024	1623,23
---------------------------	---------

Tableau 2
Autorisations budgétaires | réalisations 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

Dépenses						
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	AE			CP		
	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N	Réalisé N-1	Budget N	Réalisé N
Personnel	143 820 723 €	148 816 866 €	148 186 652 €	143 816 659 €	148 816 866 €	148 186 652 €
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>40 221 815 €</i>	<i>42 411 971 €</i>	<i>42 411 971 €</i>	<i>40 221 815 €</i>	<i>42 411 971 €</i>	<i>42 411 971 €</i>
Fonctionnement	31 068 156 €	41 007 132 €	29 901 727 €	29 458 984 €	35 775 415 €	31 756 517 €
Investissement	38 169 719 €	12 656 345 €	8 479 142 €	11 331 742 €	13 317 554 €	12 892 590 €
TOTAL DES DÉPENSES	213 058 597 €	202 480 343 €	186 567 521 €	184 607 385 €	197 909 835 €	192 835 759 €
Solde budgétaire (excédent)				11 460 119	684 810	3 755 929

Recettes						
Réalisé N-1	AR		Réalisé N-1	RE		Réalisé N
	Budget N	Réalisé N		Budget N	Réalisé N	
166 648 674 €	172 370 771 €	162 076 479 €	163 719 789 €	168 923 688 €	170 250 966 €	Recettes globalisées
140 010 721 €	142 290 461 €	142 675 112 €	140 010 721 €	142 290 461 €	142 675 112 €	Subvention pour charges de service public
- €	- €	- €	- €	- €	- €	Subvention pour charges d'investissement
300 000 €	- €	15 113 €	300 000 €	- €	15 113 €	Autres financements de l'Etat
1 288 200 €	1 262 523 €	1 262 523 €	1 288 200 €	1 262 523 €	1 262 523 €	Fiscalité affectée
3 432 922 €	6 256 505 €	1 090 406 €	3 016 625 €	5 400 622 €	4 505 437 €	Autres financements publics
21 616 831 €	22 561 282 €	19 214 137 €	19 104 243 €	19 970 082 €	21 792 782 €	Recettes propres
45 365 372 €	19 832 669 €	16 721 554 €	32 347 715 €	29 670 957 €	26 340 722 €	Recettes fléchées
- €	- €	- €	- €	- €	- €	Subvention pour charges d'investissement fléchées
1 965 947 €	895 157 €	1 595 566 €	1 508 504 €	3 069 542 €	2 837 834 €	Financements de l'Etat fléchés
41 068 782 €	15 008 485 €	13 040 954 €	28 305 619 €	22 881 718 €	20 207 274 €	Autres financements publics fléchés
2 330 642 €	3 929 027 €	2 085 034 €	2 533 591 €	3 719 697 €	3 295 614 €	Recettes propres fléchées
212 014 046 €	192 203 440 €	178 798 033 €	196 067 504 €	198 594 645 €	196 591 688 €	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (déficit)						

Tableau 3
Dépenses par destination et recettes par origine agrégées | réalisations 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	147 740 457 €	147 740 457 €	29 279 320 €	31 098 170 €	8 343 407 €	12 724 841 €	185 363 184 €	191 563 467 €
Fonctions support								
D105 - Bibliothèques et documentation	170 422 €	170 422 €	1 027 470 €	1 279 928 €	- €	3 580 €	1 197 892 €	1 453 930 €
D113 - Diffusion des savoirs et musées	21 438 €	21 438 €	23 964 €	25 419 €	1 125 €	1 125 €	46 527 €	47 982 €
D114 - Immobilier	- €	- €	6 934 978 €	6 732 491 €	2 393 937 €	6 107 231 €	9 328 915 €	12 839 721 €
D115 - Pilotage et support	67 031 015 €	67 031 015 €	8 665 763 €	10 019 539 €	1 492 355 €	1 534 086 €	77 189 133 €	78 584 639 €
Formation initiale et continue								
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	39 246 852 €	39 246 852 €	2 101 190 €	2 163 656 €	1 065 889 €	689 559 €	42 413 932 €	42 100 067 €
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	31 981 313 €	31 981 313 €	3 481 743 €	3 564 566 €	753 832 €	717 095 €	36 216 888 €	36 262 974 €
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	1 162 608 €	1 162 608 €	139 745 €	176 232 €	1 371 €	2 938 €	1 303 724 €	1 341 779 €
Recherche								
D106 - Recherche universitaire	4 089 767 €	4 089 767 €	2 634 516 €	2 654 819 €	765 503 €	772 142 €	7 489 786 €	7 516 729 €
D107 - Rech univ maths	2 605 378 €	2 605 378 €	2 991 564 €	3 060 694 €	977 584 €	1 087 857 €	6 574 525 €	6 753 928 €
D108 - Rech univ phys chimie	1 187 182 €	1 187 182 €	670 697 €	736 989 €	797 848 €	1 686 045 €	2 655 727 €	3 610 216 €
D109 - Rech univ phys nucl	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D110 - Rech univ science terre	- €	- €	2 610 €	2 612 €	- €	- €	2 610 €	2 612 €
D111 - Rech univ science homme	244 483 €	244 483 €	600 763 €	676 635 €	93 963 €	123 181 €	939 209 €	1 044 299 €
D112 - Rech univ Transvers	- €	- €	4 316 €	4 591 €	- €	- €	4 316 €	4 591 €
D2 Étudiants	446 194 €	446 194 €	622 407 €	658 348 €	135 735 €	167 750 €	1 204 337 €	1 272 292 €
D201 - Aides directes aux étudiants	- €	- €	11 639 €	8 139 €	- €	- €	11 639 €	8 139 €
D202 - Aides indirectes	280 346 €	280 346 €	396 703 €	435 275 €	93 772 €	164 683 €	770 821 €	880 304 €
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	165 849 €	165 849 €	214 065 €	214 934 €	41 963 €	3 066 €	421 876 €	383 849 €
D3 Autres programmes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	148 186 652 €	148 186 652 €	29 901 727 €	31 756 517 €	8 479 142 €	12 892 590 €	186 567 521 €	192 835 759 €

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) 3 755 929 €

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

	Recettes de l'organisme									
	Recettes globalisées						Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées
Subvention pour charges de service public	142 675 112 €	0 €					0 €			
Droits d'inscription						3 178 218 €		0 €	0 €	0 €
Formation continue, diplômes propres et VAE						2 183 132 €		0 €	0 €	30 847 €
Taxe d'apprentissage						1 485 189 €		0 €	0 €	0 €
Contrats et prestations de recherche hors ANR						180 994 €		0 €	0 €	407 475 €
Valorisation						246 332 €		0 €	0 €	11 101 €
ANR investissements d'avenir					0 €			0 €	2 151 879 €	0 €
ANR hors investissements d'avenir					161 641 €			0 €	3 460 529 €	9 656 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région					414 166 €			0 €	9 708 406 €	0 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne					1 213 533 €			0 €	3 233 435 €	0 €
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres			15 113 €		2 657 164 €	127 538 €		2 837 834 €	1 652 525 €	838 485 €
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs			0 €		0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
Autres recettes				1 262 523 €	58 933 €	14 391 378 €		0 €	500 €	1 998 050 €
Total	142 675 112 €	- €	15 113 €	1 262 523 €	4 505 437 €	21 792 782 €	- €	2 837 834 €	20 207 274 €	3 295 614 €

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

NB1 : La classification du compte 103- Fonds propres et réserves des fondations est laissée à la libre appréciation de l'établissement (financement Etat / autres financements publics / recettes propres)

NB2 : Le tableau des recettes par origine doit être renseigné en prévision de recettes et correspondre avec le tableau du solde budgétaire. La mention des comptes PCG a vocation à donner une indication sur la nature des recettes à mentionner.

Tableau 4
Équilibre financier agrégé | réalisation 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)		
	Budget 2025	Montants CF 2025
Solde budgétaire (déficit) (D2)*		
dont solde budgétaire budget principal		
dont solde budgétaire Autres SACDs limitatifs (CFA SUP)		
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	6 710 €	5 995 €
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	3 415 181 €	3 622 692 €
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)	- €	392 877 492 €
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	3 421 891 €	396 506 179 €
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	2 943 711 €	4 409 551 €
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	3 754 641 €	3 705 892 €
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)		703 658 €
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	6 365 602 €	400 915 730 €

Financements (couverture des besoins)		
Budget 2025	Montants CF 2025	
684 810 €	3 755 929 €	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
		dont solde budgétaire budget principal
		dont solde budgétaire Autres SACDs limitatifs (CFA SUP)
6 710 €	6 534 €	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
5 674 082 €	2 714 803 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
- €	394 438 464 €	Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
6 365 602 €	400 915 730 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
- €	- €	PRLELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
- €	- €	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
810 930 €	- €	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
6 365 602 €	400 915 730 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Tableau 5
Opérations pour le compte de tiers | réalisations 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Budget 2025		Réalisé 2025	
			Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements	Décaissements	Encaissements
Aide à la mobilité internationale	46711	Aide à la mobilité internationale	1 782 086 €	3 897 629 €	205 200 €	113 400 €
TVA	445	TVA	1 633 095 €	1 776 453 €	1 955 605 €	1 406 974 €
Alienor Transfert	4731	Alienor Transfert	- €	- €	713 180 €	500 000 €
Diverses	473*		- €	- €	393 626 198 €	395 132 893 €
TOTAL			3 415 181 €	5 674 082 €	396 500 184 €	397 153 267 €

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

Tableau 6
Situation patrimoniale agrégée | réalisations 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	CF 2024	Budget 2025	CF 2025	PRODUITS	CF 2024	Budget 2025	CF 2025
	Montants	Montants	Montants		Montants	Montants	Montants
Personnel	141 890 190 €	147 179 880 €	146 261 892 €	Subventions de l'Etat	144 779 120 €	142 290 461 €	149 872 035 €
dont charges de pensions civiles*	40 221 815 €	45 625 763 €	42 411 971 €	Fiscalité affectée	1 288 200 €	1 262 523 €	1 262 523 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	44 154 937 €	52 043 404 €	45 457 291 €	Autres subventions	11 454 350 €	26 944 977 €	11 769 649 €
				Autres produits	29 720 993 €	28 890 851 €	29 563 242 €
TOTAL DES CHARGES (1)	186 045 128 €	199 223 285 €	191 719 183 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	187 242 662 €	199 388 813 €	192 467 449 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 197 534 €	165 528 €	748 266 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)			
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	187 242 662 €	199 388 813 €	192 467 449 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	187 242 662 €	199 388 813 €	192 467 449 €

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	CF 2024	Budget 2025	CF 2025
	Montants	Montants	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 197 534 €	165 528 €	748 266 €
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 158 944 €	13 500 000 €	13 269 897 €
- ((C 78) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8 080 748 €	8 500 000 €	7 881 251 €
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €	- €	- €
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs	- €	- €	18 140 €
- (C 7542) quote-part des apports	- €	- €	- €
= CAF ou IAF*	6 275 729 €	5 165 528 €	6 118 771 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CF 2024	Budget 2025	CF 2025	RESSOURCES	CF 2024	Budget 2025	CF 2025
	Montants	Montants	Montants		Montants	Montants	Montants
Insuffisance d'autofinancement*	- €	- €	- €	Capacité d'autofinancement*	6 275 729 €	5 165 528 €	6 118 771 €
Investissements	18 236 517 €	13 184 378 €	12 748 836 €	Financement de l'actif par l'État	2 280 423 €	798 081 €	2 730 992 €
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	6 790 537 €	5 262 795 €	2 610 133 €
Correction	837 149 €			Autres ressources	91 500 €	890 111 €	155 111 €
				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	19 073 667 €	13 184 378 €	12 748 836 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	15 438 189 €	12 116 515 €	11 615 007 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	- €	- €	- €	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	3 635 478 €	1 067 863 €	1 133 830 €

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	CF 2024	Budget 2025	CF 2025
	Montants	Montants	Montants
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 3 635 478 €	- 1 067 863 €	- 1 133 830 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	- 12 165 292 €	- 4 011 574 €	- 5 543 380 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	8 529 814 €	2 943 711 €	4 409 551 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	19 467 237 €	18 399 374 €	18 333 407 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 19 935 240 €	- 23 946 814 €	- 25 478 620 €
Niveau de la TRESORERIE	39 402 476 €	42 346 187 €	43 812 027 €

Tableau 8
Opérations liées aux recettes fléchées | réalisations 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées *

	Antérieures à N non dénouées	2025	2026	2027	2028
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	-	24 101 927	27 807 819	29 444 481	24 232 131
Recettes fléchées (b)	97 992 458	26 340 722	28 672 146	15 717 986	8 447 955
Subvention pour charges d'investissement fléchées	-	-	-	-	-
Financements de l'État fléchés	11 366 874	2 837 834	978 745	1 602 500	-
Autres financements publics fléchés	62 102 755	20 207 274	24 708 121	13 664 867	8 225 078
Recettes propres fléchées	24 522 829	3 295 614	2 985 280	450 619	222 878
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	73 890 531	22 634 829	27 035 484	20 930 336	19 654 246
Personnel					
AE=CP	26 101 836	7 690 810	11 613 708	5 447 892	2 237 119
Fonctionnement et intervention					
AE	27 259 973	7 041 930	8 526 087	4 538 991	5 292 013
CP	24 773 450	7 218 908	7 922 069	4 560 094	5 413 491
Investissement					
AE	51 265 725	3 198 796	4 108 775	411 255	287 855
CP	23 015 244	7 725 111	7 499 707	10 922 349	12 003 637
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	24 101 927	3 705 892	1 636 662	- 5 212 350	- 11 206 291

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

Autofinancement des opérations fléchées (d)					
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)					
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)	24 101 927	27 807 819	29 444 481	24 232 131	13 025 840

TABLEAU 9
Opérations pluriannuelles - Exécution 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement						Restes		
		AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	Conso AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Conso CP N	Restes à engager >= N (AE)	Restes à payer >= N (CP)	
Total Programme pluriannuels d'inv	46 003 018	38 143 421	38 112 077	-349 327	525 000	175 673	175 673	10 880 501	10 880 501	10 880 501	10 880 501	10 880 501	4 051 640	4 051 640	7 115 268	23 355 609
Total Contrats de formation continue	63 361 532	35 959 262	35 925 473	-2 636 144	10 011 430	7 375 286	7 359 735	33 481 726	33 481 726	-1 339 691	9 155 864	7 815 873	7 815 873	20 076 325	1 987 609	
Total	232 336 643	132 561 514	127 044 141	-10 372 541	35 280 634	24 871 856	24 871 856	98 595 551	98 595 551	-4 285 307	34 283 809	29 998 442	29 998 442	79 514 552	28 743 186	
Ss total personnel	72 484 877	33 030 385	33 030 386	-2 555 724	13 584 101	11 388 377	11 388 377	33 030 386	33 030 386	-2 555 724	13 584 101	11 388 377	11 388 377	28 056 114	0	
Ss total fonctionnement	89 081 848	44 130 094	42 108 228	-3 454 644	13 369 369	9 914 725	9 914 725	39 249 190	37 662 460	-1 055 643	12 540 510	11 484 867	10 587 822	37 038 895	3 742 671	
Ss total investissement	70 783 918	55 341 034	52 805 527	-4 332 273	7 907 164	3 574 891	3 558 748	24 315 975	23 351 537	-654 000	7 769 198	7 115 198	8 012 243	14 419 643	25 000 496	

Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs		Restes à encaisser > N
			Montant	Encaissements < N	
Total Programme pluriannuels d'inv	46 003 018	5 971 017	40 032 001	16 377 892	7 744 110
Total	232 336 643	132 561 514	127 044 141	-10 372 541	35 280 634
Ss total personnel	72 484 877	33 030 385	33 030 386	-2 555 724	13 584 101
Ss total fonctionnement	89 081 848	44 130 094	42 108 228	-3 454 644	13 369 369
Ss total investissement	70 783 918	55 341 034	52 805 527	-4 332 273	7 907 164

TABLEAU 10
Opérations pluriannuelles - Exécution 2025

Périmètre financier : UNIV. LIMOGES

Exercice : 2025

Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmations

Exécution d'AE et de CP		Prévisions	Exécution				Reste à payer	Reste à réaliser			
Opération	Nature	Coût total de l'opération	Conso AE < N	Conso AE N	TOTAL des AE consommées	Conso CP < N	Conso CP N	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	Solde à engager	Solde à payer
Programme pluriannuels d'inv	Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement	50 342	960	49 382	50 342	960	0	960	49 382	0	49 382
	Investissement	45 952 677	38 111 117	126 291	38 237 409	10 879 541	4 051 640	14 931 181	23 306 227	7 715 268	31 021 495
Total Programme pluriannuels d'inv		46 003 018	38 112 077	175 673	38 287 750	10 880 501	4 051 640	14 932 141	23 355 609	7 715 268	31 070 877
Contrats de recherche	Personnel	41 263 992	19 426 088	4 465 758	23 891 846	19 426 088	4 465 758	23 891 846	0	17 372 146	17 372 146
	Fonctionnement	21 178 446	8 666 770	5 063 917	13 730 688	7 301 230	5 152 937	12 454 167	1 276 521	7 447 758	8 724 279
	Investissement	17 488 569	12 131 085	2 269 140	14 400 224	10 184 372	3 268 721	13 453 093	947 131	3 088 345	4 035 476
Total Contrats de recherche		79 931 007	40 223 943	11 798 815	52 022 758	36 911 690	12 887 416	49 799 106	2 223 652	27 908 249	30 131 901
Contrats de formation continue	Personnel	18 299 273	9 307 836	4 857 983	14 165 819	9 307 836	4 857 983	14 165 819	0	4 133 454	4 133 454
	Fonctionnement	44 543 140	26 266 758	2 353 049	28 619 807	23 843 432	2 887 293	26 730 724	1 889 082	15 923 333	17 812 415
	Investissement	519 119	350 879	148 702	499 582	330 458	70 597	401 055	98 526	19 538	118 064
Total Contrats de formation continue		63 361 532	35 925 473	7 359 735	43 285 208	33 481 726	7 815 873	41 297 599	1 987 609	20 076 325	22 063 933
Contrats d'enseignement	Personnel	12 921 612	4 296 461	2 074 636	6 371 097	4 296 461	2 074 636	6 371 097	0	6 550 515	6 550 515
	Fonctionnement	23 289 920	7 173 740	2 448 377	9 622 117	6 546 839	2 547 593	9 094 432	527 685	13 667 803	14 195 489
	Investissement	6 823 553	2 212 446	1 014 615	3 227 061	1 957 165	621 284	2 578 450	648 611	3 596 492	4 245 103
Total Contrats d'enseignement		43 035 085	13 682 648	5 537 628	19 220 275	12 800 466	5 243 513	18 043 979	1 176 297	23 814 810	24 991 107
Ss total Personnel		72 484 877	33 030 386	11 398 377	44 428 763	33 030 386	11 398 377	44 428 763	0	28 056 114	28 056 114
Ss total Fonctionnement		89 061 848	42 108 228	9 914 725	52 022 953	37 692 460	10 587 822	48 280 283	3 742 671	37 038 895	40 781 565
Ss total Investissement		70 783 918	52 805 527	3 558 748	56 364 275	23 351 537	8 012 243	31 363 780	25 000 496	14 419 643	39 420 138
TOTAL		232 330 643	127 944 141	24 871 850	152 815 991	94 074 383	29 998 442	124 072 825	28 743 166	79 514 652	108 257 818

Exécution des recettes		Prévisions	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements < N	Encaissements réalisés N	Reste à encaisser en N+1 et suivantes
Programme pluriannuels d'inv	Financement de l'Etat	13 584 000	8 157 888	2 230 000	3 196 112
	Autres financements publics	26 396 762	8 207 560	5 475 313	12 713 888
	Autres financements	51 240	12 443	38 796	0
Total Programme pluriannuels d'inv		40 032 001	16 377 892	7 744 110	15 910 000
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	3 529 157	2 697 499	528 704	302 953
	Autres financements publics	66 743 651	33 267 076	9 816 582	23 659 993
	Autres financements	9 658 199	5 045 456	2 351 589	2 261 153
Total Contrats de recherche		79 931 007	41 010 031	12 696 876	26 224 100
Contrats de formation continue	Financement de l'Etat	0	0	0	0
	Autres financements publics	61 580	20 500	41 080	0
	Autres financements	63 299 952	39 916 263	14 712 132	8 671 557
Total Contrats de formation continue		63 361 532	39 936 763	14 753 212	8 671 557
Contrats d'enseignement	Financement de l'Etat	330 676	292 982	37 694	0
	Autres financements publics	39 218 951	19 594 005	4 876 836	14 748 111
	Autres financements	730 705	64 681	127 289	538 735
Total Contrats d'enseignement		40 280 332	19 951 668	5 041 819	15 286 846
Ss total Financement de l'Etat		17 443 833	11 148 370	2 796 398	3 499 065
Ss total Autres financements publics		132 420 944	61 089 141	20 209 811	51 121 992
Ss total Autres financements		73 740 096	45 038 843	17 229 807	11 471 445
TOTAL		223 604 873	117 276 354	40 236 016	66 092 503

Tableau 12
Synthèse budgétaire et comptable | réalisations 2025

UNIV. LIMOGES

Exercice : 2025
Période : 1 à 14

Tableau de synthèse budgétaire et comptable (réalisé)

		Réalisé N		
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	41 431 488		
	2 Niveau initial du fonds de roulement	19 467 237		
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-19 935 240		
	4 Niveau initial de la trésorerie	39 402 476		
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	24 101 927		
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	15 300 550		
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	186 567 521		
	6 Résultat patrimonial	748 266		
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	6 118 771		
	8 Variation du fonds de roulement	-1 133 830		
	9 Opérations bilanciellles non budgétaires	SENS 539		
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+	6 534
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	-	-5 285
		Cautionnements et dépôts	+/-	-710
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS -300 580		
		Variation de stocks	+/-	-375
		Production immobilisée	+/-	0
		Charges sur créances irrécouvrables	+/-	-1 109 185
		Produits divers de gestion courante	+/-	808 979
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS -4 589 717		
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	-6 157 445
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	4 262 296	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+/-	-1 170 173	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+/-	3 864 742	
12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	3 755 929			
	12.a Recettes budgétaires	196 591 688		
	12.b Crédits de paiement ouverts	192 835 759		
13 Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	653 622			
14 Variation de la trésorerie = 12 + 13	4 409 551			
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée	3 705 892		
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	703 658		
15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13	-5 543 380			
16 Restes à payer	-6 268 239			
17 Niveau final de restes à payer	35 163 249			
Stocks finaux	18 Niveau final du fonds de roulement	18 333 407		
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-25 478 620		
	20 Niveau final de la trésorerie	43 812 027		
		20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	27 807 819	
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	16 004 208		



Université
de Limoges

Direction des Achats et des Finances
Adil RKIBI

Université de Limoges



RAPPORT DE GESTION DE L'ORDONNATEUR 2025

Conseil d'Administration du 13 Mars 2026

I. Préambule sur l'exercice budgétaire 2025.....	3
1. Éléments méthodologiques.....	3
2. Contexte de l'exercice budgétaire 2025.....	3
II. Rappel des faits marquants de l'exercice budgétaire 2025	5
1. Le budget 2025.....	5
2. L'équilibre prévisionnel du budget 2025.....	5
3. Les états budgétaires votés en BR3	5
III. L'exécution budgétaire	8
1. Les recettes	8
A. L'exécution par enveloppe et par structure des recettes encaissées (RE)	8
B. Evolution.....	8
2. Les dépenses	9
A. L'exécution par structure des autorisations d'engagements (AE).....	9
B. L'exécution des AE par enveloppe.....	10
C. Evolution des taux de réalisation	10
3. L'exécution détaillée des AE par enveloppe et par structure	11
A. L'investissement	11
B. La masse salariale.....	12
C. Le fonctionnement.....	12
4. L'exécution détaillée des CP par enveloppe et par structure.....	13
A. Par enveloppe	13
B. Par structure.....	14
5. Synthèse budgétaire.....	14
6. Le solde budgétaire	15
7. Focus sur les facteurs impactant la masse salariale	16
A. Bilan par catégorie d'emploi	16
B. Les principaux éléments de variation de la masse salariale entre 2024 et 2025	17
C. Les principales variations de la masse salariales entre 2021 et 2025	18
8. Les équilibres réels 2025	19
A. Le résultat patrimonial.....	19
B. La capacité d'autofinancement	20
C. La trésorerie	21
IV. Projection et synthèse financière	22
1. Synthèse des faits marquant l'exécution budgétaire 2025.....	22
2. Projection 2026.....	23
3. Evolution des indicateurs de soutenabilité financière	24
4. Orientations à retenir	25
V. Annexes : Tableaux réglementaires suivants	26
VI. Glossaire.....	27

I. Préambule sur l'exercice budgétaire 2025

La situation financière de l'université a permis à l'établissement de faire face aux incertitudes et aux évolutions conjoncturelles survenues au cours des exercices 2022, 2023 et 2024.

Cette situation se retrouve dans l'évolution de l'ensemble des indicateurs du dernier compte financier (2024) :

- Le solde budgétaire s'élève à + 11,27 M€ ;
- Le résultat est de + 1,20 M€ ;
- Le fonds de roulement de 19,17 M€ soit 40,4 jours de charges décaissables ;
- Le BFR de - 19,84 M€ ;
- La trésorerie s'établissant à 39,40 M€.

Pour l'élaboration du budget 2025, la prudence restait de mise tout en desserrant la contrainte budgétaire.

Cependant, le contexte particulier rencontré par l'université de Limoges l'a confronté à un exercice de gestion complexe pour allier respect des plafonds d'emplois et maîtrise de la masse salariale.

Les trois budgets rectificatifs (BR) de 2025 ont donc modifié les prévisions de ce budget initial en tenant compte à la fois des résultats enregistrés en 2024, du rythme des dépenses réalisées et des différents éléments conjoncturels qui ont fortement impacté les finances de l'université (hausse du CAS Pensions, inflation, orientations budgétaires de l'état...).

Le présent rapport s'efforce de rendre compte de l'exécution budgétaire de l'année 2025, de détailler et d'expliquer les écarts entre le budget prévisionnel et les réalisations de cet exercice.

1. Éléments méthodologiques

En application de l'article 208 du décret Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), relatif à la comptabilisation des autorisations d'engagement et des autorisations d'emplois, et de l'article 211 relatif au compte financier, l'ordonnateur de l'Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) doit établir le rapport de gestion pour l'exercice écoulé.

Ainsi, ce rapport accompagne le compte financier tout comme le rapport des commissaires aux comptes et les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret GBCP et présentés par l'agent comptable.

Le Recueil des Règles Budgétaires des Organismes précise le contenu du rapport de l'ordonnateur : il « *a notamment pour objet de commenter et d'analyser, au regard de la mise en œuvre de la stratégie et des missions de l'organisme :*

- *L'exécution budgétaire de l'exercice écoulé en particulier au regard de la prévision budgétaire votée en budgets initial et rectificatif(s) ;*
- *L'équilibre financier qui en résulte ;*
- *Le caractère soutenable de l'exécution budgétaire. »*

2. Contexte de l'exercice budgétaire 2025

Pour rappel, le budget initial 2025 a été approuvé par les membres du Conseil d'Administration (CA) de 20 décembre 2024, puis révisé par trois budgets rectificatifs (BR1, BR2 et BR3) en juin, en septembre et en décembre 2025. Le BR3 se plaçait dans la perspective de la fin de gestion 2025 avec un objectif d'adaptation à la réalité constatée de la situation financière en termes de recettes et de dépenses.

Le budget initial a été voté avec un solde budgétaire de -7,59 M€. L'objectif poursuivi à travers ce budget était notamment d'opérer, dans une certaine mesure, un desserrement de la contrainte budgétaire. Il fallait aussi

permettre à l'établissement de tenir ses engagements auprès des financeurs : des avances avaient déjà été perçues, et nécessitaient d'engager des dépenses pour conserver les financements.

Les trois budgets rectificatifs ont permis d'améliorer la prévision de solde budgétaire 2025 (de -7,59 M€ initialement à 685 k€ après le BR3) :

La connaissance financière quant à la trajectoire budgétaire suivie par l'établissement s'est enrichie de l'apport du compte financier 2024 et des trois budgets rectificatifs. De plus, cette trajectoire tient compte des aléas conjoncturels (inflation, hausse des coûts des composants et matières premières) et des revalorisations salariales (hausse du SMIC, revalorisation des échelles indiciaires, application du RIPEC...). Ainsi, le fonds de roulement, gage de la capacité de l'établissement à faire face aux investissements futurs, est passé de 10,7 M€ fin 2016 à 18,40M€ Comme établi dans le budget rectificatif n°3 de 2025 approuvé par les membres du Conseil d'Administration (CA) en date du 18 décembre dernier (*cf. tableau de synthèse en dernière partie du document*).

L'année 2025 a été marquée par les incertitudes liées au vote du budget de l'Etat (Absence de loi de finances en début d'exercice 2025 et application des principes du Service Voté durant 3 mois) qui ont impacté l'exécution des dépenses et des recettes.

Ce rapport rappelle les faits marquants de l'exercice budgétaire 2025 (partie II), puis présente une analyse détaillée de l'exécution de ce budget (partie III), pour finir par une projection sur les orientations à retenir pour l'exercice 2026 (partie IV).

II. Rappel des faits marquants de l'exercice budgétaire 2025

1. Le budget 2025

Le CA du 18 décembre 2025 a approuvé les éléments du budget (après BR3) présentés dans le tableau suivant :

UNILIM	Prévisionnel			Solde Budgétaire (RE-CP)
	AE	CP	RE	
TOTAL	202 480 343 €	197 909 835 €	198 594 645 €	684 810 €

Le budget (BI+BR) 2025 de l'université présentait un solde budgétaire prévisionnel de + 685 k€ (ce solde correspond à la différence entre les prévisions de recettes encaissées et les crédits de paiement).

2. L'équilibre prévisionnel du budget 2025

Indicateurs du budget 2025	Montants
Résultat prévisionnel	165 528 €
Capacité d'autofinancement	5 165 528 €
Niveau de Fonds de roulement prévisionnel	18 399 374 €
Niveau du Besoin en fonds de roulement prévisionnel	-23 946 814 €
Niveau de Trésorerie prévisionnel	42 346 187 €

Le budget 2025 (après BR3) présentait une situation financière révisée à la baisse :

- Le résultat prévisionnel était bénéficiaire de 166 k€ ;
- La CAF se situait à un très bon niveau 5,17 M€ ;
- Le budget prévisionnel prévoyait un tirage sur fonds de roulement +1,07 M€, portant le fonds de roulement prévisionnel à 18,40 M€. Avec un Besoin en Fonds de Roulement de - 23,95 M€, la prévision de trésorerie atteignait 42,35 M€.

3. Les états budgétaires votés en BR3

Pour rappel, ci-dessous les tableaux budgétaires votés en BR3 détaillant les enveloppes limitatives en termes d'autorisation d'engagements (AE), de crédits de paiement (CP) et d'autorisations de recettes (AR).

DEPENSES				
	Montants BI 2025		Montants BR3 2025	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	150 066 914	150 066 914	148 816 866	148 816 866
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	45 719 405	45 719 405	45 625 763	45 625 763
Fonctionnement	41 880 877	37 921 064	41 007 132	35 775 415
Intervention				
Investissement	13 491 426	14 762 434	12 656 345	13 317 554
TOTAL DES DEPENSES	205 439 217	202 750 412	202 480 343	197 909 835
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)		0		684 810

Montants BI 2025	Montants BR3 2025	
RE	RE	
165 132 494	168 934 588	Recettes globalisées
139 568 749	142 290 461	Subvention pour charges de service public
0	0	Subvention pour charges d'investissement
33 000	0	Autres financements de l'Etat
1 000 000	1 262 523	Fiscalité affectée
3 210 939	5 380 109	Autres financements publics
21 319 806	20 001 495	Recettes propres
30 028 764	29 660 057	Recettes fléchées
0	0	Subvention pour charges d'investissement fléchées
2 247 059	3 069 542	Financements de l'Etat fléchés
24 497 977	22 881 718	Autres financements publics fléchés
3 283 728	3 708 797	Recettes propres fléchées
195 161 258	198 594 645	TOTAL DES RECETTES (C)
7 589 154	0	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

Equilibre financier (tableau réglementaire 4 en GBCP)

Partant du solde budgétaire ci-dessus, le tableau ci-dessous montre l'impact des opérations pour compte de tiers sur la trésorerie.

BE SOINS	Montants BI 2025		Montants BR3 2025		Financements (couverture des besoins)	
	Montants BI 2025	Montants BR3 2025	Montants BI 2025	Montants BR3 2025	Montants BI 2025	Montants BR3 2025
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	7 589 154 €	- €	- €	684 810 €	Solde budgétaire (excédent) (D1)*	
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	6 000 €	6 710 €	6 000 €	6 710 €	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	3 900 000 €	3 415 181 €	3 750 000 €	5 674 082 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)					Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	11 495 154 €	3 421 891 €	3 756 000 €	6 365 602 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)	
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	- €	2 943 711 €	7 739 154 €	- €	PRLEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)	
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	5 029 702 €	3 754 641 €			dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)****	
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)			12 085 514 €	810 929 €	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)	
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	11 495 154 €	6 365 602 €	11 495 154 €	6 365 602 €	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)	

Situation patrimoniale (tableau réglementaire 6 en GBCP)

La série des tableaux suivants met en exergue les indicateurs prévisionnels de la situation patrimoniale : le résultat, la capacité d'autofinancement (CAF), et le fonds de roulement (FR).

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants BI 2025	Montants BR3 2025	PRODUITS	Montants BI 2025	Montants BR3 2025
Personnel	148 416 178 €	147 179 880 €	Subventions de l'Etat	139 568 749 €	142 290 461 €
dont charges de pensions civiles*	46 009 015 €	45 625 763 €	Fiscalité affectée	1 000 000 €	1 262 523 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel	55 530 944 €	52 043 404 €	Autres subventions	31 023 994 €	26 944 977 €
Intervention (le cas échéant)			Autres produits	29 819 806 €	28 890 851 €
TOTAL DES CHARGES (1)	203 947 122 €	199 223 285 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	201 412 549 €	199 388 813 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	- €	165 528 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	2 534 573 €	- €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	203 947 122 €	199 388 813 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	203 947 122 €	199 388 813 €

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants BI 2025	Montants BR3 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 2 534 573 €	165 528 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 500 000 €	13 500 000 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		8 500 000 €
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 8 500 000,00 €	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 465 427 €	5 165 528 €

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants BI 2025	Montants BR3 2025	RESSOURCES	Montants BI 2025	Montants BR3 2025
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	2 465 427 €	5 165 528 €
Investissements	14 319 561 €	13 184 378 €	Financement de l'actif par l'État	2 247 059 €	798 081 €
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	5 634 535 €	5 262 795 €
			Autres ressources	- €	890 111 €
Correction			Augmentation des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS (5)	14 319 561 €	13 184 378 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	10 347 021 €	12 116 515 €
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	- €	- €	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	3 972 540 €	1 067 863 €

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants BI 2025	Montants BR3 2025
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 3 972 540 €	- 1 067 863 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	3 083 272 €	- 4 011 574 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 7 055 812 €	2 943 711 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	15 494 697 €	18 399 374 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 16 851 968 €	- 23 946 814 €
Niveau de la TRESORERIE	32 346 664 €	42 346 187 €

III. L'exécution budgétaire

1. Les recettes

A. L'exécution par enveloppe et par structure des recettes encaissées (RE)

Le tableau ci-dessous permet de mettre en lumière les taux de réalisation des recettes selon l'origine des fonds et par structure.

Par origine	Prévisionnel RE	Réalisé RE	Ecart en €	Taux de réalisation RE
SCSP	142 290 461 €	142 675 112 €	384 651 €	100,27%
Etat	3 069 542 €	2 852 947 €	- 216 595 €	92,94%
Autres financements publics	28 261 827 €	24 712 711 €	- 3 549 116 €	87,44%
Fiscalité affectée	1 262 523 €	1 262 523 €	0 €	100,00%
Ressources propres	23 710 292 €	25 088 396 €	1 378 104 €	105,81%
TOTAL	198 594 645 €	196 591 688 €	- 2 002 957 €	98,99%

Par structure	Recettes encaissées 2025			
	Prévisionnel RE	Réalisé RE	Ecart en €	Taux de réalisation
UNILIM				
<i>Composantes et services</i>	167 073 491 €	168 245 624 €	1 172 133 €	100,70%
<i>Recherche</i>	16 904 838 €	13 627 480 €	-3 277 358 €	80,61%
<i>Formation continue</i>	2 209 054 €	2 211 446 €	2 392 €	100,11%
<i>Formation par apprentissage</i>	12 407 262 €	12 507 138 €	99 876 €	100,80%
TOTAL	198 594 645 €	196 591 688 €	-2 002 957 €	98,99%

Le taux global d'exécution des recettes encaissées enregistre un niveau historique, comme le montre le tableau ci-dessus.

- La recette de la SCSP a été enregistrée pour un montant supérieur aux prévisions du budget, cette réalisation est impactée par les mesures salariales (LPR, revalorisation des formations de santé, revalorisation du CAS Pensions) et des mesures en faveur de la santé des étudiants.
- La recette relative à la CVEC (en fiscalité affectée) est pour sa part réalisée à 100% compte tenu de la refonte du calendrier de versement en année civile.
- Le taux de réalisation global est tiré vers le haut par celui des ressources propres (105,81%) et des subventions Etat (92,94%) et vers le bas par celui des subventions publiques (87,44%).
- L'évolution des financements publics (hors versements de l'Etat) est liée à une surestimation des recettes encaissables des projets de recherche (2,64 M€ concernant entre autres des projets européens, ANR, Région...) et sur des projets de formation (910 k€ concernant le projet EUPeace – Subvention reçue en janvier 2026).

B. Evolution

Le niveau de réalisation des recettes encaissées (RE) depuis 2020 par origine de recettes :

	Réalisé RE 2020	Réalisé RE 2021	Réalisé RE 2022	Réalisé RE 2023	Réalisé RE 2024	Réalisé RE 2025	Variation
SCSP	127 196 054 €	130 098 104 €	132 945 189 €	141 068 707 €	140 010 721 €	142 675 112 €	1,90%
Etat	2 357 304 €	6 109 320 €	6 178 140 €	2 790 529 €	1 808 504 €	2 852 947 €	57,75%
Autres financements publics	11 672 505 €	32 973 837 €	16 506 338 €	18 649 369 €	31 129 510 €	24 712 711 €	-20,61%
Fiscalité affectée	1 106 232 €	767 806 €	837 844 €	1 235 163 €	1 288 200 €	1 262 523 €	-1,99%
Ressources propres	10 078 926 €	17 895 353 €	24 170 614 €	26 045 766 €	21 637 835 €	25 088 396 €	15,95%
TOTAL	152 411 021 €	187 844 421 €	180 638 125 €	189 789 533 €	195 874 770 €	196 591 688 €	0,37%

Le niveau de réalisation des recettes encaissées (RE) depuis 2020 par structure :

	Exécution des RE						Variation
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
UNILIM							
<i>Composantes et services</i>	141 530 826 €	150 465 320 €	152 318 017 €	159 876 274 €	168 033 777 €	168 245 624 €	0,13%
<i>Recherche</i>	7 357 543 €	29 733 293 €	13 058 842 €	12 605 620 €	15 930 727 €	13 627 480 €	-14,46%
<i>Formation continue</i>	2 082 668 €	2 679 466 €	2 895 225 €	2 419 390 €	2 407 354 €	2 211 446 €	-8,14%
<i>Formation par apprentissage</i>	1 439 984 €	4 966 342 €	12 366 041 €	14 888 250 €	9 502 912 €	12 507 138 €	31,61%
TOTAL	152 411 021 €	187 844 421 €	180 638 125 €	189 789 533 €	195 874 770 €	196 591 688 €	0,37%

Le taux d'évolution des recettes encaissées depuis 2020 par origine.

	Taux de réalisation des RE					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
SCSP	100,34%	101,50%	100,71%	102,92%	100,32%	100,27%
Etat	67,35%	101,19%	94,70%	74,24%	102,47%	92,94%
Autres financements publics	39,55%	99,42%	63,83%	87,45%	112,13%	87,44%
Fiscalité affectée	81,36%	68,56%	71,86%	100,00%	100,00%	100,00%
Ressources propres	51,76%	72,55%	126,50%	101,33%	102,77%	105,81%
TOTAL	84,39%	97,25%	97,82%	100,37%	102,32%	98,99%

De manière globale, le taux d'exécution des recettes encaissées est très élevé, en outre, l'encaissement réel demeure en forte augmentation :

La SCSP : la dotation 2025 prend notamment en compte le financement des mesures sociales en faveur de la santé des étudiants (+86 k€ dont chèques psychologues). Elle tient également compte des 19 k€ alloués au titre des formations santé, des 3,6 k€ au profit des mesures de santé et des 200 k€ de soutien financier non pérenne alloué dans le cadre du dialogue de performance 2025. Elle tient enfin compte de l'ajustement des crédits alloués au titre de la gestion des ressources humaines (-90 k€) et de la LPR (- 9,39 k€).

Les financements de l'Etat connaissent une exécution croissante passant de 1,80 M€ en 2024 à 2,85 M€ en 2025. Cette évolution est principalement due au lancement de nouveaux programmes CPER (CPER ESTER, CPER Brive) pour lesquels des avances ont été reçues sur l'exercice 2025. Dans le même temps, **les autres financements publics** sont pour leur part en retrait de 6,42 M€ par rapport à 2024.

Les ressources propres connaissent une exécution croissante depuis 2021 passant de 17,90 M€ à 21,64 M€ en 2024. Pour l'exercice 2025, ces dernières s'établissent à 25,09 M€. Cette évolution est principalement le fait de la régularisation des recettes qui n'avaient pu être traitées et finalisées en 2024.

2. Les dépenses

A. L'exécution par structure des autorisations d'engagements (AE)

Le niveau de réalisation des AE par structure :

Par structure	Autorisations d'engagements 2025			
	Prévisionnel	Réalisé AE	Ecart en €	Taux de réalisation
UNILIM				
<i>Composantes et services</i>	168 878 239 €	159 942 936 €	- 8 935 303 €	94,71%
<i>Recherche</i>	22 346 282 €	17 912 912 €	- 4 433 371 €	80,16%
<i>Formation continue</i>	1 214 863 €	959 055 €	- 255 808 €	78,94%
<i>Formation par apprentissage</i>	10 040 959 €	7 755 387 €	- 2 285 572 €	77,24%
Total	202 480 343 €	186 570 289 €	- 15 910 054 €	92,14%

Les taux d'exécution budgétaire sont plus élevés pour les composantes et services (94,71%) et restent modérés pour la Formation Continue et par Apprentissage (78,94 % et 77,24%). Il convient toutefois de prendre en compte

le volume des écarts constatés : sur les composantes et services (8,94 M€), la recherche (4,43 M€), sur la Formation par apprentissage il s'agit de 2,29 M€ tandis que les sommes non engagées la formation continue sont d'une importance moindre (255 k€).

Le taux d'exécution des autorisations d'engagement (92,14%) est globalement tiré vers le haut par l'importante réalisation des composantes et services alors que celles de la Formation Continue et de la Formation par Apprentissage en modère l'évolution.

B. L'exécution des AE par enveloppe

Le niveau de réalisation des AE par enveloppe :

	Prévisionnel	Réalisé 2025	Ecart en €	Taux de réalisation
Fonctionnement	41 007 132 €	29 901 727 €	- 11 105 405 €	72,92%
Masse salariale	148 816 866 €	148 189 420 €	- 627 446 €	99,58%
Investissement	12 656 345 €	8 479 142 €	- 4 177 203 €	67,00%
TOTAL AE	202 480 343 €	186 570 289 €	- 15 910 054 €	92,14%

Le taux d'exécution global est relativement élevé (92,14 %). Il n'en demeure pas moins qu'il représente un écart de -15,91 M€ partagé par les trois enveloppes fonctionnement, Masse salariale et d'investissement.

C. Evolution des taux de réalisation

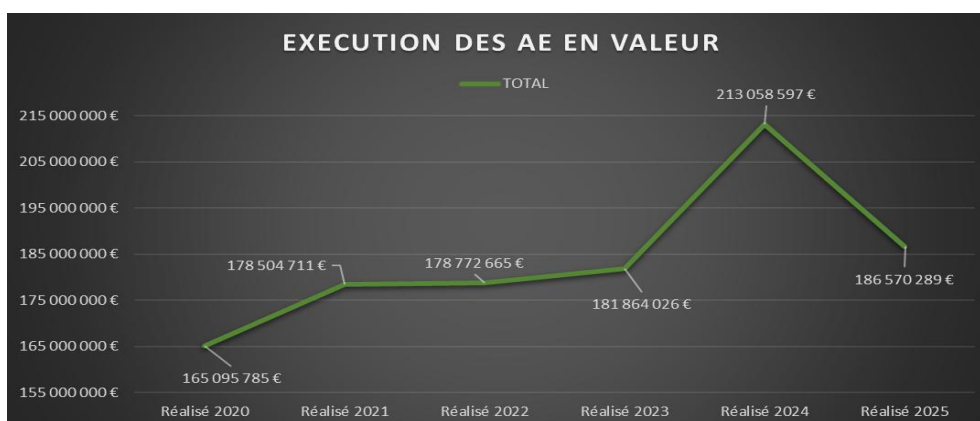
Le taux global d'exécution des AE depuis 2020

	GBCP					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget prévisionnel	186 321 850,35 €	198 861 253,96 €	190 190 744,00 €	198 436 100,00 €	230 289 637,00 €	202 480 343,00 €
Budget réalisé	165 095 784,59 €	178 504 710,90 €	178 772 665,39 €	181 864 025,69 €	213 058 597,46 €	186 570 288,88 €
Taux d'exécution des AE	88,61%	89,76%	94,00%	91,65%	92,52%	92,14%

Les taux de réalisation par enveloppe depuis 2020

Par enveloppe	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement	70,80%	73,40%	84,36%	75,42%	79,65%	72,92%
Dépenses de masse salariale	97,35%	97,60%	99,31%	99,20%	97,68%	99,58%
Dépenses d'investissement	61,48%	75,05%	71,09%	65,52%	86,65%	67,00%
Total	88,61%	89,76%	94,00%	91,65%	92,52%	92,14%

Les taux d'exécution des AE se maintiennent entre 88% et 94% depuis 2020. En 2025, il reste stable par rapport à 2024. L'exécution des AE en valeur absolue est en diminution de 24,49 M€.



Au global, le taux de réalisation des AE augmente, passant de 88,61% en 2020 à 92,14 % en 2025, en raison de l'augmentation des taux d'exécution des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Ce taux reste toutefois stable par rapport à l'exercice 2024.

En valeur, l'exécution des AE augmente continuellement depuis 2020. La diminution constatée de 24,49 M€ par rapport à 2024 s'explique par les éléments suivants :

- Un accroissement des engagements sur la masse salariale (+4,3 M€ cf. partie masse salariale)
- Une baisse du fonctionnement (- 1,17 M€ Cf. partie fonctionnement)
- Une baisse d'investissement (- 29,69 M€ cf. partie investissement).

3. L'exécution détaillée des AE par enveloppe et par structure

A. L'investissement

Le niveau d'exécution des autorisations d'engagements pour l'exercice 2025 :

	Exécution des dépenses d'investissement			
	Prévisionnel AE	Réalisé AE	Ecart en €	Taux de réalisation
UNILIM				
<i>Composantes et services</i>	8 170 617 €	5 431 670 €	- 2 738 947 €	66,48%
<i>Recherche</i>	3 700 988 €	2 638 024 €	- 1 062 964 €	71,28%
<i>Formation continue</i>	97 758 €	51 738 €	- 46 021 €	52,92%
<i>Formation par apprentissage</i>	686 982 €	357 710 €	- 329 271 €	52,07%
TOTAL	12 656 345 €	8 479 142 €	- 4 177 203 €	67,00%

Le niveau d'exécution des autorisations d'engagements depuis 2020 :

	Exécution des AE					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
UNILIM						
<i>Composantes et services</i>	7 031 344 €	15 548 488 €	8 257 749 €	4 806 934 €	34 115 881 €	5 431 670 €
<i>Recherche</i>	3 321 357 €	4 909 720 €	1 677 731 €	3 804 197 €	3 756 682 €	2 638 024 €
<i>Formation continue</i>	492 980 €	385 960 €	196 956 €	35 335 €	60 940 €	51 738 €
<i>Formation par apprentissage</i>	- €	29 223 €	177 836 €	207 272 €	236 216 €	357 710 €
TOTAL	10 845 681 €	20 873 391 €	10 310 272 €	8 853 738 €	38 169 719 €	8 479 142 €

En 2025, le niveau global de consommation des dépenses d'investissement se contracte (67%) contre 86,65% en 2024. En valeur absolue, les dépenses d'investissement reviennent à une situation légèrement inférieure aux consommations de l'exercice 2023. Cette évolution s'explique principalement par le lancement d'un projet structurant d'ampleur en 2024 (**programme immobilier OmégaHealth piloté par la DPI : +28,42 M€**) qui ne se retrouve pas sur cet exercice.



Néanmoins, l'écart non consommé qui en résulte est de 4,18 M€.

La sous consommation provient principalement de :

- 1,89 M€ pour les composantes et les services ;
- 1,06 M€ pour la Recherche ;
- La direction du patrimoine immobilier à hauteur de 826 k€ ;
- La Formation continue et l'apprentissage à hauteur de 375 k€.

B. La masse salariale

	Exécution des dépenses de masse salariale			
	Prévisionnel AE	Réalisé AE	Ecart en €	Taux de réalisation
UNILIM				
<i>Composantes et services</i>	134 517 211 €	134 517 210 €	- 1 €	100,00%
<i>Recherche</i>	8 586 843 €	7 959 398 €	- 627 445 €	92,69%
<i>Formation continue</i>	570 852 €	570 852 €	- €	100,00%
<i>Formation par apprentissage</i>	5 141 960 €	5 141 960 €	- €	100,00%
TOTAL	148 816 866 €	148 189 420 €	- 627 446 €	99,58%

	Exécution des AE					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
UNILIM						
<i>Composantes et services</i>	118 443 172 €	119 163 705 €	123 956 678 €	127 550 477 €	131 204 761 €	134 517 210 €
<i>Recherche</i>	8 917 999 €	8 947 484 €	8 606 429 €	8 466 263 €	7 964 532 €	7 959 398 €
<i>Formation continue</i>	173 479 €	569 545 €	762 499 €	1 304 836 €	781 519 €	570 852 €
<i>Formation par apprentissage</i>	162 860 €	689 635 €	1 222 614 €	2 606 413 €	3 869 911 €	5 141 960 €
TOTAL	127 697 511 €	129 370 369 €	134 548 220 €	139 927 990 €	143 820 723 €	148 189 420 €

Le taux de réalisation de la masse salariale est élevé (99,58%). Cependant, l'écart avec les prévisions reste relativement important (627 k€) eu égard au poids de cette enveloppe dans le budget.

Cette enveloppe est en augmentation par rapport aux années passées du fait de l'impact année pleine de la campagne 2024/2025 et de la revalorisation du CAS Pensions.

C. Le fonctionnement

Le niveau d'exécution des autorisations d'engagements pour l'exercice 2025 :

	Exécution des dépenses de fonctionnement			
	Prévisionnel AE	Réalisé AE	Ecart en €	Taux de réalisation
UNILIM				
<i>Composantes et services</i>	26 190 411 €	19 994 056 €	- 6 196 355 €	76,34%
<i>Recherche</i>	10 058 451 €	7 315 489 €	- 2 742 961 €	72,73%
<i>Formation continue</i>	546 252 €	336 465 €	- 209 788 €	61,60%
<i>Formation par apprentissage</i>	4 212 018 €	2 255 717 €	- 1 956 301 €	53,55%
TOTAL	41 007 132 €	29 901 727 €	- 11 105 405 €	72,92%

Le niveau d'exécution des autorisations d'engagements depuis 2020 :

	Exécution des AE					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
UNILIM						
<i>Composantes et services</i>	16 680 309 €	17 371 114 €	21 332 367 €	21 402 218 €	21 951 083 €	19 994 056 €
<i>Recherche</i>	3 217 148 €	4 327 861 €	5 268 878 €	4 157 498 €	4 705 771 €	7 315 489 €
<i>Formation continue</i>	358 977 €	288 508 €	405 240 €	485 880 €	483 721 €	336 465 €
<i>Formation par apprentissage</i>	6 296 160 €	6 273 468 €	6 907 688 €	7 036 702 €	3 927 581 €	2 255 717 €
TOTAL	26 552 593 €	28 260 950 €	33 914 173 €	33 082 298 €	31 068 156 €	29 901 727 €

Le taux d'exécution de l'enveloppe fonctionnement est de 72,92%, ce qui a généré un écart de sous consommation de 11,11 M€ d'autorisations d'engagement en comparaison avec le prévisionnel.

Le niveau de consommation des dépenses de fonctionnement de l'université (72,92%) est fortement impacté par un taux d'exécution moyen sur la formation continue (27,74%). Le taux élevé des composantes et services est fortement impacté par le coût de l'énergie (3,37 M€) et la gestion des déchets (1,79 M€).

Crédits non consommés sur les composantes et services : la sous consommation est évaluée à hauteur de 5,49 M€ pour les services et 698 k€ pour les composantes.

Crédits non consommés sur l'apprentissage : Le taux de réalisation est modéré (53,55%), cette sous consommation est établie à 1,95 M€ en 2025.

Crédits non consommés sur la formation continue : Le taux de réalisation s'améliore (61,60 %), cette sous consommation passe de 342 k€ en 2024 à 209 k€ en 2025.

Crédits non consommés sur les activités de recherche : Le taux de réalisation est satisfaisant (72,73 %), cette sous consommation passe de 1,38 M€ en 2024 à 2,74 M€ en 2025.

NB : Les AE liées à l'énergie et aux fluides s'établissent à 3,37 M€ contre 4,89 M€ en 2024. Cette contraction de 1,52 M€ est principalement le fait de la mise en œuvre de la politique de sobriété énergétique de l'établissement suivant les recommandations nationales et d'une régulation des coûts du marché.

4. L'exécution détaillée des CP par enveloppe et par structure

A. Par enveloppe

Le niveau de réalisation des CP

	Prévisionnel	Réalisé 2025	Ecart en €	Taux de réalisation
Fonctionnement	35 775 415 €	31 756 517 €	- 4 018 898 €	88,77%
Masse salariale	148 816 866 €	148 186 652 €	- 630 214 €	99,58%
Investissement	13 317 554 €	12 892 590 €	- 424 964 €	96,81%
TOTAL	197 909 835 €	192 835 759 €	- 5 074 076 €	97,44%

L'évolution de la réalisation des CP depuis 2020

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Fonctionnement	22 272 262 €	26 177 680 €	32 915 373 €	30 890 982 €	29 458 984 €	31 756 517 €
Masse salariale	127 655 153 €	129 401 407 €	134 543 935 €	139 937 962 €	143 816 659 €	148 186 652 €
Investissement	9 871 780 €	11 601 987 €	16 632 174 €	12 229 622 €	11 331 742 €	12 892 590 €
TOTAL	159 799 194 €	167 181 074 €	184 091 482 €	183 058 566 €	184 607 385 €	192 835 759 €

Une attention particulière doit être accordée aux consommations de crédits de paiement car elles sont la base du plan trésorerie et entrent dans le calcul du solde budgétaire.

Le taux d'exécution global des crédits de paiement (97,44 % contre 94,84 % en 2024) est très satisfaisant. Cependant par rapport à la prévision de BR3, 5,07 M€ n'ont pas été décaissés, ce qui impacte positivement le solde budgétaire du même montant.

	Taux de réalisation des CP					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
UNILIM						
<i>Composantes et services</i>	88,19%	93,13%	97,49%	98,51%	96,84%	98,31%
<i>Recherche</i>	74,58%	74,36%	86,87%	83,47%	78,26%	89,93%
<i>Formation continue</i>	0,00%	45,25%	84,15%	83,64%	91,03%	100,00%
<i>Formation par apprentissage</i>	184,53%	55,60%	138,33%	75,04%	97,63%	98,84%
TOTAL	88,27%	88,44%	97,82%	95,61%	94,84%	97,44%

Le taux d'exécution est renforcé par le taux élevé de la masse salariale (99,58%), mais dégradé par celui de l'enveloppe de l'investissement (96,81%) et par celui du fonctionnement (88,77%).

CP d'investissement : Les consommations des CP en investissement se sont révélées inférieures de 425 k€ par rapport aux prévisions 2025. Rapporté à la consommation des AE, cet écart est de + 4,41M€, niveau supérieur aux prévisions budgétaires qui projetées une différence entre CP et AE de + 661 k€.

CP de fonctionnement : Les consommations des CP en fonctionnement se sont révélées inférieures de 4,02 M€ par rapport aux prévisions 2025. Rapporté à la consommation des AE, cet écart est de + 1,85 M€, niveau supérieur aux prévisions budgétaires qui projetées une différence entre CP et AE de - 5,23 M€.

En valeur absolue, les taux de réalisation des CP sont en progression depuis 2020, en lien avec l'amélioration de la qualité des prévisions budgétaires et de la chaîne financière.

B. Par structure

Le niveau de réalisation des CP :

	Prévisionnel CP	Réalisé CP	Ecart en €	Taux de réalisation
UNILIM				
<i>Composantes et services</i>	167 312 178 €	164 483 951 €	- 2 828 227 €	98,31%
<i>Recherche</i>	21 349 691 €	19 198 956 €	- 2 150 734 €	89,93%
<i>Formation continue</i>	1 041 215 €	1 041 215 €	- €	100,00%
<i>Formation par apprentissage</i>	8 206 751 €	8 111 637 €	- 95 114 €	98,84%
TOTAL	197 909 835 €	192 835 759 €	- 5 074 076 €	97,44%

L'évolution des CP depuis 2020

	Exécution des CP					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
UNILIM						
<i>Composantes et services</i>	138 954 277 €	144 670 512 €	153 159 198 €	158 176 349 €	157 584 728 €	164 483 951 €
<i>Recherche</i>	15 701 259 €	16 130 512 €	17 526 263 €	14 911 597 €	16 379 312 €	19 198 956 €
<i>Formation continue</i>	687 416 €	1 278 669 €	2 644 651 €	1 852 765 €	1 325 580 €	1 041 215 €
<i>Formation par apprentissage</i>	4 456 242 €	5 101 381 €	10 761 371 €	8 117 855 €	9 317 764 €	8 111 637 €
TOTAL	159 799 194 €	167 181 074 €	184 091 482 €	183 058 566 €	184 607 385 €	192 835 759 €

Le taux d'exécution des CP est élevé en 2025 (97,44%), néanmoins ce taux est à relativiser compte tenu de l'écart non consommé (5,07 M€).

Cet écart s'explique principalement par les retards de livraison concernant les travaux, le manque de matières premières (bâtiment plus composantes électroniques) ce qui engendre un décalage de paiement très important entre exercices.

5. Synthèse budgétaire

	BI2025	CF2025	Ecart
RE	195 161 258,00 €	196 591 687,92 €	1 430 429,92 €
AE	205 439 217,00 €	186 570 288,88 €	- 18 868 928,1 €
CP	202 750 412,00 €	192 835 759,29 €	- 9 914 652,71 €
Solde Budgétaire	- 7 589 154,00 €	3 755 928,63 €	11 345 082,63 €

	BR1 2025	BR2 2025	BR3 2025
RE	199 334 852,00 €	200 594 645,00 €	198 594 645,38 €
AE	211 536 455,00 €	210 454 486,00 €	202 480 343,00 €
CP	208 074 577,00 €	207 451 027,00 €	197 909 835,00 €
Solde Budgétaire	- 8 739 725,00 €	- 6 856 382,00 €	684 810,38 €

6. Le solde budgétaire

	Solde budgétaire 2025		
	Prévisionnel	Réalisé	Ecart en €
UNILIM			
<i>Composantes et services</i>	- 238 687 €	3 761 673 €	4 000 360 €
<i>Recherche</i>	- 4 444 853 €	- 5 571 477 €	- 1 126 624 €
<i>Formation continue</i>	1 167 839 €	1 170 231 €	2 392 €
<i>Formation par apprentissage</i>	4 200 511 €	4 395 501 €	194 990 €
TOTAL	684 810 €	3 755 929 €	3 071 119 €

L'évolution des soldes budgétaires depuis 2020

	Solde budgétaire						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
UNILIM							
<i>Composantes et services</i>	2 576 548 €	5 794 808 €	-841 181 €	1 699 925 €	10 449 049 €	3 761 673 €	3 906 804 €
<i>Recherche</i>	-8 343 716 €	13 602 781 €	-4 467 421 €	-2 305 977 €	-448 585 €	-5 571 477 €	-1 255 733 €
<i>Formation continue</i>	1 395 252 €	1 400 797 €	250 574 €	566 624 €	1 081 774 €	1 170 231 €	977 542 €
<i>CFA</i>	-3 016 258 €	-135 039 €	1 604 671 €	6 770 395 €	185 148 €	4 395 501 €	1 634 070 €
TOTAL	-7 388 173 €	20 663 347 €	-3 453 357 €	6 730 967 €	11 267 385 €	3 755 929 €	5 262 683 €

Cet indicateur affichait un excédent budgétaire de 685 k€ au BR3, alors que l'atterrissage est de + 3,76 M€. Ce résultat est principalement lié au décalage de paiement entre exercice pondéré par les éléments conjoncturels (revalorisation du CAS Pension, inflation) ainsi que les ajustements en dépenses et en recettes réalisés dans le BR3.

Parmi les différentes entités, on remarque que ce résultat budgétaire est dû aux excédents évalués à 3,76 M€ pour les composantes et services (impact technique des opérations de traitements des factures bloquées en 2024), de 1,17 M€ pour l'apprentissage et de 4,40 M€ pour la formation continue et de la Recherche (- 5,57 M€).

Ce solde aussi est le reflet de l'effort continue des composantes et services en termes de pilotage budgétaire. On note aussi l'excédent budgétaire de la Formation continue et de l'Apprentissage (+5,57 M€). Ce résultat est le reflet de la forte mobilisation déployée par la DAF et la DFCA tout au long de l'exercice 2025 pour récupérer les recettes non réalisées sur les exercices antérieurs tout en facturant les prestations de l'année 2025.

On remarque que le déficit de la recherche qui s'établit à - 5,57 M€ sur l'exercice a un impact important sur les résultats de l'établissement. Cependant, rapporté à la notification budgétaire pour l'exercice 2025 (5 M€ consommés en CP), ce déficit s'établit à 57 k€.

Il est à noter que cet excédent budgétaire a conduit à un apport à la trésorerie via le besoin en fonds de roulement de l'université. Le solde global de 3,76 M€ constitue un solde exceptionnel compte tenu des éléments conjoncturels (inflation, hausse de la masse salariale) et du rattrapage massif de facturation des recettes.

7. Focus sur les facteurs impactant la masse salariale

A. Bilan par catégorie d'emploi

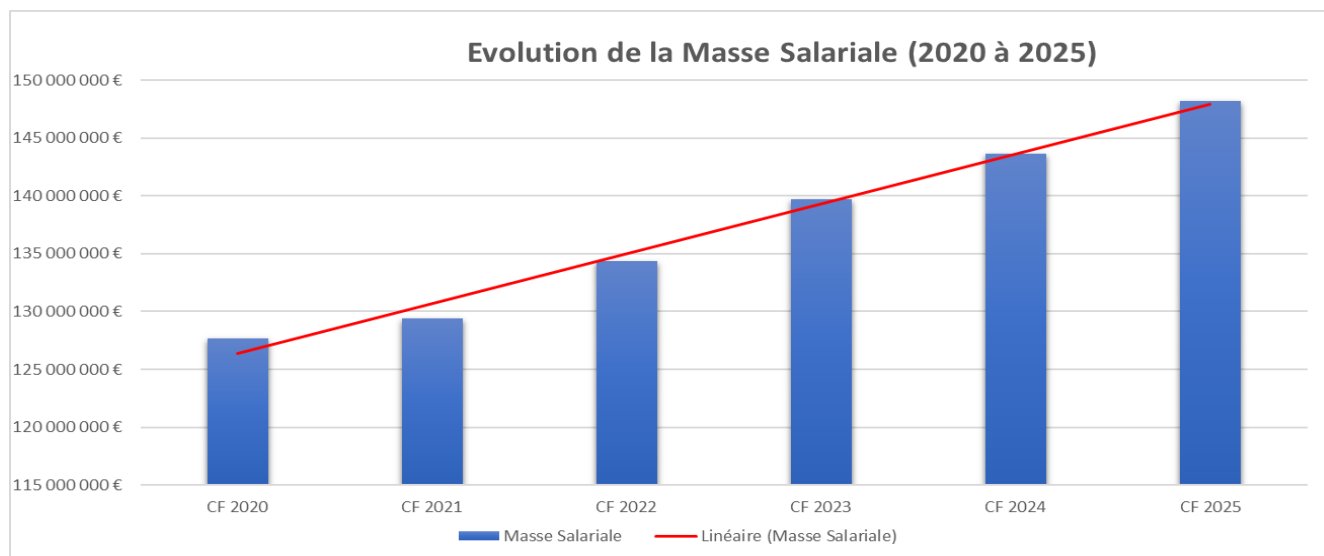
EN ETPT MOYEN ANNUEL	2024	2025	Evolution 2024/2025	Budget après BR3 2025	Ecart réalisation 2025 / BR3
Enseignants titulaires	738,85	737,18	-1,67	737,60	-0,42
Enseignants non titulaires	311,86	330,73	18,87	330,92	-0,19
BIATSS titulaires	522,12	522,85	0,73	523,02	-0,17
BIATSS non titulaires	263,33	280,03	16,7	279,90	0,13
TOTAL	1836,16	1870,79	34,63	1871,44	-0,65

EN EUROS	2024	2025	Evolution 2024/2025	Budget après BR3 2025	Ecart réalisation 2025 / BR3
Enseignants titulaires	84 877 434 €	86 154 323 €	1 276 889 €	86 570 740 €	- 416 417 €
Enseignants non titulaires	14 349 433 €	15 445 605 €	1 096 172 €	15 520 260 €	- 74 655 €
BIATSS titulaires	32 049 788 €	33 177 560 €	1 127 772 €	33 337 920 €	- 160 360 €
BIATSS non titulaires	12 345 888 €	13 135 806 €	789 918 €	13 199 296 €	- 63 490 €
Prestations sociales HCP*	194 115 €	273 358 €	79 242 €	188 650 €	84 708 €
TOTAL	143 816 659 €	148 186 652 €	4 369 993 €	148 816 866 €	- 630 214 €

*hors chaîne de paye (OREMS)

La progression des effectifs constatée en 2024 s'accroît en 2025 avec une évolution des ETPT moyen sur l'année (+34,63 ETPT). Cet écart s'explique par les effets de la campagne d'emplois 2025 et la gestion la campagne conjoncturelle.

Le faible écart entre le réalisé et le prévisionnel, tant en ETPT qu'en masse salariale, reflète les premiers résultats de fiabilisation et de pilotage mise en œuvre au sein de la Direction Générale des Services depuis début 2025.



La variation de la masse salariale de 2024 à 2025 est de +4,3 M€. Cette augmentation s'explique principalement par l'impact de la revalorisation du CAS Pensions et par l'extension en année pleine des campagnes d'emploi 2024/2025. Sans ces dernières, l'augmentation de l'année aurait été d'environ 1,5%, soit une évolution plus linéaire entre 2024 et 2025 en ligne avec les évolutions enregistrées depuis 2022.

Evolution de la masse salariale par ETPT de 2021 à 2025 :

MS par ETPT *		2021	2022	2023	2024	2025
Enseignant	Titulaire	102 628,59 €	106 615,14 €	111 122,38 €	114 877,76 €	116 870,13 €
	Non titulaire	34 512,78 €	35 738,71 €	44 635,73 €	46 012,42 €	46 701,55 €
		137 141,37 €	142 353,85 €	155 758,11 €	160 890,18 €	163 571,68 €
BIATSS	Titulaire	56 765,17 €	59 327,77 €	60 088,55 €	61 383,95 €	63 455,22 €
	Non titulaire	53 451,90 €	53 696,79 €	46 894,11 €	46 883,71 €	46 908,57 €
		110 217,07 €	113 024,55 €	106 982,66 €	108 267,66 €	110 363,78 €
* hors vacataires sans ETPT		247 358,44 €	255 378,40 €	262 740,77 €	269 157,84 €	273 935,47 €

B. Les principaux éléments de variation de la masse salariale entre 2024 et 2025

La masse salariale a augmenté de **4,3 M€** entre 2024 et 2025. Ce changement peut être décomposé en deux principaux éléments :

- **Plafond 1 (Etat) : +3,6 M€ (+3%)**
 - Variation à périmètre constant : +4,3 M€ (+4%)
 - Effet départs/recrutements : -699 K€ (-3%)
 - Effet changement de plafond : -42 K€ (-26%)
- **Plafond 2 (Ressources Propres) : +706 K€ (+8%)**
 - Variation à périmètre constant : +32 K€ (+4%)
 - Effet départs/recrutements : +467 K€ (+8%)
 - Effet changement de plafond : +207 K€ (+140%)

Détails des variations du Plafond 1 (+3,6 M€) :

1. **Rémunération principale et charges patronales (+3,03 M€) :** Représente 86% de l'écart avec pour effets principales :
 - **Revalorisation du CAS Pension :** +2,2 M€ (Le CAS PENSION a augmenté de 4 points entre 2024 et 2025)
 - **Évolution des carrières des agents :** +0,9 M€ (Cet indicateur tient compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) des agents titulaires et des rendez-vous salariaux programmés pour les agents contractuels. Le GVT estimé est de 0,7% pour l'année 2024. Il est composé du GVT positif (+2,1M€), résultant des évolutions de carrières, et du GVT négatif (-1,2 M€), mesuré par l'écart entre la rémunération des entrants et celle des sortants.)
2. **Rémunération accessoire (+578 k€) :** représente 14% de l'écart :
 - **Mise en œuvre du RIPEC :** + 474,32 k€ (Suivant délibération du conseil d'administration du mois d'octobre 2022, les enseignants chercheurs bénéficie du régime indemnitaire prévu par le Décret N°2021-1895 du 29 Décembre 2021. Ce régime indemnitaire se décompose en :
 - **Une indemnité statutaire (C1)** qui a évoluée sur l'exercice 2025 de +272,38 k€ ;
 - **Une indemnité fonctionnelle (C2)** liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités en sus de leurs obligations de service chiffrée dont l'évolution sur l'exercice est de - 11,01 k€ (C2 personnels UNILIM : + 13,40k€ / C2 Personnels Extérieurs : - 24,50 k€)
 - **Une prime individuelle (C3)** liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel qui a augmentée de +213 k€
 - **Heures complémentaires et vacations :** +227 k€ (Passage de 6,2 M€ en 2024 à 6,4 M€ en 2025)
 - **Prime recherche de l'enseignement supérieur :** -106 k€ (s'explique par le basculement progressif des enseignants et chercheurs hors hospitalo-universitaires vers le RIPEC C3).

Détails des variations du Plafond 2 (706 k€) :

1. **Rémunération principale et charges patronales (747 k€)** : Représente 106% de l'écart avec pour effets principales :
 - **Effet du rendez-vous salarial** (équivalent GVT des personnels contractuels) et effet des revalorisations indiciaires (hausse du point d'indice et revalorisation des grilles indiciaires) : + 41 k€
 - **Départ / Recrutements** (effet mécanique des personnels entrants et sortants au cours de l'exercice) : +815 k€
 - **Changement de plafond** (requalification des emplois sur ressources propres après passage en CDI) : -109 k€

2. **Rémunération accessoire (-52 k€)** : représente -6% de l'écart :
 - **Heures complémentaires et vacances** : -89 k€
 - **Indemnités diverses** : +36 k€

3. **Autres variations mineures** :
 - **Prestations sociales** : +12 k€

Suivi spécifique de certaines variations :

- Régulation des suppléances (6 quater) : - 80,02 k€.
- Contrat sur postes vacants (6 quinquies) : + 145,55 K€
- Contrat sur besoins occasionnels : + 191,63 k€
- Contrats étudiants : + 199,27 k€
- Revalorisation de l'IFSE 2025 : + 49,79 k€

C. Les principales variations de la masse salariales entre 2021 et 2025

Le tableau ci-dessous présente les principaux éléments de variation de la masse salariale sur plafond État (P1) entre les années 2021 et 2025. Sur cette période, la masse salariale prise en compte sur plafond P1 augmente de 17,35 M€ en passant de 120,52 M€ (compte financier 2021) à 137,87 M€ au pour l'exercice 2025.

	2022	2023	2024	2025
Hausse du point d'indice de juillet 22 (3,5%)	1 918 327 €	1 918 327 €		
Hausse du point d'indice de juillet 23 (1,5%)		685 985 €	785 985 €	
Revalorisation Echelle indiciaire (+5 points)			1 371 969 €	
Mesures Guerrini	80 625 €	826 786 €	280 982 €	350 000 €
<i>Dont GIPA</i>	80 625 €	153 893 €	2 276 €	
<i>Dont PEPA</i>		412 893 €	8 706 €	
<i>Dont Revalorisation des personnels ESAS</i>		260 000 €	270 000 €	350 000 €
Régime Indemnitaire des Enseignants	3 090 636 €	3 187 649 €	4 627 636 €	4 895 047 €
<i>Dont RIPEC C2 (non financé)</i>		335 399 €	301 711 €	567 606 €
<i>Dont Régime Indemnitaire des ESAS</i>	363 631 €	378 721 €	686 167 €	686 168 €
Régime indemnitaire BIATSS	3 017 360 €	3 094 714 €	3 160 829 €	3 119 278 €
Participation à la PSC	145 755 €	154 005 €	158 799 €	192 146 €
Mise en place PSC (Mai 2026)				
Remboursement Domicile - Travail	14 707 €	17 854 €	33 904 €	37 491 €
Forfait Mobilités Durables		17 185 €	16 598 €	31 000 €
Forfait Télétravail	28 425 €	27 054 €	30 236 €	36 553 €
Impact des campagnes d'emplois	915 000 €	808 000 €	523 000 €	700 000 €
Politique de remplacement	133 000 €	477 000 €	165 000 €	350 000 €
CAS Pension			- €	2 190 156 €
	9 343 835 €	11 214 558 €	11 154 937 €	11 901 671 €
Compensations de l'Etat	8 242 797 €	9 867 988 €	9 255 075 €	9 234 266 €
Coût supporté par l'Université	1 101 038 €	1 346 570 €	1 899 862 €	2 667 405 €

Les évolutions de la masse salariale non compensées par la subvention pour charge de service public (SCSP) ont ainsi été prises en charge par l'établissement à hauteur de 7,01 M€ entre 2022 et 2025. Ce montant a directement été prélevé sur le fonds de roulement de l'établissement.

8. Les équilibres réels 2025

A. Le résultat patrimonial

Compte de résultat 2025

CHARGES	Montants CF 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Ecart	PRODUITS	Montants CF 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Ecart
Personnel	141 890 190 €	147 179 880 €	146 261 892 €	-0,62%	Subventions de l'Etat	144 779 120 €	142 290 461 €	149 872 035 €	5,3%
dont charges de pensions civiles*	40 221 815 €	45 625 763 €	42 411 971 €	-7,04%	Fiscalité affectée	1 288 200 €	1 262 523 €	1 262 523 €	0,0%
Fonctionnement autre que les charges de personnel	44 154 937 €	52 043 404 €	45 457 291 €	-12,66%	Autres subventions	11 454 350 €	26 944 977 €	11 769 649 €	-56,3%
Intervention (le cas échéant)					Autres produits	29 720 993 €	28 890 851 €	29 563 242 €	2,3%
TOTAL DES CHARGES (1)	186 045 128 €	199 223 285 €	191 719 183 €	-3,8%	TOTAL DES PRODUITS (2)	187 242 662 €	199 388 813 €	192 467 449 €	-3,5%
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 197 534 €	165 528 €	748 266 €	352%	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	- €	- €	- €	

L'évolution des produits depuis 2020 :

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Variation 2025/2024
Les produits	161 555 955 €	174 247 500 €	178 768 547 €	189 036 706 €	187 242 662 €	192 467 449 €	2,79%
Subventions de l'Etat	129 408 034 €	134 690 061 €	136 812 779 €	145 598 642 €	144 779 120 €	149 872 035 €	3,52%
Fiscalité affectée	1 106 232 €	1 095 826 €	837 844 €	1 235 163 €	1 288 200 €	1 262 523 €	-1,99%
Autres subventions	10 780 625 €	10 152 373 €	10 772 047 €	9 781 504 €	11 454 350 €	11 769 649 €	2,75%
Autres produits	20 261 064 €	28 309 240 €	30 345 878 €	32 421 397 €	29 720 993 €	29 563 242 €	-0,53%
Les charges	163 259 548 €	170 127 553 €	180 278 613 €	187 728 299 €	186 045 128 €	191 719 183 €	3,05%
Fonctionnement	37 255 796 €	41 885 920 €	47 394 696 €	48 231 583 €	44 154 937 €	45 457 291 €	2,95%
Personnel	126 003 752 €	128 241 633 €	132 883 917 €	139 496 716 €	141 890 190 €	146 261 892 €	3,08%
Le résultat	-1 703 593 €	4 119 947 €	-1 510 065 €	1 308 407 €	1 197 534 €	748 266 €	-37,52%

Le niveau de réalisation des charges et des produits est en augmentation constante depuis 2020. Ainsi, nous observerons une dégradation du résultat 2025 par rapport à celui de 2024 mais une amélioration par rapport au prévisionnel 2025. L'augmentation du résultat par rapport au prévisionnel s'explique par une sous-réalisation des charges à hauteur de 7,50 M€ alors que dans le même temps les produits d'exploitation sont sous-réalisés à hauteur de 6,92 M€ comme expliqué ci-dessous :

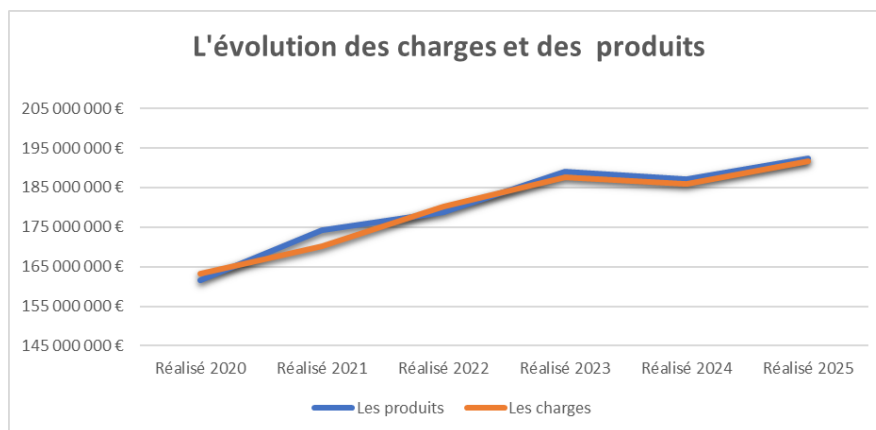
Résultat prévisionnel : 165 528 €

(+) sous-réalisation des charges : 7 504 102 €

(-) sous-réalisation des produits : 6 921 364 €

(=) Résultat réalisé = 748 266 €

Analyse des évolutions entre 2020 et 2025 :



- En 2025, l'université présente un résultat positif de 748 266 €, ce qui représente une diminution de 37,52 % par rapport à 2024. Pour l'exercice 2025, ce résultat global s'explique par une hausse des charges (+3,05%) supérieure à celle des produits (+2,79%).

- Ce résultat provient principalement de l'augmentation des charges de personnel qui ont connu une augmentation importante sur l'exercice 2025 (+ 4,37M€ contre +2,39 M€ en 2024) et la stabilisation des charges de fonctionnement.
- Les produits, pour leur part, connaissent une progression sur l'exercice 2025 en augmentant de 5,22 M€. Cette évolution se compose d'une augmentation des produits issus des subventions de l'Etat (+ 5,09 M€), des autres subventions (+1,40 M€) et des autres produits (+ 14 k€) pondérée par une diminution des produits issus de la CVEC (Fiscalité affectée : - 26 k€).
- Les principales évolutions de charges sont les suivants :
 - ✓ +4,37 M€ pour les dépenses de personnel ;
 - ✓ + 111 k€ de dotations aux provisions pour risques ;
 - ✓ + 138 k€ concernant la gestion des déchets ;
 - ✓ - 1,45 M€ concernant l'approvisionnement en Gaz et électricité de l'établissement.
- Les principales évolutions des recettes sont les suivantes :
 - ✓ +2,66 M€ de Subvention pour Charge de Service Public ;
 - ✓ + 311 k€ de recettes de la formation par apprentissage ;
 - ✓ - 199 k€ de quote-part de subvention ;
 - ✓ - 600 k€ de droits d'inscription.

B. La capacité d'autofinancement

Le niveau de réalisation de la CAF :

	Prévisionnel	Réalisé	Variation
Le résultat	165 528 €	748 266 €	352,05%
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	13 500 000 €	13 269 897 €	-1,70%
<i>Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions + Quote-part des subventions</i>	8 500 000 €	7 881 251 €	-7,28%
<i>Produits de cession d'éléments d'actifs</i>		18 140 €	
<i>valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés</i>			
CAF établissement	5 165 528 €	6 118 771 €	18,45%

L'évolution de la CAF depuis 2020 :

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Variation 2025/2024
Le résultat	- 1 703 593 €	4 119 947 €	- 1 510 065 €	1 308 407 €	1 197 534 €	748 266 €	-38%
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	10 773 998 €	12 805 506 €	13 009 642 €	12 617 398 €	13 158 944 €	13 269 897 €	1%
<i>Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions +</i>	7 034 082 €	8 716 459 €	6 912 466 €	7 702 023 €	8 080 748 €	7 881 251 €	-2%
<i>Produits de cession d'éléments d'actifs</i>		9 200 €		5 500 €		18 140 €	
<i>valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés</i>							
CAF	2 036 323 €	8 199 794 €	4 587 111 €	6 218 282 €	6 275 729 €	6 118 771 €	-3%

La capacité d'autofinancement en 2025 diminue de 3% pour s'établir à 6,12 M€. Cette diminution est due à la baisse du résultat, à l'évolution des amortissements constatés sur l'exercice et la reprise des quotes-parts de subvention au résultat.

Le niveau de réalisation :

	Budget 25	Réalisé 25	Ecart en %
Fonds de roulement	18 399 374 €	18 333 407 €	-0,36%
Besoin de fonds de roulement	-23 946 814 €	-25 478 620 €	-6,40%
Trésorerie	42 346 187 €	43 812 027 €	3,46%

L'évolution des indicateurs depuis 2020 :

	CF 2020	CF 2021	CF 2022	CF 2023	CF 2024	CF 2025	Variation 2025/2024
Fonds de roulement	24 181 734 €	28 038 192 €	22 608 781 €	23 102 714 €	19 467 237 €	18 333 407 €	-6%
Besoin de fonds de roulement	3 473 221 €	2 215 393 €	1 415 687 €	-7 769 948 €	-19 935 240 €	-25 478 620 €	28%
Trésorerie	20 708 513 €	25 822 799 €	21 193 094 €	30 872 662 €	39 402 476 €	43 812 027 €	11%

Pour l'exercice 2025, le fonds de roulement s'établit à 18,33 M€. Cet indicateur est inférieur aux prévisions du BR3 (-0,36 %). Il représente désormais 36,68 jours de charges hors Crédits de Paiement d'Investissement.

Le BFR est fortement négatif en 2025. Il représente le solde entre les créances que l'établissement détient sur ses partenaires et les dettes vis-à-vis de ces mêmes partenaires. Une valeur négative signifie que les dettes l'emportent sur les créances. En s'établissant à - 25,48 M€, le BFR de l'établissement s'explique principalement par le niveau des avances reçues pour la mise en œuvre des projets.

La trésorerie de l'université est en augmentation par rapport aux prévisions de + 3,46% et en augmentation (4,41 M€) par rapport à l'exercice 2024. Elle s'établit à 43,81 M€, en raison de l'importance du besoin en fonds de roulement. Elle représente plus de 87,65 jours de charges hors Crédits de Paiement d'Investissement.

C. La trésorerie

Le niveau de la trésorerie propre depuis 2024 :

	Fin 2024	Fin 2025
Trésorerie	39 402 476 €	43 812 027 €
Trésorerie à recouvrer	50 384 406 €	48 665 283 €
Créances Clients	13 165 847 €	9 274 976 €
Créances sur entités publiques	35 969 638 €	39 136 888 €
autres créances (trop perçus)	1 248 922 €	253 419 €
Trésorerie gagée	68 503 371 €	72 746 250 €
Dettes fournisseurs (CAP compris)	6 518 396 €	3 920 788 €
Avances perçues	51 184 034 €	59 111 680 €
Passif social et fiscal	6 247 569 €	5 818 628 €
Bourses mobilité	601 950 €	510 150 €
Excédents à rembourser	4 225 €	2 071 €
Recettes à classer	2 568 901 €	2 330 865 €
Recettes à transférer	1 378 297 €	1 052 068 €
Trésorerie propre	21 283 512 €	19 731 060 €
Total décaissements	202 750 412 €	210 321 489 €
Nombre de jours de trésorerie propre	38	34

La trésorerie de l'établissement (43,81 M€) s'établit à un niveau historiquement élevé. Elle permet de couvrir 87,65 jours de charges hors Crédits de Paiement d'Investissement.

Il est à noter que la trésorerie propre est inférieure à la trésorerie constatée de - 24,08 M€, en conséquence le nombre de jour de trésorerie se réduit de 4 jours par rapport à 2024.

Par conséquent, l'établissement doit continuer sa trajectoire de recouvrement qui a prouvé son efficacité afin de récupérer cette trésorerie manquante mais il doit surtout fiabiliser la gestion des décaissements et règlements afin de stabiliser et de résorber la trésorerie gagée.

IV. Projection et synthèse financière

1. Synthèse des faits marquant l'exécution budgétaire 2025

Le budget après BR3 prévoyait un excédent budgétaire de 685 k€. Cette prévision a été dépassée de 3,07 M€, pour aboutir à un excédent budgétaire 2025 de 3,76 M€. Ainsi, le reste à payer qui est la différence entre les AE, c'est-à-dire les engagements juridiques de l'établissement et les CP (les sommes décaissées) est de + 6,27 M€ ce qui traduit la régularisation du paiement d'opérations engagées sur les exercices précédents.

Les réalisations de recettes encaissées sont inférieures aux prévisions de 2,00 M€ en marquant un niveau élevé fortement impacté par la facturation et le recouvrement des ressources propres (1,4 M€ au-dessus des prévisions) et de la SCSP (385 k€ au-dessus des prévisions). Dans le même temps, la facturation et le recouvrement des subventions publiques sont en retrait de 3,79 M€ par rapport aux prévisions (-3,57 M€ pour les subventions publiques hors Etat et -217 k€ pour les subventions d'Etat).

En dépit d'un taux d'exécution en forte amélioration par rapport à 2020, la sous consommation des crédits de paiement est marquée par un écart de 5,07 M€ avec les prévisions, ce qui a impacté favorablement et positivement le solde budgétaire.

En synthèse, l'exécution du budget 2025 présente les éléments suivants :

- Un solde budgétaire positif de 3 755 928,63 euros qui reflète l'impact des éléments conjoncturels survenus en 2025 (inflation, revalorisations CAS Pensions ...) mais aussi les impacts des régularisations des recettes non traitées en raison du déploiement du progiciel SIFAC+ ;
- Un résultat bénéficiaire de 748 266 € euros, supérieur à l'estimation du BR3 (+ 583 k€) ;
- Une capacité d'autofinancement (CAF) de 6 118 771 € euros, en baisse de 3% par rapport à 2024 ;
- Une trésorerie de 43 812 027 € euros, également en hausse par rapport aux prévisions du BR3 (+ 3,46 %) suffisante pour faire face à nos engagements futurs ;
- Un fonds de roulement qui se contracte pour s'établir autour de 18,33 M€, soit 36,68 jours de charges hors Crédits de Paiement d'Investissement.
- Un BFR négatif de -25 478 620 € € fortement impacté par les avances reçues.

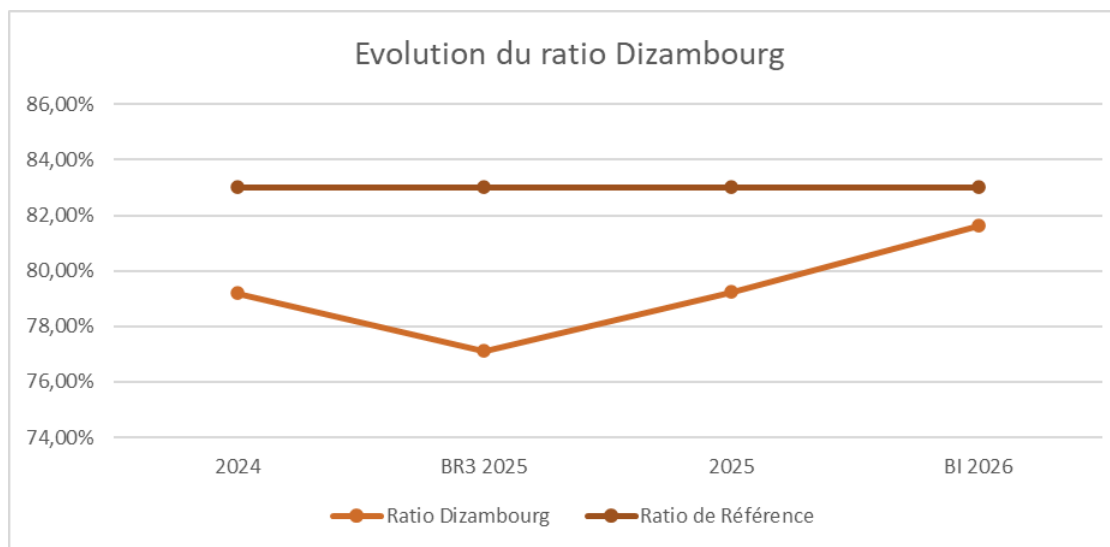
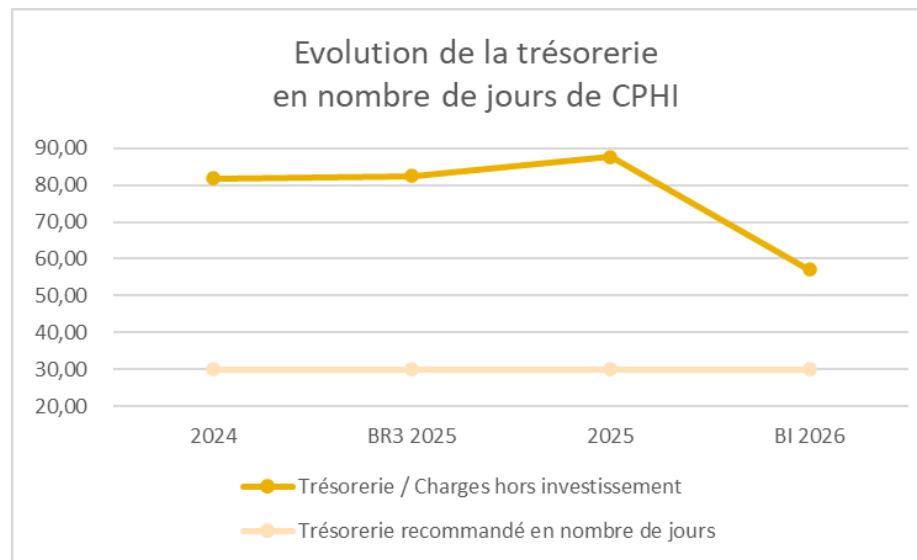
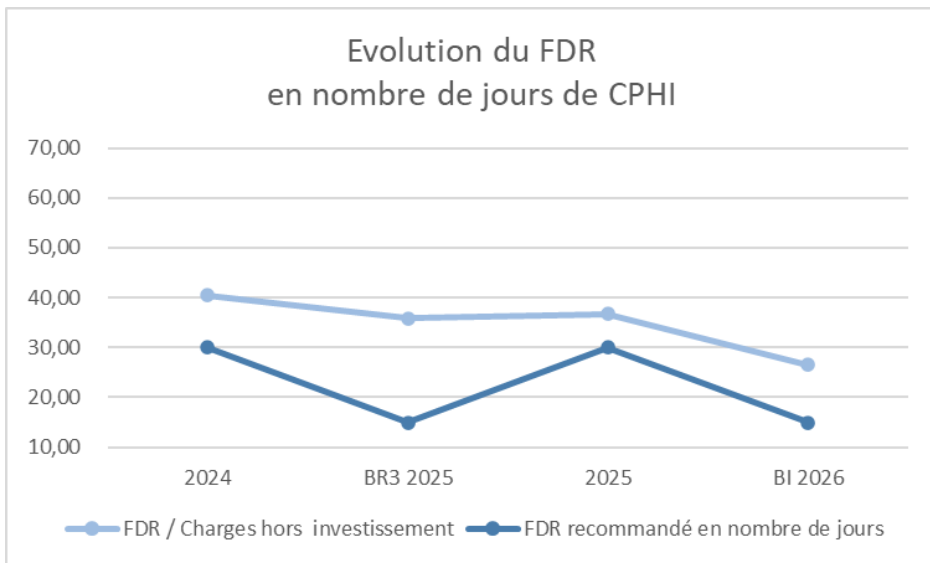
2. Projection 2026

Compte tenu des informations apportées par l'exécution budgétaire, il est possible de réaliser une nouvelle projection de l'équilibre financier pour l'exercice 2026 en réajustant les indicateurs de stocks sur la base du réalisé 2025.

Situation patrimoniale	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BI 2026 réctifié du CF
Résultat net	-1 703 593 €	4 119 947 €	-1 510 065 €	1 308 407 €	1 197 534 €	748 266 €	-4 113 599 €
Capacité d'autofinancement	2 036 323 €	8 199 794 €	4 587 111 €	6 218 282 €	6 275 729 €	6 118 771 €	886 401 €
Niveau de Fonds de roulement	24 181 734 €	28 038 192 €	22 608 781 €	23 102 714 €	19 467 237 €	18 333 407 €	14 374 209 €
Niveau Besoin en fonds de roulement	3 473 221 €	2 215 393 €	1 415 687 €	-7 769 948 €	-19 935 240 €	-25 478 620 €	-18 098 431 €
Niveau de Trésorerie	20 708 513 €	25 822 799 €	21 193 094 €	30 872 662 €	39 402 476 €	43 812 027 €	32 472 640 €
Comptabilité budgétaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025	BI 2026
Recettes encaissées	152 411 021 €	187 844 421 €	180 638 125 €	189 789 533 €	195 874 770 €	196 591 688 €	199 382 102 €
Dépenses de personnel	127 655 153 €	129 401 407 €	134 543 935 €	139 937 962 €	143 816 659 €	148 186 652 €	156 218 706 €
Dépenses de fonctionnement	22 272 262 €	26 177 680 €	32 915 373 €	30 890 982 €	29 458 984 €	31 756 517 €	39 533 335 €
Dépenses d'investissement	9 871 780 €	11 601 987 €	16 632 174 €	12 229 622 €	11 331 742 €	12 892 590 €	14 569 448 €
Solde budgétaire	-7 388 173 €	20 663 347 €	-3 453 357 €	6 730 967 €	11 267 385 €	3 755 929 €	-10 939 387 €

- Les indicateurs se sont nettement améliorés durant la période 2020-2024 confirmant le rétablissement de la santé financière de l'établissement, malgré les dégradations enregistrées en 2020 et en 2022 ce qui a permis d'absorber les dépenses pluriannuelles d'investissement prévues tout en préservant la capacité de gestion des activités courantes de l'établissement.
- Les indicateurs à la clôture d'exercice 2025 soulignent les tensions auxquelles l'université doit faire face pour maintenir sa soutenabilité budgétaire et financière.
- Dans une vision de court et à moyen terme, cette soutenabilité sera maintenue par un pilotage renforcé du processus de la masse salariale.

3. Evolution des indicateurs de soutenabilité financière



4. Orientations à retenir

En synthèse, la situation patrimoniale reflète les tensions auxquelles l'université doit faire face. Des facteurs exogènes, tels que la hausse du point d'indice, la revalorisation du CAS Pensions ou l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières, modifient structurellement le budget de l'université. À cela s'ajoutent des facteurs endogènes, comme les campagnes d'emplois, la mise en œuvre du référentiel ou le niveau des heures complémentaires, qui exercent également une pression importante sur nos équilibres.

La capacité d'autofinancement dégagée en 2025 est impactée par le résultat comptable, par l'évolution des amortissements constatés sur l'exercice et par la reprise des quote-part de subvention.

Le **fonds de roulement** se maintient au-dessus du seuil minimum (18,33 M€ représentant 36,68 jours de charges hors CP d'investissement). Ce niveau qui peut sembler relativement important doit être pondéré par le niveau des restes à engager et à payer sur les opérations pluriannuelles (28,74 M€) : des décaissements sont à prévoir dans les années à venir. Ces décaissements correspondent aux engagements pris auprès des financeurs ayant versé des avances (investissements, contrats de recherche, FEDER, CPER, PIA).

Le **BFR** se dégrade en réalisation 2025, ce qui signifie essentiellement que l'établissement a enregistré des avances sur projet et n'a pas décaissé la totalité des dépenses engagées sur l'exercice. Ainsi l'université doit continuer à appliquer sa politique actuelle en matière de facturation et de recouvrement mais également accentuer sa maîtrise de masse salariale (passifs sociaux 6,14 M€).

Le **niveau de la trésorerie** (43,81 M€) est en augmentation par rapport à l'année 2025. Il permet de couvrir 87,65 jours de charges hors CP d'investissement. Cette trésorerie est désormais gagée à hauteur de 63,47 % (27,81 M€ de trésorerie fléchée). Ce niveau de trésorerie est également à relativiser par le niveau du reste à payer de 35 M€.

Le **ratio Dizambourg** s'établit à **79,25%**. L'évolution de cet indicateur de gestion (77 % attendus au BR3 2025) atteste d'une situation de plus en plus contrainte. En conséquence, la masse salariale, et en particulier les heures complémentaires et les vacances, doit être maintenue sous contrôle permanent, étant donné la part importante qu'elle représente par rapport à l'ensemble des dépenses décaissables de l'établissement et en cohérence avec le plafond fixé par l'Etat.

Le niveau des indicateurs financiers atteste du maintien d'une situation financière stable. Celle-ci permettra à l'université d'honorer ses engagements : l'objectif de soutenabilité budgétaire demeure un objectif permanent, ce qui permettra de converger vers une gestion moins contrainte et de continuer à appliquer les orientations stratégiques de l'université.

Adil RKIBI
DGSA- Directeur des Achats et des Finances

Limoges, le 5 mars 2026,

**Le Président de l'université de Limoges
Vincent JOLIVET**

V. Annexes : Tableaux réglementaires suivants

- Tableau 1 : Emplois (soumis au vote du CA - *GBCP*)
- Tableau 2 : Autorisations budgétaires (*soumis au vote du CA - GBCP*)
- Tableau 3 : Tableau des dépenses par destination et recettes par origine (pour information)
- Tableau 4 : Equilibre financier (*soumis au vote du CA - GBCP*)
- Tableau 5 : Opérations pour compte de tiers (pour information)
- Tableau 6 : Situation patrimoniale : compte de résultat agrégé et tableau de financement (*soumis au vote du CA - GBCP et droits constatés*)
- Tableau 7 : Tableau présentant le plan de trésorerie (pour information)
- Tableau 8 : Tableau des opérations liées aux recettes fléchées (pour information)
- Tableau 9 : Tableau des opérations pluriannuelles (*soumis au vote du CA - GBCP*)
- Tableau 10 : Tableau de synthèse budgétaire et comptable (pour information)

VI. Glossaire

A

AE: Autorisations d'Engagement · 2, 5, 9, 10, 11, 12, 14, 21

B

BFR: Besoin en Fonds de Roulement · 3, 21, 23

BI : Budget Initial · 5

BIATSS: Personnels des filières Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniques, Sociaux et de Santé · 16

BR: Budget Rectificatif · 3

BR1: Premier Budget Rectificatif · 3

BR2: Deuxième Budget Rectificatif · 3

BR3: Troisième Budget Rectificatif · 3, 13, 15, 20, 21

C

CA: Conseil d'Administration · 3

CAF: Capacité d'Autofinancement · 5, 19, 20

CAS Pensions: Compte d'Affectation Spéciale des Pensions · 3, 11, 15, 16, 17

CP: Crédits de Paiement · 5, 13, 14, 15

CPER: Contrat de Plan État-Région · 8

CVEC: Contribution Vie Etudiante et de Campus · 8

E

EPSCP: Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel · 4

ETPT: Equivalent Temps Plein Travaillé · 16

G

GBCP: Gestion Budgétaire et Comptable Publique · 4, 6

GVT: Glissement Vieillesse Technicité · 17

I

IFSE: indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise · 18

R

RE: Recettes Encaissées · 6, 7, 8

RIPEC: Régime Indemnitare des personnels enseignants et chercheurs · 3, 17

S

SCSP: Subvention pour Charges de Service Public · 8, 9, 21

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **763/2026/CAB**
Conseil d'Administration du 13 mars 2026

Sujet : Dossier unique de validation des opérations immobilières, valant dossier d'expertise.

L'opération concerne la création de nouveaux espaces d'enseignement au sein de l'ENSIL-ENSCI afin de répondre à un besoin consécutif à l'accréditation de nouvelles formations par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI). Cette opération, instruite en 2020, est inscrite dans le CPER 2021-2027 au titre de l'immobilier destiné à des besoins pédagogiques.

L'opération portée par l'établissement comprend la réaffectation fonctionnelle de 478 m² au sein des locaux actuels du bâtiment A (bâtiment historique ENSIL), ainsi que la construction d'une extension de celui-ci pour une surface de 1 709 m².

90 % des surfaces nouvelles sont exclusivement consacrées à l'enseignement. Les 10 % restants se répartissent entre des fonctions d'administration et d'encadrement pédagogique (7 %) et d'autres surfaces fonctionnelles (3 %).

Ce projet immobilier est pleinement aligné avec le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) de l'établissement. Il prend en compte les enjeux démographiques, d'attractivité et de souveraineté nationale.

Le projet intègre également la volonté de l'établissement de tendre vers une plus grande sobriété foncière, ainsi que la nécessité de mutualiser ses ressources humaines dans un objectif constant de soutenabilité.

Dans le cadre de la procédure conjointe d'expertise et de labellisation des opérations immobilières, le dossier sera transmis pour agrément au recteur de région académique et au responsable régional de la politique immobilière de l'État (RRPIE).

Le dossier d'expertise annexé à la présente délibération est soumis au vote des membres du CA.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 27
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0

Fait à Limoges, le 13 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 16 mars 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
de Limoges**

**DOSSIER UNIQUE DE VALIDATION DES OPERATIONS
IMMOBILIERES, VALANT DOSSIER D'EXPERTISE,**

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DU CAMPUS ESTER
– Evolution de l'ENSIL-ENSCI**

Université de Limoges

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace

Région Nouvelle-Aquitaine – Département de la Haute-Vienne

Date : 04/03/2026

CONTACT
Alain Grosdemouge
Direction de l'Immobilier, de l'Environnement et de la Logistique
0555149179
alain.grosdemouge@unilim.fr

Sommaire

1. CONTEXTES, OBJECTIFS ET PROJET RETENU	4
1.1 Contexte de l'opération	4
1.1.1 Contexte réglementaire, le cas échéant	4
1.1.2 Stratégies de l'Etat	4
1.1.3 Stratégies locales : politique de site.....	6
1.1.4 Stratégie du porteur de projet.....	7
1.2 Présentation générale de l'opération.....	9
1.2.1 Contexte - Objectifs recherchés - Enjeux :.....	9
1.2.2 Localisation	9
1.2.3 Contexte foncier – Urbanisme et servitudes, capacité des terrains.....	10
1.2.3.1 Cadastre et occupation	10
1.2.3.2 Topographie.....	11
1.2.3.3 Cadre réglementaire et contraintes.....	11
1.2.3.4 Desserte, accès, stationnement.....	12
1.2.3.5 Dimensionnement des besoins du projet	12
1.2.4 Services concernés ou impactés par le projet	17
1.2.5 Echéance de l'opération envisagée / prévue.....	18
1.3 Objectifs de l'opération	18
1.3.1 Objectifs fonctionnels	18
1.3.2 Objectifs architecturaux.....	19
1.3.2.1 Qualité architecturale et paysagère.....	19
1.3.2.2 Equipement évolutif et flexible	19
1.3.2.3 Equipement « facile à vivre » et lisible	20
1.3.3 Objectifs énergétiques et environnementaux.....	20
1.3.4 Objectifs exploitation maintenance	22
1.4 Données juridiques	22
2. SITUATION ACTUELLE	23
2.1 Panorama de l'existant	23
2.2 Difficultés et inadaptations des locaux actuels	24
2.2.1 Synthèse de l'analyse fonctionnelle des usages des bâtiments.....	24
2.2.2 Description globale de l'état technique des bâtiments	24
2.2.2.1 Bâtiment ENSIL	24
2.2.2.2 Bâtiment CEC.....	25
2.3 Etat des lieux de la performance énergétique.....	27
2.4 La situation future du site sans projet (« option de référence »).....	28
3. PRESENTATION DES DIFFERENTS SCENARIOS ETUDIES	29
3.1 Paramètres, avec présentation des hypothèses prises pour l'analyse des scénarios en coût global.....	29

3.2	Le scénario privilégié	30
3.2.1	Présentation du scénario privilégié et argumentaire	30
3.2.2	Dimensionnement du projet.....	32
3.2.3	Performances techniques spécifiques	33
3.3	Les différents scénarios non retenus.....	34
3.3.1	Scénario A.....	34
3.3.2	Scénario B.....	35
3.4	Synthese de l'ensemble des scenarios (y compris l'option de reference).....	37
3.5	Procédure, risques, données financières, conduite du scénario privilégié	40
3.5.1	Choix du mode de réalisation et de la procédure.....	40
3.5.2	Analyse des risques	40
3.6	Coûts et soutenabilité du projet.....	44
3.6.1	Coûts du projet.....	44
3.6.2	Financement du projet.....	45
3.6.3	Déclaration de soutenabilité	46
3.7	Organisation de la conduite de projet.....	46
3.7.1	Modalités de la conduite de projet	46
3.7.2	Organisation de la maîtrise d'ouvrage	46
3.7.3	Principes d'organisation	46
3.7.4	Prestations en régie	46
3.7.5	Prestations externalisées	46
3.8	Planning prévisionnel de l'opération.....	47
4.	Annexes	48

1. CONTEXTES, OBJECTIFS ET PROJET RETENU

1.1 CONTEXTE DE L'OPERATION

1.1.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE, LE CAS ECHEANT

Le présent document constitue le dossier d'expertise du projet de rénovation et construction dans le cadre du développement du campus Ester de l'Université de Limoges. Il est réalisé conformément à la circulaire du 16 juillet 2020 (NOR : ESRS2016520C) relative à la procédure d'expertise des opérations immobilières des établissements relevant du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Ce dossier respecte le cadre défini au guide de constitution du dossier d'expertise annexé à la circulaire.

Le dossier est présenté régulièrement :

Au conseil d'administration ;

À nos partenaires (État, Collectivités) ;

Conformément à la procédure d'examen définie au chapitre III de la circulaire, cette expertise est adressée pour instruction au Recteur de Région Académique. Il est également communiqué au RPRPIE au titre de la labellisation. L'opération est financée par l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et Limoges Métropole Communauté Urbaine (LMCU).

À la suite de la délibération du conseil régional du 29 septembre 2025, la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé d'apporter son aide à l'Université de Limoges afin de réaliser la partie étude du projet d'agrandissement de l'ENSIL-ENSCI. En novembre 2025, une convention attributive de subvention a alors été signée pour un montant de 1 million d'euros.

LMCU a également provisionné 500 000 € par an pour cette opération dans le but d'atteindre les 2 millions d'euros de subvention.

1.1.2 STRATEGIES DE L'ÉTAT

La stratégie de l'Etat en matière d'enseignement supérieur et de recherche se décline dans différents documents stratégiques, tels que présentés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'Espace (MESRE) :

Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) ;

Stratégie nationale de recherche (SNR) ;

Stratégie numérique pour l'enseignement supérieur ;

Stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche (StraTer).

Le projet est en cohérence avec les politiques nationales et les deux grandes stratégies générales :

La **Stratégie Nationale d'Enseignement Supérieur (StraNES)** : le rapport du comité pour la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur du 8 septembre 2015 propose de porter à 60% d'une classe d'âge contre 42%, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur en 2025 et de porter à 20 000 par an le nombre de doctorats délivrés. La stratégie comporte plusieurs préconisations :

- Les liens entre formation et recherche doivent être intensifiés ;
- Les cursus doivent **privilégier les compétences à acquérir**, qu'elles soient préprofessionnelles ou transversales ;
- Le décroisement de la formation initiale et de la formation tout au long de la vie est un objectif prioritaire ;

- Développer l'internationalisation des formations ;
- L'accès à l'enseignement supérieur doit être privilégié au travers d'une orientation innovante et en tenant compte de la réussite des bacheliers dans leur diversité, ce qui doit permettre de lutter contre les inégalités sociales d'accès et de réussite ;
- Les innovations pédagogiques doivent être favorisées ;
- A cela s'ajoute, la volonté, dans ce projet, de dynamiser la vie étudiante, et de créer un environnement favorable à la réussite.

La **Stratégie Nationale de Recherche (SNR) France-Europe 2020** affirme un lien indissociable entre la stratégie nationale et le programme de l'Union Européenne pour la recherche et l'innovation dit « Horizon 2020 ». La stratégie établit une liste de défis et de secteurs pour lesquels la recherche scientifique est appelée à mobiliser des ressources et à accompagner l'adaptation du pays aux changements qu'ils impliquent notamment:

- Le défi climatique ;
- L'énergie propre, sûre et efficace ;
- Le renouveau industriel ;
- La santé et le bien-être ;
- La sécurité alimentaire et le défi démographique ;
- La mobilité et les systèmes urbains durables ;
- Les sociétés innovantes, intégratives et adaptatives ;

Le projet s'inscrit également dans des politiques nationales sectorielles :

La stratégie nationale des infrastructures de recherche ;

La Stratégie Nationale de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (SNCSTI) ;

La vie étudiante (projets d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire en associant l'ensemble des partenaires, notamment le CROUS de Limoges) ;

Les Programmes d'Investissements d'Avenir qui se poursuivent par le Plan France 2030 venant soutenir l'innovation technologique et l'industrialisation pour transformer durablement des secteurs clés de l'économie (énergie, hydrogène, automobile, aéronautique ou encore l'espace).

Sur le plan bâtiminaire, ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la politique immobilière de l'État (PIE), formalisée par la circulaire du 16 janvier 2009 et la nouvelle circulaire de la Première ministre de février 2023 dont les finalités sont :

L'amélioration de la performance immobilière et économique du parc immobilier dans une visée de maîtrise de la dépense publique,

La concordance avec les besoins en lien avec la rationalisation et la mutualisation des espaces programmés,

L'objectif d'un « État exemplaire » notamment en matière de performances énergétiques et d'accessibilité.

Le projet global, portant sur un accroissement des étudiants accueillis au sein de l'ENSIL-ENSCI sur le campus Ester, a été conçu dans une logique de **rationalisation du foncier et des surfaces occupées**. A cet effet, l'étude a porté en particulier sur l'adéquation des besoins avec les surfaces existantes et à créer, sur les gains surfaciques potentiels ainsi que sur les mutualisations possibles.

Compte tenu de la dynamique positive des effectifs étudiants et de l'attractivité avérée du diplôme d'ingénieur, il est très probable que ce secteur, à l'instar des études médicales, ne soit pas affecté par une baisse de fréquentation étudiante.

En outre, toute nouvelle construction s'inscrit dans les enjeux de la transition énergétique, dans la mesure où elle sera conçue pour répondre aux exigences et performances de la future RE2020 applicables aux bâtiments d'enseignement supérieur.

Ce projet contribue ainsi aux objectifs du programme immobilier du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE), visant à améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État et à en assurer l'efficacité. Il répond à l'objectif de permettre aux opérateurs du MESRE de disposer d'un patrimoine de qualité, adapté aux besoins de leurs activités d'enseignement, de recherche et de vie étudiante, respectant les normes en matière de sécurité et d'accessibilité du cadre bâti, et contribuant à la transition énergétique.

1.1.3 STRATEGIES LOCALES : POLITIQUE DE SITE

Les activités de l'école ENSIL-ENSCI de l'Université de Limoges constituent un outil territorial d'attractivité, au sein d'un lieu identifié et intégré au campus Ester et au Technopôle du même nom, relevant de la communauté urbaine Limoges Métropole.

Le SRESRI est le document stratégique régional qui structure les politiques publiques en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Il vise à renforcer la cohérence, l'attractivité et l'impact du système régional sur les dynamiques sociales, économiques et territoriales. Celui de la région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2018-2027 a été élaboré dans l'objectif de créer un territoire d'excellence scientifique, éducative et innovante, capable de répondre aux grands défis sociaux, climatiques et économiques du XXI^e siècle.

Il poursuit cinq ambitions principales à savoir :

Améliorer le potentiel universitaire et scientifique de la région (attractivité des établissements, développement de la recherche, soutien à l'excellence) ;

Lutter contre les inégalités territoriales, notamment en garantissant un accès équilibré à l'enseignement supérieur et aux opportunités de recherche sur l'ensemble du territoire régional ;

Structurer des réseaux de recherche et d'enseignement interconnectés, favorisant les collaborations interdisciplinaires et la synergie entre établissements et acteurs socio-économiques ;

Développer les déterminants de l'innovation au service du territoire (transfert technologique, relations avec les entreprises, diffusion des technologies) ;

Aider les citoyens à mieux appréhender la science, ses applications et ses enjeux sociétaux notamment par la promotion de la culture scientifique et de l'éducation tout au long de la vie.

Au-delà de ces axes principaux, le SRESRI de la région Nouvelle-Aquitaine met l'accent sur le renforcement de l'articulation entre la formation, la recherche et les entreprises, ainsi que sur la promotion de la réussite étudiante.

Le projet de développement du campus Ester répond également à d'autres stratégies régionales notamment :

Le volet **Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) du Contrat de Plan Etat-Région (CPER)**, prévoit d'offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels, et de soutenir une politique de sites dynamique, cohérente et économiquement soutenable ;

Le **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)**, qui soutient l'internationalisation et l'innovation, et définit des orientations en matière d'attractivité territoriale régionale ;

Le **Schéma territorial du bien-être et de la vie étudiante – Région académique Nouvelle-Aquitaine 2022-2026**. La région académique de Nouvelle-Aquitaine (rectorat et partenaires institutionnels) s'est dotée en octobre 2022 de ce schéma, qui regroupe 128 mesures organisées autour de 4 grands axes :

- La santé et la santé mentale ;
- La vie de campus ;
- Les services du quotidien (restauration, logement, mobilité) ;
- L'accompagnement social et l'emploi étudiant.

Bien que non prescriptif, ce schéma constitue un cadre d'orientation et d'inspiration pour les établissements de la région, notamment dans l'élaboration de leurs propres schémas directeurs de la vie étudiante

1.1.4 STRATEGIE DU PORTEUR DE PROJET

Pour rappel, l'ENSIL-ENSCI est une composante interne de l'Université de Limoges.

Le projet de développement du campus Ester est une opération structurante et prioritaire de la stratégie patrimoniale de l'Université de Limoges. Une première étude, réalisé en 2021, dans la perspective d'une intégration au groupe INSA a posé les bases d'une telle opération, en envisageant alors une évolution significative de l'offre de formation, en cohérence avec les besoins du territoire et les préconisations de la CTI (Commission des Titres d'Ingénieurs). Bien que l'intégration de l'ENSIL-ENSCI au sein du Groupe INSA en tant que membre à part entière n'ait pas abouti, les nouvelles spécialités initialement envisagées dans ce cadre ont été présentées et accréditées par la CTI. L'ENSIL-ENSCI, aujourd'hui membre partenaire du réseau INSA, connaît ainsi, conformément aux projections établies en 2019, une progression de ses effectifs étudiants. Ces éléments ont conduit à l'inscription de ce projet au CPER 2021-2027.

L'université de Limoges est en cours d'élaboration de son SPSI, dans lequel elle précise l'articulation entre cette opération et sa politique immobilière et pédagogique. Le développement de l'école sur son site actuel figure parmi les priorités de l'établissement.

L'Université de Limoges dispose d'un Schéma Directeur de la Vie Étudiante (**SDVE**) 2024-2029, en lien avec les orientations territoriales et nationales.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Limoges a adopté une délibération portant sur la création de ce SDVE le 20 décembre 2024.

Ce document (délibération n°520/2024/CAB) formalise l'engagement de l'université à construire une politique de vie étudiante structurée, en cohérence avec :

- le Schéma territorial du bien-être et de la vie étudiante de la région académique Nouvelle-Aquitaine (2022) ;

- les nouvelles orientations ministérielles, notamment le guide méthodologique de la DGESIP publié en juin 2023 ;
- les obligations liées à la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Par ailleurs, l'Université de Limoges est cosignataire de la Convention de Coordination Territoriale Nouvelle-Aquitaine. Cette coordination s'inscrit dans la dynamique impulsée par la Région Nouvelle-Aquitaine, notamment dans le cadre du SRESRI de 2017. Ce cadre est en cohérence avec les politiques nationales et régionales visant à accroître le nombre de diplômés ingénieurs en France. Chaque année, environ 47 000 nouveaux ingénieurs sont diplômés, un volume encore insuffisant pour répondre aux besoins de transformation de l'économie, de l'industrie et de la société. Les estimations nationales situent le besoin annuel entre 50 000 et 60 000 nouveaux diplômés.

En Nouvelle Aquitaine, ces enjeux sont particulièrement prégnants. Le SRESRI souligne un déficit marqué en élèves ingénieurs (4,3% contre 6,2% en moyenne nationale), alors même que ces compétences sont particulièrement recherchées par le tissu industriel. Ce différentiel traduit un déficit structurel, aux conséquences directes sur le développement économique des entreprises et sur la souveraineté nationale dans des secteurs clés, notamment l'électronique, la photonique et les matériaux innovants.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'évolution de l'ENSIL-ENSCI, avec la volonté de développer et de renforcer les formations publiques d'ingénieurs à Limoges.

Ainsi, dès 2020, l'ENSIL-ENSCI, soutenue par sa tutelle, a proposé de nouvelles spécialités en formation initiale sous statut d'étudiant et engagé le développement de l'apprentissage, afin de diversifier son offre de formation et de renforcer la multidisciplinarité, en cohérence avec les évolutions à venir et les attentes des territoires et du monde industriel.

Plus récemment (Novembre 2025), dans sa feuille de route COMP (Contrat d'Objectifs et de Moyens de Performance) et lors du dialogue territorial avec ses partenaires, l'Université de Limoges a clairement affirmé son ambition en matière d'attractivité et de singularité, en cohérence avec ses forces scientifiques. Comme l'a souligné le rectorat de région académique, le projet de l'établissement intègre explicitement les enjeux de déprise démographique, de soutenabilité et de transformation de l'offre de formation, ce qui constitue un atout stratégique majeur. L'approche retenue est jugée sérieuse, responsable et globalement lucide au regard des défis auxquels l'établissement est confronté.

Le projet immobilier porté sur le site de l'ENSIL-ENSCI est pleinement aligné avec le COMP de l'établissement. Il prend en compte l'enjeu démographique, la nécessité pour le territoire de maintenir et de renforcer son attractivité, ainsi que l'enjeu de souveraineté nationale, en soutenant des secteurs stratégiques tels que l'électronique, la photonique, la mécatronique, les matériaux, la céramique industrielle, le génie de l'eau et de l'environnement, et le génie civil, tant pour la recherche que pour la formation des talents de demain.

L'ENSIL-ENSCI présente une dynamique démographique positive, appelée à se poursuivre malgré la diminution attendue du nombre global d'étudiants à l'horizon 2040 compte tenu de la dynamique positive des effectifs étudiants et de l'attractivité avérée du diplôme d'ingénieur.

Le besoin d'extension de l'école ENSIL-ENSCI s'inscrit dans la perspective nationale de besoin d'ingénieurs supplémentaires et accompagne le déploiement complet des nouvelles spécialités validées par la CTI (photonique, génie civil, électronique et télécommunications en apprentissage). Il intègre également l'augmentation de la capacité d'accueil du cycle préparatoire intégré (FIMI), induite par cette dynamique.

Le COMP de l'établissement affirme, par ailleurs, la volonté de tendre vers une plus grande sobriété foncière, déclinée dans le schéma directeur immobilier de l'établissement. Si la cession de surfaces excédentaires est envisagée à l'échelle de l'université, elle ne concerne pas le campus d'Ester, où est implantée l'ENSIL-ENSCI.

1.2 PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

1.2.1 CONTEXTE - OBJECTIFS RECHERCHES - ENJEUX :

Dans le cadre du CPER 2021-2027, l'Université de Limoges projette de réaliser une opération d'agrandissement de l'école ENSIL-ENSCI, située sur le campus ESTER, afin d'accompagner la montée en puissance de l'école, de ses diplômés et du nombre de ses étudiants.

L'ENSIL-ENSCI accueille actuellement 909 étudiants sur le site ESTER, dont 734 élèves-ingénieurs en formation initiale, auxquels s'ajoutent 48 étudiants sur le site d'Egletons.

Compte tenu de l'évolution de l'offre de formation, l'école accueillera, à partir de 2027, au minimum 1 100 étudiants, et achèvera son déploiement à l'horizon 2030, avec environ 1 150 étudiants (FISE/FISA/FIMI) sur le campus Ester, soit une **augmentation de 28% par rapport à la situation actuelle**.

Dans le but d'anticiper les difficultés d'accueil des étudiants liées à l'augmentation des effectifs, le projet vise à :

- La construction d'un bâtiment neuf sur la parcelle du bâtiment A (ENSIL)

- La réaffectation fonctionnelle de certains locaux au sein du bâtiment A (ENSIL)

L'enveloppe financière dédiée aux travaux est de **5 000 000 € HT**.

L'Université de Limoges assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Parallèlement, une opération d'extension du restaurant universitaire de l'ENSIL-ENSCI est menée par le CROUS de Limoges afin d'améliorer l'offre de restauration et d'adapter les espaces de restauration des étudiants et des personnels, en tenant compte de l'évolution des effectifs de l'école d'ingénieurs. **La présente étude ne concerne pas cette extension du restaurant universitaire.**

L'opération objet de ce dossier d'expertise est l'aboutissement d'une démarche de projet menée par l'Université de Limoges, en concertation avec la direction et les équipes enseignantes de l'ENSIL-ENSCI, ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires concernés.

La phase de stabilisation et de finalisation des données programmatiques a été réalisée de juin 2025 à janvier 2026, en accordant une attention particulière aux surfaces, au coût de l'opération et à la performance environnementale.

Chaque phase de l'étude (diagnostic, étude des besoins, préprogramme, faisabilité, dossier unique de validation et programmation détaillée) a fait, ou fera, l'objet d'une validation par un comité de pilotage.

1.2.2 LOCALISATION

L'opération est localisée sur une parcelle située sur le campus Ester, implanté au cœur de la Technopole Ester, à 5km au Nord-Est du centre-ville de Limoges. Ester (Espace Scientifique et Technologie d'Echanges et de Recherche) est un quartier et un technopôle composé d'un bâtiment central, la « coupole Ester », et d'un parc technologique. Celui-ci s'étend sur près de 200 hectares et comprend une zone tertiaire, des bâtiments publics et universitaires, ainsi que des espaces verts. De nombreux espaces de stationnement sont aménagés au sein du parc technologique.

L'ENSIL-ENSCI est bordée :

- Au Nord par des bâtiments tertiaires ;

- A l'Est par des espaces verts et boisés ;

Au Sud par des bâtiments universitaires et tertiaires ;

A l'Ouest par la coupole Ester, par l'autoroute A20 et le Zenith de Limoges Métropole.



Carte de situation

1.2.3 CONTEXTE FONCIER – URBANISME ET SERVITUDES, CAPACITE DES TERRAINS

1.2.3.1 CADASTRE ET OCCUPATION

Le site, d'une superficie totale d'environ 80 085 m², prend place sur deux parcelles :

La parcelle 000 SX 23 de 42 750 m² qui accueille :

- le bâtiment A (ENSIL)
- le bâtiment C (halle technologique eau)
- le parking de stationnement.

La parcelle 000 SX 85 de 37 335 m² qui accueille :

- le bâtiment B (CEC)
- un bâtiment annexe (stockage de produits chimiques),

- le parking de stationnement.



La valeur domaniale des parcelles est estimée à :

	Valorisation domaniale (€)
Parcelle 000 SX 23 Ensil	825 425 €
Parcelle 000 SX 85 CEC	933 375 €
Bâtiment Ensil (A)	10 984 658 €
Bâtiment Ensil eau (C)	117 543 €
Bâtiment CEC (B)	28 931 377 €

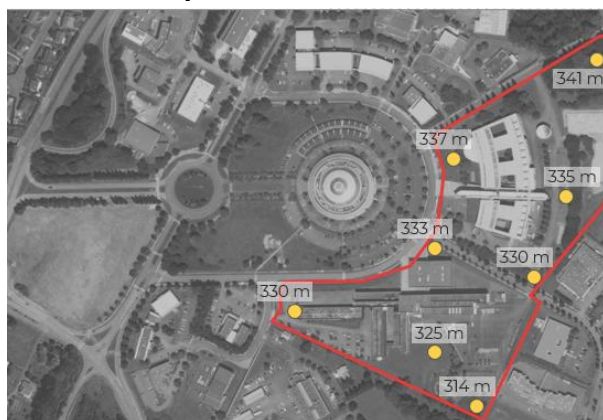
1.2.3.2 TOPOGRAPHIE

Limoges est situé à une altitude moyenne de 294 m.

Les deux parcelles concernées par l'étude présentent une **pente Nord/Sud** :

Parcelle 1 – 000 SX 23 ENSIL : le point le plus haut est à 341 m d'altitude au Nord-Est de la parcelle, et le point le plus bas est à 330 m d'altitude au Sud-Est.

Parcelle 2 – 000 SX 85 CEC : le point le plus haut est à 333 m d'altitude au Nord de la parcelle, et le point le plus bas est à 314 m d'altitude au Sud.



Ce dénivelé est à prendre en compte pour l'implantation des nouvelles constructions et l'aménagement des accès, notamment PMR.

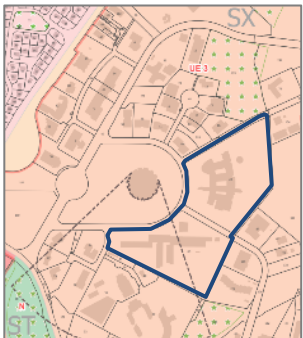
1.2.3.3 CADRE REGLEMENTAIRE ET CONTRAINTES

Plan local d'urbanisme

Le périmètre d'étude est situé en zone UE3, au sein de la ZAC de la Technopole.

Le PLU a été approuvé en 2019 par le Conseil Communautaire de Limoges Métropole et modifié en avril 2024.

Analyse capacitaire	Parcelle 1 – 000 SX 23 ENSIL	Parcelle 2 – 000 SX 85 CEC
Superficie terrain d'assiette	42 750 m ²	37 335 m ²
Emprise au sol des constructions existantes	5 363 m ² (bâtiment principal) + 200 m ² (bâtiment traitement eaux usées)	4 551 m ² (bâtiment principal) + 75 m ² (stockage produits chimiques)
Surfaces végétalisées existantes	Environ 19 407 m ²	Environ 9 758 m ²
Emprise au sol maximum possible des constructions	25 650 m ²	22 401 m ²
Surfaces végétalisées minimum à préserver	10 687,5 m ²	9 333,75 m ²
M ² disponible pour construire	20 087 m ² (y compris zones de stationnement existantes)	17 775 m ² (y compris zones de stationnement existantes)



1.2.3.4 DESSERTES, ACCES, STATIONNEMENT

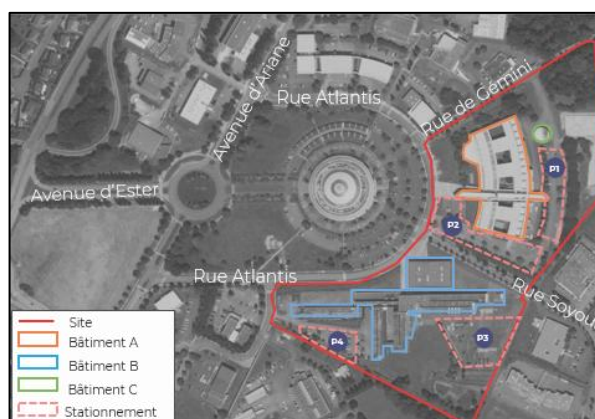
Le site est desservi par l'autoroute A20. La ligne de bus n°10 relie l'école d'ingénieurs à la gare Limoges-Bénédictins. L'école est également accessible par la rue Atlantis, qui longe la coupole.

L'ENSIL-ENSCI dispose de 4 aires de stationnements réparties comme suit :

ENSIL : P1 : 118 places + P2 : 52 places
soit un total de 170 places de stationnement ;

CEC : P3 : 145 places + P4 : 53 places
soit un total de 198 places de stationnement.

Il est précisé que les aires de stationnement sont très utilisées, la majorité des étudiants se rendant à l'école en voiture.



1.2.3.5 DIMENSIONNEMENT DES BESOINS DU PROJET

Méthodologie

Les besoins et les surfaces des locaux sont définis selon :

- Les charges horaires indiquées par les programmes pédagogiques concernés,
- Les capacités d'accueil prévues pour les différents types d'enseignement (cours magistraux, TD),
- Les effectifs des utilisateurs, personnels administratifs et d'encadrement.

Les surfaces théoriques s'appuient sur les ratios théoriques préconisés pour ce type de projet et d'occupation, « afin de favoriser les liens et synergies entre industriels et enseignement supérieur ».

La définition des besoins tient également compte des préconisations du « Référentiel immobilier de l'enseignement supérieur et de la recherche » (RIMESR-2019), ainsi que de la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat (circulaire n°6392/SG du Premier ministre du 8 février 2023.).

Focus sur les espaces « tertiaires » liés à l'administration et à l'encadrement pédagogique, en tenant compte du projet

Concernant les espaces affectés aux bureaux et locaux des personnels administratifs et de l'encadrement pédagogique de l'ENSIL-ENSCI, ceux-ci sont proches des ratios de la DIE (ratio cible normatif de 12 m² SUB / Résident), avec un ratio de 13.52 m² SUB / résident pour ce projet.

A noter :

la surface utile brute « tertiaire » de l'ENSIL-ENSCI, hors activité de recherche (donc sans la partie tertiaire associée au laboratoire IRCER), représente 2 177m² SUB pour 161 résidents dans les deux bâtiments. Elle intègre les circulations, les espaces d'accueil, les bureaux du pôle administration et encadrement pédagogique, ainsi que les locaux supports.

la surface utile brute « tertiaire » de l'ENSIL-ENSCI, incluant l'activité de recherche (notamment le tertiaire associé au laboratoire IRCER), représente 5 606 m² pour 261 résidents dans les deux bâtiments, soit un ratio de 21.48 m² SUB/ résident. Elle comprend également les circulations, l'accueil, les bureaux et locaux supports.

Historiquement l'ENSCI a été rattachée par décret en 2017 à l'Université de Limoges et localisée, **depuis 2010**, dans le bâtiment B appelé Centre Européen de la Céramique (CEC), situé à ESTER, regroupant la formation d'ingénieurs anciennement ENSCI et l'Institut de Recherche sur les CERamiques (IRCER).

L'IRCER (UMR CNRS-Université de Limoges) occupe l'intégralité de la partie droite du bâtiment B (CEC), la partie gauche et le bloc central étant dédiés à la pédagogie. Il est important de noter que la totalité des locaux de l'IRCER est classée en Zone à Régime Restrictif (ZRR). A ce titre, l'accès s'effectue principalement par le hall général, avec un filtrage assuré par le PC de sécurité. Il n'existe de ce fait aucune possibilité de mutualisation entre les périmètres dédiés à l'enseignement et ceux consacrés à la recherche.

Il convient également de souligner que la qualification en ZRR s'inscrit dans le cadre des recommandations des Hauts Fonctionnaires de Défense et de Sécurité (HFDS), au titre de la Protection du Potentiel Scientifique et Technique de la Nation (PPST). Elle vise à protéger les savoir-faire et les connaissances considérés comme stratégiques pour la Nation et a vocation à être progressivement étendue aux laboratoires concernés par ces enjeux.

Le diagnostic surfacique de l'Université, présenté ci-après, met en évidence un surplus théorique de surfaces lié au fonctionnement tertiaire du laboratoire. Toutefois, l'organisation des locaux rend ces surfaces difficilement mobilisables. Les espaces de recherche ont été conçus autour de plateaux techniques accueillant des équipements scientifiques très spécifiques (microscopes, instruments d'analyse, etc.), ainsi que de 2 ailes structurées par un couloir desservant, d'un côté, des laboratoires et, de l'autre, des locaux occupés par les chercheurs et doctorants. L'isolement d'une partie des bureaux en vue d'un usage exclusivement pédagogique supposerait le déplacement de laboratoires attenants, ce qui engendrerait des coûts particulièrement élevés et une désorganisation de l'activité scientifique. Toute évolution devrait par ailleurs recevoir l'aval du CNRS.

Enfin, comme le rappelle la feuille de route COMP de l'établissement, l'activité de recherche de l'IRCER constitue une signature forte de l'Université. Il n'est donc pas envisagé d'en réduire le périmètre.

Tableaux détaillés des besoins de l'opération

Le développement de l'école, à travers la création de nouvelles filières et le renforcement des spécialités existantes, est inscrit de longue date dans la stratégie de l'Université, ce qui explique son intégration parmi les priorités du CPER 2021-2027 dès 2018. Même si le projet

a connu des évolutions, il demeure structurant pour l'établissement, afin d'accompagner la volonté régionale d'augmenter le nombre d'ingénieurs formés en Nouvelle-Aquitaine. Il s'inscrit donc naturellement dans le SPSI 2027-2032 actuellement en cours d'élaboration. Le SDIA de l'Université est également en cours d'élaboration.

Les chiffres présentés, ci-dessous, sont relatifs au diagnostic surfacique à l'échelle du campus d'Ester du SDIA. Les données intègrent la situation du campus Ester (bâtiments A et B) arrêtée au 15 janvier 2025.

CAMPUS ESTER

TYPOLOGIE DE LOCAUX	Occupation actuelle						
	EFFECTIFS PRESENTIEL ETUDIANTS/ PERSONNELS	SUB AFFECTEE ACTUELLE	RATIO OCCUPATION ACTUELLE	RATIO RETENU POUR L'ANALYSE	SURFACE THEORIQUE 2025	DELTA SU EXISTANTE/SU THEORIQUE %	DELTA SU EXISTANTE/SU THEORIQUE BRUT
Enseignement	736	7 944 m²	11 m² SU/p		7 409 m²	7%	+ 535 m²
Enseignement amphis		1 025 m ²	1,44	0,5 m ² SU/p	356 m ²		+ 669 m ²
Enseignement théorique		1 375 m ²	1,93	1,5 m ² SU/p	1 067 m ²		+ 309 m ²
Enseignement pratique	711	3 738 m ²	5,26	6,0 m ² SU/p	4 267 m ²		- 528 m ²
Stockage		98 m ²					
Halle technologique		1 708 m ²			1 708 m ²		
Formation continue	25	N/A		0,5 m ² SU/p	13 m ²		
Encadrement pédagogique	46	718 m²	15 m² SU/p		371 m²	94%	+ 347 m²
Encadrement pédagogique	46	718 m ²		8,0 m ² SU/p	371 m ²		
Recherche	197	7 963 m²	40 m² SU/p		7 007 m²	14%	+ 956 m²
Laboratoire et manip.	89	4 948 m ²			4 948 m ²		
Recherche bibliothèque		0 m ²					
Recherche tertiaire	120	3 015 m ²		12,0 m ² SU/p	1 443 m ²		
Doctorants tertiaire	77	N/A		8,0 m ² SU/p	616 m ²		
Administratif	40	500 m²	13 m² SU/p		477 m²	5%	+ 23 m²
Locaux administratifs	40	500 m ²		12,0 m ² SU/p	477 m ²		
Documentation	714	369 m²	1 m² SU/p		509 m²	-27%	- 140 m²
BU - locaux ouverts au public	711	249 m ²		0,5 m ² SU/p	356 m ²		
BU - locaux personnel		0 m ²		12,0 m ² SU/p	34 m ²		
BU - magasin / stockage	3	120 m ²			120 m ²		
Vie sociale et culturelle	1002	868 m²	1 m² SU/p		627 m²	38%	+ 241 m²
Vie sociale et culturelle étudiants	711	868 m ²		0,8 m ² SU/p	569 m ²		
Vie sociale et culturelle personnel	291			0,2 m ² SU/p	58 m ²		
Surface non occupée		0 m²					
Total m² SUB affectées hors autres SU		18 362 m²			16 400 m²	12%	+ 1 962 m²

Tableau des surfaces – diagnostic surfacique campus Ester situation 2025

Ce diagnostic (situation en janvier 2025) fait apparaître un surplus global théorique de 1 962 m², dont près de la moitié correspond à des surfaces tertiaires dédiées à la recherche du laboratoire IRCER. Ces locaux (956 m²) sont classés en ZRR. Ce laboratoire, qui constitue une signature scientifique forte de l'établissement, n'a pas vocation à réduire son activité, mais au contraire à se développer et à accueillir des collaborateurs français et internationaux.

Le diagnostic met également en évidence un surplus théorique en enseignement de 535 m², constitué principalement par les amphithéâtres du CEC (669 m² de surfaces excédentaires) dont l'usage demeure limité. Au contraire, un manque de surface d'enseignement pratique (528 m²) est également mis en lumière par ce diagnostic.

L'évolution positive projetée des effectifs étudiants (+350) et des personnels encadrants (+27) conduirait, à l'horizon 2030, à une nouvelle situation théorique présentée ci-dessous. Cette projection intègre les besoins nouveaux de l'école, notamment en matière de salles spécifiques dédiées aux travaux pratiques.

TYPOLOGIE DE LOCAUX	Occupation actuelle						
	EFFECTIFS PRESENTIEL ETUDIANTS / PERSONNELS	SUB AFFECTEE ACTUELLE	RATIO OCCUPATION ACTUELLE	RATIO RETENU POUR L'ANALYSE	SURFACE THEORIQUE 2025	DELTA SU EXISTANTE/SU THEORIQUE %	DELTA SU EXISTANTE/SU THEORIQUE BRUT
Enseignement	976	7 944 m²	8 m² SU/p		9 344 m²	-15%	- 1 400 m²
Enseignement amphis		1 025 m²	1,08	0,5 m² SU/p	477 m²		+ 548 m²
Enseignement théorique		1 375 m²	1,44	1,5 m² SU/p	1 430 m²		- 54 m²
Enseignement pratique	853	3 738 m²	3,32	6,0 m² SU/p	5 718 m²		- 1 980 m²
Stockage		98 m²					
Halle technologique		1 708 m²			1 708 m²		
Formation continue	25	N/A		0,5 m² SU/p	13 m²		
Encadrement pédagogique	56	718 m²	13 m² SU/p		448 m²	60%	+ 270 m²
Encadrement pédagogique	56	718 m²		8,0 m² SU/p	448 m²		
Recherche	197	7 963 m²	40 m² SU/p		7 007 m²	14%	+ 956 m²
Laboratoire et manip.	89	4 948 m²			4 948 m²		
Recherche bibliothèque		0 m²					
Recherche tertiaire	120	3 015 m²		12,0 m² SU/p	1 443 m²		
Doctorants tertiaire	77	N/A		8,0 m² SU/p	616 m²		
Administratif	40	500 m²	13 m² SU/p		477 m²	5%	+ 23 m²
Locaux administratifs	40	500 m²		12,0 m² SU/p	477 m²		
Documentation	956	369 m²	0 m² SU/p		630 m²	-41%	- 261 m²
BU - locaux ouverts au public	853	243 m²		0,5 m² SU/p	477 m²		
BU - locaux personnel		0 m²		12,0 m² SU/p	34 m²		
BU - magasin / stockage	3	120 m²			120 m²		
Vie sociale et culturelle	1244	868 m²	1 m² SU/p		821 m²	6%	+ 47 m²
Vie sociale et culturelle étudiants	853	868 m²		0,8 m² SU/p	762 m²		
Vie sociale et culturelle personnel	231			0,2 m² SU/p	58 m²		
Surface non occupée		0 m²					
Total m² SUB affectées hors autres SU		18 362 m²			18 727 m²	-2%	- 364 m²

Tableau des surfaces – diagnostic surfacique campus Ester projection 2030

Les usagers n'ont pas exprimé le besoin d'une augmentation des surfaces de documentation.

Sur la partie Recherche, du fait des contraintes ZRR et de l'axe de recherche important porté par l'IRCER, l'université ne limitera pas les surfaces actuellement affectées.

On constate donc :

- Un excédent de 270 m² de locaux d'encadrement pédagogique ;
- Un déficit de 1980 m² en locaux d'enseignement pratique et 54 m² en locaux d'enseignement théorique, le surplus d'enseignement amphis ne devant pas être pris en compte car non réutilisable pour d'autres fonctions. Le déficit en locaux d'enseignement est donc au global de 2034 m².

Soit un **déficit global de 1764 m²**

Afin de répondre au besoin surfacique, le projet du scénario privilégié prévoit donc une **extension de 1709 m²**, complété par le **réaménagement de 478 m²** permettant l'optimisation de l'existant. Concernant l'extension, 90 % des surfaces nouvelles sont exclusivement consacrées à l'enseignement (73% pour de l'enseignement pratique et 17% pour les travaux dirigés). Les 10% restants se répartissent entre les fonctions d'administration et d'encadrement pédagogique (7%) et d'autres surfaces fonctionnelles (3%). Les surfaces dédiées à l'enseignement pratique qui présente le plus fort déficit représentent 73% des surfaces créées dans l'extension et 100% des surfaces réaménagées du bâtiment A (ENSIL).

S'agissant des taux d'occupation des salles, l'école est consciente de la nécessité d'accroître la mutualisation des espaces et fera des efforts en ce sens. C'est pourquoi le projet actuel se concentre principalement sur la création de salles de TP, tout en renforçant la mutualisation des salles de TD existantes.

Les surfaces d'enseignement pratique ne peuvent atteindre un taux d'occupation comparable

à celui des salles banalisées, leur spécificité limitant les possibilités de mutualisation.

Les tableaux ci-après présentent les besoins en surfaces détaillées programmées pour l'opération, local par local, tels qu'ils résultent de l'analyse des besoins. Les surfaces sont décomposées par entités fonctionnelles, correspondant aux besoins et aux exigences de fonctionnement ainsi qu'au regroupement de locaux.

Toutes les surfaces sont exprimées en Surface Utile (SU), consacrées aux activités. Cette surface utile exclue :

Les circulations générales, couloirs, allées de liaison entre deux locaux distincts, dégagements, paliers, emprises d'ascenseurs et monte-charge,

Les locaux techniques en étages courants, gaines ou trémies techniques,

L'emprise des murs, poteaux et cloisons, l'emprise au sol des éléments de sécurité et de traitement de l'air,

Les locaux techniques des installations générales (locaux de VMC, poste de transformation, armoires électriques...),

Code local	Locaux	Capacité par local	SU unitaire	Nombre	SU totale(m ²)
Enseignement					1 530 m²
Enseignement langues et informatique					40 m²
E.1	Salle TD langues informatisée - petite	15	40 m ²	1	40 m ²
Enseignement banalisé					285 m²
E.2	Salle banalisée - 50 places fixes	50	75 m ²	2	150 m ²
E.3	Salle banalisée - 28 places fixes	28	45 m ²	3	135 m ²
Enseignement Spécialisé					1 205 m²
Tronc commun					495 m ²
E.4	TP automatisation		80 m ²	2	160 m ²
E.5	TP électrotechnique et de puissance		80 m ²	2	160 m ²
E.6	TP Automatique régulation et capteurs		60 m ²	1	60 m ²
E.7	TP informatique industrielle		60 m ²	1	60 m ²
E.8	TP physique		55 m ²	1	55 m ²
FIMI					330 m ²
E.9	TP SI		80 m ²	2	160 m ²
E.10	TP Physique 1		75 m ²	1	75 m ²
E.11	TP physique 1 et Physique 2 préparation		20 m ²	1	20 m ²
E.12	TP physique 2 "secs"		75 m ²	1	75 m ²
MIX					50 m ²
E.13	TP salle de motorisation		50 m ²	1	50 m ²
Photanique					330 m ²
E.14	Phot 3A		80 m ²	1	80 m ²
E.15	Phot 4A		80 m ²	1	80 m ²
E.16	Phot 5A		80 m ²	1	80 m ²
E.17	Phot Projets		45 m ²	2	90 m ²
Administration et encadrement pédagogique					119 m²
Enseignement tronc commun & FIMI					89 m²
Adm.1	Espace visio/ discrétion	1	9 m ²	1	9 m ²
Adm.2	Bureau enseignant	2	16 m ²	5	80 m ²
Locaux supports au personnel					30 m²
Adm.3	Salle de réunion - grande	25	30 m ²	1	30 m ²
Autres					60 m²
Logistique					10 m²
Aut.1	Local ménage		10 m ²	1	10 m ²
Sanitaires					30 m²
Aut.2	Sanitaires				30 m ²
Convivialité					20 m²
Aut.3	Espace de convivialité		20 m ²	1	20 m ²
TOTAUX Surface utile					1 709 m² SU

Tableau des surfaces – construction neuve

Code local	Locaux	Capacité par local	SU unitaire	Nombre	SU totale(m²)	Localisation
	Enseignement				478 m²	
	Enseignement Spécialisé				478 m²	
	FIMI				95 m²	
E1.1	TP Chimie inorganique		95 m²	1	95 m²	RDC bâtiment ENSIL - salle A02
	Matériaux				111 m²	
E1.2	TP Caractérisation 4 + SALLE MEB 2		84 m²	1	84 m²	RDC bâtiment ENSIL - I027
E1.3	TP Préparation/fours		27 m²	1	27 m²	RDC bâtiment ENSIL - I029
	GC				85 m²	
E1.4	Salle TD informatisée dédiée (partagée GC et ELT)		85 m²	1	85 m²	RDC bâtiment ENSIL - B03
	MIX				142 m²	
E1.5	TP électronique, analogique et numérique		82 m²	1	82 m²	RDC bâtiment ENSIL - A04
E1.6	Salle de projet MIX		60 m²	1	60 m²	RDC bâtiment ENSIL - salle I018
	ELT - RESYSTE - Master / L3 Physique appliquée et ingénierie phys. : IXEO				45 m²	
E1.7	Salle RFIC, Microondes et Antennes		45 m²	1	45 m²	RDC bâtiment ENSIL - B01a
	TOTAUX Surface utile				478 m² SU	

Tableau des surfaces – réaffectation fonctionnelle

1.2.4 SERVICES CONCERNES OU IMPACTES PAR LE PROJET

Dans le cadre de l'opération d'extension de l'ENSIL-ENSCI, s'agissant de l'activité pédagogique (personnel enseignant + BIATSS associés aux départements, etc.), un écart estimé à +24 résidents (soit 27 effectifs), en lien avec l'ouverture de nouvelles formations ou l'augmentation de la capacité d'accueil de certains parcours (ex : FIMI). Cela ne signifie pas la création de tous ces postes car l'objectif est de mutualiser encore plus avec les autres composantes de l'Université.

Le tableau ci-dessous présente uniquement les ETP intervenant dans l'encadrement pédagogique des formations dispensées au sein de l'ENSIL-ENSCI.

Département / service	Effectifs actuels	Nb de résidents actuels	Effectifs projetés (en 2030)	Nb de résidents projeté
ADMINISTRATION	16	16	18	18
TECHNIQUE	14	11	14	11
LOGISTIQUE - Patrimoine	7	6	7	6
FIMI	15	9	19	12
TRONC COMMUN	14	11	16	13
Département EAU	19	15	23	19
Département ELT	25	19	29	23
Département MAT (matériaux)	15	11	17	13
Département MIX (mécatronique)	22	15	24	16
Département CERAM (céramique)	23	21	23	21
Département Génie Civil	1	1	3	2
Département Photonique	9	2	14	6
Total	180	137	207	161

Tableau des ETP intervenant dans l'encadrement pédagogique de l'ENSIL-ENSCI.

Dans leur analyse de la feuille de route COMP de l'Université, les services du rectorat de région académique estiment que la réflexion engagée sur l'évolution de l'offre de formation apparaît pertinente au regard des enjeux de soutenabilité et d'attractivité.

L'audit interne de l'offre de formation, par filière et non à l'échelle des composantes, constitue une stratégie clairement affirmée par l'établissement. La réflexion sur l'ensemble des formations de l'Université sera ainsi menée par filières, de même que les mutualisations de

ressources humaines, dans un objectif constant de soutenabilité.

De façon analogue, il n'est pas prévu une augmentation des effectifs dédiés à la gestion patrimoniale du site mais un redéploiement des personnels présents actuellement sur tous les campus de l'Université.

S'agissant de la masse salariale, les moyens humains affectés à l'exploitation des bâtiments du campus Ester sont constitués de 7 agents.

Catégorie	Nombre	Coût annuel unitaire	Coût global
A	1	78 000,00 €	393 000,00 €
B	3	56 000,00 €	
C	3	49 000,00 €	

1.2.5 ECHEANCE DE L'OPERATION ENVISAGEE / PREVUE.

Le planning prévisionnel de l'opération est présenté ci-dessous. L'établissement est conscient que ce calendrier est contraint pour certaines phases du projet. Cette contrainte est dictée par la nécessité de signer les marchés de travaux avant le 31 décembre 2027.

07/2025 – 02/2026 : Pré Programme avec l'élaboration du DEX

03/2026 – 04/2026 : Dépôt et validation du DUV auprès des instances d'instruction

01/2026-04/2026 : Elaboration du programme et validation par les usagers

Lancement du concours avec envoi de l'AAPC – **02/2026**

04/2026 : jury de candidatures

09/2026 : jury des offres

10/2026 : Notification du marché

10/2026-10/2027 : Etudes de conception, permis, consultation travaux.

10/2027-2029 : Travaux

3e trimestre 2029 : Livraison

1.3 OBJECTIFS DE L'OPERATION

1.3.1 OBJECTIFS FONCTIONNELS

Le projet doit permettre d'optimiser au mieux la fonctionnalité des espaces et de mettre en place une organisation cohérente et pratique des unités ainsi que des flux de circulation.

Par ailleurs, cette organisation des espaces revêt une importance primordiale dans l'expression et la qualité du projet architectural. Elle tient compte des souhaits en matière de relations entre les unités fonctionnelles et entre les locaux.

L'opération par son implantation et son aménagement, doit être conçue de manière à :

Optimiser l'utilisation des salles de cours, conformément aux orientations de la direction pédagogique ;

- Poursuivre le regroupement des salles de pratiques spécifiques au sein des départements, afin de faciliter l'organisation des activités pédagogiques ainsi que la gestion, l'entretien et la maintenance de ces espaces ;
- Poursuivre le regroupement des locaux des enseignants et de l'administration générale, en assurant une proximité fonctionnelle au sein de locaux dédiés, favorisant

ainsi la mutualisation des espaces collaboratifs (salles de réunion, espaces de détente, etc.).

1.3.2 OBJECTIFS ARCHITECTURAUX

1.3.2.1 QUALITE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

Le bâtiment devra être construit selon des **dispositifs simples et pérennes, garantissant la qualité de la construction dans le temps.**

– Gabarit et volume

La compacité des volumes est recherchée tant d'un point de vue technique (efficience du bâti, etc.) que pratique (facilité d'usage pour passer d'une fonction à une autre). Toutefois, malgré cette exigence, **l'effet de « monobloc » devra être évité** par un travail sur les alignements continus ou discontinus et les jeux de retraits, les variations de hauteur, les circulations couvertes, etc.

La construction sera développée sur plusieurs niveaux et devra s'insérer de manière harmonieuse dans la topographie du site.

– Toiture

Les toitures peuvent accueillir certains éléments techniques indispensables au bon fonctionnement de la construction. Néanmoins, leur intégration devra être assurée de la manière la plus optimale et qualitative possible.

La loi APER s'appliquera dans le cadre de cette opération. Ainsi, à partir du 1^{er} juillet 2027, au moins 50% de la surface de toiture devra être couverte avec un dispositif de végétalisation et/ou par un procédé de production d'énergies renouvelables.

Matériaux et couleurs

Le travail sur les matériaux et les couleurs viendra en appui de la composition et de la valorisation du projet architectural. Le recours à des matériaux frugaux, biosourcés et géosourcés est demandé.

Les matériaux de soubassement devront être particulièrement résistants et durables afin d'éviter les désagréments liés à un vieillissement prématuré. L'emploi de la couleur est autorisé, à condition qu'il soit cohérent avec les matériaux mis en œuvre. Les matériaux et les couleurs utilisés devront s'intégrer harmonieusement dans l'environnement élargi ainsi que dans le paysage bâti et non bâti existant.

1.3.2.2 EQUIPEMENT EVOLUTIF ET FLEXIBLE

Le programme a été élaboré à partir d'une organisation définie en fonction des besoins et des évolutions pédagogiques connus à ce jour. L'enseignement supérieur est toutefois un milieu en constante évolution.

Il apparaît dès lors essentiel de proposer une conception des locaux largement modulaire, permettant d'accompagner ces évolutions en ménageant, autant que possible, des possibilités de réaffectation des espaces, de recloisonnement et de réaménagement intérieur.

Les usages actuellement définis dans le programme doivent pouvoir être assurés dans des conditions optimales. Néanmoins, le groupement de maîtrise d'œuvre devra inscrire sa réflexion dans une stratégie immobilière garantissant à la fois la flexibilité et l'adaptabilité des locaux et des installations.

1.3.2.3 EQUIPEMENT « FACILE A VIVRE » ET LISIBLE

Le futur bâtiment universitaire sera à la fois un lieu d'enseignement et de travail pour les étudiants et les personnels, ainsi qu'un lieu de vie participant pleinement à la dynamique du campus Ester.

La réussite de cette opération se mesurera notamment au degré **d'appropriation de l'équipement par ses usagers** c'est à dire par les personnels et étudiants.

La lisibilité des espaces et leur adaptation aux différentes fonctions sont, à cet égard, des éléments déterminants.

La mise en place d'une signalétique de qualité contribuera à la compréhension et à la lisibilité des locaux, en particulier depuis le hall d'accueil.

L'ensemble du site (espaces extérieurs et intérieurs) devra être facilement accessible aux personnes en situation de handicap.

Les flux devront être étudiés en fonction des publics, de leur concentration dans le temps et de la destination des locaux. Les largeurs de circulation seront adaptées en fonction de l'importance de ces flux.

L'éclairage naturel et artificiel des locaux devra garantir de bonnes conditions de travail. L'occultation des fenêtres devra être assurée par des dispositifs résistants, faciles d'entretien et facilement manœuvrables.

L'équipe de conception devra intégrer en priorité ces notions de lisibilité, de fonctionnalité et d'identification des différentes composantes du programme dans sa démarche architecturale. L'organisation des locaux les uns par rapport aux autres, les cheminements, les circulations horizontales, les accès et les ouvertures devront notamment être étudiés dans cette perspective.

1.3.3 OBJECTIFS ENERGETIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Tout d'abord, il est rappelé que l'établissement engage un examen approfondi de ses consommations énergétiques liées aux locaux et aux équipements. Ce travail est actuellement mené sur les quatre campus universitaires limougeauds dont le site ESTER. La connaissance fine des résultats des mesures effectuées permettra d'identifier les bâtiments et les équipements nécessitant la mise en œuvre de mesures correctives.

Dans le cadre de cette opération, la MOA s'engage dans une démarche de qualité environnementale et de performance énergétique du bâtiment, tout en respectant l'enveloppe budgétaire allouée. Si cette contrainte peut limiter les ambitions, le projet devra, a minima, atteindre les performances énergétiques définies par la réglementation RE 2020 (seuils 2025).

Aussi, la MOA sera attentive à la qualité des matériaux de construction, en encouragement l'utilisation de matériaux biosourcés, issus du réemploi, recyclés et recyclables, ainsi que de provenance locale. Elle veillera également à la prise en compte effective d'une approche architecturale bioclimatique.

Le projet a pour ambition de respecter la réglementation environnementale RE2020 en vigueur, applicable aux bâtiments universitaires.

A priori, l'extension sera soumise à la réglementation RE2020 - seuils 2025 à la suite d'un décret du 17 janvier 2026. Toutefois, les détails ne sont à ce jour pas connus.

Assujettissement à la loi APER

L'extension devra couvrir 40% de sa surface de toiture avec un dispositif de végétalisation et/ou un procédé de production d'énergies renouvelables (application à partir du 1er juillet 2026). Ce seuil passera à 50% de la toiture dès le 1^{er} juillet 2027. Dans le cadre de ce projet,

il semble intéressant de respecter ce seuil de 50% dès la construction de l'extension.

La moyenne des consommations des bâtiments actuellement occupés par l'ENSIL-ENSCI des années 2022 à 2024 sur le site Ester s'élève à 5 528 160 kWEf/an.

Le tableau suivant présente une comparaison entre les consommations énergétiques actuelles et les consommations énergétiques estimées au stade du programme du futur projet. Ces projections tiennent compte des hypothèses énergétiques et environnementales exposées précédemment.

	Consommation énergétique moyenne 2022-2023-2024 [kWEf/.an]	Ratio [kWEf/m ² .an]	GES [kg eq CO2/m ² .an]
Situation existante	5 528 160	198	7.50
Scenario RE2020 (extension)	200 200	91	2.80

Les moyens mis en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs sont les suivants :

• Limiter la consommation d'énergies non renouvelables ;

• Prendre en compte les capacités locales de production : réseau de chaleur (raccordement de l'extension/nouveau bâtiment), géothermie sur sondes, énergie solaire, bois énergie ;

• Mesurer, via un bilan global sur un cycle de 50 ans, les impacts des trois phases successives : construction initiale (approvisionnement favorisant le transport par voie d'eau en utilisant le canal proche et les ports), utilisation et maintenance des installations, recyclage ou démolition des bâtiments.

La conception du bâtiment devra participer à la réduction des consommations énergétiques, notamment par :

- Une compacité optimisée et une forte inertie ;
- Une isolation thermique performante, limitant les déperditions en période froide et les effets de surchauffe en période chaude ;
- Une très bonne étanchéité à l'air du bâtiment ;
- Des systèmes de récupération d'énergie pour le traitement d'air ;
- Une sectorisation des traitements thermiques selon les types de locaux et leur rythme d'occupation,
- Un rafraîchissement nocturne par free-cooling (via le système de ventilation double flux) permettrait de rafraîchir le bâtiment dès que nécessaire ;
- La réduction des consommations spécifiques de l'électricité (éclairage de travail, éclairage de sécurité, etc.) qui repose certes sur les comportements des utilisateurs et sur la conception technique du bâtiment (GTB, architecture des réseaux électriques, stratégie de sous-comptage, etc.). Une attention particulière sera portée à l'ensemble des modes de régulation selon les périodes de l'année et les modes d'occupation.

Les orientations de projet retenues permettront de répondre aux objectifs cités précédemment :

Réduire les consommations d'énergie et favoriser le recours aux énergies renouvelables ;

Garantir le confort des occupants, en particulier le confort acoustique spécifique à chaque usage, et le confort visuel optimal et sans éblouissement ;

Garantir le confort hygrométrique, en anticipant les effets du réchauffement climatique ;

Anticiper les usages et favoriser l'adaptabilité du bâtiment ;

Développer une garantie de performances énergétiques et maîtriser les coûts de maintenance futurs (par une approche en coût global à tous les stades du projet) ;

Préserver le milieu naturel, en limitant les sources de pollution visuelle et en mettant en place des mesures d'évitement de collisions d'oiseaux sur les vitrages, etc.

Limiter l'impact carbone du bâtiment, notamment par l'utilisation de matériaux biosourcés et issus du réemploi lorsque possible, ainsi que par une exploitation maîtrisée.

Réduire la consommation d'eau par le choix d'équipements hydro-économiques ;

Assurer une bonne qualité d'air intérieur (QAI) : par un choix judicieux des revêtements intérieurs selon les critères de QAI, et par la mise en place d'une ventilation double flux.

1.3.4 OBJECTIFS EXPLOITATION MAINTENANCE

Le projet a vocation à traiter de manière performante la problématique de l'entretien et de la maintenance du bâtiment. Il sera recherché des matériaux et des installations techniques simples, robustes, fiables et à longue durée de vie, présentant toutes les garanties de durabilité dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien, de maintenance et de sécurité.

Dans tous les cas, les objectifs suivants devront être poursuivis :

Faciliter l'entretien afin de réduire les coûts d'exploitation et d'augmenter la durée de vie de l'ouvrage ;

Réduire les besoins en entretien et en maintenance afin de diminuer l'impact environnemental, l'utilisation de produits polluants et les nuisances induites,

Préparer les conditions d'entretien, de maintenance et d'exploitation pour le personnel en charge de ces opérations, afin de favoriser l'efficacité des équipements techniques et la durabilité du bâtiment dans son ensemble.

1.4 DONNEES JURIDIQUES

La maîtrise d'ouvrage de cette opération d'enseignement supérieur relève de l'Université de Limoges.

La conduite de projet est assurée par l'Université de Limoges, qui suivra toutes les phases du projet, de la préprogrammation à la livraison du bâtiment.

Propriétaire : Etat après livraison

Gestionnaire : Université de Limoges

Classification du futur bâtiment :

Le projet d'extension concerne uniquement le bâtiment A dit ENSIL. Celui-ci est ERP type R, de 2^{nde} catégorie + ERP type N (Etablissement Recevant du Public dont la nature de l'activité est relative à la restauration).

ATEX : non concerné

2. SITUATION ACTUELLE

2.1 PANORAMA DE L'EXISTANT

Ci-dessous est présenté le tableau bilan de l'occupation et des coûts afférents à la gestion du site Ester au sein de l'Université de Limoges.

PARAMETRES	CATEGORIES	SITUATION	
Numéro Chorus du/des bâtiment(s)		Bâtiment A – ENSIL : 319393 Bâtiment B - CEC : 375143	
Occupation			
Statut juridique (D/L/MD) ou bien		D	
Surfaces		SUB (Surface utile brute)	
	Administration (SUB tertiaire)	5 487 m ²	
	Enseignement	10 012 m ²	
	Recherche (uniquement laboratoires et espaces de manipulation)	6 236 m ²	
	Autres	6 076 m ² <i>(dont 1 559 m² vie sociale et étudiante)</i>	
	TOTAL	27 811 m²	
Effectifs / Postes de travail (PdT) / résidents	Pour activité « Administration »	Effectifs (agents)	Résidents
	ETPT Enseignants chercheurs et assimilés	209	176
	Agents /BIATSS		
	Autres (doctorants, post-doc, vacataires, stagiaires, etc.)	77	62
	TOTAL (yc vacataires)	286	238
Effectifs Etudiants			
	Formation initiale (y compris alternance et apprentissage)	838	
	Formation continue	25	
	TOTAL	863	
Taux d'occupation	SUB/Effectif	SUB/Résident	
Pour BIATSS / EC et assimilés	19.19	23.05	
	Surface d'archives (en m ²)	188	

	Emplacements de stationnement (nombre)	368	
	Surface du restaurant inter-entreprises ou inter-administrations (en m ²) le cas échéant	Restauration type « cafeteria » avec uniquement un personnel du CROUS sur place (423 m ² SUB)	
		€ HT	€ TTC
	Coût total récurrent annuel (n-1, soit 2024)	1 026 348 €	1 231 617 €
	Dont charges de fonctionnement énergétique	933 853 €	1 120 624 €

2.2 DIFFICULTES ET INADAPTATIONS DES LOCAUX ACTUELS

2.2.1 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE FONCTIONNELLE DES USAGES DES BATIMENTS

L'école présente plusieurs atouts :

- Un état général satisfaisant et une qualité correcte des espaces intérieurs et extérieurs ;
- Un regroupement pertinent des fonctions administratives ;
- Les bâtiments A et B répondent aux exigences de sûreté et de sécurité. Il n'y a pas eu de remarques lors des commissions de sécurité et du contrôle du SSI. L'accès aux deux bâtiments se fait grâce à l'utilisation de badges.
- Le bâtiment B (CEC) répond aux normes d'accessibilité. Le bâtiment A (ENSIL) ne répond pas totalement à ces normes. Des travaux ont déjà été menés pour améliorer l'accessibilité du bâtiment au cours de ces dernières années. Un inventaire des prestations restant à effectuer pour obtenir l'attestation est en cours de réalisation afin de lancer les travaux complémentaires en 2026 et 2027.

L'école présente également des dysfonctionnements :

Une mauvaise lisibilité (identification) depuis l'extérieur ;

Un déficit de locaux et de surfaces dédiés à l'enseignement, pour les étudiants à venir, notamment en salles informatiques, salles de TP et salles de projets ;

Une offre de restauration peu fonctionnelle et inadaptée aux besoins du site, (capacité maximale de 550 repas, kiosque inclus). Cet aspect est traité dans le cadre de l'opération du CROUS menée en parallèle.

Absence de lieu de création et de vie étudiante : le projet « EFFET », porté par la direction et financé par la Région NA, hors du périmètre de la présente opération, vise le réaménagement des locaux actuels. Il prévoit notamment l'aménagement du PABX en espace de stockage organisé, la création de salles dédiées à la vie étudiante, l'organisation d'événements / colloques, et l'aménagement des espaces extérieurs de l'école.

2.2.2 DESCRIPTION GLOBALE DE L'ÉTAT TECHNIQUE DES BATIMENTS

2.2.2.1 BATIMENT ENSIL

Thermique

Le bâtiment a été construit en 1996. La majorité de l'enveloppe présente un niveau correct

d'isolation thermique : murs isolés par l'extérieur, toiture-terrasse isolée, double vitrage 4/8/4 pour la majorité des ouvertures.

Néanmoins, de fortes dégradations ont été relevées :

- Joints des menuiseries extérieures détériorés, notamment sous l'effet des surchauffes estivales ;
- Toitures-terrasses présentant des infiltrations ;
- Plancher bas RDJ sur terre-plein (partie amphithéâtre) affecté par des remontées capillaires ;
- Bardage en pierre extérieure ponctuellement éclaté.

Etanchéité à l'air

Les menuiseries ne permettent pas une bonne étanchéité à l'air et, dans une moindre mesure, à l'eau sur la façade Est lors de pluies battantes. Les parties largement vitrées sont particulièrement impactées par ce problème, ce qui génère une sensation d'inconfort pour les occupants.

Qualité de l'air – ventilation

Le bâtiment est équipé d'un système de ventilation mécanique contrôlée, mais les débits mesurés sont insuffisants, ce qui ne permet ni une qualité de l'air suffisante ni un renouvellement adéquat.

Le concepteur devra porter une attention particulière à la qualité de l'air intérieur, en prévoyant toutes les mesures nécessaires pour se conformer au décret 2022-1690 et à l'arrêté du 27/12/2022.

Eclairage

Le bâtiment est majoritairement équipé de LED, à la suite d'un relamping.

La partie amphithéâtre conserve cependant un éclairage vétuste, à moderniser.

Acoustique

Aucune problématique spécifique d'acoustique n'a été relevée sur le site. Le concepteur devra veiller à ne pas aggraver l'état existant sur l'ensemble du périmètre du projet.

Confort

Un inconfort estival important a été constaté sur l'ensemble du bâtiment, principalement en raison de l'absence d'occultations sur ses menuiseries extérieures.

Le concepteur devra porter une attention particulière au confort estival (et, dans une moindre mesure, hivernal), dans le cadre d'une stratégie d'adaptation au changement climatique.

2.2.2.2 BATIMENT CEC

Thermique

Le bâtiment a été construit en 2009. L'enveloppe présente un bon niveau d'isolation thermique : murs isolés par l'intérieur (hors amphithéâtres isolés par l'extérieur), toiture-terrasse isolée, double vitrage 4/16/4. Néanmoins, le plancher bas sur vide sanitaire / locaux non chauffés n'est pas isolé, la puissance souscrite et l'échangeur pour le primaire de chauffage ont été jugés sous-dimensionnés selon une étude MANERGY datant de juin 2023, et l'absence de couvertines génère des désordres (esthétiques et infiltrations).

Qualité de l'air – ventilation

Le bâtiment est équipé d'un système de ventilation mécanique contrôlée.

Le renouvellement d'air est réalisé par une ventilation mécanique double flux dans les salles de classe et par une ventilation mécanique simple flux dans les sanitaires (ventilation hygiénique). Cette dernière présente des débits insuffisants, ne satisfaisant pas le test de la feuille de papier PROMOTELEC).

Eclairage

Les salles de classe sont équipées de luminaires T5 contrôlés par interrupteur manuel. Les circulations et sanitaires disposent de LED sur détecteur de présence.

Les amphithéâtres sont équipés de luminaires fluocompactes sur interrupteur, particulièrement énergivores.

Acoustique

Aucune problématique spécifique n'a été relevée sur le site. Le concepteur devra veiller à ne pas aggraver l'état existant sur l'ensemble du périmètre du projet.

Confort

Aucun inconfort hivernal particulier n'a été relevé.

L'inconfort estival est très important, notamment dû à l'absence totale d'occultations extérieures.

2.3 ETAT DES LIEUX DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Ci-dessous est présenté le détail des consommations des deux bâtiments ENSIL-ENSCI. Il en ressort une consommation moyenne sur les 3 dernières années de **5 528 160 kWEf/ an**.

ENSIL-ENSCI				
Année	Consommation électrique	Production de chauffage	Coût électricité	Coût chauffage
2022	3 247,21 MWh	2 431,78 MWh	533 570,62 € TTC	448 688,9 € TTC
2023	3 051,37 MWh	2 585,77 MWh	927 609,64 € TTC	421 962,34 € TTC
2024	2 939,46 MWh	2 328,90 MWh	682 743,96 € TTC	436 110,17 € TTC

	Consommation énergétique moyenne 2022-2023-2024 [kWEf/an]	Ratio [kWEf/m ² .an]	GES [kg eq CO ₂ /m ² .an]
Situation existante	5 528 160	198	7.50

Lors des premières négociations du présent CPER 2021-2027 (fiche CPER d'octobre 2019, actualisée en décembre 2021), le projet porté sur le site d'Ester était structuré en 3 phases :

- Phase 1 : extension de l'école d'environ 2 600 m² SP ;
- Phase 2 : réaménagement de 6 700 m² du bâtiment ENSIL et des amphithéâtres du CEC ;
- Phase 3 : rénovation énergétique et technique de l'intégralité de l'enveloppe du bâtiment ENSIL-ENSCI.

Les échanges avec l'Etat, la Région NA et Limoges Métropole (LMCU) ont fait émerger leur volonté d'accompagner prioritairement le développement des formations de l'école, sans participer dans l'immédiat aux travaux relevant du propriétaire ou de l'exploitant. En conséquence, la 3e phase relative à la rénovation énergétique a été retirée, et les deux premières redimensionnées en fonction des validations successives des formations de l'ENSIL-ENSCI par la CTI.

L'Université est pleinement consciente du besoin de mise à niveau technique et réglementaire des bâtiments du site ESTER, construits sous maîtrise d'ouvrage du Rectorat sur la base des exigences réglementaires en vigueur à l'époque. Il convient toutefois de relativiser l'effet attendu des travaux d'amélioration énergétique sur la baisse des consommations.

En effet, la forte consommation énergétique du site est principalement liée aux activités de recherche du laboratoire IRCER. En raison des caractéristiques de certains axes scientifiques (équipements lourds, fonctionnement continu, procédés énergivores), le coût annuel de l'électricité du bâtiment CEC représente 75% de la facture électrique de l'ENSIL-ENSCI et près de 20% de celle de l'Université. Il correspond également à 42% du budget annuel de fonctionnement de l'ENSIL-ENSCI.

Pour avoir une meilleure connaissance de ses consommations, l'établissement réalisera une étude approfondie sur la thématique de l'énergie à l'échelle de l'établissement et, plus particulièrement, sur le site ESTER. L'ensemble du patrimoine immobilier a été équipé de compteurs individuels et il sera possible, dès 2026, d'identifier précisément les locaux et les activités énergivores et de mettre en place des mesures correctives.

2.4 LA SITUATION FUTURE DU SITE SANS PROJET (« OPTION DE REFERENCE »)

En l'absence de réalisation du projet :

- La croissance envisagée de l'ENSIL-ENSCI pourrait être envisagée dans le périmètre d'autres sites existants de l'Université de Limoges. En effet, le diagnostic surfacique présenté dans le paragraphe « 1.2.3.5 dimensionnement des besoins du projet » démontre que l'optimisation, la mutualisation et la transformation d'une partie des surfaces existantes des bâtiments du site d'Ester ne suffisent pas, à elles seules, à répondre aux exigences spécifiques liées au développement de l'école. Par conséquent, une des options possibles serait d'accueillir les nouvelles formations sur le site du Campus La Borie où il semble possible de disposer d'environ 2 400m² SUB nécessaires à l'accueil des locaux de formation et d'encadrement pédagogique.

Cette relocalisation ne serait possible qu'après des travaux de réhabilitation lourde des bâtiments existants, afin de les adapter aux futurs usages. L'hypothèse nécessiterait un investissement travaux à hauteur de 1 800€HT/m², soit un budget total de 4.32M€ HT, équivalent 6.19 M€ TTC TDC (hypothèses aléas et révisions intégrées, ainsi qu'une marge de 5 à 10% sur les surfaces pour l'adaptation des locaux).

En complément, et pour optimiser l'usage des surfaces déjà construites propres au bâtiment ENSIL – A, il est prévu la réaffectation de certains locaux en interne (500 m² SU), dans une logique de réorganisation fonctionnelle adéquate.

Cette option permettrait à l'Université de Limoges et à l'ENSIL-ENSCI de répondre, à moyen terme, aux engagements pris dans le cadre de la Convention de Coordination Territoriale Nouvelle Aquitaine, en faveur du développement et du renforcement des formations publiques d'ingénieurs à Limoges.

Ce scénario présente quelques points de vigilance qu'il convient de souligner :

Perte de synergie quotidienne : absence d'effet « campus » pour une école d'ingénieurs (cafétéria commune, échanges informels limités, etc.).

Contraintes logistiques de gestion des cours et des déplacements : Multiplicité des supports pédagogiques, complexité de l'organisation de l'enseignement, notamment pour les tronc communs.

Gestion complexe des emplois du temps : Impossibilité d'enchaîner un cours sur le site de La Borie avec un cours sur le site d'Ester. Le temps de trajet entre les deux sites est d'environ 40 minutes, en transports en commun.

Dilution de l'identité de l'école : perte de lisibilité de l'implantation ("Où est notre école ?"), en particulier pour les nouveaux arrivants inscrits en FIMI, au détriment d'un campus unifié.

Ce scénario ne serait donc pas pertinent : il nuirait à la lisibilité et à l'attractivité de l'école, serait incohérent avec l'objectif d'offrir des conditions d'apprentissage et de vie favorables au bien-être et la réussite des étudiants, et ne correspondrait pas au projet retenu par les cofinanceurs dans le cadre du CPER 2021-2027. *In fine*, ce scénario conduirait très probablement à l'abandon de l'ouverture de certaines spécialités.

3. PRESENTATION DES DIFFERENTS SCENARIOS ETUDIES

Trois autres scénarios ont été étudiés dans l'objectif d'accompagner et de permettre l'évolution de l'ENSIL-ENSCI, d'améliorer la synergie d'usage et d'occupation au sein de l'école, ainsi que de renforcer l'offre de services dédiés à la vie étudiante sur le site Ester. Les scénarios présentés n'intègrent pas le projet porté par le CROUS de Limoges sur la restauration universitaire.

Ces trois scénarios ont été analysés au regard de leur performance en matière d'optimisation des surfaces, des améliorations fonctionnelles proposées et de leur capacité à répondre à la nécessité d'une réactivité accrue face à une situation d'encadrement pédagogique tendue.

3.1 PARAMETRES, AVEC PRESENTATION DES HYPOTHESES PRISES POUR L'ANALYSE DES SCENARIOS EN COUT GLOBAL

L'objectif de l'analyse financière est de permettre la comparaison du coût global (investissement et fonctionnement) des différents scénarios envisagés, à périmètre constant.

Toutefois, il est à noter la spécificité de l'opération présentée, dans la mesure où l'ouverture des nouvelles formations implique la création de nouveaux espaces (salles de TP) répondant à des besoins spécifiques actuellement inexistantes au sein de l'école.

Pour chacun des scénarios, 3 types de résultats sont présentés :

Les dépenses budgétaires annuelles : ensemble des coûts et recettes annuels liés aux charges de fonctionnement et à l'investissement ;

Le coût complet : ensemble des coûts et recettes cumulés année après année.

La VAN (Valeur Actuelle Nette) : valeur actuelle des dépenses et des recettes futures.

Période d'évaluation

Hypothèses sur les échéances	
Période d'évaluation	25 ans
<i>Année de début d'évaluation</i>	2026
<i>Année de fin d'évaluation</i>	2050

Hypothèses macro-économiques

Afin de tenir compte des évolutions de prix sur la période étudiée, une indexation des coûts immobiliers et des valeurs tutélaires a été réalisée. Les valeurs sont identiques à celles préconisées dans le fichier OSAF, à l'exception des paramètres suivants:

L'indexation des fluides : revalorisée à 4% afin de refléter plus fidèlement les évolutions observées des prix de l'énergie et l'augmentation du prix de l'eau.

Ceci implique de scinder la ligne « Charges de fonctionnement (gestion, entretien, maintenance, fluides) » du fichier OSAF en deux lignes, l'une dédiée aux « Charges de fonctionnement fluides », l'autre dédiée aux « Charges de fonctionnement EM (gestion, entretien, maintenance) ».

Hypothèses macro-économiques	Valeurs considérées	Valeurs pré-renseignées OSAF
Taux d'indexation		
Charges de fonctionnement hors fluides (gestion, entretien)	2%	2%
Coûts travaux	2%	2%
Loyers , taxes	1,5%	1,5%
Fluides (électricité / RU / Eau)	4%	2%

Valorisation

Afin de tenir compte de la valeur résiduelle des biens en fin de période, une valorisation *in fine* a été intégrée au calcul. La méthode retenue repose sur l'application d'une décote pour obsolescence des bâtiments sur la période d'évaluation.

Décote obsolescence bâtiment : **1%/an.**

Valeur en fin de période : **valeur du coût des travaux – Décote pour obsolescence sur 25 ans à 1%/an.**

3.2 LE SCENARIO PRIVILEGIE

3.2.1 PRESENTATION DU SCENARIO PRIVILEGIE ET ARGUMENTAIRE

Schéma directeur du projet

Le projet prévoit deux interventions principales :

- **La construction d'un bâtiment neuf** à l'arrière du bâtiment ENSIL, sur l'aire de stationnement « P1 ». Cette construction neuve sera aménagée sur plusieurs niveaux. Sa localisation devra répondre à plusieurs exigences : (i) préserver, autant que possible, les places de stationnement existantes ainsi que les arbres, et (ii) permettre la création d'un lien couvert entre chaque niveau du bâtiment existant et la future construction.

L'accès à l'extension se fera par le bâtiment ENSIL – A.

- **La réaffectation fonctionnelle de locaux** situés au sein du bâtiment ENSIL-A, afin de créer des salles de TP, pourra nécessiter des opérations de recloisonnement et d'équipement des espaces concernés. **Cette option vise à optimiser et à regrouper fonctionnellement les locaux par usage et par département, dans un souci de fonctionnalité et de rationalisation des surfaces à construire .**

Il est par ailleurs précisé que, dans le cadre de l'opération extension du restaurant universitaire portée par le CROUS, une construction neuve d'environ 300 m² SU sera implantée en continuité du restaurant actuel du bâtiment ENSIL.

Description détaillée du scénario retenu

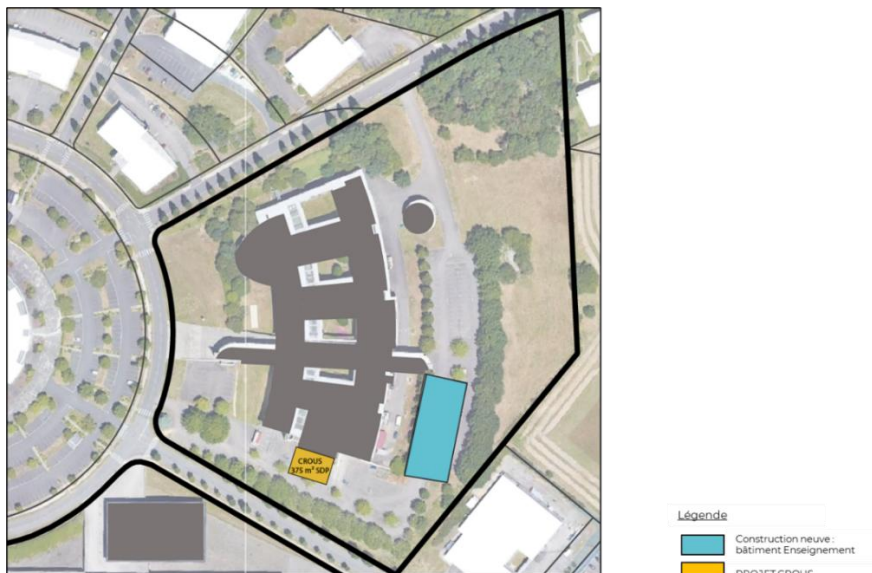
Le scénario est une transformation de l'ENSIL-ENSCI comprenant la construction d'un nouveau bâtiment d'enseignement et un réaménagement ciblé du bâtiment existant.

Le scénario comprend la **construction d'un bâtiment** d'enseignement neuf, implanté sur le parking P1, en continuité directe avec le bâtiment A (ENSIL) existant. Ce bâtiment développera environ 1 700 m² de surfaces utiles réparties sur plusieurs niveaux, et accueillera en priorité les fonctions pédagogiques et quelques bureaux nécessaires à la montée en puissance de l'école. Il intégrera notamment des espaces de travaux pratiques FIMI et tronc commun, des salles de cours et de travaux dirigés banalisées, des locaux spécifiques à

l'enseignement de spécialité photonique, ainsi que des surfaces destinées à l'administration pédagogique.

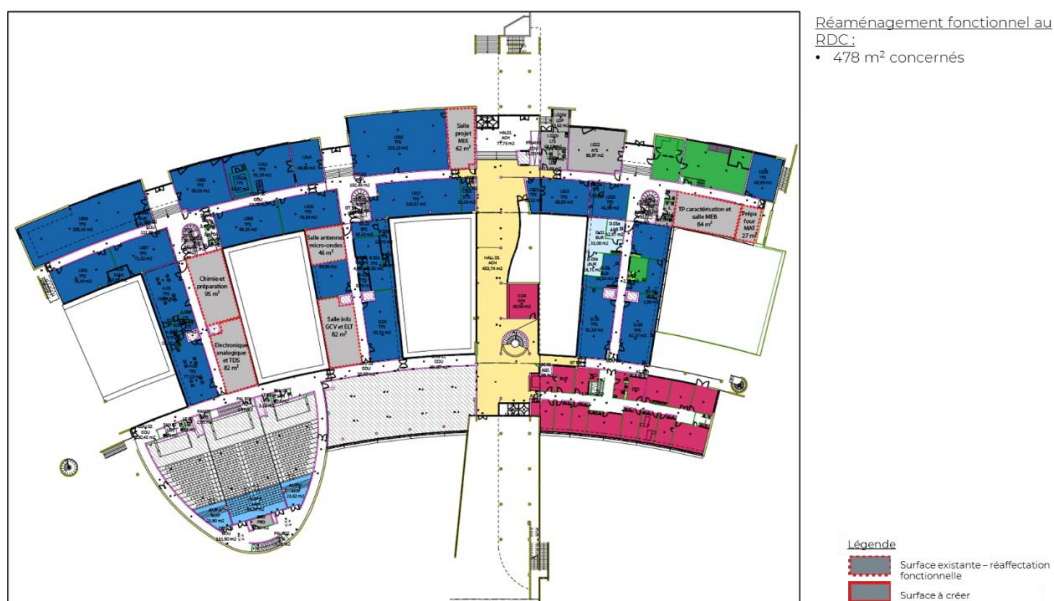
L'organisation interne de cette construction est conçue de manière à regrouper les filières et à faciliter les interactions entre les différents enseignements, avec une répartition claire entre les fonctions très fréquentées, les disciplines techniques, les enseignements mutualisés, le FIMI, le tronc commun, et les fonctions supports.

Une liaison physique avec le bâtiment ENSIL-A (par exemple sous la forme d'une passerelle ou d'une connexion directe), sera créée afin d'assurer la continuité des parcours étudiants et de permettre le fonctionnement du campus comme un ensemble cohérent.



Plan d'implantation envisagé pour l'extension du bâtiment ENSIL-A

Parallèlement à cette extension, le projet prévoit un **réaménagement fonctionnel** au sein du bâtiment A (ENSIL) sur une surface d'environ 500 m². Il s'agit principalement de reconfigurer certains secteurs pour optimiser l'usage des espaces existants, d'améliorer les circulations, de clarifier les accès et d'adapter les locaux aux évolutions de l'offre de formation, tout en limitant les interventions aux prestations strictement nécessaires (déplacement ou suppression de cloisons, adaptations ponctuelles des réseaux, réorganisation des locaux). Cette reconfiguration vise à mieux répondre aux besoins actuels et futurs en salles de cours, de TP et de projets.



Plan de repérage des espaces réaménagés dans le bâtiment ENSIL-A, en réponse aux nécessités de regroupements des locaux d'enseignement

Ce scénario propose une forte mutualisation des espaces limitant ainsi la surface de construction neuve.

La synthèse des données énergétiques liées au projet se présente sous la forme suivante :

		Situation existante				Scénario retenu (extension ENSIL-ENSCI)			
Site	N° REF	SUB	Consom -mation énergétique	Facture	GES	SUB	Consom -mation énergétique	Facture	GES
		m ²	kWh/ef/an	En € TTC	Kg.eqCO2/an		kWh/ef/an	En € TTC	Kg.eqCO2/an
ENSIL-ENSCI	Bâtiment A – ENSIL : 319393 Bâtiment B - CEC : 375143	27 811	5 528 160	1 150 228	7.50	30 010	5 728 360	1 185 000	7.18
TOTAL									

Pour rappel, les données du scénario retenu sont calculées sur la base des hypothèses de coûts de l'électricité, du réseau de chaleur, et de l'abonnement.

3.2.2 DIMENSIONNEMENT DU PROJET

PARAMETRES	CATEGORIES	SITUATION
Numéro Chorus du/des bâtiment(s)		Bâtiment A – ENSIL : 319393 Bâtiment B - CEC : 375143
Occupation		
Statut juridique		D
Surfaces		SUB
	Administration (SUB tertiaire)	5 640 m ²

	Enseignement	11 982 m ²	
	Recherche (uniquement laboratoires et espaces de manipulation)	6 236 m ²	
	Autres	6 152 m ²	
	TOTAL	30 010 m²	
Effectifs / Postes de travail (PdT) / résidents	Pour activité « Administration »	Effectifs (agents)	Résidents
	ETPT Enseignants chercheurs et assimilés	229	193
	Agents /BIATSS		
	Autres (doctorants, post-doc, vacataires, stagiaires, etc.)	84	68
	TOTAL	313	261
Effectifs Etudiants			
	Formation initiale (y compris alternance et apprentissage)	1 150 étudiants	
	Formation continue	-	
	TOTAL	1 150 étudiants	
Taux d'occupation			
Pour BIATSS et ETPT enseignants chercheurs et assimilés	SUB/Résident : 21.61 m ² SUB/ résident		
Pour Etudiants	SUB enseignement / Etudiant : 10.42 m ² SUB / étudiant		
	Surface d'archives (en m ²)	188 m ²	
	Emplacements de stationnement (nombre)	308 places	
	Surface du restaurant universitaire (compris dans surfaces « autres »)	423 m ² SUB	

Dimensionnement des constructions :
Cf. paragraphe précédent.

3.2.3 PERFORMANCES TECHNIQUES SPECIFIQUES

Etat réglementaire et technique	Données/observations
Date de construction du/des bâtiment(s)	ENSIL : 1996 CEC : 2009-2010
ERP (catégorie)	ENSIL : R,N catégorie 2 CEC : R - catégorie 2
Caractère IGH (oui/non)	Non
Diagnostic amiante ou DTA	N.A.
Diagnostic thermique	N.A.

Diagnostics complémentaires	Non
Autres	Non

3.3 LES DIFFERENTS SCENARIOS NON RETENUS

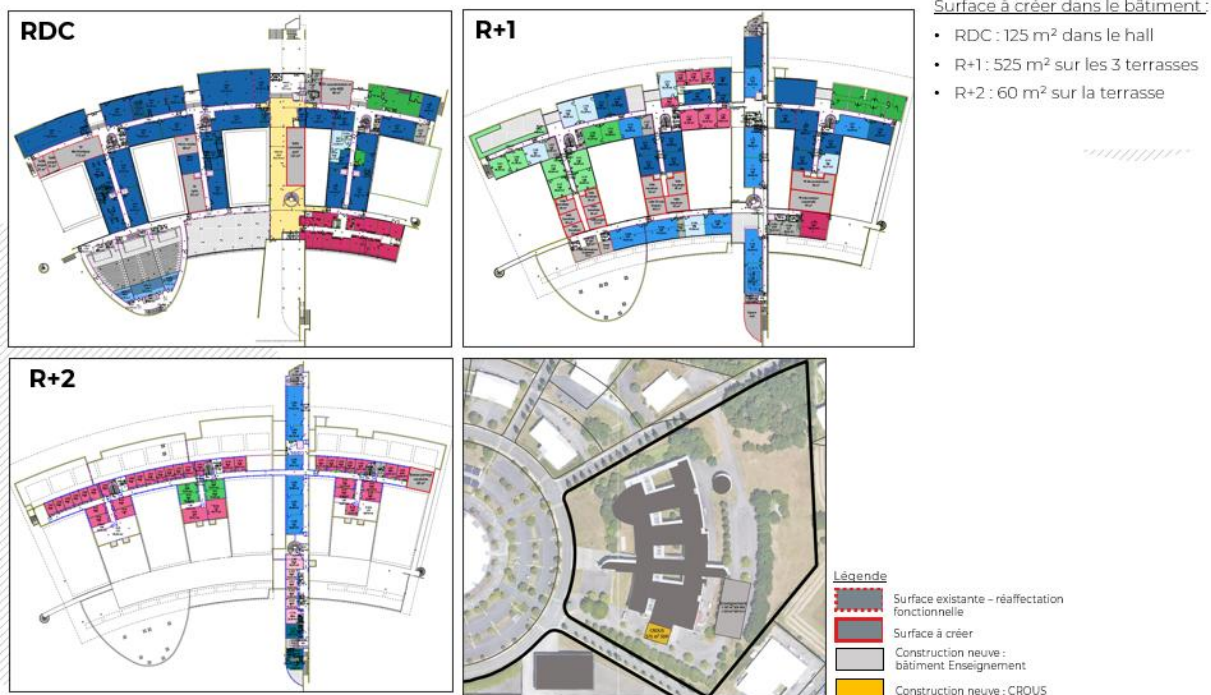
3.3.1 SCENARIO A

Le scénario A combine un **réaménagement fonctionnel** interne, **des extensions sur les terrasses** existantes et **la construction d'un bâtiment neuf**, afin de répondre à l'augmentation des effectifs étudiants et aux évolutions pédagogiques.

L'opération comprendrait un **réaménagement fonctionnel** du bâtiment A (ENSIL), permettant la réaffectation optimisée de 641 m² de surfaces utiles existantes. Ce réaménagement viserait à clarifier les circulations, améliorer l'accessibilité et la lisibilité du campus, et adapter les locaux aux besoins actuels et futurs en salles de cours, de TP et de projets. Les interventions prévues incluraient des déplacements de cloisons, des adaptations des réseaux techniques, ainsi que la création, au rez-de-chaussée dans le hall principal, d'une salle de convivialité de 125 m² destinée à renforcer la vie étudiante et la qualité de l'accueil.

Parallèlement, le scénario prévoirait **des extensions verticales sur les terrasses** aujourd'hui inutilisées du bâtiment A : 525 m² au niveau R+1, répartis sur les trois terrasses principales, et 60 m² au niveau R+2 sur la terrasse haute. Ces surélévations accueilleraient des fonctions pédagogiques spécifiques (salles de TP, bureaux d'enseignants) et permettraient de valoriser les volumes existants, en limitant l'emprise au sol et en préservant les espaces extérieurs. Les travaux structurels associés (renforcement des planchers, création de nouveaux garde-corps, reprise de l'étanchéité et des évacuations) devraient être dimensionnés afin de garantir la stabilité de l'ouvrage et le respect des exigences de sécurité incendie, en cohérence avec la classification ERP type R 2e catégorie.

Enfin, **une extension neuve** de 2 261 m² de surface de plancher serait construite sur le parking P1, impliquant la suppression d'environ 60 places de stationnement. Réparti sur plusieurs niveaux et relié au bâtiment principal par une liaison fonctionnelle, ce nouvel édifice accueillerait les filières en croissance et offrirait des plateaux modulables, bien équipés pour les TP, et des salles informatisées.



Le phasage serait conçu pour un chantier de 24 mois en site occupé, en augmentant les interruptions pédagogiques et en demandant une séquenciation complexe car ce scénario impliquerait 3 types d'interventions (réaménagements internes, extensions sur terrasses, et construction neuve en gros œuvre). Ce scénario nécessite donc un phasage complexe.

Ce scénario proposerait une très faible mutualisation des espaces ce qui impliquerait davantage de surfaces neuves. De plus, les extensions sur les terrasses induiraient une complexité technique (structure, étanchéité, sécurité incendie) avec des aléas structurels non chiffrés à ce stade et donc le besoin d'études complémentaires.

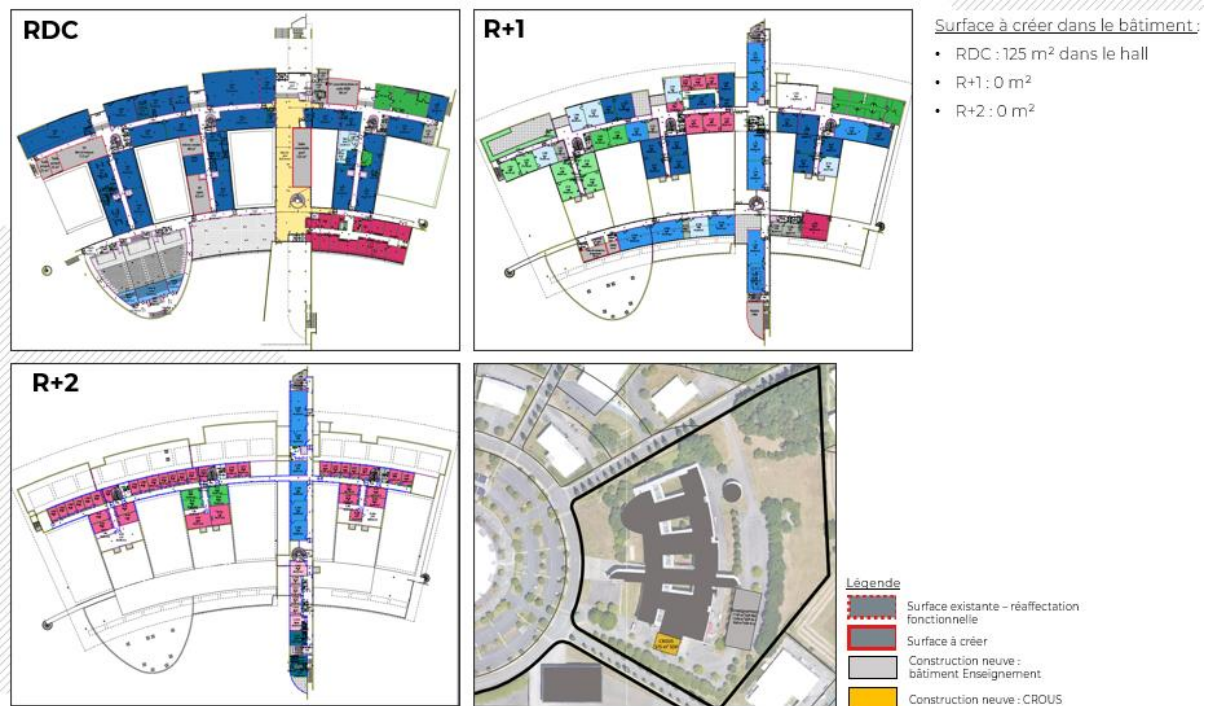
3.3.2 SCENARIO B

Le scénario B propose une transformation principalement fondée sur la **construction d'un bâtiment neuf** d'enseignement, complétée par un **réaménagement fonctionnel** du bâtiment existant, **sans extensions sur terrasses**, afin de répondre à la hausse des effectifs et à l'évolution des formations.

L'opération comprendrait un **réaménagement fonctionnel** du bâtiment A (ENSIL), permettant la réaffectation optimisée de 641 m² de surfaces utiles existantes. Ce réaménagement viserait à clarifier les circulations, améliorer l'accessibilité et la lisibilité du campus, et adapter les locaux aux besoins actuels et futurs en salles de cours, de TP et de projets. Les interventions prévues incluraient des déplacements de cloisons, des adaptations des réseaux techniques, ainsi que la création, au rez-de-chaussée dans le hall principal, d'une salle de convivialité de 125 m² destinée à renforcer la vie étudiante et la qualité de l'accueil.

Le cœur du scénario reposerait sur la **réalisation d'un bâtiment neuf** d'environ 3 045 m² de surface de plancher, construit sur le parking P1, entraînant la suppression d'une soixantaine de places de stationnement. Ce bâtiment intégrerait plus de surfaces administratives et d'encadrement pédagogique, notamment destinées aux intervenants extérieurs, ainsi que la relocalisation de certains postes de travail actuellement situés dans le bâtiment A existant.

Ce nouveau bâtiment serait conçu comme une extension étroitement articulée avec l'ENSIL-ENSCI existant, grâce à une liaison fonctionnelle assurant une circulation fluide et continue des étudiants et des personnels entre les deux entités. Il permettrait de regrouper les filières en croissance, d'offrir des plateaux pédagogiques modulables et de spécialiser certains niveaux en fonction des usages. En l'absence d'extensions sur terrasses, le scénario B concentrerait l'ensemble des créations de surfaces au sein de ce volume neuf, ce qui limiterait les interventions lourdes sur la structure du bâtiment A.



Le phasage des travaux serait établi pour une durée d'environ 15 mois. Les interventions lourdes seraient principalement concentrées sur la zone du parking et sur le nouveau bâtiment. Toutefois, un phasage précis serait à mettre en place pour obtenir une coordination étroite entre les réaménagements internes et la construction du bâtiment neuf de manière à limiter l'impact sur le déroulement des cours. Finalement, ce scénario privilégierait une logique de « campus à deux bâtiments » : un bâtiment historique, réorganisé à la marge pour améliorer son fonctionnement, et un bâtiment neuf, dimensionné pour absorber la montée en charge des effectifs et offrir des espaces pédagogiques contemporains, sans recourir à des surélévations sur terrasses.

Ce scénario proposerait une très faible mutualisation des espaces ce qui impliquerait plus de surfaces neuves.

3.4 SYNTHÈSE DE L'ENSEMBLE DES SCÉNARIOS (Y COMPRIS L'OPTION DE RÉFÉRENCE)

La réflexion de synthèse des scénarios est réalisée en prenant en compte l'ensemble des bâtiments de l'ENSIL-ENSCI, y compris le bâtiment CEC - B. Pour rappel, le projet présenté dans le cadre de la présente opération ne concerne que le bâtiment ENSIL - A.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

	OPTION DE RÉFÉRENCE – fil de l'eau	SCENARIO C - PRÉFÉRÉNTIEL	SCENARIO A	SCENARIO B
Descriptif	Maintien de l'ENSIL-ENSCI dans le périmètre bâti actuel avec réaménagement fonctionnel au RDC de l'ENSIL (478 m ²) ET Ouverture des nouvelles formations dans les bâtiments du campus de La Borie.	Réaménagement fonctionnel au RDC de l'ENSIL (478 m ²) et construction d'un bâtiment d'enseignement neuf sur le parking P1.	Réaménagement fonctionnel au RDC de l'ENSIL (641m ²), extension sur les terrasses (R+1 et R+2) du bâtiment A, et construction d'un bâtiment d'enseignement neuf sur le parking P1.	Réaménagement fonctionnel au RDC de l'ENSIL (641m ²) et construction d'un bâtiment d'enseignement neuf sur le parking P1.
Avantages	Absence de contraintes techniques liées à une extension sur l'existant Foncier conservé sur le site ESTER	Réponse rapide aux besoins (FIMI, tronc commun, enseignement banalisé, photonique, administration pédagogique) grâce à un bâtiment neuf bien dimensionné et relié par passerelle. Importante mutualisation des espaces ce qui limite la construction de surface neuve. Ajustement du projet au budget CPER par la réduction des surfaces neuves, permettant un pilotage financier plus précis. Approche techniquement plus simple : pas de surélévations et d'extensions sur terrasses, ce qui limite les risques structurels.	Compacité maximale du Bâtiment A (ENSIL). Réponse aux besoins de surfaces supplémentaires pour l'enseignement spécialisé et les TP (FIMI et photonique) grâce à la combinaison de réaffectations internes et de constructions neuves.	Durée du chantier : 15 mois, limitant les perturbations pour les usagers. Regroupement cohérent des formations (FIMI, tronc commun, photonique, salles banalisées) dans un bâtiment neuf, potentiellement plus performant énergétiquement et plus adaptable. Approche techniquement plus simple : pas de surélévations et d'extensions sur terrasses, ce qui limite les risques structurels et facilite le phasage en site occupé.
Inconvénients	Aucune réponse apportée aux incohérences organisationnelles et fonctionnelles des bâtiments actuels. Les nouvelles formations seraient accueillies sur un site délocalisé par rapport au reste des locaux de l'ENSIL-ENSCI, ce qui impacte l'intégration des étudiants, ajoute des contraintes logistiques de gestion des cours, des	Travaux en site occupé. Phasage précis à mettre en place pour obtenir une coordination étroite entre les réaménagements internes et la construction du bâtiment neuf.	Coût élevé, dépassant l'enveloppe CPER. Très faible mutualisation des espaces. Complexité technique liée aux extensions sur terrasses (structure, étanchéité, sécurité incendie), avec des aléas structurels non chiffrés à ce stade Travaux en site	Coût élevé, dépassant l'enveloppe CPER. Très faible mutualisation des espaces. Surfaces neuves plus importantes, entraînant un coût d'investissement global potentiellement plus élevé à surface unitaire comparable. Travaux en site occupé. Forte dépendance au

	déplacements et d'emplois du temps, et cela ne respecte pas les préconisations de la commission des titres d'ingénieurs (CTI) en matière de vie et de cohésion étudiante.		occupé. Durée du chantier : 24 mois, entraînant des impacts importants sur l'exploitation du site et nécessitant un phasage très précis.	bâtiment neuf pour absorber la croissance des effectifs, avec peu de valorisation supplémentaire du bâti existant. Malgré une durée de chantier plus courte, la concentration des travaux sur un volume neuf important peut générer un pic de nuisances sur une période resserrée. Phasage précis à mettre en place pour obtenir une coordination étroite entre les réaménagements internes et la construction du bâtiment neuf.
Montant de l'investissement initial (en € TTC)	6.74 M€	9.00 M€	10.30 M€	11.12 M€
Coût total de l'opération sur 10 et 25 ans, hors valorisation in fine et hors actualisation (=OSAF) (en € TTC)	10 ans = 28.06 M€ 25 ans = 98.22 M€	10 ans = 29.64 M€ 25 ans = 99.52 M€	10 ans = 31.42 M€ 25 ans = 103.36 M€	10 ans = 31.92 M€ 25 ans = 102.5 M€
Si location, montant du loyer et des charges	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
Numéro Chorus du/des bâtiment(s)	Bâtiment A- ENSIL : 319393 Bâtiment B - CEC : 375143 Bâtiment La Borie ou Maurois	Bâtiment A- ENSIL : 319393 Bâtiment B - CEC : 375143	Bâtiment A- ENSIL : 319393 Bâtiment B - CEC : 375143	Bâtiment A- ENSIL : 319393 Bâtiment B - CEC : 375143
Consommation énergétique en kWh/eq/an sur le site	5 981 778	5 728 360	5 817 540	5 750 655
GES kg.eqCo2/an sur le site	7.46	7.18	7.05	7.15
Occupation				
Statut juridique	D	D	D	D
Surfaces	SUB	SUB	SUB	SUB
Administration (SUB tertiaire)	5 654 m ²	5 640 m ²	5 967m ²	5 737m ²
Enseignement	12 161 m ²	11 982 m ²	12 502 m ²	11 997 m ²
Recherche (uniquement laboratoires et espaces de manipulation)	6 236 m ²	6 236 m ²	6 236 m ²	6 236 m ²
Autres	6 160 m ²	6 153 m ²	6 286 m ²	6 286 m ²

TOTAL	30 211 m²	30 010 m²	30 991 m²	30 256 m²
Effectifs (agents)				
ETPT Enseignants chercheurs et assimilés	229	229	229	229
Agents /BIATSS				
Autres (doctorants, post- doc, vacataires, stagiaires, etc.)	84	84	84	84
TOTAL	313	313	313	313
Etudiants				
Formation initiale (y compris alternance et apprentissage)	1 150 étudiants	1 150 étudiants	1 150 étudiants	1 150 étudiants
Formation continue		-	-	-
TOTAL	1 150 étudiants	1 150 étudiants	1 150 étudiants	1 150 étudiants
Taux d'occupation				
Rappel du nombre de Résidents	261	261	261	261
Ratio SUB/Effectif (Pour BIATSS et ETPT enseignants chercheurs et assimilés)	18.06	18.02	19.06	18.33
Ratio SUB/Résident (Pour BIATSS et ETPT enseignants chercheurs et assimilés)	21.66	21.6	22.86	21.98
Surface d'archives (en m ²)	188 m ²	188 m ²	188 m ²	188 m ²
Emplacements de stationnement (nombre)	368 pl	308 pl	308 pl	308 pl

3.5 PROCEDURE, RISQUES, DONNEES FINANCIERES, CONDUITE DU SCENARIO PRIVILEGIE

3.5.1 CHOIX DU MODE DE REALISATION ET DE LA PROCEDURE

Du fait du programme envisagé et des interventions à mener, le projet sera conduit dans le cadre de la loi MOP. Cette procédure classique est maîtrisée par les parties prenantes du projet. Il est prévu de recruter un unique maître d'œuvre pour l'ensemble des travaux. La stratégie d'allotissement (entreprise générale ou lots séparés) sera définie au cours des études de conception.

Ce type de montage implique :

- La réalisation d'une étude de programmation, qui constituera le cahier des charges du marché de maîtrise d'œuvre ;
- La passation d'un marché de maîtrise d'œuvre portant sur une mission de base comprenant les missions APS, APD, PRO, ACT en phase conception et VISA, DET, AOR en phase réalisation avec des missions complémentaires (1%, SYN, etc.);
- La passation de marchés de travaux en corps d'état séparés, afin de respecter l'obligation d'allotissement édictée par l'article L2113-10 du code de la commande publique.

La passation des différents marchés sera réalisée conformément aux procédures de publicité et de mise en concurrence définies par le code de la commande publique, et suivant les règles propres à la politique d'achat de l'Université.

Le montant estimé du marché de maîtrise d'œuvre est supérieur aux seuils de passation des marchés formalisés. La consultation se fera sous forme de concours d'architecture.

Le montant estimé de l'opération de travaux est également supérieur aux seuils de passation des marchés formalisés. La consultation sera organisée selon une procédure formalisée, dont les modalités seront précisées lors des études de maîtrise d'œuvre.

La consultation des marchés des prestataires intellectuels (Bureau de contrôle, Coordonnateur SPS...) sera également organisée selon une procédure formalisée, dont les modalités précises seront définies au stade du lancement de la consultation du groupement de maîtrise d'œuvre.

3.5.2 ANALYSE DES RISQUES

En phase amont (programmation, études de conception avant travaux) :

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts *	Impact sur les délais *	Probabilité *	Mesures de maîtrise ou de réduction **	Pilotage du risque ***
Mise place en du financement	Définition du budget	Très important	Faible	Faible	Maîtrise d'ouvrage	MOA
	Répartition du financement entre financeurs	Important	Faible	Faible	Convention avec les partenaires Limoges Métropole et Région	MOA
	Planification- Ouverture et vote du budget CT	Important	Important	Faible	Délibération des collectivités	MOA
	Définition et mise en forme des besoins	Important	Important	Très faible	Comité technique - Programmiste externe	MOA
	Marché pour retenir une équipe de programmiste	Moyen	Moyen	Très faible	Gestion procédure passation	MOA

	Définition et mise en forme du programme	Important	Important	Très faible	Gestion procédure passation	MOA
Concours de Maitrise d'Œuvre	Mise en place concours	Important	Important	Très faible	AMO Programmation	MOA
	Analyse du concours	Très important	Très important	Faible	Gestion procédure passation - Constitution jury adapté	MOA
	Choix du lauréat	Très important	Très important	Faible	Gestion procédure passation - Constitution jury adapté - Commission technique	MOA
	Recours post-contractuel	Important	Très important	Faible	Gestion procédure passation	MOA
Maitrise du foncier	Consommation du foncier	Faible	Faible	Faible	Emprise au sol du bâtiment contrainte dans le programme	MOA
Prévention des aléas techniques spécifiques aléas (plomb, amiante, sols, autre)	Diagnostics préalables réglementaires (amiante)	Faible	Faible	Faible	DAT ou Diag complémentaire	MOA
	Etudes de sol spécifiques	Faible	Faible	Faible	Etudes de sol réalisée en amont selon préconisations MOE	MOE / MOA
	Raccordement aux réseaux secs et humides	Important	Important	Faible	Raccordements existants à proximité	MOA
Prévention des aléas techniques particuliers (site occupé, fouilles archéologiques, autre)	Interface fonctionnement site occupé	Moyen	Moyen	Moyen	Communication aux usagers Contrainte site occupé dans les pièces marchés	Interface MOA / Usagers du site
Retard ou recours contre les autorisations administratives	Recours PC	Moyen	Très important	Moyen	Réunion préalable service PC pour expliquer le projet	MOE / MOA
Difficultés dans la réalisation des études préalables	Difficulté d'intervention en site occupé par une autre entité	Faible	Important	Faible	Bonne coordination des différents intervenants	MOA
	Mauvaise prise en compte de certaines fonctionnalités	Variable	Variable	Variable	Expression précise des besoins et relecture des pièces à toutes les phases APS, APD, PRO, DCE	MOA
Difficulté dans la réponse technique du MOE	Modification des besoins	Variable	Variable	Variable	Interface demandeurs / Conducteur d'opération à maîtriser	MOA
	Défaillance tant administrative que technique d'un membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre	Variable	Important	Variable	Composition de l'équipe de MOE	MOA

Evolution de la demande susceptible d'avoir un impact sur le besoin en locaux	Evolution des activités pédagogiques	Important	Important	Faible	Travail intense sur la définition des besoins avec les usagers	MOA
---	--------------------------------------	-----------	-----------	--------	--	-----

En phase de travaux

Nature du risque	Caractérisation précise	Impact sur les coûts	Impact sur les délais	Probabilité	Mesures de maîtrise ou de réduction **	Pilotage du risque
Difficultés dans la passation des marchés	Définition de la stratégie d'achat (Caractéristiques du marché : procédures de passation-allotissement-Tranches-Variantes)	Très important	Important	Variable	Sourcing / Analyse de la conjoncture économique	MOA
	Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (Maîtrise d'œuvre et Maîtrise d'ouvrage)	Variable	Important	Variable	Compétences de la MOE	MOA
	Période de consultation (prise en compte des congés)	Variable	Important	Variable	Planning adapté	MOA
	Délais accordés aux entreprises pour répondre à la consultation	Variable	Important	Variable	Planning adapté	MOA
	Analyse des offres	Faible	Variable	Variable	Compétences de la MOE	MOA
	Prix au-dessus de l'enveloppe	Très important	Très important	Variable	Analyse de la conjoncture économique	MOA
	Négociations si autorisées	Important	Important	Variable	Compétences de la MOE	MOA
	Procédure de notification des marchés	Faible	Important	Variable	Bon niveau de connaissance du CCP	MOA
	Recours	Important	Très important	Variable	Contrôle RAO fourni par la MOE	MOA
Mise en place du financement	Finalisation du budget	Très important	Important	Variable	Conventions financières avec CT	MOA
	Modification du programme	Variable	Variable	Variable	Usagers/MOA/MOE	MOA
	Période de préparation : Etablissement du planning détaillé d'exécution	Variable	Variable	Variable	Références et compétences techniques et financières exigées. Suivi très fin de la période de préparation par la MOE et l'OPC	MOA
	Période de préparation : Etablissement des plans d'exécution	Variable	Variable	Variable	Références et compétences techniques et financières exigées. Suivi très fin de la période de préparation par la MOE et l'OPC	MOA
Difficultés dans les	Retards sur les livraisons de matériaux ou	Variable	Important	Variable	Suivi chantier	MOA / MOE / OPC /

travaux causées par les entreprises ou la maîtrise d'ouvrage (retards, défaillances, modification du programme, autre)	matériels					BCT / SPS
	Défaillance tant administrative que technique d'une entreprise	Variable	Important	Variable	Suivi chantier	MOA / MOE / OPC / BCT / SPS
	Non prise en compte des avis du contrôleur technique	Variable	Variable	Variable	Suivi chantier	MOA / MOE / OPC / BCT / SPS
	Non prise en compte des visas de la maîtrise d'œuvre	Variable	Variable	Variable	Suivi chantier	MOA / MOE / OPC / BCT / SPS
	Non prise en compte des avis du coordonnateur SPS	Variable	Variable	Variable	Suivi chantier	MOA / MOE / OPC / BCT / SPS
	Mise en œuvre non conforme aux plans d'EXE et aux règles/DTU/Normes/Avis techniques... de mise en œuvre	Variable	Variable	Variable	Suivi chantier	MOA / MOE / OPC / BCT / SPS
Découverte non anticipée au niveau du sol ou des bâtiments	Découverte d'une pollution non répertoriée	Variable	Variable	Faible	Suivi chantier	MOA / MOE / OPC / BCT / SPS
	Réseaux ou matériaux non identifiés	Variable	Variable	Moyen	Suivi chantier	MOA / MOE / OPC / BCT / SPS
	Etats des réseaux existants	Variable	Variable	Moyen	Suivi chantier/ sondages éventuels	MOA / MOE / OPC / BCT / SPS
Aléas inhérents au déroulement du chantier (climat, sinistres, autre)	Intempéries	Moyen	Moyen	Moyen	Suivi chantier	MOA / MOE / OPC / BCT / SPS
	Crise sanitaire	Variable	Variable	Variable	Suivi chantier	MOA / MOE / OPC / BCT / SPS
	Incident-Accident chantier	Variable	Variable	Variable	Suivi chantier	MOA / MOE / OPC / BCT / SPS
Autre	Manifestation des riverains/ Contestations diverses	Variable	Variable	Variable	Maîtrise d'ouvrage	MOA

En phase d'exploitation :

Phase Exploitation Maintenance	Caractérisation précise	Impact sur les coûts	Impact sur les délais	Probabilité *	Mesures de maîtrise ou de réduction	Pilotage du risque
Dérive des coûts d'exploitation et/ou des performances des ouvrages	Mise en œuvre de matériels en fin de vie de commercialisation	Important	Important	Variable	Projet en coût de global/suivi chantier	MOA / MOE / OPC / BCT / SPS
	Mauvaise appréhension des process de maintenance (Nombre d'organes de coupure.)	Important	Variable	Variable	Projet en coût de global/suivi chantier	MOA / MOE / OPC / BCT / SPS
	Difficultés d'accès pour procéder aux opérations d'Exploitation/Maintenance	Variable	Variable	Variable	Projet en coût de global/suivi chantier	MOA / MOE / OPC / BCT / SPS
	Transmission erronée des Dossiers d'ouvrages exécutés (DOE)	Variable	Variable	Variable	Projet en coût de global/suivi chantier	MOA / MOE / OPC / BCT / SPS

Transmission erronée des Dossiers d'Interventions Ultérieures sur les Ouvrages (DIUO) et Documents de Maintenance des Locaux Techniques (DMLT)	Variable	Variable	Variable	Projet en coût global/suivi de chantier	MOA / MOE / OPC / BCT / SPS
Evolution réglementaire	Variable	Variable	Variable	Veille réglementaire	Exploitant

3.6 COUTS ET SOUTENABILITE DU PROJET

3.6.1 COUTS DU PROJET

Coûts d'investissement :

- Coût d'acquisition du terrain :0€

Le foncier, appartenant à l'Etat, est mis à disposition de l'établissement et n'est pas valorisé dans le coût d'investissement.

	Valorisation domaniale (€)
Parcelle 000 SX 23 Ensil	825 425 €
Parcelle 000 SX 85 CEC	933 375 €
Bâtiment Ensil (A)	10 984 658 €
Bâtiment Ensil eau (C)	117 543 €
Bâtiment CEC (B)	28 931 377 €

- Coût des travaux : cf. tableau ci-dessus

Évaluation réalisée par le programmiste, en date de valeur de novembre 2025.

Méthode d'évaluation retenue

Cette estimation détaillée a été établie à partir des éléments d'informations disponibles en phase Préprogramme, issus de différents échanges programmatiques. Cette estimation repose sur la méthode UNTEC (Union nationale des économistes de la Construction).

- Coût de déménagement

Une enveloppe de 50 000 € est prévu pour le transfert des équipements et mobiliers depuis les locaux existants.

- Coût du premier équipement

Dans le cadre de la présente opération, les coûts des premiers équipements sont donnés à titre indicatif et ne font pas, à ce jour, l'objet d'un financement. Sachant qu'il est uniquement prévu du mobilier standard pour les salles d'enseignement, une première estimation aboutit à un montant de 50 000 € HT.

Assujettissement de l'opération à la TVA

- assujettissement à la TVA : Oui ;
- récupération possible de la TVA : Non.

Coûts de fonctionnement actuels et prévisionnels :

Il est rappelé que, dans le contexte spécifique de ce projet, il y a une évolution du périmètre avec notamment la création de nouvelles formations.

	Actuel (moyenne sur 3 dernières années)	Prévisionnel – scénario préférentiel
Fluides-énergies (yc gaz et eau)	1 180 000 € TTC/an	1 217 000 € TTC/an
<i>Dont chauffage et électricité</i>	<i>1 150 000 € TTC/an</i>	<i>1 185 000 € TTC/an</i>
Entretien- maintenance	41 000€ TTC/an	44 500 € TTC/an
Nettoyage	96 000 € TTC/an	100 000 € TTC/an
Gardiennage	1 100€ TTC/an	1 100 € TTC/an
Espaces verts	17 000€ TTC/an	17 000 € TTC/an
Déchets	22 500€ TTC/an	24 500 € TTC/an
Masse salariale (dédiée à la fonction immobilière)	393 000€ TTC/an	393 000€ TTC/an
TOTAL	1 750 600€ TTC/an	1 797 100€ TTC/an

Coûts récurrents additionnels à l'issue de l'opération :

Cf. tableur OSAF

3.6.2 FINANCEMENT DU PROJET

L'opération nécessite un budget de 9 M€ TDC (révision des prix comprise, hors premiers équipements).

A ce stade, le financement de l'opération est prévu dans le cadre du CPER 2021-2027 de la région Nouvelle-Aquitaine.

Part autofinancée	
Montant	0 €
Co-financements	
Co-financeurs	Etat Région Nouvelle-Aquitaine LMCU
Montants	9 M€
Conditions de co-financement	Contrat de transition du bénéficiaire d'une aide régionale envers la Région Nouvelle-Aquitaine signé le 22/04/2024.
Valorisation des actifs cédés	
Description du montage financier	Etat : 2.6 M€ Région : 4.4 M€ LMCU : 2.0 M€

3.6.3 DECLARATION DE SOUTENABILITE

A ce stade, aucun surcoût spécifique n'est prévu pour cette opération. Un poste d'aléas de 9 % est intégré au budget de l'opération.

Les mesures de prévention des dépassements budgétaires ont été présentées dans le tableau d'évaluation des risques ci-avant.

En complément, une note relative à la soutenabilité du projet de développement du campus Ester de l'Université de Limoges est fournie en annexe du présent document.

3.7 ORGANISATION DE LA CONDUITE DE PROJET

3.7.1 MODALITES DE LA CONDUITE DE PROJET

La Direction de l'Immobilier, de l'Environnement et de la Logistique assure le pilotage du projet, depuis les études de programmation jusqu'à l'exécution des travaux.

Le suivi opérationnel des travaux sera assuré par les équipes techniques de la Direction de l'Immobilier, de l'Environnement et de la Logistique de l'Université de Limoges.

3.7.2 ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

L'Université de Limoges est la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

3.7.3 PRINCIPES D'ORGANISATION

L'Université de Limoges, via la Direction de l'Immobilier, de l'Environnement et de la Logistique, assurera le lien entre les utilisateurs et les prestataires extérieurs.

3.7.4 PRESTATIONS EN REGIE

La logistique sera assurée par la Direction de l'Immobilier, de l'Environnement et de la Logistique de l'Université de Limoges.

La maintenance courante sera prise en charge par les services compétents de la même direction. La maintenance réglementaire obligatoire sera réalisée par des prestataires extérieurs spécialisés, recrutés par le biais d'appels d'offres publics (SSI, désenfumage, ascenseurs, etc.).

3.7.5 PRESTATIONS EXTERNALISEES

En plus des missions de MOE, CT, CSPS et des marchés de travaux :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études de programmation et d'économie de la construction ;

- Désignation d'un OPC pour la conduite du chantier.

3.8 PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le planning prévisionnel est présenté ci-dessous. Il est basé sur un montage loi MOP :

Les grandes étapes de la réalisation du projet se déclinent de la manière suivante :

Programmation fonctionnelle	07/2025 – 02/2026
Dépôt et instruction du dossier d'expertise	03/2026 – 04/2026
Programmation technique détaillée	01/2026 - 04/2026
Recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre (yc jurys et notification du marché)	02/2026 – 10/2026
Etudes de conception (APS/APD)+ (PRO/DCE)	10/2026 - 10/2027
Phase travaux	10/2027 - 2029

Annexes

Annexe 1 : BUDGET GLOBAL DE L'OPERATION d'extension et de réaménagement de salles dans le bâtiment ENSIL (A) existant.

coût travaux HT	SU (m ²)	SDP (m ²)	ratio €/m ² SDP	totaux
Extension Ecole ing.	1700	2300	2 000 €	4 600 000 €
Réaménagement salles intérieures	500	500	900 €	450 000 €
Total :	2200	2800	1 804 €	5 050 000 €

Coût global			Extension
coût travaux			5 050 000 €
travaux vrd aménagements extérieurs			100 000 €
études de programmation			80 000 €
aléas		9,0%	454 500 €
AMO		0,5%	25 250 €
Honoraires MOE		12,0%	606 000 €
frais concours			80 000 €
diagnostics divers (géotechnique,...)			50 000 €
géomètre/huissier			25 000 €
contrôleur technique		1,0%	50 500 €
coordonnateur SPS		0,7%	35 350 €
taxes archéologiques		0,6%	30 300 €
taxe de raccordement chauffage urbain			70 000 €
1% artistique		0,8%	40 400 €
dommage ouvrage		2,0%	101 000 €
1er équipement - déménagement			50 000 €
révisions globales		9,0%	611 847 €
Total HT :			7 460 147 €
Total TTC			8 952 176 €

arrondi à : 9 M€ TDC

Annexe 2 : Note relative à la soutenabilité du projet de l'Université de Limoges

L'école ENSIL-ENSCI se compose de 2 bâtiments principaux : le bâtiment A – ENSIL et le bâtiment B-CEC. Le bâtiment A est principalement dédié à des activités d'enseignement, tandis que le bâtiment B est divisé en deux parties distinctes : l'une consacrée à la recherche et l'autre aux activités d'enseignement. L'extension ne sera destinée qu'à l'enseignement ; il est donc plus pertinent d'estimer le futur coût annuel en se basant sur les coûts du bâtiment A.

Pour le tableau « Coûts de fonctionnement actuels et prévisionnels » du paragraphe « 3.5.1 Coût du projet », pour obtenir coûts prévisionnels pour l'entretien-maintenance, les déchets et les fluides (hormis chauffage et électricité), nous avons utilisé le coût moyen (2022-2024) au m² du bâtiment A (ENSIL) que nous avons appliqué à la surface de l'extension.

La surface utile prévue pour l'extension est de 1 709m². Celle du bâtiment A est de 9 729 m² et celle du bâtiment B est de 9 277 m².

Ainsi, par exemple pour l'entretien-maintenance, le tableau ci-dessous montre qu'en utilisant le ratio du Bâtiment A (ENSIL) pour la surface de la nouvelle extension, le surcoût annuel serait de 3 500€.

	SU m ²	Coût annuel TTC/m ² SU	Coût annuel TTC moyen (2022-2024) entretien-maintenance
Site Ester	19 006	2,17 €	41 268,22 €
Bâtiment A - ENSIL	9 729	2,08 €	20 254,62 €
Bâtiment B - CEC	9 277	2,27 €	21 013,60 €
Extension	1 709	2,08 €	3 557,92 €

Tableau des coûts annuels TTC de l'entretien maintenance par m²

Pour le gardiennage, les espaces verts et la masse salariale (dédiée à la fonction immobilière), il n'est pas attendu de surcoûts.

Concernant le nettoyage, le surcoût a été calculé grâce au ratio sur les bâtiments existants.

Enfin, pour les consommations énergétiques, nous n'avons pas utilisé de ratio car la nouvelle extension sera bien moins énergivore que les bâtiments existants car elle respectera la RE2020, la méthode du ratio ne serait donc pas pertinente. L'AMO technique a estimé le surcoût à 35 000€ TTC annuel.

Ainsi, le surcoût total de fonctionnement lié à la construction de l'extension est de 46 500€ TTC/an. Cela représente une **augmentation de 2,7% pour le campus d'Ester**, comme le montre le tableau suivant.

	SU m ²	Coût annuel TTC	Pourcentage coût annuel ENSIL-ENSCI
Site Ester	19 006	1 750 600,00 €	100%
Extension	1 709	46 500,00 €	2,7%

Tableau du coût annuel de la future extension par rapport au site d'Ester

L'augmentation des coûts d'exploitation est donc limitée ce qui garantit la soutenabilité du projet au regard de la situation globale de l'Université.

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'appel à projets « Nouveaux Coursus à l'Université » - Formations en vue de l'Orientation et de la Réussite améliorée à l'Université de Limoges (FORM'UL),

Délibération enregistrée sous le numéro : **764/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 13 mars 2026

Sujet : Responsable scientifique et technique du projet FORM'UL : nouvelle nomination.

Madame Catherine MOUNET-PERICARD, vice-présidente déléguée en charge de l'Orientation et de la Réussite, est nommée responsable scientifique et technique du projet FORM'UL porté dans le cadre du PIA3 Nouveaux Coursus à l'Université (NCU).

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 27
Abstention (s) : 1
Suffrages exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 0

Fait à Limoges, le 13 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 16 mars 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 24 mars 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro : **765/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 27 mars 2026

Sujet : **Tarif du DAEU B et tarifs de la Formation Continue et de l'Apprentissage pour l'année universitaire 2026-2027 (voir tableaux en document joint).**

- 1) Tarif du DAEU B
- 2) Tarifs de la Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation pour l'année universitaire 2026-2027 :
 - Collège des Ecoles Doctorales
 - ENSIL-ENSCI
 - Facultés de Médecine et de Pharmacie
 - Faculté de Droit et des Sciences Economiques
 - Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
 - Faculté des Sciences et Techniques
 - ILFOMER
 - IPAG
 - INSPE
 - IAE
 - IUT
 - Pôle International
- 3) Tarifs de l'Apprentissage pour l'année universitaire 2026-2027 :
 - Faculté de Droit et des Sciences Economiques
 - Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
 - Faculté des Sciences et Techniques
 - IPAG
 - IAE
 - IUT

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mars 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Composante	PARTENAIRE	Type de diplôme	Offre de formation	Parcours- types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027*
DFCA	Convention de partenariat avec l'ESRP IFMK DV de l'APSAH	DAEU B	Préparation Adaptée aux Etudes Universitaires Scientifiques		Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle – Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie pour déficients visuels (ESRP IFMK DV) de l'APSAH	178,00 €

* sous réserve de révision par le ministère

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027 Collège des Ecoles Doctorales

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2025-2026	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027*	Tarif formation FPC 2026-2027	Financement CPF possible	Tarif Contrat de professionnalisation	Observations
Tous domaines confondus	Collège des Ecoles Doctorales	Doctorat	toutes spécialités de doctorats			397,00 €	377,00 €			
Tous domaines confondus	Collège des Ecoles Doctorales	HDR	toutes spécialités de doctorats			397,00 €	Non concerné			

* sous réserve de révision par le ministère

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027 ENSIL-ENSCI

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2026-2027	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027 *	Tarif formation FPC 2026-2027	Financement CPF possible	Tarif Contrat de professionnalisation	Observations
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ENSIL-ENSCI	ING	Génie de l'eau et Environnement	dernière année du cycle ingénieur ou exceptionnellement seconde année du cycle ingénieur	ENSIL ENSCI	618,00 €			18,50€/heure	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ENSIL-ENSCI	ING	Electronique et Télécommunications	dernière année du cycle ingénieur ou exceptionnellement seconde année du cycle ingénieur	ENSIL ENSCI	618,00 €			18,50€/heure	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ENSIL-ENSCI	ING	Céramique Industrielle	dernière année du cycle ingénieur ou exceptionnellement seconde année du cycle ingénieur	ENSIL ENSCI	618,00 €			18,50€/heure	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ENSIL-ENSCI	ING	Matériaux	dernière année du cycle ingénieur ou exceptionnellement seconde année du cycle ingénieur	ENSIL ENSCI	618,00 €			18,50€/heure	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ENSIL-ENSCI	ING	Mécatronique	dernière année du cycle ingénieur ou exceptionnellement seconde année du cycle ingénieur	ENSIL ENSCI	618,00 €			18,50€/heure	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ENSIL-ENSCI	ING	Génie Civil	dernière année du cycle ingénieur ou exceptionnellement seconde année du cycle ingénieur	ENSIL ENSCI	618,00 €			18,50€/heure	

* sous réserve de révision par le ministère

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027
Faculté de Médecine et de Pharmacie

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FP) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2026-2027	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027	Tarif formation FPC 2026	Financement CPF possible	Tarif Contrat de pro	Observations
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DFA	DFA Sciences médicales		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 350,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DFG	DFG maieutique		Ecole sage femme /Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	850,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DFG	DFG Sciences médicales		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	850,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DFMS	Diplôme de formation médicale spécialisée (DFMS)		Faculté de Médecine- Limoges	525,00 €		Non		Diplôme équivalent à un DES (3eme cycle) destiné à des médecins étrangers (FI uniquement)
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DFMSA	Diplôme de formation médicale spécialisée Approfondie (DFMSA)		Faculté de Médecine- Limoges	525,00 €		Non		Diplôme équivalent à un DES (3eme cycle) destiné à des médecins étrangers (FI uniquement)
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DE	Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine		Faculté de Médecine- Limoges	525,00 €		Non		Inscription complémentaire à une inscription à un DES (donc FI)
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DE	Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée 1ère année		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	5 000,00 €	Oui		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DE	Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée 2ème année		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	5 000,00 €	Oui		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	M	SANTE PUBLIQUE - 1ère année		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 350,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	M	SANTE PUBLIQUE - 2ème année	Transitions Epidémiologiques et Santé Mondiale (TrESaM)	Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 350,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	M	SANTE PUBLIQUE - 2ème année	One health et santé publique	Faculté de Pharmacie - Limoges	254,00 €	1 350,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	M	SANTE PUBLIQUE - 2ème année	Recherche en Sciences Infirmières dans les pays du Nord et du Sud (RSI)	Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 350,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Accompagnement et soins palliatifs - 1ère année		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	1 250,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Accompagnement et soins palliatifs - 2ème année		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 200,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Addictologie pratique et thérapeutiques		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	1 600,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Amélioration de la prise en charge du diabète de type 2		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	1 050,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Antibiorésistance One Health		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 200,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Appareillage		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	1 000,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Arthroscopie		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	800,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Biologie médico-légale - 1ère année		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	900,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Biologie médico-légale - 2ème année		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	900,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Coordination en gérontologie		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 600,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Psychopathologie et soins aux adolescents		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	1 250,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Echographie et Technique Ultra Sonore SPE		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 600,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Echographie et Technique Ultra Sonore GEN 1A		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 600,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Echographie et Technique Ultra Sonore GEN 2A		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 600,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Echographie et Technique Ultra Sonore GEN 3A		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 600,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Echographie d'acquisition		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 600,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Éthique médicale		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	1 200,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Étude et traitement des douleurs aiguës et chroniques		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	1 000,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Gestion des risques au bloc opératoire		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 600,00 €	Non		

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027
Faculté de Médecine et de Pharmacie

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FP) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2026-2027	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027	Tarif formation FPC 2026	Financement CPF possible	Tarif Contrat de pro	Observations
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Gynécologie obstétrique pour médecins généralistes		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	900,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Gynécologie pour les sages femmes		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 000,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Hygiène - Risques infectieux associés aux soins		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	1 300,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Hypnose et thérapies brèves plurielles 1ère année		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	1 500,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Hypnose et thérapies brèves plurielles 2ème année		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	1 500,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Intelligence artificielle en Pharmacologie médicale		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 600,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Investigateur en recherche clinique		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 300,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Maladies neurodégénératives à destination du personnel paramédical		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	1 100,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Médecine interne de la femme enceinte		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	900,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Médecine de la personne âgée		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 600,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Métiers de la Gériatrie		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 600,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Microchirurgie vasculaire et nerveuse		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 550,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Neuroradiologie interventionnelle		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 700,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Nutrition en oncologie		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	1 500,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Oncogériatrie		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 100,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Formation à la pair-aidance professionnelle pour favoriser le rétablissement en Santé Mentale		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	1 800,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Pathologie et Chirurgie Orbito-palpébro-lacrymale - 1ère année		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 500,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Pathologie et Chirurgie Orbito-palpébro-lacrymale - 2ème année		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 500,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Pathologie fonctionnelle pelvi-périnéale		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 150,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Pathologie inflammatoire démyélinisante du système nerveux central		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	800,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Pédagogie Sciences de la Santé		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 100,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Physiologie, Médecine et Traumatologie du sport		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 200,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Prise en charge du cancer du Sein		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	1 400,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Psychiatrie de la personne âgée		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 250,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Qualification à l'exercice de la médecine - post probatoire		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	7 000,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Qualification à l'exercice de la médecine - probatoire		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 500,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Thérapie psychocorporelle et de Training autogène		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	1 000,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Santé au travail Infirmiers		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	3 500,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Santé au travail : Pratiques médicales pour Médecins collaborateurs en santé au travail - 1ère année		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	4 500,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Santé au travail : Pratiques médicales pour Médecins collaborateurs en santé au travail - 2ème année		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	4 500,00 €	Non		

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027
Faculté de Médecine et de Pharmacie

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+PFC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants PFC.

Le tarif PFC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2026-2027	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027	Tarif formation PFC 2026	Financement CPF possible	Tarif Contrat de pro	Observations
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Santé au travail : Pratiques médicales pour Médecins collaborateurs en santé au travail - 3 ^{ème} année		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 500,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Santé au travail : Pratiques médicales pour Médecins collaborateurs en santé au travail - 4 ^{ème} année		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 500,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Usages et bonnes pratiques en Santé numérique		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	3 000,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Soins Infirmiers en endoscopie		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	3 300,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Soins infirmiers en réanimation		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	1 100,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Sommeil et sa pathologie		Faculté de Médecine- Limoges	178,00 €	800,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Technique ultrasonique en anesthésie réanimation (TUSAR)		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 100,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Immunologie et immunothérapies des cancers		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 000,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Onco-endoscopie du tractus digestif - niveau 1		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 500,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DIU	Onco-endoscopie du tractus digestif - niveau 2		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	1 500,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Médecine	DU	Management et gestion de l'innovation numérique dans les établissements de la santé et du médico-social		Faculté de Médecine- Limoges	254,00 €	4 000,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Méd/Pharm	PASS	PASS		Faculté de Médecine / Faculté de Pharmacie - Limoges	178,00 €	850,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Méd/Pharm	LAS / L1	Sciences pour la Santé	LAS et L1 (santé publique / biologie et chimie du médicament)	Faculté de Médecine / Faculté de Pharmacie - Limoges	178,00 €	850,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Méd/Pharm	L	Sciences pour la Santé	L2 et L3 Sciences pour la Santé (Santé publique / Biologie et chimie du médicament)	Faculté de Médecine / Faculté de Pharmacie - Limoges	178,00 €	850,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Méd/Pharm	DE	DE Sage femmes (4 ^{ème} et 5 ^{ème} année maieutique)		Ecole sage femme	254,00 €	1 350,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Méd/Pharm	DU	Nutrition humaine		Faculté de Médecine / Faculté de Pharmacie - Limoges	254,00 €	1 400,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Méd/Pharm	DU	Thérapies complémentaires		Faculté de Médecine / Faculté de Pharmacie - Limoges	254,00 €	1 500,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	DFG	DFG Sciences pharmaceutiques		Faculté de Pharmacie - Limoges	178,00 €	850,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	DFA	DFA Sciences pharmaceutiques		Faculté de Pharmacie - Limoges	254,00 €	1 350,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	DE	Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie dans le cadre du 3 ^e cycle court (y compris thèse)		Faculté de Pharmacie - Limoges	254,00 €	1 350,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	M	BIOLOGIE SANTE - 1 ^{ère} année	Filière Santé	Faculté de Pharmacie - Limoges	254,00 €	1 700,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	M	BIOLOGIE SANTE - 2 ^{ème} année	Développement des produits de santé	Faculté de Pharmacie - Limoges	254,00 €	1 350,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	M	BIOLOGIE SANTE - 2 ^{ème} année	Distribution pharmaceutique	Faculté de Pharmacie - Limoges	254,00 €	1 350,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	DIU	Conseil en Phytothérapie et Aromathérapie		Faculté de Pharmacie - Limoges	254,00 €	1 500,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	DU	e-PICIM : Pharmacovigilance, Interactions et Contre-Indications des Médicaments		Faculté de Pharmacie - Limoges	254,00 €	1 100,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	DU	Pharmacien orthopédiste-orthésiste		Faculté de Pharmacie - Limoges	254,00 €	1 250,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	DU	Plaies et cicatrisations, réparation et régénération tissulaires		Faculté de Pharmacie - Limoges	254,00 €	1 050,00 €	Non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	Pharmacie	DU	Retour à l'officine (1 an)		Faculté de Pharmacie - Limoges	254,00 €	1 700,00 €	Non		

* sous réserve de révision par le ministère

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027
Faculté de Droit et des Sciences Economiques

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2026-2027	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027*	Tarif formation FPC 2026-2027	Financement CPF possible	Tarif Contrat de professionnalisation	Observations
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Droit Animalier		Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Brive	178,00 €	1250,00 € FPC 350,00 € FI			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Manager Général de Club Sportif Professionnel (tarif annuel, formation sur 2 ans)		Faculté de Droit et des Sciences Economiques	254,00 €	7 650 € par année 15 300 € pour les deux années	oui		Les droits d'inscription ne s'appliquent que sur la première année de formation (délibération 341-2023-FVE)
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Manager Général de Club Sportif Professionnel (tarif annuel, formation sur 2 ans)	Bloc 1 Réaliser un diagnostic structurel du club professionnel et/ou de haut-niveau	Faculté de Droit et des Sciences Economiques		3 718,75 €	oui		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Manager Général de Club Sportif Professionnel (tarif annuel, formation sur 2 ans)	Bloc 2 Concevoir le projet de développement global (structurel et sportif) du club professionnel et/ou de haut-niveau dans un environnement spécifique	Faculté de Droit et des Sciences Economiques		2 656,25 €	oui		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Manager Général de Club Sportif Professionnel (tarif annuel, formation sur 2 ans)	Bloc 3 Mettre en œuvre des stratégies de développement global (structurelles et sportives) du club professionnel et/ou de haut-niveau	Faculté de Droit et des Sciences Economiques		2 231,25 €	oui		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Manager Général de Club Sportif Professionnel (tarif annuel, formation sur 2 ans)	Bloc 4 Concevoir une stratégie d'emarketing forte du club professionnel et/ou de haut-niveau	Faculté de Droit et des Sciences Economiques		3 718,75 €	oui		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Manager Général de Club Sportif Professionnel (tarif annuel, formation sur 2 ans)	Bloc 5 Manager les ressources humaines au service du projet de développement structurel et sportif	Faculté de Droit et des Sciences Economiques		2 975,00 €	oui		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Stadium Manager (Direction d'exploitation des enceintes sportives) (tarif annuel, formation sur 2 ans)		Faculté de Droit et des Sciences Economiques	254,00 €	6 700 € pour une année 13 400 € pour les deux années	oui		Les droits d'inscription ne s'appliquent que sur la première année de formation (délibération 341-2023-FVE)
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Stadium Manager (Direction d'exploitation des enceintes sportives) (tarif annuel, formation sur 2 ans)	Bloc 1 Assurer la gestion juridique, administrative et financière afférentes à la construction et à l'exploitation de l'enceinte sportive	Faculté de Droit et des Sciences Economiques		2 927,00 €	oui		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Stadium Manager (Direction d'exploitation des enceintes sportives) (tarif annuel, formation sur 2 ans)	Bloc 2 Optimiser économiquement l'exploitation de l'enceinte sportive ou aréna en lien avec les différents acteurs	Faculté de Droit et des Sciences Economiques		3 941,00 €	oui		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Stadium Manager (Direction d'exploitation des enceintes sportives) (tarif annuel, formation sur 2 ans)	Bloc 3 Organiser et contrôler la gestion sécuritaire, technique et logistique liées à l'exploitation de l'enceinte sportive ou aréna et à l'organisation de spectacles	Faculté de Droit et des Sciences Economiques		2 591,00 €	oui		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Stadium Manager (Direction d'exploitation des enceintes sportives) (tarif annuel, formation sur 2 ans)	Bloc 4 Conception et conduite du développement de l'offre de service de l'organisation sportive	Faculté de Droit et des Sciences Economiques		3 941,00 €	oui		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU UEFA Executive Master for International Players (UEFA MIP) (tarif annuel, formation sur 2 ans)		Faculté de Droit et des Sciences Economiques	254,00 €	14 250,00 €			Les droits d'inscription ne s'appliquent que sur la première année de formation (délibération 341-2023-FVE)
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Master in European Sport Governance (MESGO) (tarif annuel, formation sur 2 ans)		Faculté de Droit et des Sciences Economiques	254,00 €	10 950,00 €			Les droits d'inscription ne s'appliquent que sur la première année de formation (délibération 341-2023-FVE)
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Droit Equin (tarif annuel, formation sur 2 ans)		Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	254,00 €	3 500,00 €			Les droits d'inscription ne s'appliquent que sur la première année de formation (délibération 341-2023-FVE)
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Gestionnaire des Intercommunalités		Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	178,00 €	2500,00 € FPC 300,00 € FI			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	DU	DU Expertise Judiciaire		Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	178,00 €	1 500,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	IEJ	Préparation examen CRFPA		IEJ FDSE	254,00 €	1 000,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	L	Droit		Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	178,00 €	800,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	L	Administration Economique et Sociale	L3 Administration et gestion des entreprises L3 Administration générale et territoriale L3 Commerce et affaires internationales L3 Administration et gestion des entreprises adaptation technicien supérieur	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	178,00 €	800,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	L	Economie Gestion	L1 L2 L3 International L3 Economie	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	178,00 €	800,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	LP	Métiers du notariat	LP Comptable taxateur	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Brive	178,00 €	900,00 €			

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027
Faculté de Droit et des Sciences Economiques

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2026-2027	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027*	Tarif formation FPC 2026-2027	Financement CPF possible	Tarif Contrat de professionnalisation	Observations
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	LP	Activités Juridiques : Métiers du Droit de l'Immobilier		Faculté de Droit et des Sciences Economiques	178,00 €	900,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Monnaie, Banque, Finance, Assurance	M1 Sciences économiques M1 Commerce et affaires internationales	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	254,00 €	1 000,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Monnaie, Banque, Finance, Assurance	M2 Banque, Risques et Marchés M2 International commerce et finance M2 Master + in banking and finance	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	254,00 €	1 000,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Administration Publique	M1 et M2 Gouvernance de l'Etat et des organisations publiques M1 et M2 Gouvernance territoriale M1 et M2 Justice et contentieux	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	254,00 €	1 000,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit de l'environnement et de l'urbanisme	M2 Droit international et comparé de l'environnement (Hors Etudiants AUF) (FORMATION à DISTANCE avec des frais de formation en FPC et en FI)	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	254,00 €	1 400,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit de l'environnement et de l'urbanisme	M1 et M2 Droit de l'environnement et de l'urbanisme	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	254,00 €	1 000,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit notarial	M1 et M2 Droit notarial	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	254,00 €	1 000,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit du patrimoine	M1 et M2 Droit du patrimoine et des conflits familiaux M1 et M2 Droit et promotion du patrimoine immobilier	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	254,00 €	1 000,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit de l'entreprise	M1 et M2 Droit des entreprises et des patrimoines professionnels M1 Droit et administration des organisations M2 Droit et administration des Associations et des Entreprises de l'Economie sociale et solidaire	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	254,00 €	1 000,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit de l'entreprise	M2 Droit et économie du sport (en 1 an)	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	254,00 €	7 000,00 €		7 000,00 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit de l'entreprise	M2 Droit et économie du sport (en 2 ans, tarif pour les 2 années)	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	254,00 €	7 000,00 €		7 000,00 €	Les droits d'inscription ne s'appliquent que sur la première année de formation (délibération 341-2023-FVE)
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit pénal et Sciences criminelles	M1 et M2 Droit Pénal International et Européen	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	254,00 €	1 000,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Droit privé	M1 et M2 Droit privé et droit européen des droits de l'Homme	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	254,00 €	1 000,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Histoire du droit et des institutions	M2 A.J.C CG à distance (Hors Etudiants AUF) (FORMATION à DISTANCE avec des frais de formation en FPC et en FI)	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	254,00 €	1 400,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	FDSE	M	Histoire du droit et des institutions	M1 et M2 Anthropologie juridique et conflictualité	Faculté de Droit et des Sciences Economiques - Limoges	254,00 €	1 000,00 €			

* sous réserve de révision par le ministère

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2026-2027	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027*	Tarif formation FPC 2026-2027	Financement CPF possible	Tarif Contrat de professionnalisation	Observations
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	DU	Actualisation des connaissances des pratiques en prévention et protection de l'enfance		Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges Polaris Formation	178,00 €	2 700,00 € modules FPC : 270 €/jour			FI : 350,00 €
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	L	Langues Etrangères Appliquées	P1 Anglais/Allemand - P2 Anglais/Espagnol P3 Anglais/Italien	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	178,00 €	750,00 €			
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	L	Langues Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales	Parcours : anglais Parcours : espagnol	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	178,00 €	750,00 €			
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	L	Lettres		Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	178,00 €	750,00 €			
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	L	Sciences du Langage	Sciences de l'information et de la communication	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	178,00 €	750,00 €			
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	L	Géographie et Aménagement	L3 : Enseignement 1er degré L3 : Audiovisuel L3 : International L3 : Valorisation du patrimoine et développement territorial	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	178,00 €	750,00 €		13 € / h	Contrat de Professionnalisation possible sur L3 Valorisation du patrimoine et développement territorial
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	L	Histoire	L3 : Arts Recherche et humanités L3 : Géographie enseignement secondaire L3 : Enseignement 1er degré	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	178,00 €	750,00 €			
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	L	Sciences de l'Education	L3 : Education, environnement scolaire, métiers de l'école et de la formation L3 : Institutions et acteur du lien social, de l'éducation et de la médiation	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	178,00 €	750,00 €			
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	L	Sociologie	L3 : Chargé d'études sociologiques L3 : Documentaire audiovisuel en sciences sociales L3 : Enseignement 1er degré	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	178,00 €	750,00 €			
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	LP	Aménagement paysager : conception, gestion, entretien	Agroécologie et design des paysages nourriciers	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	178,00 €	6 700,00 €	OUI	13 € / h	
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	LP	Métiers de la médiation scientifique et technique	Information design et rédaction technique	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	178,00 €	2 800,00 €	OUI	13 € / h	
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	LP	Métiers du livre : documentation et bibliothèques		Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	178,00 €	1 500,00 €	OUI	13 € / h	
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	LP	Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	Métiers de la culture pour le développement territorial	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	178,00 €	1 500,00 €			
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	M	Arts, lettres et civilisations	Fabrique de la littérature (FABLI) Création Contemporaine et Industries Culturelles	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	254,00 €	750,00 €		13 € / h	Contrat de Professionnalisation possible sur Création Contemporaine et Industries Culturelles

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027

Faculté des Lettres et Sciences Humaines

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2026-2027	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027*	Tarif formation FPC 2026-2027	Financement CPF possible	Tarif Contrat de professionnalisation	Observations
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	M	Culture et communication	Sémiotique de la communication : stratégies, alternatives et transitions Co-design et expérience utilisateur pour interfaces numériques sensorielles (COduX)	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	254,00 €	750,00 €		13 € / h	
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	M	Langues et sociétés	Identité et Transferts Culturels anglais Transferts Culturels et Traduction trilingue espagnol-anglais-français LEA Management Interculturel anglais-allemand ou anglais-espagnol ou anglais-italien ou espagnol-italien	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	254,00 €	750,00 €		13 € / h	CP possible sur LEA Management Interculturel
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	M	Métiers du livre et de l'édition	Edition	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	254,00 €	750,00 €		13 € / h	
ARTS LETTRES LANGUES	FLSH	M	Sciences de l'Education	Diversités, Éducation, Francophonies	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	254,00 €	750,00 €	OUI	13 € / h	
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	M	Sciences sociales	Histoire : Pouvoirs, Sociétés, Territoires Sociologie : enquêtes et documentaires Géographie : développement alternatif des territoires. Ressources et justice environnementales Valorisation du patrimoine et développement territorial	Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	254,00 €	750,00 €		13 € / h	CP possible sur Géographie : développement alternatif des territoires. Ressources et justice environnementales. Valorisation du patrimoine et développement territorial
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	FLSH	DU	DU Intervention Publique et Citoyenneté		Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Limoges	178,00 €	1 400,00 €			

* sous réserve de révision par le ministère

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027

Faculté des Sciences et Techniques

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2025-2026	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027*	Tarif formation FPC 2026-2027	Financement CPF possible	Tarif Contrat de professionnalisation	Observations
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	DU	E-Tourisme/Tourisme Numérique		Faculté des Sciences et Techniques		900 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	DU	Optimisation de la Préparation Athlétique en Sports Collectifs FC		Faculté des Sciences et Techniques		3 600 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	DU	Optimisation de la Préparation Athlétique en Sports Collectifs (extérieur)		Faculté des Sciences et Techniques		2 000 €	non		Tarif FI destiné à des étudiants extérieurs à l'Université de Limoges
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	DU	Optimisation de la Préparation Athlétique en Sports Collectifs (unilim)		Faculté des Sciences et Techniques		1 500 €	non		Tarif FI destiné à des étudiants inscrits à l'Université de Limoges
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	DU	3MI - Animateur Numérique et Multimédia		Faculté des Sciences et Techniques		1 350,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	DEUST	AGAPSC – Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives et Culturelles	spécialité APPN – Activité Physiques de Pleine Nature	Faculté des Sciences et Techniques - Brive		1 500,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	DEUST	Webmaster et métiers de l'Internet	Spécialité webmaster et métiers de l'internet (à distance, en 2 ans - Tarif Annuel)	Faculté des Sciences et Techniques - à distance		2 000,00 €	Oui	13,69 €/h	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Sciences de la Vie et de la Terre	L1 tous parcours L2 Biologie Cellulaire et Physiologie, Biochimie, Bio mol et cell, génétique, Biologie et Chimie de l'Environnement, Biologie des Organismes et des Populations L3 Biologie Cellulaire et Physiologie, Biochimie, Bio mol et cell, génétique, Biologie et Chimie de l'Environnement, Biologie des Organismes et des Populations Biologie Générale, Sciences de la Terre et de l'Univers	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		2 000,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Chimie	Chimie et environnement Sciences des matériaux	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 200,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Activités Physiques Adaptées et Santé		Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 200,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Education et Motricité		Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 200,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Entraînement sportif		Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 200,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Management du Sport		Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 500,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Physique-Chimie		Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 000,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Génie Civil		Faculté des Sciences et Techniques - Egletons		1 250,00 €	non	17,86 €/h	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Informatique		Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 000,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Mathématiques		Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 000,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Physique	L3 IXEO	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 000,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	L	Sciences et technologies		Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 000,00 €	non		L3 uniquement
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Gestion et accompagnement de projets pédagogiques	Formateurs d'adultes spécialisés dans la formation ouverte et à distance	Faculté des Sciences et Techniques - à distance		2 250,00 €	Oui	9,50 €/h	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Gestion et accompagnement de projets pédagogiques	e-tourisme/tourisme numérique	Faculté des Sciences et Techniques - à distance		2 250,00 €	Oui	9,50 €/h	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de l'informatique : conduite de projets	Conseil TIC	Faculté des Sciences et Techniques - à distance		2 250,00 €	Oui	13,14 €/h	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de l'informatique Applications Web 1er et 2ème année		Faculté des Sciences et Techniques - à distance		2 000,00 €	non	13,69 €/h	

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027

Faculté des Sciences et Techniques

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2025-2026	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027*	Tarif formation FPC 2026-2027	Financement CPF possible	Tarif Contrat de professionnalisation	Observations
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de l'informatique Applications Web 3ème année		Faculté des Sciences et Techniques - à distance		2 250,00 €	Oui	13,14 €/h	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement	Diagnostic et Aménagement des Ressources en Eau	Faculté des Sciences et Techniques - Ahun		2 250,00 €	non	19,07 €/h	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement	Maintenance des Usines et des Réseaux d'Eau	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		2 000,00 €	non	18,88 €/h	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement	Traitement des eaux	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 250,00 €	non	18,83 €/h	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique	Métiers des Energies Renouvelables	Faculté des Sciences et Techniques Limoges - Turgot		1 250,00 €	Oui	16,52 €/h	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers des ressources naturelles et de la forêt	Aménagement arboré et forestier	Faculté des Sciences et Techniques Limoges - Meymac		2 500,00 €	non	17,04 €/h	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Métiers du BTP : Génie Civil et Construction	Inspection des ouvrages d'art	Faculté des Sciences et Techniques - Egletons		1 250,00 €	non	22,39 €/h	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Productions animales	Audit Et Génétique de l'Elevage	Faculté des Sciences et Techniques - Site de Limoges - Vaseix		2 000,00 €	non	13,82 €/h	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	LP	Tourisme et Loisirs Sportifs		Faculté des Sciences et Techniques Limoges -Brive		1 500,00 €	non	9,58 €/h	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Science de l'eau	M1 et M2 Ingénierie et Gestion de l'eau et de l'environnement	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 500,00 €	Oui	18,23 €/h	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Chimie	M1 et M2 Agroressources, biomolécules et innovations	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 500,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Génie Civil	M1 et M2 Inspection, Maintenance et Réparation des Ouvrages	Faculté des Sciences et Techniques - Egletons		1 450,00 €	non	17,76 €/h	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Informatique	M1 et M2 CRYPTIS : Sécurité informatique et cryptologie	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		2 540,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Informatique	M1 et M2 ISICG:Informatique, Synthèse d'Images et Conception Graphique	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 500,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Mathématiques et applications	M1 et M2 ACSYON : Algorithmique, Calcul Symbolique et Optimisation Numérique	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 500,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Mathématiques et applications	M1 et M2 CRYPTIS : Sécurité de l'Information et cryptologie (parcours MCCA)	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 500,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Physique appliquée et ingénierie physique	M1 et M2 IXEO Hautes technologies électronique et photonique	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 500,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Physique appliquée et ingénierie physique	M1 et M2 ARTICC:Architecture des Réseaux et Technologies Induites des Circuits de Communication (à distance)	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		3 000,00 €	Oui	16,67 €/h	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Physique appliquée et ingénierie physique	M1 et M2 ARTICC:Architecture des Réseaux et Technologies Induites des Circuits de Communication (à distance, en 3 ans - Tarif Annuel)	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		2 160,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Sciences et génie des matériaux	M1 et M2 Céramiques hautes performances	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges/ENSIL-ENSCI		1 500,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Biologie Santé	M1 et M2 Génomique et biotechnologies	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		3 000,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Biologie Santé	M1 et M2 Oncologie moléculaire et biothérapies	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		3 000,00 €	non		
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	FST	M	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)	M1+M2 Master Management des Organisations Sportives et Optimisations Socio-économiques Territoriales	Faculté des Sciences et Techniques - Limoges		1 400,00 €	non	15,89 €/h	

* sous réserve de révision par le ministère

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027

ILFOMER – Institut des Sciences de la Réadaptation

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2026-2027	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027*	Tarif formation FPC 2026-2027	Financement CPF possible	Tarif Contrat de professionnalisation	Observations
Tarifs pour les étudiants déjà engagés dans une formation de l'ILFOMER en 2025/2026										
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	DE	Ergothérapie		ILFOMER	178,00 €	2 240,00 €	Non	Néant	Pour le public visé par l'article 2-2 du règlement d'intervention de la Région N-A**
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	DE	Ergothérapie		ILFOMER	178,00 €	6 100,00 €	Non	Néant	<u>Pour le public ne relevant pas de l'article 2-2 du règlement d'intervention de la Région N-A**</u>
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	DE	Masso-kinésithérapie Années 1 et 2		ILFOMER	178,00 €	850,00 €	Non	Néant	Pour le public visé par l'article 2-2 du règlement d'intervention de la Région N-A**
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	DE	Masso-kinésithérapie Années 1 et 2		ILFOMER	178,00 €	6 100,00 €	Non	Néant	<u>Pour le public ne relevant pas de l'article 2-2 du règlement d'intervention de la Région N-A**</u>
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	DE	Masso-kinésithérapie Années 3 et 4		ILFOMER	254,00 €	850,00 €	Non	Néant	Pour le public visé par l'article 2-2 du règlement d'intervention de la Région N-A**
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	DE	Masso-kinésithérapie Années 3 et 4		ILFOMER	254,00 €	6 100,00 €	Non	Néant	<u>Pour le public ne relevant pas de l'article 2-2 du règlement d'intervention de la Région N-A**</u>
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	Certificat	Orthophonie		ILFOMER	563,00 €	850,00 €	Non	Néant	Pour le public visé par l'article 2-2 du règlement d'intervention de la Région N-A**
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	Certificat	Orthophonie		ILFOMER	563,00 €	850,00 €	Oui	Néant	<u>Pour le public ne relevant pas de l'article 2-2 du règlement d'intervention de la Région N-A**</u>
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	Certificat	Orthoptie		ILFOMER	345,00 €	850,00 €	Oui	Néant	

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027 ILFOMER – Institut des Sciences de la Réadaptation

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2026-2027	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027*	Tarif formation FPC 2026-2027	Financement CPF possible	Tarif Contrat de professionnalisation	Observations
Tarifs pour les étudiants qui s'engagent dans une formation de l'ILFOMER à compter de 2026/2027										
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	DE	Ergothérapie		ILFOMER	178,00 €	2 240,00 €	Non	Néant	Pour le public visé par l'article 2-2 du règlement d'intervention de la Région N-A**
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	DE	Ergothérapie		ILFOMER	178,00 €	9 450,00 €	Non	Néant	<u>Pour le public ne relevant pas de l'article 2-2 du règlement d'intervention de la Région N-A**</u>
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	DE	Masso-kinésithérapie Années 1 et 2		ILFOMER	178,00 €	850,00 €	Non	Néant	Pour le public visé par l'article 2-2 du règlement d'intervention de la Région N-A**
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	DE	Masso-kinésithérapie Années 1 et 2		ILFOMER	178,00 €	9 050,00 €	Non	Néant	<u>Pour le public ne relevant pas de l'article 2-2 du règlement d'intervention de la Région N-A**</u>
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	DE	Masso-kinésithérapie Années 3 et 4		ILFOMER	254,00 €	850,00 €	Non	Néant	Pour le public visé par l'article 2-2 du règlement d'intervention de la Région N-A**
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	DE	Masso-kinésithérapie Années 3 et 4		ILFOMER	254,00 €	9 050,00 €	Non	Néant	<u>Pour le public ne relevant pas de l'article 2-2 du règlement d'intervention de la Région N-A**</u>
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	Certificat	Orthophonie		ILFOMER	563,00 €	6 720,00 €	Oui	Néant	
SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE	ILFOMER	Certificat	Orthoptie		ILFOMER	345,00 €	5 350,00 €	Oui	Néant	

sous réserve de révision par le ministre

** Règlement d'intervention modifié des aides régionales pour les modalités d'accès au financement des formations sanitaires et sociales adopté par délibération du CR le 11/12/23

Public relevant de l'article 2-2 : étudiants FPC justifiant d'une inscription à pôle emploi en tant que demandeur d'emploi de catégories A,B, ou C (indemnisé ou non), ou d'un accompagnement par une mission locale ; étudiants titulaires d'un contrat de travail « étudiant » ; auto-entrepreneurs ; salariés titulaires d'un contrat de travail d'un nombre d'heures maximal

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027

Institut de Préparation à l'Administration Générale

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2026-2027	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027*	Tarif formation FPC 2026-2027	Financement CPF possible	Tarif Contrat de professionnalisation	Observations
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IPAG	L	Administration Publique	L3	IPAG	178,00 €	700,00 €	Oui		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IPAG	L	Classe préparatoire intégrée		IPAG	178,00 €	0,00 €			
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IPAG	DU	Responsable d'administration communale		IPAG	178,00 €	2 630,00 €	Oui		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IPAG	M	Administration Publique	M1 Métiers de l'administration	IPAG	254,00 €	825,00 €	Oui		

* sous réserve de révision par le ministère

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2026-2027	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027*	Tarif formation FPC 2026-2027	Financement CPF possible	Tarif Contrat de professionnalisation	Observations
	INSPE	M	Master MEEF mention 2d degré	9 parcours : documentaliste - anglais - EPS - espagnol - histoire/géo - lettres - mathématiques - physique/chimie - SVT	INSPE - Limoges	254,00 €	600,00 €			
	INSPE	M	Master MEE professorat du 2nd degré	9 parcours : documentaliste - anglais - EPS - espagnol - histoire/géo - lettres - mathématiques - physique/chimie - SVT	INSPE - Limoges	254,00 €	600,00 €			Concernera les non-lauréats
	INSPE	M	Master MEEF mention 1er degré	Professeur des écoles	INSPE - Limoges/Tulle/Gueret	254,00 €	600,00 €			
	INSPE	M	Master MEE professorat des écoles	Professeur des écoles	INSPE - Limoges/Tulle/Gueret	254,00 €	600,00 €			Concernera les non-lauréats
	INSPE	M	Master MEEF mention Encadrement Educatif	Conseiller principal d'éducation	INSPE - Limoges	254,00 €	600,00 €			
	INSPE	M	Master MEE conseiller principal d'éducation	Conseiller principal d'éducation	INSPE - Limoges	254,00 €	600,00 €			Concernera les non-lauréats
	INSPE	M	Master MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation	Expertise en formation des adultes (ExFA)	INSPE - Limoges	254,00 €	1 550,00 €	Oui		
	INSPE	M	Master MEEF Pratiques et Ingénierie de la Formation	Accompagnement de dynamique inclusive (ADI)	INSPE - Limoges	254,00 €	600,00 €			
	INSPE	L	Licence Professorat des Ecoles		INSPE - Limoges	178,00 €	600,00 €			
	INSPE	DU	Formation de formateurs en Yoga		INSPE - Limoges	254,00 €	2 400,00 €			
	INSPE	DU	Consolidation second degré et encadrement éducatif		INSPE-Limoges	254,00 €	750,00 €			Pour la formation initiale, le tarif s'élève à 430,00 € ce qui correspond à 254,00 € de droits d'inscription auxquels s'ajoutent 176,00 € de droits spécifiques

* sous réserve de révision par le ministère

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FP) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2026-2027	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027*	Tarif formation FPC 2026-2027	Financement CPF possible	Tarif Contrat de professionnalisation	Observations
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	DU	Gestion et Aide à la résolution de conflits dans les établissements sanitaires et sociaux		IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	254,00 €	3 700,00 €	Non		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	DU	Management d'Equipe et Leadership		IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	254,00 €	3 800,00 €	Non		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	DU	Transformation Numérique, Entrepreneuriat et Intrapreneuriat		IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	254,00 €	3 600,00 €	Non		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	DU	Evaluateur et Auditeur qualité des systèmes et des organisations dans le secteur santé et social et secteurs connexes		IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	254,00 €	5 200,00 €	Non		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	DU	Hôtellerie - Restauration en Milieu Médicalisé		IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	178,00 €	3 900,00 €	Non		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	DU	Ingénierie dans le secteur social et médico social		IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	254,00 €	3 700,00 €	Non		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	DU	Management de l'Innovation		IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	178,00 €	2 800,00 €	Non		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	DU	Management et Développement Personnel en Entreprise (MDPE)		IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	254,00 €	4 100,00 €	Non		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	LP	Activités juridiques : Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs		IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	178,00 €	5 000,00 €	Oui	5 000,00 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	L	Economie Gestion	P1 CCA (Comptabilité-Contrôle-Audit) P2 MI (Management de l'Innovation) P3 MESS (Management des établissements de la santé et du social)	IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	178,00 €	2 700,00 €	Non		
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Comptabilité-Contrôle-Audit	M1	IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	254,00 €	5 200,00 €	Non	5 200,00 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Comptabilité-Contrôle-Audit	M2	IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	254,00 €	4 400,00 €	Non	4 400,00 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Management de l'innovation	M1	IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	254,00 €	3 900,00 €	Oui	3 900,00 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Management de l'innovation	M2	IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	254,00 €	3 900,00 €	Oui	3 900,00 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Management et administration des entreprises	Management général et Entrepreneuriat	IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	254,00 €	3 450,00 €	Oui	3 450,00 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Management des Organisations de Santé	M1 Management des établissements de la santé et du social	IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	254,00 €	3 200,00 €	Oui	3 200,00 €	
DROIT, ECONOMIE, GESTION	IAE	M	Management des Organisations de Santé	M2 Management des établissements de la santé et du social	IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management	254,00 €	4 400,00 €	Oui	4 400,00 €	

* sous réserve de révision par le ministère

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027

Institut Universitaire de Technologie

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2026-2027	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027*	Tarif formation FPC 2026-2027	Financement CPF possible	Tarif Contrat de professionnalisation	Observations
IUT	BUT	BUT 1 ^{ère} année Toutes mentions		IUT	178,00 €	600,00 €		/	
IUT	BUT	BUT 2 GEA L : GPRH		IUT	178,00 €	600,00 €		11€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 GEA L : GEMA		IUT	178,00 €	600,00 €		11€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 GEA L : GC2F		IUT	178,00 €	600,00 €		11€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 GEA L : GPRH		IUT	178,00 €	7 540,00 €		13€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 GEA L : GEMA		IUT	178,00 €	7 163,00 €		13€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 GEA L : GC2F		IUT	178,00 €	7 345,00 €		13€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 GEA B : GPRH		IUT	178,00 €	600,00 €		11€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 GEA B : GEMA		IUT	178,00 €	600,00 €		11€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 GEA B : GC2P		IUT	178,00 €	600,00 €		11€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 GEA B : GPRH		IUT	178,00 €	7 605,00 €		13€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 GEA B : GEMA		IUT	178,00 €	7 605,00 €		13€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 GEA B : CG2P		IUT	178,00 €	7 605,00 €		13€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 TC : MMPV		IUT	178,00 €	600,00 €		11€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 TC : BDMRC		IUT	178,00 €	600,00 €		11€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 TC : MMPV		IUT	178,00 €	7 488,00 €		13€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 TC: BDMRC		IUT	178,00 €	7 488,00 €		13€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 TC : MDEE		IUT	178,00 €	7 488,00 €		13€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 CS		IUT	178,00 €	6 188,00 €		13€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 GEII : ESE		IUT	178,00 €	600,00 €		12€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 GEII : EME		IUT	178,00 €	600,00 €		12€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 GEII : ESE		IUT	178,00 €	7 154,00 €		14€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 GEII : EME		IUT	178,00 €	7 217,00 €		14€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 HSE		IUT	178,00 €	600,00 €		12€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 HSE		IUT	178,00 €	8 393,00 €		14€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 GCCD : TB		IUT	178,00 €	600,00 €		12€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 GCCD : TP		IUT	178,00 €	600,00 €		12€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 GCCD : TB		IUT	178,00 €	7 392,00 €		14€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 GCCD : TP		IUT	178,00 €	7 504,00 €		14€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 GCCD : RAPEB		IUT	178,00 €	6 720,00 €		14€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 GCCD : BEC		IUT	178,00 €	6 930,00 €		14€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 GIM		IUT	178,00 €	600,00 €		15€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 GIM		IUT	178,00 €	600,00 €		12€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 GMP : II		IUT	178,00 €	7 301,00 €		14€/heure	

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027

Institut Universitaire de Technologie

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2026-2027	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027*	Tarif formation FPC 2026-2027	Financement CPF possible	Tarif Contrat de professionnalisation	Observations
IUT	BUT	BUT 2 GMP : MPI		IUT	178,00 €	600,00 €		12€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 GMP : SNRV		IUT	178,00 €	600,00 €		12€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 GMP : II		IUT	178,00 €	600,00 €		12€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 GMP : MPI		IUT	178,00 €	7 700,00 €		14€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 GMP : SNRV		IUT	178,00 €	7 294,00 €		14€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 INFO		IUT	178,00 €	7 700,00 €		14€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 MP : MCPC		IUT	178,00 €	7 630,00 €		14€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 MP : TI		IUT	178,00 €	600,00 €		12€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 MP : MCPC		IUT	178,00 €	600,00 €		14€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 MP : TI		IUT	178,00 €	7 819,00 €		12€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 MP : MAE		IUT	178,00 €	7 840,00 €		14€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 MMI : CN		IUT	178,00 €	7 350,00 €		14€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 MMI : DWDI		IUT	178,00 €	7 350,00 €		14€/heure	
IUT	BUT	BUT 2 GB		IUT	178,00 €	600,00 €		12€/heure	
IUT	BUT	BUT 3 GB		IUT	178,00 €	7 308,00 €		14€/heure	
IUT	LP	Métiers du BTP : Bâtiment et Construction	Diagnostic, Maintenance et Réhabilitation de Patrimoine	IUT du Limousin - Site d'EGLETONS	178,00 €	convention partenariat FCMB			
IUT	LP	Métiers du BTP : Travaux Publics	Détection et Géoréférencement de Réseaux	IUT - Site d'EGLETONS	178,00 €	convention partenariat GRETA			

* sous réserve de révision par le ministère

Tarifs Formation Professionnelle Continue dont contrat de professionnalisation 2026-2027 Pôle International

Les formations n'apparaissant pas sur cette liste ne sont pas ouvertes en Formation professionnelle continue, ou si elles le sont, c'est uniquement sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou par le biais d'une convention de partenariat.

Dans le cas d'une formation à public mixte (FI+FPC) les frais pédagogiques spécifiques ne sont légitimes que dans le cas d'un dispositif spécifique aux apprenants FPC.

Le tarif FPC comprend les frais de formation + les frais de gestion du service Formation Continue (DFCA ou IUT) + les frais de gestion des composantes + les frais pédagogiques spécifiques

Lorsqu'une formation s'effectue sur plusieurs années, les frais de gestion du service FC seront appliqués sur chaque contrat/convention (ne concerne pas le cas où le stagiaire n'a qu'un mémoire à présenter ou une soutenance à passer)

Domaine	Composante	Type de diplôme	Offre de formation 2026-2027	Parcours-types	Lieu de la formation	Droits d'inscription 2026-2027*	Tarif formation FPC 2026-2027	Financement CPF possible	Tarif Contrat de professionnalisation	Observations
		DU	Etudes Françaises (année universitaire)	B1,B2,C1	MAISON DES LANGUES	178,00 €	3 600,00 €			
		DU	Etudes Françaises (semestre)	B1,B2,C1	MAISON DES LANGUES	178,00 €	2 100,00 €			
		DU	Passerelle (année universitaire)	B1,B2,C1	MAISON DES LANGUES	- €	100,00 € si pas de financement 700,00 € si financement			Exonération DI réfugiés, demandeurs d'asile, bénéficiaires protection temporaire/subsidaire
		DU	Passerelle (semestre)	B1,B2,C1	MAISON DES LANGUES	- €	650,00 € si financement 50,00 € si pas de financement			Exonération DI réfugiés, demandeurs d'asile, bénéficiaires protection temporaire/subsidaire

* sous réserve de révision par le ministère

TARIFS 2026-2027 APPRENTISSAGE - FDSE

Niveau	Site	Diplôme	Acronyme	FORMATION	Code diplôme	Code RNCP	Tarif contrat apprentissage
7	FDSE	Master	BRM	Master Monnaie, Banque, Finance, Assurance : Master II Banques: Risques et Marchés (Université - Faculté de Droit et des Sciences Economiques)	13531393	38542	10 200,00 €
7	FDSE	Master	ICF	Master Monnaie, Banque, Finance, Assurance : Master II International Commerce et Finance (Université - Faculté de Droit et des Sciences Economiques)	13531393	38542	10 200,00 €
7	FDSE	Master	Master Administration publique GEOP	Master Administration Publique : Master I Gouvernance de l'Etat et des organisations publiques Master II Gouvernance de l'Etat et des organisations publiques (Université – Faculté de Droit et des Sciences Economiques)	13534012	38176	4 000,00 €
7	FDSE	Master	Master Administration publique JC	Master Administration Publique : Master I Justice et contentieux Master II Justice et contentieux (Université – Faculté de Droit et des Sciences Economiques)	13534012	38176	4 000,00 €
7	FDSE	Master	Master Administration publique, parcours GT	Master Administration Publique : Master I Gouvernance territoriale Master II Gouvernance territoriale (Université – Faculté de Droit et des Sciences Economiques)	13534012	38176	4 000,00 €
7	FDSE en partenariat avec le CDES	Master	DES	Master Droit de l'Entreprise : Master II Droit et économie du sport (en 1 an) Master II Droit et économie du sport (en 2 ans) (Université – Faculté de Droit et des Sciences Economiques)	1351281J	38162	7 600,00 €

TARIFS 2026-2027 - FLSH - APPRENTISSAGE

Niveau	Site	Diplôme	Acronyme	FORMATION	Code diplôme	Code RNCP	Tarif contrat apprentissage
6	FLSH	Licence	L VALO PAT	Licence Géographie et Aménagement 3ème année - Parcours Valorisation du patrimoine et développement territorial (Université – Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	20512101	40979	7 500,00 €
6	FLSH en partenariat avec les Vaseix	Licence Professionnelle	AP CGE	LP Aménagements Paysagers : Agroécologie et design des paysages nourriciers (Université – Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et Lycée des Vaseix de Limoges)	25021419	40052	7 984,00 €
6	FLSH	Licence Professionnelle	Livre	LP Métiers du Livre: Documentation et Bibliothèques (Université - Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	25032514	40691	7 000,00 €
6	FLSH	Licence Professionnelle	MCDT	LP Protection et Valorisation du Patrimoine Historique et Culturel (Université - Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	25034208	40443	7 100,00 €
6	FLSH	Licence Professionnelle	MST	LP Métiers de la Médiation Scientifique et Technique (Université –Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	25032050	40294	7 500,00 €
7	FLSH	Master	M Livre	Master II Métiers du Livre et de l'Édition (Université – Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	13532204	39503	7 600,00 €
7	FLSH	Master	M GEO	Master I Sciences Sociales parcours : Géographie - Développement alternatif des territoires. Ressources et justice environnementales (Université – Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	13512313	39059	7 600,00 €
7	FLSH	Master	M GEO	Master II Sciences Sociales parcours : Géographie - Développement alternatif des territoires. Ressources et justice environnementales (Université – Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	13512313	39059	7 600,00 €
7	FLSH	Master	M VALO PAT	Master I Sciences Sociales parcours Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial (Université – Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	13512313	39059	7 600,00 €
7	FLSH	Master	M VALO PAT	Master II Sciences Sociales parcours Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial (Université – Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	13512313	39059	7 600,00 €
7	FLSH	Master	MCC	Master I Culture et Communication - Sémiotique (Université – Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	13532040	38204	7 600,00 €
7	FLSH	Master	MCC	Master II Culture et Communication - Sémiotique (Université – Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	13532040	38204	7 600,00 €
7	FLSH	Master	MCC	Master I Culture et Communication : Co-design et expérience utilisateur pour interfaces numériques sensorielles (Université – Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	13532040	38204	7 600,00 €

TARIFS 2026-2027 - FLSH - APPRENTISSAGE

Niveau	Site	Diplôme	Acronyme	FORMATION	Code diplôme	Code RNCP	Tarif contrat apprentissage
7	FLSH	Master	MCC	Master II Culture et Communication : Co-design et expérience utilisateur pour interfaces numériques sensorielles (Université – Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	13532040	38204	7 600,00 €
7	FLSH	Master	MLCE	Master I Langues et sociétés - Parcours Langues étrangères appliquées au management interculturel (Université – Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	13513604	38695	7 600,00 €
7	FLSH	Master	MLCE	Master II Langues et sociétés - Parcours Langues étrangères appliquées au management interculturel (Université – Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	13513604	38695	7 600,00 €
7	FLSH	Master	SC EDU	Master I Sciences de l'Education (Université – Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	13533310	38156	7 600,00 €
7	FLSH	Master	SC EDU	Master II Sciences de l'Education (Université – Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	13533310	38156	7 600,00 €
7	FLSH	Master	CCIC	Master Arts, Lettres et Civilisations : Création contemporaine et Industries Culturelles (Université – Faculté des Lettres et des Sciences Humaines)	13513005	39789	7 600,00 €

TARIFS 2026-2027 - FST - APPRENTISSAGE

Niveau	Site	Diplôme	Acronyme	FORMATION	Code diplôme	Code RNCP	Tarif contrat apprentissage
6	FST	DEUST	DEUST WMI	DEUST Activités et Techniques de Communication - Spécialité webmaster et métiers de l'internet (Université de Limoges - Faculté des Sciences et Techniques)	35532602	36052	6 700,00 €
6	FST	Licence	Génie Civil	L Génie Civil (Université – Faculté des Sciences et Techniques à Egletons)	20523101	38976	9 000,00 €
6	FST	Licence Professionnelle	TLS	LP Tourisme et Loisirs Sportifs (Université de Limoges - Faculté des Sciences et Techniques à Brive)	25033522	35939	7 000,00 €
6	FST	Licence Professionnelle	DARE	LP Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement (DARE) (Université – Faculté des Sciences et Techniques- Ahun)	25034011	30087	8 400,00 €
6	FST	Licence Professionnelle	GAPP	LP Gestion et Accompagnement de Projets Pédagogiques - Formateurs d'Adultes Spécialisés dans la FOAD (Université – Faculté des Sciences et Techniques à Limoges)	25031550	30071	7 750,00 €
6	FST	Licence Professionnelle	GAPP	LP Gestion et Accompagnement de Projets Pédagogiques - E-Tourisme & Tourisme Numérique (Université – Faculté des Sciences et Techniques à Limoges)	25031550	30071	7 750,00 €
6	FST	Licence Professionnelle	MIAW	LP Métiers de l'Informatique - Applications Web 1er et 2ème année (Université de Limoges - Faculté des Sciences et Techniques)	2503263D	29965	6 700,00 €
6	FST	Licence Professionnelle	MIAW	LP Métiers de l'Informatique - Applications Web 3ème année (Université de Limoges - Faculté des Sciences et Techniques)	2503263D	29965	8 000,00 €
6	FST	Licence Professionnelle	Infor CP	LP Métiers de l'Informatique - Conduite de Projet (Université - Faculté des Sciences et Techniques)	2503261X	29967	8 000,00 €
6	FST	Licence Professionnelle	IOA	LP Métiers du BTP : Génie Civil et Construction (IOA) (Université – Faculté des Sciences et Techniques à Egletons)	25023061	30142	9 500,00 €
6	FST	Licence Professionnelle	MEEGC MER	LP Métiers de l'Energétique, de l'Environnement et du Génie Climatique - Métiers des Energies renouvelables (Université – Faculté des Sciences et Techniques à Limoges et Lycée Turgot de Limoges)	25022767	30121	7 500,00 €
6	FST	Licence Professionnelle	MRNF	LP Métiers des Ressources Naturelles et de la Forêt (Université – Faculté des Sciences et Techniques à Limoges et Lycée Forestier de Meymac)	25021304	30140	8 500,00 €
6	FST	Licence Professionnelle	PGE TE	LP Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement Parcours traitement des eaux (Université – Faculté des Sciences et Techniques à Limoges)	25034011	30087	7 902,00 €
6	FST	Licence Professionnelle	MURE	LP MPGE Maintenance des Usines et des Réseaux d'Eau (Université de Limoges - Faculté des Sciences et Techniques)	25034011	30087	7 650,00 €
6	FST	Licence Professionnelle	AGE	LP Productions animales Audit Et Génétique de l'Élevage (Université de Limoges - Faculté des Sciences et Techniques - Lycée Agricole des Vaseix)	25021211	30159	Vaseix
7	FST	Master	ARTICC	Master Physique Appliquée et Ingénierie Physique I (Université – Faculté des Sciences et Techniques)	13511516	34832	8 750,00 €
7	FST	Master	ARTICC	Master Physique Appliquée et Ingénierie Physique II (Université – Faculté des Sciences et Techniques)	13511516	34832	8 750,00 €

TARIFS 2026-2027 - FST - APPRENTISSAGE

Niveau	Site	Diplôme	Acronyme	FORMATION	Code diplôme	Code RNCP	Tarif contrat apprentissage
7	FST	Master	Sciences de l'Eau	Master Sciences de l'Eau 1ère année (Université - Faculté des Sciences et Techniques à Limoges)	13511306	34097	7 500,00 €
7	FST	Master	Sciences de l'Eau	Master Sciences de l'eau 2ème année (Université - Faculté des Sciences et Techniques à Limoges)	13511306	34097	7 500,00 €
7	FST	Master	GC IMRO	Master Génie Civil I (Université – Faculté des Sciences et Techniques à Egletons)	13523013	38993	8 800,00 €
7	FST	Master	GC IMRO	Master Génie Civil II (Université – Faculté des Sciences et Techniques à Egletons)	13523013	38993	8 800,00 €
7	FST	Master	MOST	Master STAPS Management des Organisations Sportives et Optimisations Socio-économiques Territoriales (Université de Limoges - Faculté des Sciences et Techniques)	13533522	38700	6 400,00 €

TARIFS 2026-2027 - APPRENTISSAGE - IPAG

Niveau	Site	Diplôme	Acronyme	FORMATION	Code diplôme	Code RNCP	Tarif contrat apprentissage
7	IPAG	Master	MAP	Master I Administration Publique (Université – IPAG et Faculté de Droit et des Sciences Economiques)	13534012	38176	4 000,00 €

TARIFS IAE 2026-2027 APPRENTISSAGE

Niveau	Site	Diplôme	Acronyme	FORMATION	Code diplôme	Code RNCP	Tarif contrat apprentissage
7	IAE	Master	CCA	Master I Comptabilité, Contrôle, Audit (Université – IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management)	13531444	35991	7 600,00 €
7	IAE	Master	CCA	Master II Comptabilité, Contrôle, Audit (Université – IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management)	13531444	35991	7 600,00 €
7	IAE	Master	MAE	Master II Management et Administration des Entreprises (Université - IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management)	1353103L	35916	8 500,00 €
7	IAE	Master	MESS	Master I Management des Organisations de Santé - Parcours Management des Etablissements de la Santé et du Social (Université – IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management)	13533138	36775	8 000,00 €
7	IAE	Master	MESS	Master II Management des Organisations de Santé - Parcours Management des Etablissements de la Santé et du Social (Université – IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management)	13533138	36775	8 000,00 €
	IAE	Master	MI	Master I Management de l'Innovation parcours IMTBS (Université – IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management)	1353103S	35910	10 500,00 €
7	IAE	Master	MI	Master II Management de l'Innovation (Université – IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management)	1353103S	35910	8 700,00 €
	IAE	Master	MI	Master II Management de l'Innovation parcours IMTBS (Université – IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management)	1353103S	35910	10 500,00 €
6	IAE	Licence Professionnelle	MJ	Licence Professionnelle Activités juridiques : Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs (Université – IAE Limoges, Ecole Universitaire de Management)	25012819	38862	6 000,00 €

TARIFS 2026-2027 - APPRENTISSAGE - IUT

Niveau	Site	Diplôme	Acronyme	FORMATION	Code diplôme	Code RNCP	Code RNCP à compter du 1/09/2026	Tarif contrat apprentissage
6	IUT	BUT	MP : MCPC	Mesures Physiques : Matériaux et Contrôles Physico-Chimiques (ouvert à l'alternance à partir de la 2ème année et de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25111501	35480	41593	8 135,00 €
6	IUT	BUT	MP : TI	Mesures Physiques : Technique d'Instrumentation (ouvert à l'alternance à partir de la 2ème année et de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25111503	35479	41595	8 525,00 €
6	IUT	BUT	GEII : EME	Génie Electrique et Informatique Industrielle : Electricité et Maitrise de l'Energie (ouvert à l'alternance à partir de la 2ème année et de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25125001	35407	41578	8 537,00 €
6	IUT	BUT	GEII : ESE	Génie Electrique et Informatique Industrielle : Electronique et Systèmes Embarqués (ouvert à l'alternance à partir de la 2ème année et de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25132601	35409	41579	8 232,00 €
6	IUT	BUT	GEA : GEMA 87	Gestion des Entreprises et des Administrations: Gestion Entrepreneuriat et Management d'Activités (ouvert à l'alternance à partir de la 2ème année et de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25131004	35377	41564	7 990,00 €
6	IUT	BUT	GEA : GPRH 87	Gestion des Entreprises et des Administrations: Gestion et Pilotage des Ressources Humaines (ouvert à l'alternance à partir de la 2ème année et de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25131501	35376	41565	8 040,00 €
6	IUT	BUT	GEA : GCFF 87	Gestion des Entreprises et des Administrations: Gestion Comptable, Fiscale et Financière (ouvert à l'alternance à partir de la 2ème année et de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25131301	35375	41563	8 162,00 €
6	IUT	BUT	GEA : CGPP 19	Gestion des Entreprises et des Administrations: Contrôle de Gestion et Pilotage de la Performance (ouvert à l'alternance à partir de la 2ème année et de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25131401	35378	41562	8 000,00 €
6	IUT	BUT	GEA : GEMA 19	Gestion des Entreprises et des Administrations: Gestion Entrepreneuriat et Management d'Activités (ouvert à l'alternance à partir de la 2ème année et de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25131004	35377	41564	7 990,00 €
6	IUT	BUT	GEA : GPRH 19	Gestion des Entreprises et des Administrations: Gestion et Pilotage des Ressources Humaines (ouvert à l'alternance à partir de la 2ème année et de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25131501	35376	41656	8 040,00 €
6	IUT	BUT	CS : ASS	Carrières Sociales : Animation Sociale et Socioculturelle (ouvert à l'alternance uniquement à partir de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25133501	35512	41551	7 650,00 €

TARIFS 2026-2027 - APPRENTISSAGE - IUT

Niveau	Site	Diplôme	Acronyme	FORMATION	Code diplôme	Code RNCP	Code RNCP à compter du 1/09/2026	Tarif contrat apprentissage
6	IUT	BUT	HSE : SDMRPTE	Hygiène Sécurité Environnement : Science du Danger et Management des Risques Professionnels Technologiques et Environnementaux (ouvert à l'alternance à partir de la 2ème année et de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25134401	35406	41602	8 000,00 €
6	IUT	BUT	TC : BDMRC	Techniques de Commercialisation : Business Développement et Management de la Relation Client (ouvert à l'alternance à partir de la 2ème et de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25131202	35357	41621	7 770,00 €
6	IUT	BUT	TC : MMPV	Techniques de Commercialisation : Marketing et Management du Point de Vente (ouvert à l'alternance à partir de la 2ème et de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25131205	35356	41624	8 320,00 €
6	IUT	BUT	TC : MDEE	Techniques de Commercialisation : Marketing digital, e-business et entrepreneuriat (ouvert à l'alternance à partir de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25131204	35354	41623	7 352,00 €
6	IUT	BUT	INFO : RACDV	Informatique : Réalisation d'Applications : Conception, Développement, Validation (ouvert à l'alternance uniquement à partir de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25132605	35475	41588	7 531,00 €
6	IUT	BUT	MMI : CN	Métiers du Multimédia et de l'Internet : Création Numérique (ouvert à l'alternance uniquement à partir de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25132606	35501	41545	7 900,00 €
6	IUT	BUT	MMI : DWDI	Métiers du Multimédia et de l'Internet : Développement Web et Dispositifs Interactifs (ouvert à l'alternance uniquement à partir de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25132607	35502	41546	7 324,00 €
6	IUT	BUT	GCCD : TP	Génie Civil et Construction Durable : Travaux Publics (ouvert à l'alternance à partir de la 2ème et de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25123003	35483	41575	9 800,00 €
6	IUT	BUT	GCCD : TB	Génie Civil et Construction Durable : Travaux Bâtiment (ouvert à l'alternance à partir de la 2ème et de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25123002	35482	41574	9 243,00 €
6	IUT	BUT	GCCD : RAPEB	Génie Civil et Construction Durable : Réhabilitation et Amélioration des Performances Environnementales des Bâtiments (ouvert à l'alternance uniquement à partir de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25122701	35484	41573	9 632,00 €
6	IUT	BUT	GCCD : BEC	Génie Civil et Construction Durable : Bureaux d'Etudes Conception (ouvert à l'alternance uniquement à partir de la 3ème année) (Université - IUT du Limousin)	25123001	35485	41572	9 257,00 €

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 24 mars 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro : **766/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 27 mars 2026

Sujet : Formations à référencer sur la plateforme EDOF (formations ouvertes au Compte Personnel de Formation) pour l'année universitaire 2026-2027.

(Voir tableau en document joint)

Les formations à référencer sur la plateforme EDOF (formations ouvertes au Compte Personnel de Formation) pour l'année universitaire 2026-2027 sont indiquées dans le tableau joint, pour les composantes suivantes :

- Faculté des Sciences et Techniques
- Faculté de Droit et des Sciences Economiques
- IPAG
- IAE
- Faculté de Médecine
- Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
- INSPE
- ILFOMER

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mars 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

COMPOSANTE	FORMATIONS	REFERENCEMENT 2026-2027 OUI/NON	Commentaires
1 FST	LP Gestion et Accompagnement de Projets Pédagogiques parcours e-tourisme	OUI	
2 FST	LP Gestion et Accompagnement de Projets Pédagogiques parcours FOAD	OUI	
3 FST	LP Métiers de l'Informatique - Conduite de projet - Conseil TIC	OUI	
4 FST	LP Métiers de l'Informatique - Applications Web (L3)	OUI	
5 FST	DEUST Webmaster et Métiers de l'Internet	OUI	
6 FST	Master PAIP - parcours Architecture des Réseaux et Technologies Induites des Circuits de Communications (ARTICC)	OUI	
7 FST	Master Sciences de l'Eau - parcours Ingénierie et Gestion de l'Eau et de l'Environnement (IGEE)	OUI	
8 FST	LP Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique - parcours Métiers des Energies Renouvelables	OUI	
9 FDSE/CDES	DU Stadium manager	OUI	<i>Inscription des blocs au catalogue</i>
10 FDSE/CDES	DU Manager Général de club sportif	OUI	<i>Inscription des blocs au catalogue</i>
11 IPAG	Licence Administration publique	OUI	
12 IPAG	DU Responsable d'Administration Communale	OUI	
13 IPAG	Master 1 Administration publique - Métiers de l'administration	OUI	
14 IAE	LP Mandataire Judiciaire à la protection des majeurs	OUI	
15 IAE	Master Management et Administration des Entreprises	OUI	
16 IAE	Master Management des Organisations de Santé - parcours Management des Etablissements de la Santé et du Social	OUI	
17 IAE	Master Management de l'Innovation	OUI	
18 Médecine	DE Infirmier en pratique avancée - Pathologies chroniques stabilisées : prévention et polypathologies courantes en soins primaires	OUI	
19 Médecine	DE Infirmier en pratique avancée - Oncologie et hématologie	OUI	
20 Médecine	DE Infirmier en pratique avancée - Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale	OUI	
21 Médecine	DE Infirmier en pratique avancée - Psychiatrie et santé mentale	OUI	
22 FLSH	LP Aménagement paysager : conception, gestion, entretien - Design des milieux Anthropisés	OUI	
23 FLSH	LP Métiers du Livre : Documentation et Bibliothèques	OUI	
24 FLSH	LP Métiers de la Médiation Scientifique et Technique - parcours information design et rédaction technique	OUI	
25 FLSH	Master Sciences de l'éducation et de la formation - parcours Diversités, Education, Francophonies	OUI	
26 INSPE	MEEF mention Pratiques et Ingénierie de la formation - parcours Expertise En Formation des Adultes	OUI	
27 ILFOMER	Certificat de capacité d'Orthoptiste	OUI	
28 ILFOMER	Certificat de capacité d'Orthophoniste	OUI	
29 Toutes composantes LMD	VAE - Accompagnement post-recevabilité	OUI	Référencement par domaine d'activités (Actualité de la CDC du 19/02/2026)

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 24 mars 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro : **767/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 27 mars 2026

Sujet : Dates de candidatures sur le portail eCandidat en 2026 – campagnes complémentaires.

(Voir tableau en document joint)

De nouvelles campagnes de candidatures sur le portail eCandidat_sont ouvertes en 2026 pour les formations indiquées dans le tableau joint, pour les composantes suivantes :

- INSPE
- Faculté des Sciences et Techniques
- Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mars 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Composante	Libellé	Début dépôt 1	Fin dépôt 1	Début dépôt 2	Fin dépôt 2	Modalités de candidature
INSPE	L2 Professorat des Ecoles	31/03/2026	31/05/2026	17/08/2026	25/08/2026	voir eCandidat
	DU STAPS OPASC Brive	18/03/2026	03/07/2026			voir eCandidat
	L2 Chimie	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Chimie parcours Sciences des Matériaux	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Chimie parcours Chimie-Environnement	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L2 Informatique	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Informatique	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L2 Mathématiques	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Mathématiques	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L2 Physique	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
FST	L3 Physique-parcours iXeo	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L2 Génie-Civil	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L2 Physique-Chimie	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Physique-Chimie	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L2 Sciences de la Vie et de la Terre	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Biochimie Biologie Moléculaire et Cellulaire Génétique	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Biologie et Chimie de l'Environnement	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Biologie Cellulaire et Physiologie	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Biologie Générale Sciences de la Terre et de l'Univers	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Biologie des Organismes des Populations et des Ecosystèmes	16/03/2026	07/06/2026	24/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L2 Langues Etrangères Appliquées : Anglais - Allemand	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Langues Etrangères Appliquées : Anglais - Allemand	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L2 Langues Etrangères Appliquées : Anglais - Espagnol	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Langues Etrangères Appliquées : Anglais - Espagnol	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L2 Langues Etrangères Appliquées : Anglais - Italien	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	LP Aménagement paysager : conception, gestion, entretien - Design des milieux Anthropisés	17/03/2025	18/05/2025	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L2 Langues Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales : Anglais	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Langues Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales : Etudes Anglophones	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L2 Sciences de l'Education et de la formation	03/04/2026	31/05/2026			voir eCandidat
	L3 Sciences de l'Education et de la formation	03/04/2026	31/05/2026			voir eCandidat
	L2 Géographie et Aménagement	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Géographie et Aménagement	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L2 Langues Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales : Espagnol	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Langues Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales : Etudes Hispaniques	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L2 Histoire	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Histoire	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L2 Sciences du Langage : Information et Communication	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Sciences du Langage : Information et Communication	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L2 Lettres	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
FLSH	L3 Lettres	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	LP Métiers du Livre : Documentation et Bibliothèques	16/03/2026	17/05/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	LP Métiers de la Médiation Scientifique et Technique : Information Design et Rédaction Technique	16/03/2026	17/05/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	LP Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel	16/03/2026	17/05/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L2 Sociologie	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Sociologie	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	L3 Géographie et Aménagement : Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial	03/04/2026	30/06/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	M2 Culture et Communication : Co-design et expérience utilisateur pour interfaces numériques sensorielles	16/03/2026	17/05/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	M2 Sciences de l'Education : Diversités, Éducation, Francophonies	16/03/2026	17/05/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	M2 Arts, Lettres et Civilisation : Fabrique de la littérature	16/03/2026	17/05/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	M2 Sciences Sociales : Géographie - Développement alternatif des territoires. Ressources et Justice environnementales	16/03/2026	17/05/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	M2 Sciences Sociales : Histoire - Pouvoirs, Sociétés, Territoires	16/03/2026	17/05/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	M2 Arts, Lettres et Civilisations : Création Contemporaine et Industries Culturelles	16/03/2026	17/05/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	M2 Langues et sociétés : Identité et transferts culturels anglais	16/03/2026	17/05/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	M2 Langues et Sociétés : Langues étrangères appliquées - Management Interculturel et Sociétal	16/03/2026	17/05/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	M2 Métiers du livre et de l'édition : Edition	16/03/2026	17/05/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	M2 Culture et Communication : Sémiotique de la Société de Communication - Stratégies, alternatives et transitions	16/03/2026	17/05/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	M2 Sciences Sociales : Sociologie - Enquêtes et Documentaires	16/03/2026	17/05/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	M2 Langues et sociétés : Transferts culturels et traduction trilingue espagnol-anglais-français	16/03/2026	17/05/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat
	M2 Sciences Sociales : Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial	16/03/2026	17/05/2026	21/08/2026	30/08/2026	voir eCandidat

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu le Code de la santé publique,
Vu le décret du 29 décembre 2025 relatif au troisième cycle court des études pharmaceutiques,
Vu l'arrêté du 31 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives aux études pharmaceutiques,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 24 mars 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro : **768/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 27 mars 2026

Sujet : Dossier de demande d'accréditation du troisième cycle court des études pharmaceutiques - DES de Pharmacie Officinale et DES de Pharmacie Industrielle et Recherche (voir dossier joint). Création d'une commission pharmaceutique officinale.

La réforme du troisième cycle court des études pharmaceutiques, mise en œuvre à compter de la rentrée universitaire 2026-2027, introduit la création de Diplômes d'Etudes Spécialisées (DES) en officine et en industrie.

L'UFR Pharmacie de l'Université de Limoges assurera les formations de DES de Pharmacie Officinale et de DES de Pharmacie Industrielle et Recherche.

DES de Pharmacie Officinale :

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Officinale est accessible aux étudiants titulaires du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques en filière professionnelle "Officine".

La formation conduisant au diplôme est composée de deux semestres. Elle permet à l'étudiant :

- D'acquérir et d'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à la filière professionnelle officine ;
- De préparer sa thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

La formation comprend deux stages de pratique professionnelle, d'une durée de six mois chacun :

- Un stage d'approfondissement en pratique officinale au cours du premier semestre ;
- Un stage de pratique officinale en autonomie supervisée au cours du second semestre.

L'un des deux stages est à effectuer en priorité dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins, telles que définies par les ARS.

DES de Pharmacie Industrielle et Recherche :

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrielle et Recherche est accessible aux étudiants titulaires du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques filière professionnelle " Industrie-Recherche ".

La formation conduisant au Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrielle et Recherche est composée de deux semestres. Elle permet à l'étudiant :

- D'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à l'orientation professionnelle et au parcours de formation choisi ;
- De préparer sa thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dirigés et en autonomie, ainsi qu'un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein ou d'une période équivalente en alternance avec les périodes de formation théorique.

Création d'une commission pharmaceutique officinale

Il est créé une commission dédiée au DES de pharmacie officinale dont l'objectif est d'assurer une coordination structurée entre l'université, les terrains de stage et les acteurs professionnels.

Ses missions sont de :

- Contribuer à l'organisation des stages officinaux ;
- Assurer le lien entre UFR, maîtres de stage et profession officinale ;
- Echanger sur l'évolution de la formation et des pratiques professionnelles.

Membres en exercice : 36

Nombre de présents ou représentés : 29

Abstention (s) : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mars 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION DU 3EME CYCLE COURT

DES DE PHARMACIE OFFICINALE ET DES DE PHARMACIE INDUSTRIELLE ET RECHERCHE

I. UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES

Etablissement		UNIVERSITE DE LIMOGES	
Adresse		33 rue François Mitterrand, BP 23204	
Code postal	87032	Commune	Limoges - France
N° SIRET	198 706 699 00321	Code APE	85.42Z – Enseignement supérieur
Statut juridique : Etablissement Public National à caractère scientifique culturel et professionnel			
Représentant légal :			
Prénom	Vincent	Nom	JOLIVET
Fonction	Président		
Téléphone	05 55 14 91 00	Email	presidence@unilim.fr
UFR		UFR de Pharmacie	
Adresse		2, rue du Dr Marcland	
Code postal	87025	Commune	Limoges
Téléphone	05 55 43 59 72	Email	doyen.pharmacie@unilim.fr

II. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

L'UFR Pharmacie de l'Université de Limoges assure les formations de DES de Pharmacie Officinale et de DES de Pharmacie Industrielle et Recherche.

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Pharmacie est une composante de l'Université de Limoges. Son siège est établi au 2, rue du Dr Marcland 87025 Limoges.

Elle est représentée par son Doyen, le Pr Bertrand COURTIOUX.

III. NOMBRE D'ETUDIANTS INSCRITS DANS LES DEUX DES « COURTS » A LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2026

- DES de Pharmacie Officinale : 41 étudiants
- DES de Pharmacie Industrielle et Recherche : 11 étudiants

IV. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

- M le Pr Bertrand COURTIOUX, Doyen de l'UFR

V. PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Coordonnateurs :

- DES de Pharmacie Officinale : M le Pr David LEGER
- DES de Pharmacie Industrielle et Recherche : Mme la Pr Marylène VIANA

Liste de l'équipe enseignante de l'UFR :

STATUT	NOM	PRENOM	section CNU	Susceptible d'être référent de stage
MCU	AUDITEAU	Emilie	86	oui
PU PH	BARRAUD	Olivier	82	oui
PU	BATTU	Serge	85	oui
PU	BEGAUD	Gaelle	85	oui
MCU	BILLET	Fabrice	86	non
MCU	BONAUD	Amélie	87	non
MCU	CALLISTE	Claude	85	non
MCU	CHANTEMARGUE	Benjamin	85	non
MCU PH	CHAUZEIX	Jasmine	82	oui
MCU	CHEMIN	Guillaume	87	non
MCU	CLEDAT	Dominique	85	non
MCU	COMBY	Francis	86	oui
PU	COURTIOUX	Bertrand	87	non
MCU	DAMOUR	Alexia	87	non
MCU	DELMON	Cédric	87	oui
MCU PH	DEMIOT	Claire	81	oui
PU	DUROUX	Jean Luc	85	non
MCU	FABRE	Gabin	85	oui
PU	FAGNERE	Catherine	86	oui
PAST	FOUGERE	Edouard	86	oui
MCU	FOURNIER	Françoise	87	oui
MCU	GIRY	Karine	85	oui
PU PH	JOST	Jérémy	81	oui
MCU	LABROUSSE	Pascal	87	non
MCU	LAVERDET	Betty	85	oui
MCU	LAWSON	Roland	86	oui
PU	LEGER	David	87	oui
PU	LIAGRE	Bertrand	87	non
PU	MAMBU	Lengo Angèle	86	non
AHU	MARCELLAUD	Elodie	81	oui
MCU	MERCIER	Aurélien	87	non
MCU	MILLOT	Marion	86	oui
MCU	PASCAUD-MATHIEU	Patricia	85	non
PU PH	PICARD	Nicolas	81	oui
PU	POUGET	Christelle	86	oui
MCU	PREMAUD	Aurélien	86	oui
PU PH	SAINT MARCOUX	Franck	81	oui
MCU	TOUBLET	François-Xavier	86	oui
PU	TROUILLAS	Patrick	85	non
MCU	VEDRENNE	Nicolas	86	non
PRCE	VERCELLIN	Karen		non
PU	VIANA	Marylène	85	non
MCU	VIGNOLES	Philippe	85	non

VI. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DU TROISIEME CYCLE COURT

L'annexe II de l'arrêté du 31 décembre 2025 et la fiche RNCP39499 correspondant au diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont jointes au dossier.

DES de Pharmacie Officinale :

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Officinale est accessible aux étudiants titulaires du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques en filière professionnelle "Officine".

La formation conduisant au diplôme est composée de deux semestres. Elle permet à l'étudiant :

1° D'acquérir et d'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à la filière professionnelle officine ;

2° De préparer sa thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

La formation comprend deux stages de pratique professionnelle, d'une durée de six mois chacun :

1° Un stage d'approfondissement en pratique officinale au cours du premier semestre ;

2° Un stage de pratique officinale en autonomie supervisée au cours du second semestre.

L'un des deux stages est à effectuer en priorité dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins, telles que définies par les ARS.

Ces deux périodes de stage comprennent :

1° Un temps de formation en stage à l'officine ;

2° Un temps de formation à l'université incluant des enseignements théoriques et pratiques, dirigés et en autonomie représentant entre 200 heures et 350 heures maximum répartis sur deux semestres.

Les enseignements font appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et aux soins, ainsi qu'à des approches pédagogiques variées, incluant la simulation.

Ils font aussi appel à la participation de patients, en binôme avec un personnel enseignant.

L'enseignement est réalisé dans une approche par compétences en s'appuyant sur le référentiel de compétences du Pharmacien d'Officine (RNCP 39499) et l'arrêté du 31 décembre 2025 (la matrice croisée de compétences est jointe au dossier).

Il est ainsi divisé en 4 domaines de compétences :

1. Dispenser des médicaments et produits de Santé
2. Accompagner le patient dans son parcours de soins
3. Exploiter et gérer une officine
4. Déployer des actions de prévention et de santé publique

Les Unités d'Enseignements participent à ces différents domaines de compétences.

DES de Pharmacie Industrielle et Recherche :

Le Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrielle et Recherche est accessible aux étudiants titulaires du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques filière professionnelle " Industrie-Recherche ".

La formation conduisant au Diplôme d'Etudes Spécialisées de Pharmacie Industrielle et Recherche est composée de deux semestres. Elle permet à l'étudiant :

- D'approfondir les connaissances et les compétences afférentes à l'orientation professionnelle et au parcours de formation choisi ;
- De préparer sa thèse en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

La formation comprend des enseignements théoriques et pratiques, dirigés et en autonomie, ainsi qu'un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein ou d'une période équivalente en alternance avec les périodes de formation théorique.

Les enseignements universitaires font appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement.

L'enseignement est réalisé dans une approche par compétences en s'appuyant sur le référentiel de compétences du pharmacien (RNCP 39499) et l'arrêté du 31 décembre 2025.

Il est ainsi divisé en 7 domaines de compétences :

1. Être acteur du cycle de vie des médicaments et autres produits de santé dans un contexte de recherche et développement
2. Produire et garantir la qualité des médicaments et autres produits de santé
3. Assurer le suivi réglementaire des médicaments et autres produits de santé
4. Gérer, informer et accéder au marché des médicaments et autres produits de santé
5. Être acteur de santé publique dans la distribution en gros du médicament
6. Se former à la recherche dans le domaine de la santé
7. Compétences transversales

Les étudiants devront tous valider le domaine 7 et au moins un des autres domaines.

La validation de l'année de DES s'appuie sur :

- la validation d'enseignements pouvant être issus d'autres formations (Master, diplômes d'ingénieur, ...) et concourant à l'acquisition de compétences listées ci-dessus,
- la validation d'un stage de pratique professionnelle,
- la validation d'un portfolio de compétences.

Chaque étudiant, quel que soit le DES, sera suivi par un enseignant référent de de l'UFR (Art. 36 de l'arrêté du 31 décembre 2025).

- Mutualisation des enseignements :

Le DES de Pharmacie industrielle et recherche pourra s'appuyer sur l'offre de formation existante de l'université afin de favoriser des mutualisations d'enseignements et de renforcer la cohérence des parcours.

Des synergies sont notamment envisageables avec les masters déjà proposés localement, tels que le Master Distribution Pharmaceutique, le Master Santé Publique ou le Master Développement de Produits de Santé.

VII. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

- Ecole des Mines d'Albi (All. des sciences, 81000 Albi)
- L'Institut Polytechnique de Bordeaux (1 avenue du docteur Albert Schweitzer - 33402 TALENCE Cedex)

VIII. AVIS DES INSTANCES (à joindre)

- De la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)
- Du conseil d'administration (CA)

Dossier à déposer via l'application fresq

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 24 mars 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro : **769/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 27 mars 2026

Sujet : Pré-Maquette de la Licence Professorat des Ecoles (voir documents joints).

L'Université de Limoges a fait le choix de confier le portage de la Licence Professorat des Ecoles (LPE) à l'INSPE de l'académie de Limoges, en co-gestion avec les UFR de la Faculté des Sciences et Techniques et de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et avec le rectorat de l'académie de Limoges, partenaire privilégié de cette formation.

La Licence Professorat des Ecoles, structurée en 4 blocs, est construite en confiant les enseignements spécifiques aux spécialistes des contenus visés au sein des trois composantes de l'université.

Le volume horaire est de 1570 heures, dont 100 heures d'adaptation au territoire.

La structure détaillée et la synthèse de la pré-maquette de la Licence Professorat des Ecoles sont dans les documents en pièces jointes.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mars 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

S'approprier les savoirs pour enseigner les mathématiques	S1		S2			S3			S4			S5			S6		
Nombres, calcul et résolution de problèmes	1,5CM	24TD	1,5CM	21TD	1,5TP	1,5CM	21TD	1,5TP	1,5CM	21TD	1,5TP	1,5CM	15TD	3TP	1,5CM	10TD	4,5TP
Espace, géométrie, grandeurs et mesures	1,5CM	21TD	1,5CM	21TD	1,5TP	1,5CM	21TD	1,5TP	1,5CM	21TD	1,5TP	1,5CM	12TD	3TP	1,5CM	10TD	4,5TP

S'appropriier les savoirs pour enseigner le français	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Lecture et culture littéraire	6TD	2CM 16TD	12TD	2CM 14TD	8TD	10TD
Connaissances disciplinaires <i>Didactisation et mise en œuvre pédagogique</i>	Connaître les caractéristiques des grands genres littéraires. Se constituer une culture littéraire des œuvres étudiées dans le 1er degré. <i>Didact : Prendre conscience des écarts entre la langue orale et la langue écrite et de leurs enjeux quant à l'enseignement de la lecture.</i>	Connaître les caractéristiques des grands genres littéraires. Se constituer une culture littéraire des œuvres étudiées dans le 1er degré. Connaître les enjeux de la pratique de la lecture pour les élèves du primaire : didactique de la compréhension. <i>Didact : Didactique de la lecture littéraire aux cycles 2 et 3.</i>	Connaître les caractéristiques des grands genres littéraires. Se constituer une culture littéraire des œuvres étudiées dans le 1er degré. <i>Didact : Connaître les travaux préparatoires à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à mener à l'école maternelle.</i>	Connaître les caractéristiques des grands genres littéraires. Se constituer une culture littéraire des œuvres étudiées dans le 1er degré. <i>Didact : Connaître les enjeux de la pratique de la lecture pour des élèves d'école primaire.</i>	Se constituer une culture littéraire des œuvres étudiées dans le 1er degré. <i>Didact : Savoir exploiter un album dans une classe de maternelle.</i>	Se constituer une culture littéraire des œuvres étudiées dans le 1er degré. <i>Didact : Mettre en relation des œuvres, leurs univers et leurs auteurs avec d'autres disciplines.</i>
Expression écrite et orale	2CM 22TD	2CM 12TD	2CM 12TD	2CM 14TD	2CM 10TD	2CM 10TD
Connaissances disciplinaires <i>Didactisation et mise en œuvre pédagogique</i>	Structurer un écrit personnel en différentes parties et sous-parties. Communiquer et exprimer sa pensée à l'oral de façon claire, efficace et correcte. <i>Didact : Prendre conscience des écarts entre la langue orale et la langue écrite et de leurs enjeux quant à l'enseignement de l'écriture.</i> Connaître les différents types d'écrits pouvant être produits par des élèves de l'école primaire.	Structurer un écrit personnel en différentes parties et sous-parties. <i>Didact : Maîtriser sa voix, son intonation et être en capacité de produire une oralisation de textes, dont des textes de théâtre.</i>	Structurer un écrit personnel en différentes parties et sous-parties. <i>Didact : Pratiquer le débat oral du cycle 1 au cycle 3</i>	Structurer un écrit personnel en différentes parties et sous-parties. Produire un écrit s'inscrivant dans différents genres, en respectant les normes de la langue écrite. <i>Didact : Connaître des outils et des activités permettant de renforcer les trois compétences langagières orales des élèves dans les trois cycles.</i>	Structurer un écrit personnel en différentes parties et sous-parties. Connaître les différents types d'écrits pouvant être produits par des élèves de l'école primaire. <i>Didact : Démarches en production d'écrit aux cycles 2 et 3 .</i>	Structurer un écrit personnel en différentes parties et sous-parties. Connaître les différents types d'écrits pouvant être produits par des élèves de l'école primaire. <i>Didact : Didactique de la production d'écrit et didactique de la production oral.</i>
Etude de la langue	2CM 22TD	2CM 20TD	2CM 16TD	2CM 10TD	2CM 10TD	10TD
Connaissances disciplinaires <i>Didactisation et mise en œuvre pédagogique</i>	La phrase et ses constituants. La fonction dans le GN. Procédés de formation du lexique. <i>Didact : démarches d'enseignement de la grammaire aux cycles 2 et 3.</i>	Propositions indépendantes, principales et subordonnées Phrases simples et complexes Procédés de formation du lexique <i>Didact : démarches d'enseignement du lexique (notamment cycles 2 et 3)</i>	Morphologie et syntaxe verbales <i>Didact : démarches d'enseignement de la grammaire aux cycles 2 et 3</i>	Difficultés des savoirs grammaticaux et orthographiques <i>Didact : Démarches d'enseignement du lexique et du vocabulaire (notamment cycle1)</i>	Difficultés des savoirs grammaticaux et orthographiques <i>Didact : Démarches d'enseignement de la grammaire aux cycles 2 et 3</i>	Difficultés des savoirs grammaticaux et orthographiques <i>Didact : Démarches d'enseignement de la grammaire aux cycles 2 et 3</i>

Enseignements artistiques	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Arts plastiques						
Langage plastique	4CM					
Pratiques plastiques	8TD					
Démarches de création		8TD		10TD		
Histoire et culture des arts plastiques			4CM 4TD			
Esthétique des arts plastiques					10CM	
Didactique des arts plastiques						6TP
Education musicale						
Langage musical	4CM					
Pratiques musicales	8TD					
Arts sonores		8TD				
Histoire et cultures musicales			4CM 4TD			
Créativité musicale				10TD		
Esthétique musicale					10CM	
Didactique de l'éducation musicale						6TP

EPS	S1	S2	S3	S4	S5	S6
La place de l'EPS à l'école	2CM					
De l'aisance aquatique vers le savoir nager	10TD					
Activités complémentaires aux champs d'apprentissage : pratiques corporelles de bien être	10TP					
Des jeux collectifs aux jeux pré-sportifs		10TD				
La planification de l'enseignement de l'EPS à l'école			2CM			
Activités gymniques			10TP			
Les partenaires de l'école pour l'EPS				2CM		
Enseigner les sports collectifs à l'école				10TD		
Activités athlétiques : les courses				10TP		
Présentation de l'épreuve orale EPS du concours					2CM	
Le savoir rouler à vélo					10TD	
Activités athlétiques : projeter, se projeter					10TP	
Du savoir nager à l'ASNS puis à la natation de performance						10TD
Prise en compte de la diversité des publics, EBEP, multiniveaux, contexte rural						10TP
Préparation aux oraux EPS du concours						10TP

LV	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Langue anglaise ou langue espagnole ou langue allemande	18TD	18TD	18TD	18TD	18TD	18TD
<p>Compétences apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structurer, vérifier et consolider les compétences travaillées • Analyser de séquences pédagogiques interactives • Utiliser de manière pertinente des outils numériques et multimédias dans un contexte éducatif • Développer une approche interculturelle et réflexive sur les pratiques d'enseignement via l'étude de réflexion sur la langue <p>Compétences transversales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amener les élèves à développer des compétences orales • Prendre en compte de la diversité des élèves • Appréhender les principes de la ludopédagogie <p>Organisation :</p> <p>Les langues vivantes étant une seule et même discipline, il a été décidé que tous les étudiants, quelle que soit la langue choisie, suivent un TD commun de didactique des langues vivantes à partir du S4.</p>						

Histoire - Géographie - EMC	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Volume horaire	20HE 4CM 10TD 6TP	20HE 4CM 10TD 6TP	19,5HE 4CM 9,5TD 6TP	19,5HE 4CM 9,5TD 6TP	20HE 4CM 10TD 6TP	9HE 9TD
Discipline(s)	Histoire 20HE	Géographie 20HE	Histoire 10HE	Géographie 10HE	Histoire 10HE	Révisions
Savoirs disciplinaires et didactisation (CM + TD)	La construction de la République La construction politique de la France et de la République depuis la Révolution française + approche sociétale	Ressources, inégalités dans la Mondialisation. La mondialisation permet d'aborder la question des échanges (produits commerciaux, ressources notamment alimentaires, échanges immatériels, générateurs d'inégalités, notamment notion de vulnérabilité) et la mise en valeur de certains espaces comme les grandes métropoles et les espaces maritimes.	La construction du royaume de France Du Moyen Age jusqu'à la fin de l'Epoque Moderne	Habiter la Terre Les grands repères géographiques et la question de la représentation de la Terre + la population sur Terre + la question des risques dans leur approche spatiale, en lien avec les grands repères	La France avant la France De la Préhistoire à Charlemagne	Révisions
Intervenant(s)						
Démarches et enjeux de terrain (TP)	Construction des programmes - le temps - la frise chronologique	Construction des programmes - l'espace	La place du document	Représenter l'espace	Démarches	
Intervenants						
Discipline(s)			EMC 9,5HE	EMC 9,5HE	Géographie 10HE	
Savoirs disciplinaires et didactisation (CM + TD)			Valeurs, principes et symboles de la République.	République, démocratie et laïcité. La construction de la citoyenneté	La France, ses territoires et l'UE France métropolitaine + outre-mer + UE	
Intervenants						
Démarches en enjeux de terrain (TP)			Mise en œuvre - démarche active	Mise en œuvre - démarche active	Démarches	
Intervenants						

Sciences et technologie	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Volumes horaires	4HE 2CM 2TD	7HE 1CM 2TD 4TP		6HE 4TD 2TP		
Sciences du vivant	Organisation fonctionnelle du vivant aux différentes échelles : physiologie humaine, animale et végétale : santé (dont éducation à la sexualité).	Physiologie humaine (mouvements du corps), animale et végétale (perception sensorielle)		Organisation fonctionnelle du vivant aux différentes échelles Structure, dynamique et fonctionnement des écosystèmes Biodiversité : classification, évolution Conséquences des activités humaines sur la biodiversité et l'environnement Risques (mondations, sécheresses, etc.) Santé (lien eau - vivant)		
Volumes horaires	10HE 2CM 4TD 4TP			8HE 4TD 4TP		
Chimie	Constitution et transformations de la matière aux échelles macroscopique et microscopique.			États physiques de la matière Propriétés physico-chimiques de la matière		
Volumes horaires	6HE 2CM 4TD	6HE 2CM 4TD	8HE 2CM 6TD	8HE 8TP	6HE 6TP	
Technologie	Pensée informatique.	Objets techniques de communication. Programmation d'objets techniques (transmission de signaux)	Objets techniques en réponse aux besoins des individus et de la société Description du fonctionnement d'objets techniques Programmation d'objets techniques (commande du mouvement)	Description du fonctionnement d'objets techniques Démarche de conception et de réalisation d'un objet technique	Démarche de conception et de réalisation d'un objet technique Programmation d'objets techniques	
Volumes horaires		10HE 2CM 8TD	10HE 2CM 8TD	10HE 2CM 8TD	10HE 2CM 8TD	
Histoire et didactique des sciences		Identifier les caractéristiques des pratiques scientifiques et techniques. Distinguer savoirs, opinions et croyances (information fiable). Pratiquer des démarches scientifiques et technologiques variées et identifier leurs caractéristiques. Comprendre les enjeux et les finalités de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école primaire. Conceptions et les obstacles, place du réel, conceptualisation, importance des pratiques langagières.	Pratiquer des démarches scientifiques et technologiques variées et identifier leurs caractéristiques. Comprendre les enjeux et les finalités de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école primaire. Conceptions et les obstacles, place du réel, conceptualisation, importance des pratiques langagières	Distinguer savoirs, opinions et croyances (information fiable) Pratiquer des démarches scientifiques et technologiques variées et identifier leurs caractéristiques. Comprendre les enjeux et les finalités de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école primaire. Conceptions et les obstacles, place du réel, conceptualisation, importance des pratiques langagières.	Distinguer savoirs, opinions et croyances (information fiable) Pratiquer des démarches scientifiques et technologiques variées et identifier leurs caractéristiques. Comprendre les enjeux et les finalités de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école primaire. Conceptions et les obstacles, place du réel, conceptualisation, importance des pratiques langagières.	
Volumes horaires		8HE 1CM 5TD 2TP	9HE 2CM 5TD 2TP			
Physique		Signal et information : lumière, son, électricité	Mouvement et interactions Énergie : flux, stock, conversions, conservation			
Volumes horaires			8HE 6TD 2TP		8HE 2CM 4TD 2TP	
Sciences de la Terre			Activité interne de la Terre (énergie interne) Temps long en sciences de la Terre (rythmes, évolutions) Activité externe de la Terre (rôle de l'énergie solaire)		Astronomie : système Soleil-Terre-Lune Alternance jour / nuit Saisons	
Volumes horaires						6HE 6TD
Epreuve blanche accompagnée de sciences pour le CRPE						Réviser les 5 thématiques avec 3 sujets Correction collective des 3 sujets corrigés

UE5 - Connaître le contexte d'enseignement pour construire son projet professionnel	Heures étudiants	ECTS	Blocs	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Totaux
Connaissance de l'enfant et de l'élève	80		2	14CM 2TD	14CM 2TD	2CM 12TD	2CM 12TD	10TD	6TP	76HE 32CM 38TD 6TP
<i>Développement psychologique de l'enfant/de l'élève</i> <i>Développement moteur de l'enfant/de l'élève</i>				12CM 2CM-2TD	12CM 2CM-2TD	2CM-2TD	2CM-2TD			
<i>Processus d'apprentissages et d'évaluation</i>						10TD	10TD	10TD	6TP	
L'élève et le système éducatif	60		2		8CM 4TD	16CM	8CM	16TD	8TD	60HE 32CM 28TD
<i>Gestion de la classe</i>					4TD			8TD	8TD	
<i>La diversité des publics (diversité sociologique, la question de l'inclusion)</i>					8CM	8CM	8CM			
<i>Les liaisons - la continuité des parcours</i>						8CM		8TD		
Cadre institutionnel	38		3	10TD	8TD	8TD	8TD	8TD		42HE 42TD
<i>Les principes du système éducatif : - les valeurs de la République - la laïcité - l'égalité fille-garçon</i>						8TD	8TD	8TD		
<i>Droits et devoirs du fonctionnaire ; posture du fonctionnaire</i>					8TD					
<i>Organisation du système éducatif</i>				10TD						
Enjeux du système éducatif	60		2 et 3	10TD	10TD (EAC)	8TD	8TD	18TD	6TD	60HE 60TD
<i>Enjeux liés aux "éducations à..." : - la citoyenneté, l'EMI - l'EAC - la promotion de la santé, l'EVAR</i>				10TD	10TD			10TD		
<i>Co-éducation. Relations avec les parents et les partenaires de l'école</i>						8TD	8TD	8TD	6TD	
Analyse de situations professionnelles	52		3		1CM 15TP		18TP		18TP	52HE 1CM 51TP
Accompagnement de stage	114		4	15TD	15TD	6CM 15TD	8CM 15TD	15TD 4TP	15TD 6TP	114HE 14CM 90TD 10TP
<i>Accompagnement de stage</i>				15TD	15TD	15TD	15TD	15TD	15TD	
<i>Les problématiques de ruralité, cours multiples, cours dédoublés</i>						6CM	8CM	4TP	6TP	
<i>Outils numériques (dont IA, CRCN, TNI, logiciels spécifiques)</i>	26		4	6TP	6TP	5TP	5TP	4TP		26HE 26TP
Stage			4							
Découverte d'autres métiers (stages, conférences)			4							
Totaux	430HE			57HE 14CM 37TD 6TP	83HE 23CM 39TD 21TP	72HE 24CM 43TD 5TP	84HE 18CM 43TD 23TP	75HE - 67TD 8TP	59HE - 29TD 30TP	430HE 79CM 258TD 93TP

Version 9 mars 2026

Licence Professorat des Ecoles 1e année

Semestre 1				
Element pédagogique (UE - Matière)	Enseignement	CM	TD	TP
UE 01 - S'approprier les savoirs pour enseigner le français		4	50	0
Lecture et culture littéraire		0	6	0
Expression écrite et orale		2	22	0
Etude de la langue		2	22	0
UE 02 - S'approprier les savoirs pour enseigner les mathématiques		3	45	0
Nombres, calcul et résolution de problèmes		1,5	24	0
Espace, géométrie, grandeurs et mesures		1,5	21	0
UE 03 - S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 1 : enseignements artistiques, EPS, langue vivante		10	44	10
Enseignements artistiques		8	16	0
	Arts plastiques	4	8	0
	Education musicale	4	8	0
Éducation physique et sportive		2	10	10
Langue vivante	Langue anglaise ou langue espagnole ou langue allemande	0	18	0
UE 04 - S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 2 : sciences humaines et sciences et technologie		12	24	10
Histoire géographie EMC		4	10	6
	Histoire	4	10	6
Sciences et technologie	Matière et matériaux : cycle de vie et recyclage	6	10	4
	Chimie	2	4	4
	Technologie	2	4	0
	Sciences du vivant	2	2	0
Transition écologique et développement durable		2	4	0
UE 05 Connaître le contexte d'enseignement pour construire son projet professionnel		14	37	6
Connaissance de l'enfant et de l'élève		14	2	0
L'élève et le système éducatif		0	0	0
Cadre institutionnel		0	10	0
Enjeux du système éducatif		0	10	0
Analyse de situations professionnelles		0	0	0
Accompagnement de stage		0	15	0
Outils numériques pour l'exercice du métier		0	0	6

Semestre 2				
Element pédagogique (UE - Matière)	Enseignement	CM	TD	TP
UE 01 - S'approprier les savoirs pour enseigner le français		6	48	0
Lecture et culture littéraire		2	16	0
Expression écrite et orale		2	12	0
Etude de la langue		2	20	0
UE 02 - S'approprier les savoirs pour enseigner les mathématiques		3	42	3
Nombres, calcul et résolution de problèmes		1,5	21	1,5
Espace, géométrie, grandeurs et mesures		1,5	21	1,5
UE 03 - S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 1 : enseignements artistiques, EPS, langue vivante		0	44	0
Enseignements artistiques		0	16	0
	Arts plastiques	0	8	0
	Education musicale	0	8	0
Éducation physique et sportive		0	10	0
Langue vivante	Langue anglaise ou langue espagnole ou langue allemande	0	18	0
UE 04 - S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 2 : sciences humaines et sciences et technologie		12	33	12
Histoire géographie EMC		4	10	6
	Géographie	4	10	6
Sciences et technologie	Signaux et communication : percevoir et transmettre	6	19	6
	Physique	1	5	2
	Sciences du vivant	1	2	4
	Technologie	2	4	0
	Histoire et didactique des sciences	2	8	0
Transition écologique et développement durable		2	4	0
UE 05 Connaître le contexte d'enseignement pour construire son projet professionnel		23	39	21
Connaissance de l'enfant et de l'élève		14	2	0
L'élève et le système éducatif		8	4	0
Cadre institutionnel		0	8	0
Enjeux du système éducatif		0	10	0
Analyse de situations professionnelles		1	0	15
Accompagnement de stage		0	15	0
Outils numériques pour l'exercice du métier		0	0	6

Version 9 mars 2026

Licence Professorat des Ecoles 2e année				
Semestre 3				
Element pédagogique (UE - Matière)	Enseignement	CM	TD	TP
UE 01 - S'approprier les savoirs pour enseigner le français		4	40	0
Lecture et culture littéraire		0	12	0
Expression écrite et orale		2	12	0
Etude de la langue		2	16	0
UE 02 - S'approprier les savoirs pour enseigner les mathématiques		3	42	3
Nombres, calcul et résolution de problèmes		1,5	21	1,5
Espace, géométrie, grandeurs et mesures		1,5	21	1,5
UE 03 - S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 1 : enseignements artistiques, EPS, langue vivante		10	26	10
Enseignements artistiques		8	8	0
	Arts plastiques	4	4	0
	Education musicale	4	4	0
Education physique et sportive		2	0	10
Langue vivante	Langue anglaise ou langue espagnole ou langue allemande	0	18	0
UE 04 - S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 2 : sciences humaines et sciences et technologie		12	38,5	10
Histoire géographie EMC		4	9,5	6
	Histoire	4	0	6
	EMC	0	9,5	0
Sciences et technologie	Énergie et mouvement : du corps aux machines	6	25	4
	Physique	2	5	2
	Technologie	2	6	0
	Sciences de la Terre	0	6	2
	Histoire et didactique des sciences	2	8	0
Transition écologique et développement durable		2	4	0
UE 05 Connaître le contexte d'enseignement pour construire son projet professionnel		24	43	5
Connaissance de l'enfant et de l'élève		2	12	0
L'élève et le système éducatif		16	0	0
Cadre institutionnel		0	8	0
Enjeux du système éducatif		0	8	0
Analyse de situations professionnelles		0	0	0
Accompagnement de stage		6	15	0
Outils numériques pour l'exercice du métier		0	0	5

Semestre 4				
Element pédagogique (UE - Matière)	Enseignement	CM	TD	TP
UE 01 - S'approprier les savoirs pour enseigner le français		6	38	0
Lecture et culture littéraire		2	14	0
Expression écrite et orale		2	14	0
Etude de la langue		2	10	0
UE 02 - S'approprier les savoirs pour enseigner les mathématiques		3	42	3
Nombres, calcul et résolution de problèmes		1,5	21	1,5
Espace, géométrie, grandeurs et mesures		1,5	21	1,5
UE 03 - S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 1 : enseignements artistiques, EPS, langue vivante		2	48	10
Enseignements artistiques		0	20	0
	Arts plastiques	0	10	0
	Education musicale	0	10	0
Education physique et sportive		2	10	10
Langue vivante	Langue anglaise ou langue espagnole ou langue allemande	0	18	0
UE 04 - S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 2 : sciences humaines et sciences et technologie		8	29,5	20
Histoire géographie EMC		4	9,5	6
	Géographie	4	0	6
	EMC	0	9,5	0
Sciences et technologie	L'eau : propriétés, ressources et écosystèmes	2	16	14
	Chimie	0	4	4
	Sciences du vivant	0	4	2
	Technologie	0	0	8
	Histoire et didactique des sciences	2	8	0
Transition écologique et développement durable		2	4	0
UE 05 Connaître le contexte d'enseignement pour construire son projet professionnel		18	43	23
Connaissance de l'enfant et de l'élève		2	12	0
L'élève et le système éducatif		8	0	0
Cadre institutionnel		0	8	0
Enjeux du système éducatif		0	8	0
Analyse de situations professionnelles		0	0	18
Accompagnement de stage		8	15	0
Outils numériques pour l'exercice du métier		0	0	5

Version 9 mars 2026

Licence Professorat des Ecoles 3e année

Semestre 5				
Element pédagogique (UE - Matière)	Enseignement	CM	TD	TP
UE 01 - S'approprier les savoirs pour enseigner le français		4	28	0
Lecture et culture littéraire		0	8	0
Expression écrite et orale		2	10	0
Etude de la langue		2	10	0
UE 02 - S'approprier les savoirs pour enseigner les mathématiques		3	27	6
Nombres, calcul et résolution de problèmes		1,5	15	3
Espace, géométrie, grandeurs et mesures		1,5	12	3
UE 03 - S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 1 : enseignements artistiques, EPS, langue vivante		22	28	10
Enseignements artistiques		20	0	0
	Arts plastiques	10	0	0
	Education musicale	10	0	0
Éducation physique et sportive		2	10	10
Langue vivante	Langue anglaise ou langue espagnole ou langue allemande	0	18	0
UE 04 - S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 2 : sciences humaines et sciences et technologie		10	26	14
Histoire géographie EMC		4	10	6
	Histoire	2	5	3
	Géographie	2	5	3
Sciences et technologie	Le Soleil : source de lumière, d'énergie et de rythmes	4	12	8
	Sciences de la Terre	2	4	2
	Technologie	0	0	6
	Histoire et didactique des sciences	2	8	0
Transition écologique et développement durable		2	4	0
UE 05 Connaître le contexte d'enseignement pour construire son projet professionnel		0	67	8
Connaissance de l'enfant et de l'élève		0	10	0
L'élève et le système éducatif		0	16	0
Cadre institutionnel		0	8	0
Enjeux du système éducatif		0	18	0
Analyse de situations professionnelles		0	0	0
Accompagnement de stage		0	15	4
Outils numériques pour l'exercice du métier		0	0	4

Semestre 6				
Element pédagogique (UE - Matière)	Enseignement	CM	TD	TP
UE 01 - S'approprier les savoirs pour enseigner le français		2	30	0
Lecture et culture littéraire		0	10	0
Expression écrite et orale		2	10	0
Etude de la langue		0	10	0
UE 02 - S'approprier les savoirs pour enseigner les mathématiques		3	20	9
Nombres, calcul et résolution de problèmes		1,5	10	4,5
Espace, géométrie, grandeurs et mesures		1,5	10	4,5
UE 03 - S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 1 : enseignements artistiques, EPS, langue vivante		0	38	22
Enseignements artistiques		0	0	12
	Arts plastiques	0	0	6
	Education musicale	0	0	6
Éducation physique et sportive		0	20	10
Langue vivante	Langue anglaise ou langue espagnole ou langue allemande	0	18	0
UE 04 - S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 2 : sciences humaines et sciences et technologie		0	15	0
Histoire géographie EMC	Révisions - Oraux	0	9	0
Sciences et technologie	Épreuve blanche accompagnée de sciences pour le CRPE	0	6	0
Transition écologique et développement durable	Validation du Tronc Commun	0	0	0
UE 05 Connaître le contexte d'enseignement pour construire son projet professionnel		0	29	30
Connaissance de l'enfant et de l'élève		0	0	6
L'élève et le système éducatif		0	8	0
Cadre institutionnel		0	0	0
Enjeux du système éducatif		0	6	0
Analyse de situations professionnelles		0	0	18
Accompagnement de stage		0	15	6
Outils numériques pour l'exercice du métier		0	0	0

ARCHITECTURE DE LA LICENCE PROFESSORAT DES ÉCOLES

PROJECTION Heures Etudiant		Bloc	Heures étu Licence UL (arbitrage 09-25)	ECTS bloc Licence cadrage ministériel	ECTS Bloc Licence UL	ECTS UE Licence UL	ECTS matière/UE Semestre UL	Discipline/Matière	Heures étu de l'UE	Heures étu matières	CM	TD	TP
UE 1	S'approprier les savoirs pour enseigner le français	1	260	125	126	30	5	Lecture et culture littéraire	260	70	10	60	0
								Expression écrite et orale		92	12	80	0
								Etude de la langue		98	10	88	0
UE 2	S'approprier les savoirs pour enseigner les mathématiques	1	260	125	126	30	5	Nombres, calcul et résolution de problèmes	260	133	9	112	12
								Espace, géométrie, grandeurs et mesures		127	9	106	12
UE 3	S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 1 enseignements artistiques, EPS, langue vivante	1	334	125	126	36	2	Enseignements artistiques	334	108	36	60	12
								Éducation physique et sportive		118	8	60	50
								Langue vivante		108	0	108	0
UE 4	S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 2 sciences humaines et sciences et technologie	1	286	125	126	30	2	Histoire géographie EMC	286	108	20	58	30
								Sciences et technologie		148	24	88	36
								Transition écologique et développement durable		30	10	20	0
UE 5	Connaître le contexte d'enseignement pour construire son projet professionnel	2	140	15	18	54	3	Connaissance de l'enfant et de l'élève	136	76	32	38	6
								L'élève et le système éducatif		60	32	28	0
		3	150	15	18		3	Cadre institutionnel	154	42	0	42	0
								Enjeux du système éducatif		60	0	60	0
								Analyse de situations professionnelles		52	1	0	51
		4	140	15	18		3	Accompagnement de stage	140	114	14	90	10
								Outils numériques pour l'exercice du métier		26	0	0	26
<i>Rappel adaptation territoriale (100h) - ECTS (10) répartis</i>				10									
Total			1570	180	180	180	30		1570	1570	227	1098	245

PROJECTION Heures Equivalent TD		Bloc	Heures étu Licence UL (arbitrage 09-25)	ECTS bloc Licence cadrage ministériel	ECTS Bloc Licence UL	ECTS UE Licence UL	ECTS matière/UE Semestre UL	Discipline/Matière	HETD de l'UE	HETD matières	CM en HETD	TD en HETD	TP en HETD
UE 1	S'approprier les savoirs pour enseigner le français	1	260	125	126	30	5	Lecture et culture littéraire	504	135	15	120	0
								Expression écrite et orale		178	18	160	0
								Etude de la langue		191	15	176	0
UE 2	S'approprier les savoirs pour enseigner les mathématiques	1	260	125	126	30	5	Nombres, calcul et résolution de problèmes	535	273,5	13,5	224	36
								Espace, géométrie, grandeurs et mesures		261,5	13,5	212	36
UE 3	S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 1 enseignements artistiques, EPS, langue vivante	1	334	125	126	36	2	Enseignements artistiques	708	210	54	120	36
								Éducation physique et sportive		282	12	120	150
								Langue vivante		216	0	216	0
UE 4	S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 2 sciences humaines et sciences et technologie	1	286	125	126	30	2	Histoire géographie EMC	611	236	30	116	90
								Sciences et technologie		320	36	176	108
								Transition écologique et développement durable		55	15	40	0
UE 5	Connaître le contexte d'enseignement pour construire son projet professionnel	2	140	15	18	54	3	Connaissance de l'enfant et de l'élève	246	142	48	76	18
								L'élève et le système éducatif		104	48	56	0
		3	150	15	18		3	Cadre institutionnel	358,5	84	0	84	0
								Enjeux du système éducatif		120	0	120	0
								Analyse de situations professionnelles		154,5	1,5	0	153
		4	140	15	18		3	Accompagnement de stage	309	231	21	180	30
								Outils numériques pour l'exercice du métier		78	0	0	78
<i>Rappel adaptation territoriale (100h) - ECTS (10) répartis</i>				10									
Total			1570	180	180	180	30		3271,5	3271,5	340,5	2196	735

RÉPARTITION HORAIRE SEMESTRIELLE

Répartition d'après les fiches disponibles le 27 février 2026

UE	PROJECTION Heures Etudiant	Bloc	Discipline/Matière	S1				S2				S3				S4				S5				S6				Total Licence				
				Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP					
UE 1	S'approprier les savoirs pour enseigner le français	1	Lecture et culture littéraire	6	6	0	0	18	2	16	0	12	0	12	0	16	2	14	0	8	0	8	0	10	0	10	0	70	10	60	0	
			Expression écrite et orale	24	2	22	0	14	2	12	0	14	2	12	0	16	2	14	0	12	2	10	0	12	2	10	0	92	12	80	0	
			Etude de la langue	24	2	22	0	22	2	20	0	18	2	16	0	12	2	10	0	12	2	10	0	10	0	10	0	98	10	88	0	
UE 2	S'approprier les savoirs pour enseigner les mathématiques	1	Nombres, calcul et résolution de problèmes	25,5	1,5	24	0	24	1,5	21	1,5	24	1,5	21	1,5	24	1,5	21	1,5	19,5	1,5	15	3	16	1,5	10	4,5	133	9	112	12	
			Espace, géométrie, grandeurs et mesures	22,5	1,5	21	0	24	1,5	21	1,5	24	1,5	21	1,5	24	1,5	21	1,5	16,5	1,5	12	3	16	1,5	10	4,5	127	9	106	12	
UE 3	S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 1 enseignements artistiques, EPS, langue vivante	1	Enseignements artistiques	24	8	16	0	16	0	16	0	16	8	8	0	20	0	20	0	20	20	0	0	12	0	0	12	108	36	60	12	
			Éducation physique et sportive	22	2	10	10	10	0	10	0	10	0	10	0	12	2	10	10	22	2	10	10	30	0	20	10	118	8	60	50	
			Langue vivante	18	0	18	0	18	0	18	0	18	0	18	0	18	0	18	0	18	0	18	0	18	0	18	0	108	0	108	0	
UE 4	S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 2 sciences humaines et sciences et technologie	1	Histoire géographie EMC	20	4	10	6	20	4	10	6	19,5	4	9,5	6	19,5	4	9,5	6	20	4	10	6	9	0	9	0	108	20	58	30	
			Sciences et technologie	20	6	10	4	31	6	19	6	35	6	25	4	32	2	16	14	24	4	12	8	6	0	6	0	148	24	88	36	
			Transition écologique et développement durable	6	2	4	0	6	2	4	0	6	2	4	0	6	2	4	0	6	2	4	0	0	0	0	0	30	10	20	0	
UE 5	Connaître le contexte d'enseignement pour construire son projet professionnel	2	Connaissance de l'enfant et de l'élève	16	14	2	0	16	14	2	0	14	2	12	0	14	2	12	0	10	0	10	0	6	0	0	6	76	32	38	6	
			L'élève et le système éducatif	0	0	0	0	12	8	4	0	16	16	0	0	8	8	0	0	16	0	16	0	8	0	8	0	60	32	28	0	
		3	Cadre institutionnel	10	0	10	0	8	0	8	0	8	0	8	0	8	0	8	0	8	0	8	0	0	0	0	0	42	0	42	0	
			Enjeux du système éducatif	10	0	10	0	10	0	10	0	8	0	8	0	8	0	8	0	8	0	18	0	18	0	6	0	6	0	60	0	60
		4	Analyse de situations professionnelles	1	1	0	0	15	0	0	15	0	0	0	15	0	0	0	18	0	0	0	0	18	0	0	18	62	1	0	51	
			Accompagnement de stage	15	0	15	0	15	0	15	0	21	6	15	0	23	8	15	0	19	0	15	4	21	0	15	6	114	14	90	10	
		Rappel adaptation territoriale (100h) / ECTS (10) - répartis																														
		Total				270	50	194	26	285	43	206	36	271	53	190	28	294	37	201	56	253	39	176	38	198	5	132	61	1570	227	1098

UE	PROJECTION Heures Equivalent TD	Bloc	Discipline/Matière	S1				S2				S3				S4				S5				S6				Total Licence				
				Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP					
UE 1	S'approprier les savoirs pour enseigner le français	1	Lecture et culture littéraire	9	9	0	0	35	3	32	0	24	0	24	0	31	3	28	0	16	0	16	0	20	0	20	0	135	15	120	0	
			Expression écrite et orale	47	3	44	0	27	3	24	0	27	3	24	0	31	3	28	0	23	3	20	0	23	3	20	0	178	18	160	0	
			Etude de la langue	47	3	44	0	43	3	40	0	35	3	32	0	23	3	20	0	23	3	20	0	20	0	20	0	191	15	176	0	
UE 2	S'approprier les savoirs pour enseigner les mathématiques	1	Nombres, calcul et résolution de problèmes	50,25	2,25	48	0	48,8	2,25	42	4,5	48,8	2,25	42	4,5	48,8	2,3	42	4,5	41,3	2,25	30	9	35,8	2,25	20	14	273,5	13,5	224	36	
			Espace, géométrie, grandeurs et mesures	44,25	2,25	42	0	48,8	2,25	42	4,5	48,8	2,25	42	4,5	48,8	2,3	42	4,5	35,3	2,25	24	9	35,8	2,25	20	14	261,5	13,5	212	36	
UE 3	S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 1 enseignements artistiques, EPS, langue vivante	1	Enseignements artistiques	44	12	32	0	32	0	32	0	28	12	16	0	40	0	40	0	30	30	0	0	36	0	0	36	210	54	120	36	
			Éducation physique et sportive	53	3	20	30	20	0	20	0	33	3	0	30	53	3	20	30	70	0	40	30	282	12	120	150	282	12	120	150	
			Langue vivante	36	0	36	0	36	0	36	0	36	0	36	0	36	0	36	0	36	0	36	0	36	0	36	0	216	0	216	0	
UE 4	S'approprier les savoirs pour enseigner la polyvalence 2 sciences humaines et sciences et technologie	1	Histoire géographie EMC	44	6	20	18	44	6	20	18	43	6	19	18	43	6	19	18	44	6	20	18	18	0	18	0	236	30	116	90	
			Sciences et technologie	41	9	20	12	65	9	38	18	71	9	50	12	77	3	32	42	54	6	24	24	12	0	12	0	320	36	176	108	
			Transition écologique et développement durable	11	3	8	0	11	3	8	0	11	3	8	0	11	3	8	0	11	3	8	0	0	0	0	0	55	15	40	0	
UE 5	Connaître le contexte d'enseignement pour construire son projet professionnel	2	Connaissance de l'enfant et de l'élève	25	21	4	0	25	21	4	0	27	3	24	0	27	3	24	0	20	0	20	0	18	0	0	18	142	48	76	18	
			L'élève et le système éducatif	0	0	0	0	20	12	8	0	24	24	0	0	12	12	0	0	32	0	32	0	16	0	16	0	104	48	56	0	
		3	Cadre institutionnel	20	0	20	0	16	0	16	0	16	0	16	0	16	0	16	0	16	0	16	0	0	0	0	0	84	0	84	0	
			Enjeux du système éducatif	20	0	20	0	20	0	20	0	16	0	16	0	16	0	16	0	16	0	36	0	36	0	12	0	12	0	120	0	120
		4	Analyse de situations professionnelles	1,5	1,5	0	0	4,5	0	0	4,5	0	0	0	4,5	0	0	0	54	0	0	0	0	54	0	0	54	154,5	1,5	0	153	
Accompagnement de stage	30	0	30	0	30	0	30	0	39	9	30	0	42	12	30	0	42	0	30	12	48	0	30	18	231	21	180	30				
Rappel adaptation territoriale (100h) / ECTS (10) - répartis																																
Total				541	75	388	78	585	65	412	108	543	80	379	84	625	56	401	168	525	59	352	114	455	8	264	183	3271,5	340,5	2196	735	

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 24 mars 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro : **770/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 27 mars 2026

Sujet : **Pré-maquettes des Masters Enseignement et Education (M2E), mentions professorat des écoles, professorat du second degré et conseiller principal d'éducation - Annexe 2 (voir documents en pièces jointes).**

Le Master Enseignement et Education (M2E) est décliné en trois mentions, selon les voies de concours choisies par les lauréats :

- Une mention "Professorat des écoles" ;
- Une mention "Professorat du second degré", avec neuf parcours proposés : Anglais, Espagnol, Documentation, Histoire-Géographie, Education Physique et Sportive, Mathématiques, Lettres modernes, Physique-Chimie et Sciences de la Vie et de la Terre ;
- Une mention "Conseiller principal d'éducation".

Les pré-maquettes des différents parcours et mentions sont détaillées dans les documents en pièces jointes.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mars 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

EC 3.3.1	Partenariats au sein du monde éducatif	7	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0
EC 3.4	Evaluation Pix+Edu	10	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0

Intitulé UE4: recherche & IA (10h)	EC 4.1	Travail de recherche (dont soutenance)	10	6	0	0	0	0	0	0	10	6	0	0
	Total		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
semestre 4		126	30	40	5	42	3	20	5	24	6	1	10	

											ECTS complémentaires	
Total	Nb. heures	ECTS	Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		LVE	Stage
année M1	530	60	328	34	56	11	106	10	40	4	1	0
Total	Nb. heures	ECTS	Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		LVE	Stage
année M2	250	60	72	11	94	9	44	10	40	8	2	20
Total maquette	Nb. heures	ECTS	Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		LVE	Stage
années M1+M2	780	120	400	45	150	20	150	20	80	12	3	20

ANNEXE 2

INSPE de l'académie de Limoges
Université de Limoges
Académie de Limoges

Master M2E - Mention : professorat du second degré (parcours Documentation)

Maquette Lauréats concours à compléter pour chacune des 3 mentions de master M2E : Mention "Professorat des écoles" / Mention "Professeur des collèges et des lycées" / "Mention Conseiller principal d'éducation".

Ajouter ou supprimer des lignes pour un nombre d'UE et/ou un nombre d'EC supérieur ou inférieur.

Total	Nb. heures	ECTS
année M1	530	60
Total	Nb. heures	ECTS
année M2	250	60
Total maquette	Nb. heures	ECTS
années M1+M2	780	120

Master	Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Culture-métier commune</i>	207	23	40	0	43	7	100	12	24	1	3	0
Intitulé UE2 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Culture disciplinaire</i>	440	58	440	58	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Stage</i>	87	28	0	0	77	8	0	0	10	0	0	20
Intitulé UE4 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Recherche & IA</i>	46	11	0	0	0	0	0	0	46	11	0	0
Total	780	120	480	58	120	15	100	12	80	12	3	20

Semestre 1			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: Culture-métier commune														
(70h)	EC 1.1	LVE	10	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	6	1	12	1	2	0	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire														
(172h)	EC 2.1	Culture de l'information et des médias: histoire, épistémologie, modèles conceptuels, méthodologie de la recherche d'information	72	9	72	9	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.2	Didactique de l'information et des médias: épistémologie, modèles didactiques	30	3	30	3	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.3	Management du système d'information: fonctions documentaires (catalogage), politique documentaire (1ère approche)	48	5	48	5	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.4	Médiation de la lecture: approche scientifique	22	3	22	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage														
(12h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	12	2	0	0	12	2	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA														
(10h)	EC 4.1	Méthodologie et travail de recherche* <i>* dont 4h d'usage de l'IA</i>	10	2	0	0	0	0	0	0	10	2	0	0
	Total semestre 1		264	30	182	20	28	5	36	3	18	2	0	0

Semestre 2			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: Culture-métier commune														
(70h)	EC 1.1	LVE	10	1	10	0	0	0	0	0	0	0	1	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (2)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (2)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (2)* <i>* dont 4h compétences numériques et IA cadre d'usage</i>	20	1	0	0	6	0	12	1	2	0	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire														
(170h)	EC 2.1	Culture de l'information et des médias: approche communicationnelle et juridique, méthodologie de la recherche d'information (approfondissements)	58	6	58	6	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.2	Didactique de l'information et des médias: programmation, différenciation, partenariats	67	8	67	8	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.3	Management du système d'information: fonctions documentaires (acquisitions, diffusion de l'information, veille), politique documentaire (diagnostic)	45	6	45	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage														
(12h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	12	2	0	0	12	2	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA														
	EC 4.1	Méthodologie et travail de recherche (dont séminaire)	10	2	0	0	0	0	0	0	10	2	0	0

(14h)	EC 4.2	IA dans la culture disciplinaire du parcours	4	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0
Total			Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
semestre 2			266	30	180	20	28	4	36	3	22	2	1	0

Semestre 3		Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires		
EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage	
Intitulé UE1: culture-métier commune (37h)	EC 1.1	LVE	10	1	10	0	0	0	0	0	0	0	1	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	2	0	6	1	1	1	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	3	1	5	1	1	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	2	1	5	1	2	0	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire (58h)	EC 2.1	Didactique de l'information et des médias: progressivité, évaluation	25	4	25	4	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.2	Management du système d'information: approche systémique en situation	33	6	33	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage (28h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	28	2	0	0	28	2	0	0	0	0	0	0
	EC 3.2	Réalisation du stage	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Intitulé UE4: recherche & IA (12h)	EC 4.1	Travail de recherche (dont séminaire)	10	1	0	0	0	0	0	0	10	1	0	0
	EC 4.2	IA dans la culture disciplinaire du parcours	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0
Total			Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
semestre 3			135	30	68	10	35	4	16	3	16	2	1	10

Semestre 4		Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires		
EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage	
Intitulé UE1: culture-métier commune (30h)	EC 1.1	LVE	10	1	10	0	0	0	0	0	0	1	0	
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (4)	6	1	0	0	0	4	1	2	0	0	0	
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (4)	7	1	0	0	2	4	1	1	0	0	0	
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (4)	7	1	0	0	2	4	1	1	0	0	0	
Intitulé UE2: culture disciplinaire (40h)	EC 2.1	Didactique de l'information et des médias: vers l'innovation pédagogique	31	6	31	6	0	0	0	0	0	0	0	
	EC 2.2	Management du système d'information: préparation à la prise de fonctions	9	2	9	2	0	0	0	0	0	0	0	
Intitulé UE3: stage (35h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	25	2	0	0	25	2	0	0	0	0	0	
	EC 3.2	Réalisation du stage	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	10	
	EC 3.3	Portfolio numérique (Pix+Edu)	10	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	
Intitulé UE4: recherche & IA (10h)	EC 4.1	Travail de recherche (dont soutenance)	10	6	0	0	0	0	0	10	6	0	0	
Total			Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
semestre 4			115	30	50	8	29	2	12	3	24	6	1	10

Total		ECTS complémentaires	
Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
année M1	530	60	1
année M2	250	60	2
années M1+M2	780	120	3

Total		ECTS complémentaires	
Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
année M1	362	40	0
année M2	118	18	20
années M1+M2	480	58	20

ANNEXE 2

INSPE de l'académie de Limoges
Université de Limoges
Académie de Limoges

Master M2E - Mention : professorat du second degré (parcours Education physique et sportive)
--

Maquette Lauréats concours à compléter pour chacune des 3 mentions de master M2E : Mention "Professorat des écoles" / Mention "Professeur des collèges et des lycées" / "Mention Conseiller principal d'éducation".

Ajouter ou supprimer des lignes pour un nombre d'UE et/ou un nombre d'EC supérieur ou inférieur.

Total	Nb. heures	ECTS
année M1	530	60
Total	Nb. heures	ECTS
année M2	250	60
Total maquette	Nb. heures	ECTS
années M1+M2	780	120

Master	Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Culture-métier commune</i>	207	23	40	0	43	7	100	12	24	1	3	0
Intitulé UE2 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Culture disciplinaire</i>	440	58	440	58	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Stage</i>	87	28	0	0	77	8	0	0	10	0	0	20
Intitulé UE4 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Recherche & IA</i>	46	11	0	0	0	0	0	0	46	11	0	0
Total	780	120	480	58	120	15	100	12	80	12	3	20

Semestre 1			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: Culture-métier commune														
(70h)	EC 1.1	LVE	10	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	6	1	12	1	2	0	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire														
(172h)	EC 2.1	Approche systémique de l'enseignement et de l'apprentissage de la motricité en éducation physique et sportive (module 1)	172	20	172	20	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage														
(12h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	12	2	0	0	12	2	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA														
(10h)	EC 4.1	Méthodologie et travail de recherche*	10	2	0	0	0	0	0	0	10	2	0	0
		* dont 4h d'usage de l'IA												
		Total												
		semestre 1	264	30	182	20	28	5	36	3	18	2	0	0

Semestre 2			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: Culture-métier commune														
(70h)	EC 1.1	LVE	10	1	10	0	0	0	0	0	0	0	1	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (2)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (2)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (2)*	20	1	0	0	6	0	12	1	2	0	0	0
		* dont 4h compétences numériques et IA cadre d'usage												
Intitulé UE2: culture disciplinaire														
(170h)	EC 2.1	Approche systémique de l'enseignement et de l'apprentissage de la motricité en éducation physique et sportive (module 2)	170	20	170	20	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage														
(12h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	12	2	0	0	12	2	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA														
(14h)	EC 4.1	Méthodologie et travail de recherche (dont séminaire)	10	2	0	0	0	0	0	0	10	2	0	0
	EC 4.2	IA dans la culture disciplinaire du parcours	4	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0
		Total												
		semestre 2	266	30	180	20	28	4	36	3	22	2	1	0

Semestre 3			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage

Intitulé UE1: culture-métier commune (37h)	EC 1.1	LVE	10	1	10	0	0	0	0	0	0	0	1	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	2	0	6	1	1	1	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	3	1	5	1	1	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	2	1	5	1	2	0	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire (58h)	EC 2.1	Approche systémique de l'enseignement et de l'apprentissage de la motricité en éducation physique et sportive (module 3)	58	10	58	10	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage (28h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	28	2	0	0	28	2	0	0	0	0	0	0
	EC 3.2	Réalisation du stage	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Intitulé UE4: recherche & IA (12h)	EC 4.1	Travail de recherche (dont séminaire)	10	1	0	0	0	0	0	0	10	1	0	0
	EC 4.2	IA dans la culture disciplinaire du parcours	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0
Total semestre 3			135	30	68	10	35	4	16	3	16	2	1	10

Semestre 4			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires		
EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: culture-métier commune (30h)	EC 1.1	LVE	10	1	10	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (4)	6	1	0	0	0	0	4	1	2	0	0	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (4)	7	1	0	0	2	0	4	1	1	0	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (4)	7	1	0	0	2	0	4	1	1	0	0	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire (40h)	EC 2.1	Approche systémique de l'enseignement et de l'apprentissage de la motricité en éducation physique et sportive (module 4)	40	8	40	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage (35h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	25	2	0	0	25	2	0	0	0	0	0	0	0
	EC 3.2	Réalisation du stage	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
	EC 3.3	Portfolio numérique (Pix+Edu)	10	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA (10h)	EC 4.1	Travail de recherche (dont soutenance)	10	6	0	0	0	0	0	0	10	6	0	0	
Total semestre 4			115	30	50	8	29	2	12	3	24	6	1	10	

		Nb. heures		ECTS		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
année M1	Total	530	60	362	40	56	9	72	6	40	4	1	0		
année M2	Total	250	60	118	18	64	6	28	6	40	8	2	20		
années M1+M2	Total maquette	780	120	480	58	120	15	100	12	80	12	3	20		

ANNEXE 2

INSPE de l'académie de Limoges
Université de Limoges
Académie de Limoges

Master M2E - Mention : professorat du second degré (parcours Histoire-Géographie)

Maquette Lauréats concours à compléter pour chacune des 3 mentions de master M2E : Mention "Professorat des écoles" / Mention "Professeur des collèges et des lycées" / "Mention Conseiller principal d'éducation".

Ajouter ou supprimer des lignes pour un nombre d'UE et/ou un nombre d'EC supérieur ou inférieur.

Total	Nb. heures	ECTS
année M1	530	60
Total	Nb. heures	ECTS
année M2	250	60
Total maquette	Nb. heures	ECTS
années M1+M2	780	120

Master	Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Culture-métier commune</i>	207	23	40	0	43	7	100	12	24	1	3	0
Intitulé UE2 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Culture disciplinaire</i>	440	58	440	58	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Stage</i>	87	28	0	0	77	8	0	0	10	0	0	20
Intitulé UE4 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Recherche & IA</i>	46	11	0	0	0	0	0	0	46	11	0	0
Total	780	120	480	58	120	15	100	12	80	12	3	20

Semestre 1			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: Culture-métier commune														
(70h)	EC 1.1	LVE	10	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	6	1	12	1	2	0	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire														
(172h)	EC 2.1	Renforcement disciplinaire en EMC	14	2	14	2	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.2	Renforcement disciplinaire en géographie	49	6	49	6	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.3	Renforcement disciplinaire en histoire	49	6	49	6	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.4	Didactique de l'histoire, de la géographie, de l'EMC et gestes du métier	60	6	60	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage														
(12h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	12	2	0	0	12	2	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA														
(10h)	EC 4.1	Méthodologie et travail de recherche*	10	2	0	0	0	0	0	0	10	2	0	0
		* dont 4h d'usage de l'IA												
		Total												
		semestre 1	264	30	182	20	28	5	36	3	18	2	0	0

Semestre 2			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: Culture-métier commune														
(70h)	EC 1.1	LVE	10	1	10	0	0	0	0	0	0	0	1	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (2)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (2)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (2)*	20	1	0	0	6	0	12	1	2	0	0	0
		* dont 4h compétences numériques et IA cadre d'usage												
Intitulé UE2: culture disciplinaire														
(170h)	EC 2.1	Renforcement disciplinaire en EMC	14	2	14	2	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.2	Renforcement disciplinaire en géographie	48	6	48	6	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.3	Renforcement disciplinaire en histoire	48	6	48	6	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.4	Didactique de l'histoire, de la géographie, de l'EMC et gestes du métier	60	6	60	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage														
(12h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	12	2	0	0	12	2	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA														
(14h)	EC 4.1	Méthodologie et travail de recherche (dont séminaire)	10	2	0	0	0	0	0	0	10	2	0	0
	EC 4.2	IA dans la culture disciplinaire du parcours	4	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0
		Total												
		semestre 2	266	30	180	20	28	4	36	3	22	2	1	0

Semestre 3			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires		
EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: culture-métier commune (37h)			10	1	10	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
EC 1.1	LVE														
EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	2	0	6	1	1	1	1	0	0	0
EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	3	1	5	1	1	1	0	0	0	0
EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	2	1	5	1	2	0	0	0	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire (58h)			9	1	9	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EC 2.1	Renforcement disciplinaire en EMC														
EC 2.2	Renforcement disciplinaire en histoire et géographie	9	1	9	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EC 2.3	Didactique de l'histoire, de la géographie, de l'EMC et gestes du métier	40	8	40	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage (28h)			28	2	0	0	28	2	0	0	0	0	0	0	0
EC 3.1	Accompagnement de stage														
EC 3.2	Réalisation du stage	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Intitulé UE4: recherche & IA (12h)			10	1	0	0	0	0	0	0	10	1	0	0	0
EC 4.1	Travail de recherche (dont séminaire)														
EC 4.2	IA dans la culture disciplinaire du parcours	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Total semestre 3			135	30	68	10	35	4	16	3	16	2	1	10	

Semestre 4			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires		
EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: culture-métier commune (30h)			10	1	10	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
EC 1.1	LVE														
EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (4)	6	1	0	0	0	0	4	1	2	0	0	0	0	0
EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (4)	7	1	0	0	2	0	4	1	1	0	0	0	0	0
EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (4)	7	1	0	0	2	0	4	1	1	0	0	0	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire (40h)			9	1	9	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EC 2.1	Renforcement disciplinaire en EMC														
EC 2.2	Renforcement disciplinaire en histoire et géographie	9	1	9	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EC 2.3	Didactique de l'histoire, de la géographie, de l'EMC et gestes du métier	22	6	22	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage (35h)			25	2	0	0	25	2	0	0	0	0	0	0	0
EC 3.1	Accompagnement de stage														
EC 3.2	Réalisation du stage	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
EC 3.3	Portfolio numérique (Pix+Edu)	10	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA (10h)			10	6	0	0	0	0	0	0	10	6	0	0	0
EC 4.1	Travail de recherche (dont soutenance)														
Total semestre 4			115	30	50	8	29	2	12	3	24	6	1	10	

Total		Nb. heures		ECTS		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
														LVE	Stage
année M1		530	60	362	40	56	9	72	6	40	4	1	0		
année M2		250	60	118	18	64	6	28	6	40	8	2	20		
Total maquette		780	120	480	58	120	15	100	12	80	12	3	20		
années M1+M2		780	120	480	58	120	15	100	12	80	12	3	20		

ANNEXE 2

INSPE de l'académie de Limoges
Université de Limoges
Académie de Limoges

Master M2E - Mention : professorat du second degré (parcours Lettres modernes)
--

Maquette Lauréats concours à compléter pour chacune des 3 mentions de master M2E : Mention "Professorat des écoles" / Mention "Professeur des collèges et des lycées" / "Mention Conseiller principal d'éducation".

Ajouter ou supprimer des lignes pour un nombre d'UE et/ou un nombre d'EC supérieur ou inférieur.

Total	Nb. heures	ECTS
année M1	530	60
Total	Nb. heures	ECTS
année M2	250	60

Total maquette	Nb. heures	ECTS
années M1+M2	780	120

Master	Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
Intitulé UE1 (semestres 1/2/3/4)	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
<i>Culture-métier commune</i>	207	23	40	0	43	7	100	12	24	1	3	0
Intitulé UE2 (semestres 1/2/3/4)	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
<i>Culture disciplinaire</i>	440	58	440	58	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3 (semestres 1/2/3/4)	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
<i>Stage</i>	87	28	0	0	77	8	0	0	10	0	0	20
Intitulé UE4 (semestres 1/2/3/4)	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
<i>Recherche & IA</i>	46	11	0	0	0	0	0	0	46	11	0	0
Total	780	120	480	58	120	15	100	12	80	12	3	20

Semestre 1		Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: Culture-métier commune													
(70h)	EC 1.1	LVE	10	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	6	1	12	1	2	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire													
(172h)	EC 2.1	Culture professionnelle et maîtrise disciplinaire	172	20									
	EC 2.1.1	Lecture: apports théoriques et de recherche, didactique de la lecture, cours de lecture créative	32	4	32	4	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.1.2	Écriture: apports théoriques et de recherche, didactique de l'écriture, cours d'écriture créative	31	4	31	4	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.1.3	Oral: apports théoriques et de recherche, didactique de l'oral, cours d'oral créatif	34	4	34	4	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.1.4	Langue: grammaire et orthographe, vocabulaire et lexique	40	4	40	4	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.1.5	Culture littéraire et artistique: histoire littéraire, étude de l'image, pratiques créatives	35	4	35	4	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage													
(12h)	EC 3.1	Accompagnement de stage: apprendre à observer, s'approprier les programmes	12	2	0	0	12	2	0	0	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA													
(10h)	EC 4.1	Méthodologie et travail de recherche*	10	2	0	0	0	0	0	0	10	2	0
		* dont 4h d'usage de l'IA											
		Total	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE
		semestre 1	264	30	182	20	28	5	36	3	18	2	0

Semestre 2		Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: Culture-métier commune													
(70h)	EC 1.1	LVE	10	1	10	0	0	0	0	0	0	1	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (2)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (2)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (2)*	20	1	0	0	6	0	12	1	2	0	0
		* dont 4h compétences numériques et IA cadre d'usage											
Intitulé UE2: culture disciplinaire													
(170h)	EC 2.1	Culture professionnelle et maîtrise disciplinaire	170	20									
	EC 2.1.1	Lecture: apports théoriques et de recherche, didactique de la lecture	24	4	24	4	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.1.2	Écriture: apports théoriques et de recherche, didactique de l'écriture, cours d'écriture créative	30	4	30	4	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.1.3	Oral: apports théoriques et de recherche, didactique de l'oral, cours d'oral créatif	30	4	30	4	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.1.4	Langue: grammaire et orthographe, vocabulaire et lexique, pratiques créatives de la langue	54	4	54	4	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.1.5	Culture littéraire et artistique: cinéma, arts visuels et audiovisuels	32	4	32	4	0	0	0	0	0	0	0

Intitulé UE3: stage (12h)	EC 3.1	Accompagnement de stage: pratiques collaboratives, accompagnement de stage	12	2	0	0	12	2	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA (14h)	EC 4.1	Méthodologie et travail de recherche (dont séminaire)	10	2	0	0	0	0	0	0	10	2	0	0
	EC 4.2	IA dans la culture disciplinaire du parcours	4	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0
Total semestre 2			266	30	180	20	28	4	36	3	22	2	1	0

Semestre 3		Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: culture-métier commune (37h)	EC 1.1	LVE	10	1	10	0	0	0	0	0	0	1	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	2	0	6	1	1	1	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	3	1	5	1	1	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	2	1	5	1	2	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire (58h)	EC 2.1	Culture professionnelle et maîtrise disciplinaire	58	10									
	EC 2.1.1	Lecture: apports théoriques et de recherche, didactique de la littérature	8	2	8	2	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.1.2	Ecriture: apports théoriques et de recherche, didactique de l'écriture, cours d'écriture multimodale	10	2	10	2	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.1.3	Oral: apports théoriques et de recherche, didactique de l'oral	12	2	12	2	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.1.4	Langue: grammaire et orthographe, vocabulaire et lexique	19	2	19	2	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.1.5	Culture littéraire et artistique: épistémologie et enseignement de la culture littéraire, enseigner et évaluer les compétences culturelles	9	2	9	2	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage (28h)	EC 3.1	Accompagnement de stage: choix des corpus, place du numérique et de l'IA dans la pratique, accompagnement de stage	28	2	0	0	28	2	0	0	0	0	0
	EC 3.2	Réalisation du stage	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Intitulé UE4: recherche & IA (12h)	EC 4.1	Travail de recherche (dont séminaire)	10	1	0	0	0	0	0	0	10	1	0
	EC 4.2	IA dans la culture disciplinaire du parcours	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0
Total semestre 3			135	30	68	10	35	4	16	3	16	2	10

Semestre 4		Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: culture-métier commune (30h)	EC 1.1	LVE	10	1	10	0	0	0	0	0	0	1	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (4)	6	1	0	0	0	4	1	2	0	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (4)	7	1	0	0	2	4	1	1	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (4)	7	1	0	0	2	4	1	1	0	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire (40h)	EC 2.1	Culture professionnelle et maîtrise disciplinaire	40	8									
	EC 2.1.1	Lecture: didactique de la littérature, didactique de la compréhension	8	1	8	1	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.1.2	Ecriture: didactique de l'écriture	6	1	6	1	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.1.3	Oral: didactique de l'oral	8	2	8	2	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.1.4	Langue: grammaire et orthographe, vocabulaire et lexique	10	2	10	2	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.1.5	Culture littéraire et artistique: didactique de l'EAC	8	2	8	2	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage (35h)	EC 3.1	Accompagnement de stage: réguler et évaluer, enseigner et évaluer par compétences, collaborer avec les partenaires, travail collaboratif, accompagnement du stage	25	2	0	0	25	2	0	0	0	0	0
	EC 3.2	Réalisation du stage	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	10
	EC 3.3	Portfolio numérique (Pix+Edu)	10	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA (10h)	EC 4.1	Travail de recherche (dont soutenance)	10	6	0	0	0	0	0	0	10	6	0
Total semestre 4			115	30	50	8	29	2	12	3	24	6	10

Total	Nb. heures	ECTS	Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
			LVE	Stage	LVE	Stage	LVE	Stage	LVE	Stage	LVE	Stage
année M1	530	60	362	40	56	9	72	6	40	4	1	0
année M2	250	60	118	18	64	6	28	6	40	8	2	20
Total maquette	780	120	480	58	120	15	100	12	80	12	3	20

Intitulé UE3: stage (12h)	EC 3.1	Accompagnement de stage* <i>* dont 6h sur les modalités de travail en classe mutualisées avec le parcours espagnol</i>	12	2	0	0	12	2	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA (14h)	EC 4.1	Méthodologie et travail de recherche (dont séminaire)**	10	2	0	0	0	0	0	0	10	2	0	0
	EC 4.2	IA dans la culture disciplinaire du parcours** <i>** dont 6h sur les outils numériques mutualisées avec le parcours espagnol</i>	4	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0
Total semestre 2			Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
			266	30	180	20	28	4	36	3	22	2	1	0

Semestre 3			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: culture-métier commune (37h)	EC 1.1	Communication	10	1	10	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	2	0	6	1	1	1	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	3	1	5	1	1	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	2	1	5	1	2	0	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire (58h)	EC 2.1	Langue	2	1										
	EC 2.1.1	Linguistique	2	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.2	Culture(s)	8	2										
	EC 2.2.1	Littérature	4	1	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.2.2	Civilisation	4	1	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.3	Didactique	48	7										
	EC 2.3.1	Didactique mutualisée avec le parcours espagnol	36	5	36	5	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.3.2	Didactique appliquée	12	2	12	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage (28h)	EC 3.1	Accompagnement de stage*	28	2	0	0	28	2	0	0	0	0	0	0
	EC 3.2	Réalisation du stage <i>* dont 18h sur les modalités de travail en classe mutualisées avec le parcours espagnol</i>	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Intitulé UE4: recherche & IA (12h)	EC 4.1	Travail de recherche (dont séminaire)	10	1	0	0	0	0	0	0	10	1	0	0
	EC 4.2	IA dans la culture disciplinaire du parcours	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0
Total semestre 3			Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
			135	30	68	10	35	4	16	3	16	2	1	10

Semestre 4			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: culture-métier commune (30h)	EC 1.1	Communication	10	1	10	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (4)	6	1	0	0	0	0	4	1	2	0	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (4)	7	1	0	0	2	0	4	1	1	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (4)	7	1	0	0	2	0	4	1	1	0	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire (40h)	EC 2.1	Langue	3	1										
	EC 2.1.1	Linguistique	3	1	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.2	Culture(s)	10	2										
	EC 2.2.1	Littérature	5	1	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.2.2	Civilisation	5	1	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.3	Didactique	27	5										
	EC 2.3.1	Didactique mutualisée avec le parcours espagnol	9	2	9	2	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.3.2	Didactique appliquée	18	3	18	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage (35h)	EC 3.1	Accompagnement de stage*	25	2	0	0	25	2	0	0	0	0	0	0
	EC 3.2	Réalisation du stage	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
	EC 3.3	Portfolio numérique (Pix+Edu)** <i>* dont 9h sur les modalités de travail en classe mutualisées avec le parcours espagnol</i> <i>** dont 3h sur les outils numériques mutualisées avec le parcours espagnol</i>	10	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA (10h)	EC 4.1	Travail de recherche (dont soutenance)	10	6	0	0	0	0	0	0	10	6	0	0

Total	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
semestre 4	115	30	50	8	29	2	12	3	24	6	1	10

Total	Nb. heures	ECTS	Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
			Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
année M1	530	60	362	40	56	9	72	6	40	4	1	0
année M2	250	60	118	18	64	6	28	6	40	8	2	20

Total maquette	Nb. heures	ECTS	Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		LVE	Stage
			Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS		
années M1+M2	780	120	480	58	120	15	100	12	80	12	3	20

Total	Nb. heures	ECTS	Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
			LVE	Stage	LVE	Stage	LVE	Stage	LVE	Stage	LVE	Stage
année M1	530	60	362	40	56	9	72	6	40	4	1	0
Total	Nb. heures	ECTS	Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
année M2	250	60	118	18	64	6	28	6	40	8	2	20
Total maquette	Nb. heures	ECTS	Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
années M1+M2	780	120	480	58	120	15	100	12	80	12	3	20

ANNEXE 2

INSPE de l'académie de Limoges
Université de Limoges
Académie de Limoges

Master M2E - Mention : professorat du second degré (parcours Mathématiques)

Maquette Lauréats concours à compléter pour chacune des 3 mentions de master M2E : Mention "Professorat des écoles" / Mention "Professeur des collèges et des lycées" / "Mention Conseiller principal d'éducation".

Ajouter ou supprimer des lignes pour un nombre d'UE et/ou un nombre d'EC supérieur ou inférieur.

Total	Nb. heures	ECTS
année M1	508	60
Total	Nb. heures	ECTS
année M2	272	60

Total maquette	Nb. heures	ECTS
années M1+M2	780	120

Master	Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
Intitulé UE1 (semestres 1/2/3/4)	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
<i>Culture-métier commune</i>	207	23	40	0	43	7	100	12	24	1	3	0
Intitulé UE2 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Culture disciplinaire</i>	440	58	440	58	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Stage</i>	87	28	0	0	77	8	0	0	10	0	0	20
Intitulé UE4 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Recherche & IA</i>	46	11	0	0	0	0	0	0	46	11	0	0
Total	780	120	480	58	120	15	100	12	80	12	3	20

Semestre 1			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: Culture-métier commune														
(70h)	EC 1.1	LVE	10	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	6	1	12	1	2	0	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire														
(157h)	EC 2.1	Mathématiques pour l'enseignant	84	10	84	10	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.2	Mathématiques pour la classe	52	7	52	7	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.3	Histoire et culture mathématique	21	3	21	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage														
(12h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	12	2	0	0	12	2	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA														
(10h)	EC 4.1	Méthodologie et travail de recherche*	10	2	0	0	0	0	0	0	10	2	0	0
		* dont 4h d'usage de l'IA												
	Total semestre 1		249	30	167	20	28	5	36	3	18	2	0	0

Semestre 2			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: Culture-métier commune														
(70h)	EC 1.1	LVE	10	1	10	0	0	0	0	0	0	0	1	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (2)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (2)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (2)*	20	1	0	0	6	0	12	1	2	0	0	0
		* dont 4h compétences numériques et IA cadre d'usage												
Intitulé UE2: culture disciplinaire														
(163h)	EC 2.1	Mathématiques pour l'enseignant	70	8	70	8	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.2	Mathématiques pour la classe	72	9	72	9	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.3	Histoire et culture mathématique	21	3	21	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage														
(12h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	12	2	0	0	12	2	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA														
(14h)	EC 4.1	Méthodologie et travail de recherche (dont séminaire)	10	2	0	0	0	0	0	0	10	2	0	0
	EC 4.2	IA dans la culture disciplinaire du parcours	4	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0
	Total semestre 2		259	30	173	20	28	4	36	3	22	2	1	0

Semestre 3			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
------------	--	--	-------	--	--------	--	--------	--	--------	--	--------	--	----------------------	--

		EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage	
Intitulé UE1: culture-métier commune (37h)	EC 1.1	LVE		10	1	10	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (3)		9	2	0	0	2	0	6	1	1	1	0	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (3)		9	2	0	0	3	1	5	1	1	0	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (3)		9	2	0	0	2	1	5	1	2	0	0	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire (57h)	EC 2.1	Mathématiques pour l'enseignant		18	4	18	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.2	Mathématiques pour la classe		30	4	30	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.3	Histoire et culture mathématique		9	2	9	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage (28h)	EC 3.1	Accompagnement de stage		28	2	0	0	28	2	0	0	0	0	0	0	0
	EC 3.2	Réalisation du stage		0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Intitulé UE4: recherche & IA (12h)	EC 4.1	Travail de recherche (dont séminaire)		10	1	0	0	0	0	0	0	10	1	0	0	0
	EC 4.2	IA dans la culture disciplinaire du parcours		2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0
Total semestre 3				134	30	67	10	35	4	16	3	16	2	1	10	

Semestre 4				Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
		EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: culture-métier commune (30h)	EC 1.1	LVE		10	1	10	0	0	0	0	0	0	0	1	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (4)		6	1	0	0	0	0	4	1	2	0	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (4)		7	1	0	0	2	0	4	1	1	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (4)		7	1	0	0	2	0	4	1	1	0	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire (63h)	EC 2.1	Mathématiques pour l'enseignant		18	2	18	2	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.2	Mathématiques pour la classe		36	4	36	4	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.3	Histoire et culture mathématique		9	2	9	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage (35h)	EC 3.1	Accompagnement de stage		25	2	0	0	25	2	0	0	0	0	0	0
	EC 3.2	Réalisation du stage		0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
	EC 3.3	Portfolio numérique (Pix+Edu)		10	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA (10h)	EC 4.1	Travail de recherche (dont soutenance)		10	6	0	0	0	0	0	0	10	6	0	0
Total semestre 4				138	30	73	8	29	2	12	3	24	6	1	10

						Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
Total		Nb. heures	ECTS											LVE	Stage
année M1		508	60	340	40	56	9	72	6	40	4	1	0		
Total		Nb. heures	ECTS			Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		LVE	Stage
année M2		272	60	140	18	64	6	28	6	40	8	2	20		
Total maquette		Nb. heures	ECTS			Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		LVE	Stage
années M1+M2		780	120	480	58	120	15	100	12	80	12	3	20		

ANNEXE 2 : Master M2E - Mention : Professorat des écoles

INSPE de l'Académie de Limoges												
Université de Limoges												
Académie de Limoges												
Master M2E - Mention : Professorat des écoles												
Maquette Lauréats concours à compléter pour chacune des 3 mentions de master M2E : Mention "Professorat des écoles" / Mention "Professeur des collèges et des lycées" / "Mention Conseiller principal d'éducation".												
Semestre 1			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4	
Nom de l'UE	EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS
UE1-1: Se préparer à faire classe en prenant en compte la diversité des élèves	EC 1.1	Enseigner dans le cadre de la polyvalence 1: Mathématiques, Sciences et technologie, EPS	48	6	48	6						
	EC 1.2	Enseigner dans le cadre de la polyvalence 2: Français, Histoire, Géographie, Enseignements artistiques, Langue vivante	72	8	72	8						
	EC 1.3	Connaitre la diversité	19	3			19	3				
UE2-1: Mettre en œuvre son enseignement et développer sa réflexivité	EC 1.4	Agir sur le climat scolaire	3	1					3	1		
	EC 1.5	Exploiter ses expériences professionnelles (stages et leur accompagnement)	9	1							9	1
	EC 1.6	Adapter les modalités de travail et les démarches aux besoins et aux contextes	40	5	40	5						
UE3-1: Enrichir ses pratiques et s'inscrire dans un développement professionnel en s'	EC 1.7	Développer une éthique professionnelle	30	4			9	1	21	3		
	EC 1.8	Recourir à la recherche et aux outils numériques	12	2			4	1			8	1
			233	30			19	5			4	3
Semestre 2												
Nom de l'UE	EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS
UE1-2: Se préparer à faire classe en prenant en compte la diversité des élèves	EC 2.1	Enseigner dans le cadre de la polyvalence 1: Mathématiques, Sciences et technologie, EPS	46	5	46	5						
	EC 2.2	Enseigner dans le cadre de la polyvalence 2: Français, Histoire, Géographie, Enseignements artistiques, Langue vivante	30	5	30	5						
	EC 2.3	Connaitre la diversité	14	3			14	3				
UE2-2: Mettre en œuvre son enseignement et développer sa réflexivité	EC 2.4	Agir sur le climat scolaire	12	2			8	1	4	1		
	EC 2.5	Exploiter ses expériences professionnelles (stages et leur accompagnement)	17	3					8	1	9	2
	EC 2.6	Adapter les modalités de travail et les démarches aux besoins et aux contextes	48	5	44	4	4	1				
	EC 2.7	Développer une éthique professionnelle	43	5			19	2	24	3		
	EC 2.8	Recourir à la recherche et aux outils numériques	12	2							12	2
			222	30			14	7			5	4
Semestre 3												
Nom de l'UE	EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS
UE1-3: Se préparer à faire classe en prenant en compte la diversité des élèves	EC 3.1	Enseigner dans le cadre de la polyvalence 1: Mathématiques, Sciences et technologie, EPS	20	3	20	3						
	EC 3.2	Enseigner dans le cadre de la polyvalence 2: Français, Histoire, Géographie, Enseignements artistiques, Langue vivante	38	4	38	4						
	EC 3.3	Connaitre la diversité	4	1			4	1				
UE2-3: Mettre en œuvre son enseignement et développer sa réflexivité	EC 3.4	Agir sur le climat scolaire	20	3			14	1	6	2		
	EC 3.5	Exploiter ses expériences professionnelles (stages et leur accompagnement)	23	11						1	9	10 stage
	EC 3.6	Adapter les modalités de travail et les démarches aux besoins et aux contextes	52	3	52	3						
UE3-3: Enrichir ses pratiques et s'inscrire dans un développement professionnel en s'	EC 3.7	Mettre en œuvre un projet interdisciplinaire	10	1	10	1						
	EC 3.8	Développer une éthique professionnelle	19	2	8	1			11	1		
	EC 3.9	Recourir à la recherche et aux outils numériques	16	2			6	1			10	1
			202	30			12	3			4	12
Semestre 4												
Nom de l'UE	EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS
UE1-4: Se préparer à faire classe en prenant en compte la diversité des élèves	EC 4.1	Enseigner dans le cadre de la polyvalence 1: Mathématiques, Sciences et technologie, EPS	14	2	14	2						
	EC 4.2	Enseigner dans le cadre de la polyvalence 2: Français, Histoire, Géographie, Enseignements artistiques, Langue vivante	8	2	8	2						
	EC 4.3	Connaitre la diversité	6	1			6	1				
UE2-4: Mettre en œuvre son enseignement et développer sa réflexivité	EC 4.4	Agir sur le climat scolaire	6	1			6	1				
	EC 4.5	Exploiter ses expériences professionnelles (stages et leur accompagnement)	15	13					6	1	9	2+10 stage
	EC 4.6	Adapter les modalités de travail et les démarches aux besoins et aux contextes	44	3	40	2	4	1				
UE3-4: Enrichir ses pratiques et s'inscrire dans un développement professionnel en s'	EC 4.7	Mettre en œuvre un projet interdisciplinaire	10	2	10	2						
	EC 4.8	Développer une éthique professionnelle	14	2					6	1	8	1
	EC 4.9	Recourir à la recherche et aux outils numériques	6	4							6	4
			123	30			8	3			2	17
totaux			780	120			58 + 3 LV	15			22	22

31

30

31

30

120

ANNEXE 2

INSPE de l'académie de Limoges
Université de Limoges
Académie de Limoges

Master M2E - Mention : professorat du second degré (parcours Physique-Chimie)

Maquette Lauréats concours à compléter pour chacune des 3 mentions de master M2E : Mention "Professorat des écoles" / Mention "Professeur des collèges et des lycées" / "Mention Conseiller principal d'éducation".

Ajouter ou supprimer des lignes pour un nombre d'UE et/ou un nombre d'EC supérieur ou inférieur.

Total	Nb. heures	ECTS
année M1	530	60
Total	Nb. heures	ECTS
année M2	250	60
Total maquette	Nb. heures	ECTS
années M1+M2	780	120

Master	Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
Intitulé UE1 (semestres 1/2/3/4)	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
<i>Culture-métier commune</i>	207	23	40	0	43	7	100	12	24	1	3	0
Intitulé UE2 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Culture disciplinaire</i>	440	58	440	58	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Stage</i>	87	28	0	0	77	8	0	0	10	0	0	20
Intitulé UE4 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Recherche & IA</i>	46	11	0	0	0	0	0	0	46	11	0	0
Total	780	120	480	58	120	15	100	12	80	12	3	20

Semestre 1			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage	
Intitulé UE1: Culture-métier commune (70h)	EC 1.1	LVE	10	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	6	1	12	1	2	0	0	
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	
Intitulé UE2: culture disciplinaire (172h)	EC 2.1	Organisation de la matière	43	4	43	4	0	0	0	0	0	0	0	
	EC 2.2	Transformation de la matière	36	4	36	4	0	0	0	0	0	0	0	
	EC 2.3	Ondes et Signaux - Aspects énergétiques	52	5	52	5	0	0	0	0	0	0	0	
	EC 2.4	Mouvement et Interaction - Aspects énergétiques	21	3	21	3	0	0	0	0	0	0	0	
	EC 2.5	Didactique, épistémologie et histoire des sciences*	20	4	20	4	0	0	0	0	0	0	0	
	<i>* mutualisé avec le parcours SVT</i>													
Intitulé UE3: stage (12h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	12	2	0	0	12	2	0	0	0	0	0	
Intitulé UE4: recherche & IA (10h)	EC 4.1	Méthodologie et travail de recherche*	10	2	0	0	0	0	0	0	10	2	0	
	<i>* mutualisé avec le parcours SVT</i>													
	<i>(enjeux, critique des sources et problématisation)</i>													
Total semestre 1			264	30	182	20	28	5	36	3	18	2	0	

Semestre 2			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage	
Intitulé UE1: Culture-métier commune (70h)	EC 1.1	LVE	10	1	10	0	0	0	0	0	0	1	0	
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (2)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (2)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (2)*	20	1	0	0	6	0	12	1	2	0	0	
	<i>* dont 4h compétences numériques et IA cadre d'usage</i>													
Intitulé UE2: culture disciplinaire (170h)	EC 2.1	Organisation de la matière	23	3	23	3	0	0	0	0	0	0	0	
	EC 2.2	Transformation de la matière	55	5	55	5	0	0	0	0	0	0	0	
	EC 2.3	Ondes et Signaux - Aspects énergétiques	26	3	26	3	0	0	0	0	0	0	0	
	EC 2.4	Mouvement et Interaction - Aspects énergétiques	46	5	46	5	0	0	0	0	0	0	0	
	EC 2.5	Didactique, épistémologie et histoire des sciences	20	4	20	4	0	0	0	0	0	0	0	
Intitulé UE3: stage (12h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	12	2	0	0	12	2	0	0	0	0	0	
Intitulé UE4: recherche & IA (14h)	EC 4.1	Méthodologie et travail de recherche (dont séminaire)*	10	2	0	0	0	0	0	0	10	2	0	
	EC 4.2	IA dans la culture disciplinaire du parcours*	4	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	
	<i>* mutualisé avec le parcours SVT</i>													
	<i>(collectes de données, interprétation statistique)</i>													
Total			Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage

semestre 2	266	30	180	20	28	4	36	3	22	2	1	0
------------	-----	----	-----	----	----	---	----	---	----	---	---	---

Semestre 3		Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: culture-métier commune (37h)	EC 1.1	LVE	10	1	10	0	0	0	0	0	0	1	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	2	0	6	1	1	1	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	3	1	5	1	1	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	2	1	5	1	2	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire (58h)	EC 2.1	Transformation de la matière	20	3	20	3	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.2	Ondes et Signaux - Thermodynamique	22	3	22	3	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.3	Didactique, épistémologie et histoire des sciences	16	4	16	4	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage (28h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	28	2	0	0	28	2	0	0	0	0	0
	EC 3.2	Réalisation du stage	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Intitulé UE4: recherche & IA (12h) <i>* mutualisé avec le parcours SVT</i>	EC 4.1	Travail de recherche (dont séminaire)	10	1	0	0	0	0	0	0	10	1	0
	EC 4.2	IA dans la culture disciplinaire du parcours*	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0
Total semestre 3		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
		135	30	68	10	35	4	16	3	16	2	1	10

Semestre 4		Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: culture-métier commune (30h)	EC 1.1	LVE	10	1	10	0	0	0	0	0	0	1	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (4)	6	1	0	0	0	4	1	2	0	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (4)	7	1	0	0	2	0	4	1	1	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (4)	7	1	0	0	2	0	4	1	1	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire (40h)	EC 2.1	Transformation de la matière	9	2	9	2	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.2	Ondes et Signaux - Thermodynamique	15	2	15	2	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.3	Didactique, épistémologie et histoire des sciences	16	4	16	4	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage (35h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	25	2	0	0	25	2	0	0	0	0	0
	EC 3.2	Réalisation du stage	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	10
	EC 3.3	Portfolio numérique (Pix+Edu)	10	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA (10h)	EC 4.1	Travail de recherche (dont soutenance)	10	6	0	0	0	0	0	10	6	0	0
Total semestre 4		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
		115	30	50	8	29	2	12	3	24	6	1	10

Total		ECTS complémentaires	
Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
année M1	530	60	1
année M2	250	60	2
années M1+M2	780	120	3

ANNEXE 2

INSPE de l'académie de Limoges
Université de Limoges
Académie de Limoges

Master M2E - Mention : professorat du second degré (parcours Sciences de la Vie et de la Terre)

Maquette Lauréats concours à compléter pour chacune des 3 mentions de master M2E : Mention "Professorat des écoles" / Mention "Professeur des collèges et des lycées" / "Mention Conseiller principal d'éducation".

Ajouter ou supprimer des lignes pour un nombre d'UE et/ou un nombre d'EC supérieur ou inférieur.

Total	Nb. heures	ECTS
année M1	530	60
Total	Nb. heures	ECTS
année M2	250	60
Total maquette	Nb. heures	ECTS
années M1+M2	780	120

Master	Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
	Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Culture-métier commune</i>	207	23	40	0	43	7	100	12	24	1	3	0
Intitulé UE2 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Culture disciplinaire</i>	440	58	440	58	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Stage</i>	87	28	0	0	77	8	0	0	10	0	0	20
Intitulé UE4 (semestres 1/2/3/4)												
<i>Recherche & IA</i>	46	11	0	0	0	0	0	0	46	11	0	0
Total	780	120	480	58	120	15	100	12	80	12	3	20

Semestre 1			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: Culture-métier commune														
(70h)	EC 1.1	LVE	10	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	6	1	12	1	2	0	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (1)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
Intitulé UE2: culture disciplinaire														
(172h)	EC 2.1	Physiologie animale et végétale	67	7	67	7	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.2	Structure et dynamique de la planète Terre	67	7	67	7	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.3	Sortie terrain SVT	18	2	18	2	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.4	Didactique, épistémologie et histoire des sciences*	20	4	20	4	0	0	0	0	0	0	0	0
	* mutualisé avec le parcours SPC													
Intitulé UE3: stage														
(12h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	12	2	0	0	12	2	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA														
(10h)	EC 4.1	Méthodologie et travail de recherche*	10	2	0	0	0	0	0	0	10	2	0	0
	* mutualisé avec le parcours SPC													
(enjeux, critique des sources et problématisation)	Total semestre 1		264	30	182	20	28	5	36	3	18	2	0	0

Semestre 2			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires	
EC	Intitulé de l'EC		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage
Intitulé UE1: Culture-métier commune														
(70h)	EC 1.1	LVE	10	1	10	0	0	0	0	0	0	0	1	0
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (2)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (2)	20	2	0	0	5	1	12	1	3	0	0	0
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (2)*	20	1	0	0	6	0	12	1	2	0	0	0
	* dont 4h compétences numériques et IA cadre d'usage													
Intitulé UE2: culture disciplinaire														
(170h)	EC 2.1	Biochimie, biologie cellulaire et moléculaire	60	7	60	7	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.2	Ecologie, systématique et évolution	60	7	60	7	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.3	Temps et histoire de la Terre	32	4	32	4	0	0	0	0	0	0	0	0
	EC 2.4	Sortie terrain SVT	18	2	18	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE3: stage														
(12h)	EC 3.1	Accompagnement de stage	12	2	0	0	12	2	0	0	0	0	0	0
Intitulé UE4: recherche & IA														
(14h)	EC 4.1	Méthodologie et travail de recherche (dont séminaire)*	10	2	0	0	0	0	0	0	10	2	0	0
	EC 4.2	IA dans la culture disciplinaire du parcours*	4	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0
	* mutualisé avec le parcours SPC													
(collectes de données, interprétation statistique)	Total semestre 2		266	30	180	20	28	4	36	3	22	2	1	0

Semestre 3			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires			
EC	Intitulé de l'EC		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage		
Intitulé UE1: culture-métier commune (37h)			EC 1.1	LVE	10	1	10	0	0	0	0	0	0	1	0	
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	2	0	6	1	1	1	0	0		
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	3	1	5	1	1	0	0	0		
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (3)	9	2	0	0	2	1	5	1	2	0	0	0		
Intitulé UE2: culture disciplinaire (58h)			EC 2.1	Sens des savoirs enseignés	18	4	18	4	0	0	0	0	0	0	0	
	EC 2.2	Comment faire apprendre et progresser	20	4	20	4	0	0	0	0	0	0	0	0		
	EC 2.3	Posture d'enseignant autonome dans un collectif	20	2	20	2	0	0	0	0	0	0	0	0		
Intitulé UE3: stage (28h)			EC 3.1	Accompagnement de stage	28	2	0	0	28	2	0	0	0	0	0	
	EC 3.2	Réalisation du stage	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10		
Intitulé UE4: recherche & IA (12h) <i>* mutualisé avec le parcours SPC</i>			EC 4.1	Travail de recherche (dont séminaire)	10	1	0	0	0	0	10	1	0	0		
	EC 4.2	IA dans la culture disciplinaire du parcours*	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0		
Total semestre 3					135	30	68	10	35	4	16	3	16	2	1	10

Semestre 4			Total		Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires			
EC	Intitulé de l'EC		Nb. heures	ECTS	Nb. Heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	Nb. heures	ECTS	LVE	Stage		
Intitulé UE1: culture-métier commune (30h)			EC 1.1	LVE	10	1	10	0	0	0	0	0	0	1	0	
	EC 1.2	Se situer dans l'école pour agir seul et collectivement (4)	6	1	0	0	0	0	4	1	2	0	0	0		
	EC 1.3	Connaître l'élève pour agir seul et collectivement (4)	7	1	0	0	2	0	4	1	1	0	0	0		
	EC 1.4	Cerner les enjeux du monde contemporain pour agir seul et collectivement (4)	7	1	0	0	2	0	4	1	1	0	0	0		
Intitulé UE2: culture disciplinaire (40h)			EC 2.1	Sens des savoirs enseignés	20	4	20	4	0	0	0	0	0	0		
	EC 2.2	Comment faire apprendre et progresser	20	4	20	4	0	0	0	0	0	0	0	0		
Intitulé UE3: stage (35h)			EC 3.1	Accompagnement de stage	25	2	0	0	25	2	0	0	0	0		
	EC 3.2	Réalisation du stage	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10		
	EC 3.3	Portfolio numérique (Pix+Edu)	10	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0		
Intitulé UE4: recherche & IA (10h)			EC 4.1	Travail de recherche (dont soutenance)	10	6	0	0	0	0	10	6	0	0		
Total semestre 4					115	30	50	8	29	2	12	3	24	6	1	10

Total	Nb. heures	ECTS	Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		ECTS complémentaires		
											LVE	Stage	
année M1	530	60	362	40	56	9	72	6	40	4	1	0	
Total	Nb. heures	ECTS	Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		LVE		Stage
année M2	250	60	118	18	64	6	28	6	40	8	2	20	
Total maquette	Nb. heures	ECTS	Bloc 1		Bloc 2		Bloc 3		Bloc 4		LVE		Stage
années M1+M2	780	120	480	58	120	15	100	12	80	12	3	20	

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **771/2026/CED**
Conseil d'Administration du 27 mars 2026

Sujet : Prise en charge financière des frais de déplacement des docteurs diplômés en 2025 qui participent, en 2026, à la cérémonie de remise des diplômes et/ou aux Prix de thèse par l'Université de Limoges.

Une participation financière est assurée par le Collège des Ecoles Doctorales au bénéfice des docteurs diplômés de l'Université de Limoges qui participent, en 2026, à la cérémonie de remise des diplômes de doctorat et/ ou concourent à l'un des prix de thèse décerné par l'Université de LIMOGES.

Cette prise en charge concerne uniquement les frais de transport, selon les modalités ci-après :

- Pour les docteurs qui résident en France (hors département de la Haute-Vienne) au moment de l'évènement, une participation financière à hauteur de 200€ maximum peut être allouée par le Collège des Ecoles Doctorales,
- Pour les docteurs qui résident à l'étranger au moment de l'évènement, une participation financière à hauteur de 400€ maximum peut être allouée par le Collège des Ecoles Doctorales.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mars 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 (7° bis) et L951-1 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment ses articles 9 bis A et 9 bis B ;
Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;
Considérant que lors de sa présentation devant le Comité Technique d'Etablissement du 21 janvier 2022, le Rapport Social Unique 2020 de l'Université de Limoges a reçu un avis favorable de la part de cette instance,

Délibération enregistrée sous le numéro : **772/2026/CAB**
Conseil d'administration du 27 mars 2026

Sujet : Présentation du Rapport Social Unique 2024

En 2025, le Rapport Social Unique (conçu à partir des données des exercices 2022, 2023 et 2024) est publié sous l'égide de la Direction des Achats et des Finances en lien étroit avec la Direction des Ressources Humaines, le Service Médico-Social du Personnel et le service de prévention.

Le Rapport Social Unique (RSU ex-Bilan Social) est un état des lieux des ressources humaines, qui a pour objectif de porter un regard global sur les emplois, les effectifs, le recrutement, les rémunérations, les carrières, la formation, les conditions et modalités d'organisation du travail, l'hygiène et la sécurité, ainsi que sur l'action sociale au sein de notre établissement.

Le Rapport Social Unique se structure désormais autour des thèmes suivants :

1. Effectifs,
2. Rémunération,
3. Temps de travail,
4. Déroulements de carrière,
5. Formation du personnel,
6. Santé au travail,
7. Conditions de travail,
8. Relations professionnelles.

Dans chacun de ces chapitres, de nouveaux indicateurs ont été intégrés pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires :

- La distinction genrée de la plupart des indicateurs,
- Les avancements de grades et les promotions internes,
- Les passifs sociaux,
- Les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes,
- Le télétravail et le travail à distance,
- Le détail de l'évolution du plafond d'emplois,
- Le détail des qualifications CNU,
- Les recrutements BIATSS

C'est pourquoi, à l'issue de la présentation du RSU 2024 aux membres du Conseil d'Administration, il est demandé à ceux-ci de bien vouloir en approuver le contenu.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mars 2026.

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **773/2026/DSP**
Conseil d'Administration du 27 mars 2026

Sujet : Convention relative à l'organisation de formations conduisant à la délivrance de trois diplômes d'Etat de niveau 6 du travail social : Educateur de jeunes enfants (EJE), Educateur spécialisé (ES), Conseiller en économie sociale familiale (CESF) et à la reconnaissance d'un grade licence

La présente convention est conclue dans le cadre du processus d'universitarisation **relatif aux formations du travail social conférant le grade de licence.**

C'est ainsi que depuis la rentrée 2018, **trois des cinq diplômes du travail social classifiés au niveau 6** sont dispensés par Polaris avec accolement au grade de licence : ***diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DE-ES) ; diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DE-EJE) et le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale (DE-CESF).***

Cet établissement ayant développé depuis de nombreuses années des collaborations approfondies avec l'Université de Limoges, il a été mis en place dès 2019 des premières conventions dites « d'universitarisation ».

A l'issue d'une évaluation de la précédente convention, l'Université de Limoges, et Polaris ont souhaité poursuivre leur collaboration dans le cadre du processus d'universitarisation du travail social.

Ce partenariat se traduit par :

- la mise en place d'enseignements permettant de répondre aux exigences du cahier des charges du grade de licence (article 2) ;
- la participation d'enseignants chercheurs de l'Université aux instances pédagogiques de Polaris (article 3) ;
- l'accès des apprenants des filières visées par la présente convention à divers services de l'Université (article 4) ;
- le déploiement entre les parties d'autres actions visant à favoriser la reconnaissance réciproque de leurs parcours de formation et de leurs certifications (article 5).

Par ailleurs **une annexe pédagogique et financière** sera élaborée pour chaque année universitaire afin :

- de préciser la liste et les modalités de mise en œuvre (dates, promotions concernées) du corpus d'enseignements ;
- de fixer les modalités financières d'exécution de la présente convention.

La présente convention a par ailleurs reçu un **avis favorable** de la part de la CFVU lors de sa séance du 24 mars 2026.

Après échanges en séance, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'approbation du contenu de cette convention de partenariat avec Polaris pour l'universitarisation des formations du travail social et d'autoriser le Président de l'Université de Limoges à procéder à sa signature.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 29
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mars 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges
--

**Convention relative à l'organisation de formations conduisant à la délivrance
de trois diplômes d'Etat de niveau 6 du travail social :
Educateur de jeunes enfants (EJE), Educateur spécialisé (ES),
Conseiller en économie sociale familiale (CESF)
et à la reconnaissance d'un grade licence**

Entre,

L'Université de Limoges

Domicilié(e) à : 33 rue F Mitterrand – 87 000 LIMOGES

Représenté(e) par son Président Vincent Jolivet

N° SIRET : 19B 706 699 00 321

Ci-après dénommée « l'Université »

Et

POLARIS Formation

Domicilié à : 5 rue de la Cité – BP 50078 – 87 002 LIMOGES

Représenté par Catherine Loubriat, Directrice générale

N° SIRET siège social : 77807079700015

Ci-après dénommé : « Polaris »

La présente convention est conclue en application des **dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux formations du travail social conférant le grade de licence**, et notamment des textes suivants :

- **Code de l'action sociale et des familles**, notamment ses dispositions relatives aux diplômes d'État du travail social et à l'organisation des formations préparant à ces diplômes ;
- **Code de l'éducation**, notamment son article D 612-32-2 et ses dispositions relatives :
 - au service public de l'enseignement supérieur,
 - à l'organisation des formations selon le système Licence-Master-Doctorat (LMD),
 - à la délivrance des grades universitaires ;
- **Décret no 2017-537 du 13 avril 2017** relatif à l'agrément des établissements de formation pour dispenser une formation préparant à un diplôme de travail social ;
- **Arrêté ministériel du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence** ;
- **Arrêté ministériel du 6 octobre 2025 relatif au diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES)**, fixant le référentiel professionnel, le référentiel de formation et le référentiel de certification ;
- **Arrêté ministériel du 6 octobre 2025 relatif au diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE)**, fixant le référentiel professionnel, le référentiel de formation et le référentiel de certification ;
- **Arrêté ministériel du 6 octobre 2025 relatif au diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale et Familiale (DECESF)**, fixant le référentiel professionnel, le référentiel de formation et le référentiel de certification.

PREAMBULE

Depuis la rentrée 2018, trois des cinq diplômes du travail social classifiés au niveau 6 sont dispensés par Polaris avec accolement au grade de licence : **diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DE-ES) ; diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DE-EJE) et le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale (DE-CESF).**

Cet établissement ayant développé depuis de nombreuses années des collaborations approfondies avec l'Université de Limoges, il a été mis en place dès 2019 des premières conventions dites « d'universitarisation ».

A l'issue d'une évaluation des précédentes conventions, l'Université et Polaris ont souhaité **poursuivre leur collaboration dans le cadre du processus d'universitarisation des formations en travail social de niveau 6.**

Présentation des deux signataires :

L'Université de Limoges

Investie dans ses missions fondamentales - *formation, recherche et innovation, diffusion de la culture scientifique, insertion professionnelle et ouverture internationale* - l'Université de Limoges (UL) fédère l'ensemble de ses équipes autour d'un projet partagé : *faire dialoguer la science, la pédagogie et la société pour éclairer les transitions contemporaines.*

La dimension internationale est au cœur de la stratégie de l'établissement, constituant un levier d'innovation et de différenciation dans l'espace universitaire français, européen et mondial. De même, l'Université continue de s'engager dans son processus de transitions environnementales et sociétales, condition indispensable de son attractivité et de sa pérennité.

Elle se définit comme une université pluridisciplinaire et multisites, profondément ancrée dans ses territoires et résolument tournée vers le monde. Elle rassemble 17 432 étudiantes et étudiants sur cinq campus (Limoges, Brive, Tulle, Guéret, Egletons) et s'appuie sur cinq composantes généralistes, cinq instituts de formation et une école d'ingénieurs (ENSIL-ENSCI).

La recherche, organisée en cinq instituts et vingt-deux unités, constitue le cœur du rayonnement de l'Université. Elle s'appuie sur des domaines signature, structurants, reconnus à l'échelle internationale et mondiale.

Polaris

Polaris (Pôle Limousin d'action et de recherche en intervention sociale) est un établissement de formation en travail social. Il accueille chaque année un millier d'apprenants pour des formations initiales et continues, et propose notamment 23 parcours qualifiants du niveau 3 au niveau 7 dans les secteurs de l'enfance, de l'accompagnement des personnes âgées, en situation de handicap ou de précarité.

Il s'attache à développer une offre de qualité, adaptée aux besoins des employeurs, des populations et des territoires. Pour cela, il met en œuvre des pédagogies actives, fondées sur la notion de parcours et sur le principe de « l'alternance intégrative » entre centre de formation et terrains professionnels.

Organisme associatif lui-même issu du secteur social et médico-social, il en est un acteur à part entière. Il se veut ainsi un lieu d'échanges où les professionnels se forment tout au long de leur carrière mais aussi où ils contribuent à la formation de leurs pairs et futurs pairs, se rencontrent, dialoguent entre eux et avec d'autres pour innover, coconstruire, diffuser des savoirs et des connaissances.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les principes généraux de développement d'un partenariat permettant aux étudiants d'acquérir le grade de licence pour les formations suivantes :

- DE Educateur de jeunes enfants
- DE Educateur spécialisé
- DE Conseiller en Economie Sociale Familiale

Ce partenariat se traduira par :

- la mise en place d'enseignements permettant de répondre aux exigences du cahier des charges du Grade de Licence (article 2) ;
- la participation d'enseignants chercheurs de l'université aux instances pédagogiques de Polaris (article 3) ;
- l'accès des apprenants des filières visées par la présente convention à divers services de l'Université (article 4) ;
- le déploiement entre les parties d'autres actions visant à favoriser la reconnaissance réciproque de leurs parcours de formation et de leurs certifications (article 5).

ARTICLE 2 : MISE EN PLACE D'ENSEIGNEMENTS PERMETTANT DE REpondre AUX EXIGENCES DU CAHIER DES CHARGES DU GRADE DE LICENCE

Les parties conviennent que les enseignements mis en place dans le cadre du présent partenariat, dans l'objectif de répondre aux exigences du Grade de Licence, seront délivrés selon deux modalités complémentaires :

- des enseignements dispensés par des universitaires ;
- des enseignements dispensés par l'équipe pédagogique de Polaris.

Article 2.1 Enseignements dispensés par des universitaires

Les enseignants de l'Université susceptibles d'intervenir dans le cadre du partenariat relèvent de différents corps d'enseignants-chercheurs (MCF et PR).

Ces enseignements s'inscriront dans le dispositif pédagogique mis en place par Polaris en matière d'initiation à la démarche de recherche (cf. annexe pédagogique).

Leurs thèmes et leur positionnement dans le calendrier des formations seront définis de manière concertée entre les parties en tenant compte des référentiels des formations et des logiques de progression pédagogique. Pour l'Université, le coordinateur pédagogique est le professeur Choukri Ben Ayed.

Les parties s'engagent à faciliter l'organisation de ces enseignements et leur bon déroulement. Ainsi Polaris :

- fera connaître à l'Université, avant la fin du mois de mars, les périodes de regroupement sur lesquelles les enseignements universitaires devront être organisés au cours de l'année universitaire suivante ;
- réalisera un bilan régulier de ces enseignements au fil de l'année universitaire et en communiquera les conclusions à l'Université ;
- favorisera l'appropriation de ces enseignements par ses étudiants, en veillant à leur bonne information sur les objectifs des interventions universitaires, ainsi qu'à l'intégration de celles-ci dans les parcours de formation.

Les deux parties se réuniront à la fin de chaque année universitaire, afin de tirer un bilan conjoint des enseignements, de définir les orientations de l'année suivante et d'arrêter, sur la base des propositions de l'Université, les thèmes (ainsi que dans la mesure du possible les dates) des différents enseignements qui seront dispensés.

Article 2.2 Enseignements dispensés par l'équipe pédagogique de Polaris

Pour que les enseignements d'initiation à la démarche de recherche dispensés par les formateurs de Polaris soient reconnus comme entrant dans le champ du partenariat, ceux-ci doivent être agréés par l'Université sous condition d'être titulaires au minimum d'un diplôme de Master 2.

Les listes seront actualisables chaque année universitaire et seront jointes à l'annexe pédagogique.

Article 2.3 Dispositions communes à l'ensemble des enseignements (article 2.1 et 2.2)

Une annexe pédagogique sera élaborée pour chaque année universitaire afin préciser la liste et les modalités de mise en œuvre (dates, promotions concernées) du corpus d'enseignements visés dans cet article.

Si les enseignants-chercheurs relevant de l'Université souhaitent remettre des documents aux étudiants, ils les fournissent sous format numérique à Polaris qui les dépose sur sa plateforme Moodle.

Ces supports resteront la propriété de l'enseignant-chercheur de l'Université les ayant produits.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION D'ENSEIGNANTS CHERCHEURS DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES AUX COMMISSIONS PEDAGOGIQUES DE POLARIS FORMATION

Conformément à la réglementation en vigueur relative aux formations et diplômes d'Etat du travail social de niveau 6, une **Commission pédagogique est instituée au sein de Polaris pour chacune des formations** objet de la présente convention.

Ces commissions pédagogiques se prononcent sur l'organisation de la formation, les modalités d'évaluation des étudiants, la validation des unités d'enseignement et des périodes de formation pratique. Les décisions relatives au passage des étudiants dans l'année supérieure, les redoublements et les allègements de formation lui sont soumis pour avis.

Chaque commission pédagogique est placée auprès de la Direction de Polaris, qui en désigne les membres et en organise les réunions.

Elle est présidée par un enseignant-chercheur désigné par l'université et comprend, outre le Directeur de Polaris ou son représentant :

- le préfet de Région ou son représentant ;
- le recteur d'académie ou son représentant ;
- des formateurs intervenant dans la filière concernée ;
- un étudiant suivant la formation ;
- des représentants du secteur professionnel.

Par ailleurs, des représentants de l'Université pourront être sollicités en qualité d'examineurs ou de correcteurs pour participer aux épreuves de certification organisées par Polaris.

ARTICLE 4 : ACCES DES ETUDIANTS AUX SERVICES DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Les étudiants inscrits à Polaris pour préparer un des trois diplômes couverts par la présente convention sont inscrits uniquement dans cette école, qui gère la totalité de leur cursus de formation.

Les étudiants s'étant acquittés de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) ou munis d'une attestation d'exonération ont accès au travers du statut d'hébergés, aux services universitaires suivants :

- Service de santé étudiante (médecine préventive et promotion de la santé),
- Activités développées par la Pôle Vie Étudiante (PVE),
- Activités développées par le SUAPS et le Service culturel.

ARTICLE 5 : AUTRES ACTIONS VISANT A RENFORCER LES COLLABORATIONS ET A FAVORISER LA RECONNAISSANCE RECIPROQUE DES PARCOURS DE FORMATION ET DES CERTIFICATIONS

Dans l'intérêt des étudiants, l'Université et Polaris conviennent de renforcer la réciprocité et la reconnaissance de leurs parcours. Un ensemble de propositions pourra être mis en œuvre dans cet objectif :

- réorientations entre les formations des partenaires ;
- réciprocité de la reconnaissance des parcours, mises en place de passerelles facilitant les réorientations entre les formations des partenaires sous condition de places disponibles et d'étude de dossier ;
- collaboration entre l'Université et Polaris dans le cadre de l'orientation des lycéens de BAC-3 à BAC+3 (une cartographie des parcours facilitant la construction du projet de formation du jeune dans l'ensemble du champ éducatif et social sera établie) ;
- examen de la possibilité de mobilités interdisciplinaires afin de favoriser la poursuite d'études et/ou la double diplomation, dans le cadre de la reconnaissance des diplômes en travail social au grade de licence et de leur organisation en 180 ECTS.

ARTICLE 6 : MODALITES FINANCIERES

Une facture sera émise à la fin de chaque année civile par l'Université, à l'encontre de Polaris, pour la prise en charge des coûts afférents à la mise en œuvre des enseignements visés à l'article 2.1 sur l'année civile écoulée et décrits dans l'annexe pédagogique et financière.

Pour permettre cette facturation, Polaris devra transmettre à l'Université avant le 1er décembre de l'année en cours, la liste des enseignements effectivement réalisés.

Les références financières de facturation sont :

- *coût enseignant universitaire : 168 € l'heure ETD*
- *coût heure de coordination pédagogique : 43,43 €*

ARTICLE 7 : COMITE DE SUIVI DE LA CONVENTION

Le suivi de cette convention sera assuré par un comité constitué de la façon suivante :

- 2 représentants de l'Université (le coordonnateur pédagogique de la convention et un représentant des services administratifs) ;
- 2 représentants de Polaris.

Ce comité se réunira **1 fois par an sur invitation de l'Université**. Il a pour objet d'évaluer les modalités de mise en œuvre de la présente convention.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

Chaque partie devra, en tant que de besoin, souscrire et maintenir en cours de validité les polices d'assurance nécessaires pour garantir d'éventuels dommages aux biens ou aux personnes qui pourraient intervenir dans le cadre de l'exécution de ses obligations en vertu de la présente convention.

ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour **une période de 3 ans qui court du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2028**, et pourra être renouvelée par voie de reconduction expresse.

Cette convention est assortie d'une **annexe pédagogique et financière prévisionnelle** conclue pour chaque année universitaire comprise dans sa période de validité.

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES

La présente convention relève du droit français.

Dans l'éventualité d'un litige entre les Parties, celles-ci s'engagent à chercher, en premier lieu, un accord à l'amiable sur les bases de la présente convention.

A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Limoges.

Fait à Limoges en **2 exemplaires** originaux, le

Pour l'Université de Limoges	Pour Polaris Formation
<i>Le Président</i> Vincent JOLIVET	<i>La Directrice générale,</i> Catherine LOUBRIAT

Annexe pédagogique et financière
à la convention relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance des
Diplômes d'Etat d'Edicateur de jeunes enfants (EJE), Educateur Spécialisé (ES), Conseiller
en Economie Sociale Familiale (CESF) et à la reconnaissance d'un grade licence,

pour l'année universitaire 2025-2026
(programme prévisionnel)

①

**TABLEAU PREVISIONNEL DE LA CONTRIBUTION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES AUX FORMATIONS SOCIALES
DANS LE CADRE DE L'ACCREDITATION
(article 2-1 de la convention)**

Formation	CESF
Effectifs	21
Formateur Polaris Formation	Marie-Lise RAMBERT
Intervenant Universitaire	Pierig Humeau (MCF Sociologie)
Bloc 1 : Ateliers de méthodologie de la recherche (binômes)	Présence de 1 universitaire ⇒ 6 h TD
Bloc 2 - Conférence méthodologie de la recherche À partir de travaux de recherche menés par les intervenants universitaires	Conférence 6 h (CM => 9h TD)
Total heures universitaires	15 h TD

Formation	ES 2
Effectifs	45
Formateurs Polaris Formation	Stéphane CHANTEGROS / Nathalie MICARD:/ Sébastien REBEIX et Pascale MAHIEUX
Intervenant Universitaire	Laurie Sompayrac, Antoine Agraz (MCF Sces Éducation)
Bloc 1 : Ateliers de méthodologie de la recherche (binômes)	Présence de 1 universitaire ⇒ 6 h TD ½ ATELIER 1 GROUPE 1 ⇒ 6 h TD ½ ATELIER 1 GROUPE 2 ⇒ 6 h TD ½ ATELIER 2 GROUPE 1 ⇒ 6 h TD ½ ATELIER 2 GROUPE 2
Bloc 2 - Conférence méthodologie de la recherche À partir de travaux de recherche menés par les intervenants universitaires	Conférence 6 h (CM => 9h TD)
Total heures universitaires	33 h TD

Formation	EJE 2
Effectifs	18
Formatrices Polaris Formation	Aurore FAMY / Constance LOPEZ
Intervenant Universitaire	Choukri Ben Ayed (PU Sociologie)
Bloc 1 : Ateliers de méthodologie de la recherche (binômes)	Présence de 1 universitaire ⇒ 6 h TD
Bloc 2 - Conférence méthodologie de la recherche À partir de travaux de recherche menés par les intervenants universitaires	Conférence 6 h (CM => 9h TD)
Total heures universitaires	15 h TD

②

**AGREMENT DES FORMATEURS DE POLARIS AU TITRE DE L'UNIVERSITARISATION
(article 2-2 de la convention)**

Filière	Enseignements		Formateurs	
	Intitulé	Durée	Nom	Diplômes
EJE	Initiation Méthode de recherche	30 h (CM)	Aurore FAMY	Doctorat en Sciences du langage
ES	Initiation Méthode de recherche	46 h (CM)	Stéphane CHANTEGROS	Master 2 Sociologie
ESF	Initiation Méthode de recherche	20 h (CM)	Marie-Lise RAMBERT	Master 2 MEEF Master de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Base de facturation :

- Coût enseignant universitaire : 168€ l'heure ETD x 63h----- 10 584, 00 €
- Coût heure de coordination pédagogique : 43,43€ x 15h----- 651, 45 €
- Total ----- 11 235,45 €

Fait à Limoges, le.....

Pour l'Université de Limoges	Pour Polaris Formation
<i>Le Président, Vincent JOLIVET</i>	<i>La Directrice générale, Catherine LOUBRIAT</i>

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **774/2026/DSP**
Conseil d'Administration du 27 mars 2026

Sujet : Convention cadre de coopération scientifique entre le CHS Esquirol et l'Université de Limoges dans le cadre des activités de recherche conduites par l'Institut Ω Health

Initialement, l'Université de Limoges et le CH Esquirol ont conclu le 1er mars 2024 une **convention de coopération scientifique** portant exclusivement sur les activités de recherche conduites par l'Unité Mixte de Recherche **EPIMACT**.

Dans le but de développer celles-ci, les parties prenantes souhaitent étendre cette collaboration aux **thématiques de recherche conduite par l'ensemble des unités de recherches de l'Institut Ω Health et notamment l'UR HAVAE**.

C'est pourquoi, une **nouvelle convention cadre de coopération** a été établie en ce sens.

Les **actions de coopération** décidées conjointement porteront sur :

- La participation et le suivi des programmes de recherche dans la thématique définie en annexe ;
- L'échange d'informations et de documentations scientifiques et techniques ;
- La participation aux réunions hebdomadaires, groupes de travail, réunions de projets ;
- L'organisation de séminaires, d'ateliers thématiques pour les doctorants, de colloques ou de conférences ;
- L'accueil d'enseignants-chercheurs, de chercheurs ou de doctorants ;
- Ou toute autre activité sur laquelle les Parties s'accordent.

Cette convention **annule et remplace** la convention-cadre de coopération précédemment conclue le 1er mars 2024. Elle s'y substitue à compter de sa date de signature, **sans remettre en cause les actions engagées antérieurement dans le cadre de cette dernière**.

Elle ne comporte **aucun engagement financier**.

Les personnels du Centre hospitalier Esquirol, collaborant avec l'Institut Ω Health dans le cadre de ce partenariat, **sont listés en annexe de cette convention, sachant que celle-ci pourra être mise à jour par simple avenant**.

Après échanges en séance, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'approbation du contenu de **cette convention-cadre de coopération scientifique entre le CHS Esquirol et l'Université de Limoges dans le cadre des activités de recherche conduite par l'Institut Ω Health** et d'autoriser le Président de l'Université de Limoges à procéder à sa signature.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mars 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges



Convention cadre de coopération scientifique entre le CHS Esquirol et l'Université de Limoges dans le cadre des activités de recherche conduite par l'Institut ΩHealth

ENTRE

L'Université de Limoges,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel situé 33 rue François Mitterrand à Limoges,

représentée par Vincent JOLIVET, en sa qualité de Président, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommé « l'Université de Limoges ».

N° SIRET: **19870669900321**

L'Université de Limoges agissant au nom et pour le compte de l'**Institut OMEGAHEALTH,**

D'une part,

ET

Le Centre Hospitalier ESQUIROL,

Établissement public, dont le siège est situé 15 rue du Dr Marcland à Limoges,

représenté par son directeur, Monsieur François-Jérôme AUBERT, ci-après dénommé « CH ESQUIROL »,

N° SIRET : **26870850000015**

D'autre part,

Ci-après désignés collectivement par « les Parties » ou individuellement par « la Partie ».

PRÉAMBULE :

Investie dans ses missions fondamentales — formation, recherche et innovation, diffusion de la culture scientifique, insertion professionnelle et ouverture internationale — **l'Université de Limoges** fédère l'ensemble de ses équipes autour d'un projet partagé : faire dialoguer la science, la pédagogie et la société pour éclairer les transitions contemporaines.

L'Université de Limoges se définit comme une université pluridisciplinaire et multisites, profondément ancrée dans ses territoires et résolument tournée vers le monde. Elle rassemble 17 432 étudiantes et étudiants sur cinq campus (Limoges, Brive, Tulle, Guéret, Égletons) et s'appuie sur cinq composantes généralistes, cinq instituts de formation et une école d'ingénieurs (ENSIL- ENSCI).

La recherche, organisée en cinq instituts et vingt-deux unités, constitue le cœur du rayonnement de l'Université de Limoges. Elle s'appuie sur des domaines signature, structurants, reconnus à l'échelle internationale et mondiale.

Ces activités de recherche peuvent être menées en collaboration avec d'autres établissements d'enseignement supérieur.

Le CH ESQUIROL développe des projets de recherche en **psychiatrie, santé mentale et addictologie** dont il est promoteur et participe à **des projets à promotion externe** (autres établissements industriels ou académiques).

En considération de quoi, **il a été arrêté et convenu ce qui suit :**

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les **modalités de coopération scientifique** entre l'Université de Limoges et le CH ESQUIROL dans le domaine de la recherche.

Elle **annule et remplace la convention-cadre de coopération précédemment conclue entre les Parties, en date du 1^{er} mars 2024**. Elle s'y substitue à **compter de sa date de signature**, sans remettre en cause les actions engagées antérieurement **dans le cadre de ladite convention**.

ARTICLE 2 – DOMAINES DE COOPÉRATION

Pour développer les activités de recherche, les Parties souhaitent **collaborer sur les thématiques des unités de recherches de l'Institut OmegaHealth**, concernées et listées en annexe.

ARTICLE 3 – MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE COOPÉRATION

Les actions de coopération décidées conjointement porteront sur :

- *La participation et le suivi des programmes de recherche dans la thématique définie en annexe ;*
- *L'échange d'informations et de documentations scientifiques et techniques ;*
- *La participation aux réunions hebdomadaires, groupes de travail, réunions de projets ;*
- *L'organisation de séminaires, d'ateliers thématiques pour les doctorants, de colloques ou de conférences ;*
- *L'accueil d'enseignants-chercheurs, de chercheurs ou de doctorants ;*
- *Ou toute autre activité sur laquelle les Parties s'accordent.*

Certaines actions pourront donner lieu à **l'établissement de conventions spécifiques, qui préciseront les objectifs, les moyens et les modalités techniques et financières de mise en œuvre**.

ARTICLE 4 – MOYENS MIS EN ŒUVRE

La présente convention ne comporte **aucun engagement financier**.

Dans les limites de leurs ressources disponibles et selon les règles propres à chaque établissement, les Parties mettent en œuvre les moyens humains, matériels et techniques nécessaires.

ARTICLE 4.1 – PERSONNELS DU CH ESQUIROL

Les moyens humains du CH ESQUIROL collaborant avec l'Institut OmegaHealth, dans le cadre de ce partenariat, **sont listés en annexe** de cette convention.

Ces personnels sont membres déclarés des unités de recherche concernées dans le cadre des évaluations menées par l'HCERES. Ils seront enregistrés en tant qu'« hébergés Recherche » dans le logiciel de gestion RH de l'Université de Limoges.

Le CH ESQUIROL s'engage à ce que son personnel respecte le règlement intérieur de l'Université de Limoges et le règlement intérieur de l'unité de recherche concernée, notamment les règles en matière d'hygiène et de sécurité. L'unité de recherche concernée s'assurera qu'ils en ont pris connaissance.

MODALITÉS D'ACCUEIL

Les personnels (liste en annexe) demeurent, pendant toute la durée de la présente convention, sous l'autorité hiérarchique et rémunérés par le CH ESQUIROL.

Aucun lien d'autorité ne peut être établi entre l'Université de Limoges et le personnel du CH ESQUIROL en vertu de la présente convention.

Ils sont placés sous la responsabilité fonctionnelle et scientifique du directeur de l'Unité de Recherche d'accueil et doivent se conformer aux procédures d'accueil mises en place par l'Unité concernée.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION

Dans le cas d'une participation à un contrat ou un projet financé, les frais de mission des personnels du CH ESQUIROL (liste en annexe) pourront être pris en charge par l'Unité de Recherche, après validation du responsable scientifique du projet et du directeur de l'Unité de Recherche concernée, sous réserve de produire un ordre de mission sans frais de l'employeur d'origine.

En dehors des missions liées à un contrat ou un projet financé pour lesquels les personnels du CH ESQUIROL sont partenaires, leurs frais de mission seront pris en charge par le CH ESQUIROL.

CONDITIONS FINANCIÈRES

L'accueil des personnels (liste en annexe) au sein des locaux de l'Université de Limoges ne donne pas lieu à rémunération de la part de cette dernière.

COUVERTURE SOCIALE

Le CH ESQUIROL prend en charge la couverture de son personnel en matière d'accident du travail ou de service et de maladie professionnelle, et procède aux formalités légales qui lui incombent.

L'Université de Limoges s'engage à informer immédiatement le CH ESQUIROL de tout accident survenu à l'encontre de son personnel et à lui faire parvenir toutes les informations et documents nécessaires aux déclarations légales.

ARTICLE 4.2 – MISE A DISPOSITION DE MATERIELS ET SERVICES ANNEXES

L'Université de Limoges met à disposition des personnels (liste en annexe) : des locaux et des équipements le cas échéant pour réaliser leurs travaux cadrés par cette convention.

L'Université de Limoges donne accès à ces personnels aux différents services présents sur le campus :

- Les salles de réunion/visioconférence sous réserve de leur disponibilité
- La téléphonie,
- La reprographie,
- La distribution et l'envoi du courrier dans le cadre de l'activité de recherche,
- L'appui de la gestionnaire de l'Unité de recherche concernée,
- Les locaux d'usage communautaire,
- Le soutien des services de la Direction du Système d'Information (DSI) de l'Université de Limoges,
- Un accès au réseau informatique de l'Université de Limoges (BIOME).

Sont exclus des services suivants :

- L'utilisation des véhicules de service de l'Université de Limoges,
- Les formations mises en place par l'Université de Limoges à l'exception des formations initiées par l'Institut de recherche OmegaHealth.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ – ASSURANCE

Chacune des Parties est responsable, dans les conditions du droit commun, des dommages que son personnel pourrait causer aux tiers à l'occasion de l'exécution de la présente convention, y compris les dommages résultant de l'utilisation de matériels et équipements appartenant à l'autre Partie et mis à disposition du personnel.

Le CH ESQUIROL est tenu responsable du recrutement, de la gestion et de l'assurance de son personnel hébergé dans les locaux de l'Université de Limoges. Le CH ESQUIROL tiendra à disposition de l'Université de Limoges une attestation annuelle d'assurance en responsabilité civile pour chacun des années de la durée de la présente convention. De son côté, l'Université de Limoges fera de même à l'adresse du CH ESQUIROL en spécifiant la cause pour les invités occasionnels.

Concernant les accidents pouvant survenir lors des déplacements des personnels indiqués dans l'annexe, pour se rendre dans les locaux de l'unité de recherche concernée, ils seront pris en charge par le CH ESQUIROL selon une procédure propre.

Chacune des Parties est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages qu'elle cause, du fait ou à l'occasion de l'exécution de la convention, aux biens mobiliers et immobiliers d'une autre Partie.

Les Parties conviennent que le montant garanti au titre de biens mis à disposition dans l'enceinte de l'Université de Limoges est exceptionnellement plafonné à 20 000€ pour les dommages aux biens.

De manière générale, l'accès aux gros équipements sera limité.

ARTICLE 6 – CONFIDENTIALITÉ

Les Parties s'engagent à garder strictement confidentiels et à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie des informations qu'elles sont amenées à générer ou partager au titre de l'exécution de la présente convention ; sous quelque forme et de quelque nature que ce soit.

Cette confidentialité est maintenue pendant toute la durée de la présente convention, et cinq (5) années après sa fin. Toutes dérogations à cette confidentialité requièrent le consentement préalable et écrit des Parties.

Les Parties s'engagent à n'utiliser les informations qui leur seront communiquées par l'autre Partie que pour les besoins de la présente convention et à ne les diffuser qu'aux seuls membres de leur personnel ayant besoin de les connaître pour l'exécution de la présente convention.

Les Parties s'engagent à prendre toutes dispositions pour que leur personnel traite les Informations Confidentielles conformément aux stipulations de confidentialité de la présente convention et à assumer la responsabilité d'une éventuelle divulgation non autorisée survenant du fait de son personnel.

Les obligations de confidentialité telles que définies au présent article ne concernent toutefois pas les Informations Confidentielles :

- Qui sont, à la date de signature de la présente convention, ou deviendront postérieurement à celle-ci publiquement connues, sans violation de la présente convention ;
- Dont l'une des Parties peut établir qu'elles sont en sa possession au moment où l'autre Partie les lui aura divulguées, à condition toutefois qu'elles n'aient pas été obtenues directement ou indirectement de cette Partie dans le cadre d'un accord de confidentialité ;
- Qui sont communiquées licitement à l'une des Parties par un tiers autorisé à les divulguer ;
- Développées par l'une des Parties, indépendamment de la présente convention par du personnel n'ayant pas eu accès aux informations reçues de l'autre Partie dans le cadre de la présente convention.

Chaque Partie transmet à l'autre les seules Informations Confidentielles qu'elle juge nécessaires à l'exécution de la présente convention, sous réserve du droit des tiers. Aucune stipulation de la présente convention ne peut être interprétée comme obligeant l'une des Parties à divulguer des Informations Confidentielles à l'autre, en dehors de celles qui sont nécessaires à l'exécution de la présente convention.

Toutes les Informations Confidentielles restent la propriété de la Partie divulgante, sous réserve des droits des tiers. La communication d'Informations Confidentielles entre les Parties ne peut ni ne doit être interprétée comme une quelconque concession de licence, ni comme valant renonciation par la Partie divulgante à la protection de ses Informations Confidentielles par un brevet ou par tout autre droit ou titre de propriété intellectuelle, ni comme conférant à la Partie réceptrice un droit et/ou un privilège quelconque sur l'utilisation ou l'exploitation des Informations Confidentielles, et ce à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 7 : PUBLICITE, EVALUATION

Chaque Partie s'engage à ne publier ou ne divulguer de quelque façon que ce soit les informations scientifiques ou techniques appartenant à l'autre Partie dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution de la présente convention et ce, tant que ces informations ne seront pas accessibles au public.

Toute publication ou communication, par l'une ou l'autre des Parties, d'informations relatives aux travaux de recherche communs, devra recevoir, pendant toute la durée de la convention et les 6 mois qui suivent son expiration, l'accord écrit de l'autre Partie qui fera connaître sa décision dans un délai maximum de 2 mois à compter de la demande. Passé ce délai à faute de réponse, l'accord sera réputé acquis.

En conséquence, tout projet de publication ou communication relatif à des travaux de recherche communs sera soumis à l'avis de l'autre Partie qui pourra supprimer ou modifier certaines précisions dont la divulgation serait de nature à porter préjudice à l'exploitation industrielle et commerciale, dans de bonnes conditions, des connaissances nouvelles. De telles suppressions ou modifications ne porteront pas atteinte à la valeur scientifique de la publication.

Si des informations contenues dans la publication ou communication relative à des travaux de recherche communs doivent faire l'objet d'une protection au titre de la propriété industrielle, une des Parties pourra retarder la publication ou la communication d'une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la demande.

ARTICLE 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

« **Connaissances Propres** » : signifie toutes les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques, notamment le savoir-faire, les secrets de fabrique, les secrets commerciaux, les données, les bases de données, logiciels, les dossiers, les plans, les schémas, les dessins, les formules, et/ou tout autre type d'informations, sous quelque forme qu'elles soient, protégeables ou non, et/ou protégées ou non, et tous les droits de propriété intellectuelle en découlant, nécessaires à l'exécution du projet, appartenant à une Partie ou détenue par elle avant le Contrat ou indépendamment de la réalisation des Travaux de Recherche et sur lesquels elle détient des droits d'utilisation.

« **Contribution** » : signifie un apport de quelque nature que ce soit (tel que, intellectuel, matériel, humain et financier...) réalisé par chaque Partie dans le cadre du Contrat.

« **Résultat** » : signifie toutes les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques issues de l'exécution du projet, notamment le savoir-faire, les secrets de fabrique, les secrets commerciaux, les données, les bases de données, les logiciels, les dossiers, les plans, les schémas, les dessins, les formules, et/ou tout autre type d'informations, sous quelque forme qu'elles soient, brevetables/protégeables ou non et/ou brevetés/protégés ou non, et tous les droits de propriété intellectuelle en découlant, générés par une ou plusieurs Parties, ou leurs sous-traitants.

« **Résultat Commun** » : signifie tous Résultats développés ou générés par la Contribution de plusieurs Parties dont la Contribution de chacune des Parties est déterminable ou déterminée (notamment pour l'identification des quotes-parts) ou bien que ces Résultats Communs forment physiquement et/ou matériellement un tout indivisible de telle sorte qu'il n'est pas possible de réaliser un démembrement de ces derniers.

Chaque Partie reste propriétaire de ses Connaissances Propres. Une Partie ne reçoit aucun droit sur les Connaissances Propres de l'autre Partie du fait de la présente convention.

Les Résultats Communs sont la propriété commune des Parties à proportion de leurs Contributions.

Les Parties se concertent pour décider si tout ou partie des Résultats Communs doit faire l'objet du dépôt d'une demande de brevet ou de toute autre protection au titre de la propriété intellectuelle.

Dans le cas où les Résultats Communs permettraient d'effectuer le dépôt d'une demande de brevet ou tout autre titre de propriété industrielle, les Parties conviennent de déposer ladite demande de brevet ou ledit titre aux noms conjoints des Parties.

Chaque Partie dispose d'un droit d'usage non exclusif, non transférable et gratuit de l'ensemble des Résultats Communs pour ses besoins propres d'enseignement et de recherche qu'elle soit interne ou collaborative avec des tiers, à l'exclusion de toute utilisation à des fins commerciales, dans le respect des stipulations du Contrat, notamment sur la confidentialité.

Les Parties conviennent d'établir un règlement de copropriété avant toute exploitation industrielle et/ou commerciale des Résultats Communs qui reprendra les principes prévus au Contrat.

Chaque Partie reste propriétaire des résultats, connaissances, brevets, savoir-faire et autres informations protégées ou non (ci-après les Connaissances Propres), antérieures à la date d'entrée en vigueur de la présente convention. Il en va de même de ceux que les Parties développeraient ou obtiendraient parallèlement mais indépendamment de la présente convention. Une Partie ne reçoit aucun droit sur les Connaissances Propres de l'autre Partie du fait de la présente convention.

ARTICLE 9 : ETHIQUE ET RESPECT DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Les Parties veillent à ce que les activités de recherche soient menées en conformité avec leurs règles éthiques professionnelles et scientifiques et l'ensemble de la réglementation en vigueur, incluant notamment les dispositions du code de la santé publique applicables aux recherches impliquant la personne humaine et les bonnes pratiques cliniques.

Des précisions complémentaires peuvent être définies dans les conventions spécifiques découlant de la convention de coopération.

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES

Les Parties s'engagent à respecter les dispositions subséquentes à la mise en œuvre du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) dès lors qu'elles seront amenées à traiter des « Données Personnelles » au sens des dites dispositions dans le cadre de l'exécution de la présente Convention.

ARTICLE 11 : DATE D'EFFET DE LA CONVENTION / RENOUELEMENT

La présente convention est conclue à compter du **1^{er} mars 2026 et jusqu'au 31 décembre 2027**.

Elle pourra être renouvelée par **voie de reconduction expresse**.

En revanche, l'annexe listant les personnels du CH Esquirol collaborant avec les unités de recherche de l'Institut OmegaHealth pourra être **mise à jour par simple avenant**.

ARTICLE 12 : RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution par l'autre Partie d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses. Cette résiliation ne devient effective que trois mois après l'envoi par la Partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure. La Partie défaillante ne pourra prétendre à aucune indemnité du fait de la résiliation anticipée de la convention.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée de la convention.

Nonobstant l'échéance ou la résiliation anticipée de la présente convention, les articles 7 (confidentialité), 8 (publications - évaluation) et 9 (propriété intellectuelle) demeurent valables à l'expiration de la présente convention.

ARTICLE 13 – LITIGES

La présente convention est soumise à la loi française.

En cas de désaccord sur l'application de cette convention, les Parties rechercheront un règlement amiable au litige. À défaut, le tribunal administratif de Limoges sera saisi.

Fait à Limoges en deux exemplaires, le.....

Pour l'Université de Limoges

Pour le CH Esquirol

M. Vincent JOLIVET

François-Jérôme AUBERT



ANNEXE

PERSONNELS DU CH ESQUIROL COLLABORANT AVEC LES UR DE L'INSTITUT OMEGAHEALTH

Pour l'UMR EpiMaCT :

Sur la thématique : Épidémiologie des maladies chroniques en zone tropicale – Santé mentale et cognitive

- Aurélie Lacroix – Ingénieure hospitalière
- Mirvat Hamdan-Dumont – Ingénieur hospitalier

Pour l'UR HAVAE :

Sur la thématique : Préservation de la mobilité sur le lieu de vie

- Aude Paquet – Ingénieure hospitalière
- Julia Hamonet-Torny – Praticienne hospitalière
- Maxime Balloufaud – Ingénieur hospitalier

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **775/2026/DSP**
Conseil d'Administration du 27 mars 2026

Sujet : Avenant n°4 à la convention-cadre pour le développement de la prise en charge psychologique des étudiants au sein du SSE de l'Université de Limoges

L'Université de Limoges et le **Centre Hospitalier Esquirol** ont signé le 6 février 2023 une convention-cadre afin de **pérenniser le service de consultation psychiatrique au sein du SSE** (Service de Santé Étudiante) de l'Université, de développer les actions qui pourront être conduites par celui-ci et de préciser les moyens consacrés par les parties à l'activité de ce service.

A ce titre, cette convention prévoit le recours à des **médecins psychiatres du CH Esquirol** à hauteur de **0,5 ETP**, pour permettre aux étudiants de notre université, **présentant une détresse psychique**, de bénéficier de consultations psychiatriques. Ces médecins participent à la **prise en charge pluridisciplinaire** et au parcours de soins coordonné des étudiants. Ils prennent également part aux **actions de prévention relevant de la santé mentale**.

Cette convention cadre, prolongée et amendée par **3 avenants successifs** (avenant n°1 signé le 23/11/2023, avenant n° 2 signé le 29/05/2024, avenant n°3 signé le 20/12/24) et qui est arrivée à échéance le **31 décembre 2025**, prévoit **sa possible reconduction par période d'un an par voie expresse**.

Le présent avenant vise donc à prolonger la convention pour **une année civile supplémentaire** courant **du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026**.

Après échanges en séance, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le **renouvellement du dispositif de la prise en charge psychologique des étudiants au sein du SSE** pour **l'année 2026** et donc d'autoriser le Président de l'Université de Limoges à procéder à **la signature de cet avenant n°4**.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mars 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

AVENANT n°4

à la **convention cadre du 6 février 2023** pour le développement de la prise en charge psychologique des étudiants au sein du **SSE** de l'Université

Entre, d'une part :

Le Centre Hospitalier Esquirol,

Etablissement public de santé mentale, dont le siège est situé 15, rue du Docteur Marcland, BP 61730, 87025 LIMOGES Cedex, et représenté par son Directeur, Monsieur François-Jérôme AUBERT, et ci-après dénommé « **le CHE** » ;

Et d'autre part :

L'Université de Limoges,

Etablissement public d'enseignement supérieur, dont le siège est situé 33 rue François Mitterrand, 87032 LIMOGES Cedex 2, et représentée par son Président, Monsieur Vincent JOLIVET, et ci-après dénommée « **l'Université** » ;

D'autre part ;

Etant préalablement entendu que :

Les parties ont signé le 6 février 2023 une convention cadre afin de pérenniser le service de consultation psychiatrique au sein du SSE (Service de Santé Étudiante) de l'Université, de développer les actions qui pourront être conduites par celui-ci et de préciser les moyens consacrés par les parties à l'activité de ce service ;

Ladite convention cadre, amendée par ses avenants, arrive à échéance le 31 décembre 2025, elle prévoit néanmoins sa possible reconduction par période d'un an par voie expresse;

Les parties souhaitent ainsi prolonger la durée d'application de ladite convention cadre en application des dispositions du « III – Article 2 : Durée de la convention et modification » ;

Les parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant vise à **prolonger la convention** citée en préambule. Il prend effet au **1^{er} janvier 2026** et arrive à échéance le **31 décembre 2026**.

ARTICLE 2 : Champ d'application de l'avenant

Les autres dispositions de la convention initiale restent en vigueur.

Toute nouvelle modification de la convention initiale ou du présent avenant devra faire l'objet d'un nouvel avenant.

Fait à Limoges, le 19 décembre 2025

Pour le Centre Hospitalier Esquirol,
Le Directeur,

Pour l'Université de Limoges,
Le Président,

François-Jérôme AUBERT,

Vincent JOLIVET,

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **776/2026/CAB**
Conseil d'Administration du 27 mars 2026

Sujet : Approbation du Procès-Verbal du CA du 18 décembre 2025

Le PV de la séance du Conseil d'Administration du jeudi 18 décembre 2025 est proposé au vote des membres du CA.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mars 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **777/2026/CAB**
Conseil d'Administration du 27 mars 2026

Sujet : Approbation du Procès-Verbal du CA du 6 février 2026

Le PV de la séance du Conseil d'Administration du vendredi 6 février 2026 est proposé au vote des membres du CA.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mars 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

- Vu le Code de l'éducation,
- Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **778/2026/RH**
Conseil d'Administration du 27 mars 2026

Sujet : Campagne de recrutement des ATER et des enseignants contractuels du second degré - rentrée 2026

La campagne de recrutement des ATER et des enseignants contractuels du second degré est destinée à répondre aux vacances conjoncturelles de postes constatées entre deux campagnes d'emploi et à fournir les moyens RH permettant d'assurer la continuité des services d'enseignement à la rentrée universitaire 2025/2027.

Cette année, la campagne de recrutement s'opèrera en 2 phases :

- une phase principale de recrutement
- une phase complémentaire de recrutement

En raison de fortes contraintes tant sur la masse salariale que sur le plafond d'ETPT autorisé par l'Etat, les règles de gestion de cette campagne évoluent par rapport aux années précédentes.

Ainsi, pour la phase principale, trois possibilités de recrutement sont possibles :

1. recrutements d'ATER sur postes dits « ministériels » dans la limite des supports budgétaires disponibles dans les composantes concernées (soit 14,5 ETPT pour l'ensemble de l'établissement)
2. recrutements d'ATER et contractuels second degré financés sur le budget ressources propres de l'Université, dans la limite d'une enveloppe de 30 ETPT
3. recrutements d'ATER et contractuels second degré financés sur la partie ressources propres du budget de la composante

Afin de mener à bien les opérations de recrutement, tout en maintenant une vigilance accrue à l'équilibre financier de l'établissement il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la volumétrie globale pour la campagne de recrutement des ATER et CDD second degré 2026/2027 à :

- **14, 5 ETPT sur le budget Etat** correspondant aux supports budgétaires des emplois d'ATER dits « ministériel » (P1)
- **30 ETPT financés sur le budget centralisé** de l'Université via l'utilisation d'une enveloppe spécifique de ressources propres de l'Université (P2)

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mars 2026.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L115-1 et L712-1 à L712-13 ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le protocole général relatif à la mise en place du RIFSEEP à l'université de Limoges adopté par délibération du Conseil d'Administration, lors de sa séance du 24 mai 2019 ;

Vu les avenants N°1, 2, 3, 4 et 5 du protocole général susvisé adoptés par le Conseil d'Administration par délibérations respectivement en date des 5 juillet 2019, 11 février 2020, 23 octobre 2020, 1^{er} octobre 2021 et 17 décembre 2021 ;

Vu l'avis émis par le Comité social d'administration d'établissement lors de sa séance du 20 mars 2026 ;

Délibération enregistrée sous le numéro : **779/2026/RH**
Conseil d'administration du 27 mars 2026

Sujet : Cartographie RIFSEEP

Après examen et échanges en séance concernant les modifications apportées à la cartographie des groupes de fonctions RIFSEEP (suite aux différents groupes de travail sur le régime indemnitaire) au sein de l'Université de Limoges, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur cette nouvelle cartographie figurant en annexe 1 du protocole général visé.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 29
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0

Fait à Limoges, le 27 Mars 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de mars 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mars 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Service	Fonctions	Groupe RIFSEEP actuel	BAP	Groupe RIFSEEP sollicité	Motivations de la demande	Avis DRH = Cohérence Cartographie et critères nationaux	Avis du groupe de travail	DATE d'effet
LABORATOIRE XLIM	Responsable des finances	3 IGE	J	2 IGE	Evolution des fonctions vers responsable des finances Fonctions d'encadrement intermédiaire (1 B, 1 C) Agent classé en groupe 3 suite à sa promotion LA ASI -> IGE Changement de fonctions confirmé par fiche de poste Activités de pilotage, d'encadrement, et responsabilités budgétaire sur plusieurs entités (coordination budgétaire).	Poste en institut de recherche assimilable aux fonctions de responsables financier classées dans le groupe 2 IGE de la cartographie. Encadrement en groupe 2 IGE. La demande est cohérente au regard de la cartographie.	Avis favorable	DATE de la liste d'aptitude
LABORATOIRE LABCIS	Gestionnaire administratif et financier	3 SAENES	J	2 SAENES	Poste de gestionnaire de laboratoire évoluant vers des responsabilités administratives et financière. Montée en puissance du laboratoire Encadrement de 3 agents de catégorie B Agent classé en groupe 3 SAENES à la suite de sa nomination en liste d'aptitude le 1/09/22	Les postes de gestionnaire administratif et financier exerçant de l'encadrement sont classés en groupe 2 SAENES. Néanmoins les lignes hiérarchiques ne mentionnent pas cet encadrement. Pas de poste de RAF au sein d'un laboratoire Demande incohérente au regard de la cartographie	Avis défavorable sous réserve de la présence d'encadrement	Néant
DSI	Responsable service outils numérique	3 IGR	E	2 IGR	L'agent affecté sur ce poste était précédemment classé dans le groupe 1 des IGE. Suite à sa nomination dans la LA IGR il a été classé dans le groupe 3.	Au regard de la cartographie IGR les postes de responsable au sein de la DSI sont classés effectivement dans le groupe 2.	Avis favorable	DATE de la liste d'aptitude
CED	Responsable administratif	2 IGE	J	1 IGE	Poste mal cartographié initialement	Les postes de responsables administratifs sont classés dans le groupe 1 des IGE. La dénomination du poste est "Directeur Administratif". La demande est cohérente au regard de la cartographie	Avis favorable	DATE d'affectation
FMP	Responsable de scolarité	inexistant IGE	J	1 IGE	Valorisation des fonctions de responsable scolarité de la FMP	Sur la double composante FMP le poste relève de fonctions d'encadrement élevées : coordination et encadrement de responsables d'équipe . Demande cohérente au regard de la cartographie	Avis favorable nécessitant une réflexion sur la cartographie des fonctions de Responsable scolarité	DATE d'affectation
FST	Secrétaire du département TIC	3 SAENES	-	2 SAENES	Assure la gestion administrative, exécute des actes administratifs et financiers de gestion courante au fonctionnement du département TIC. Prise en charge et suivi de la scolarité des étudiants de ce département. Réfèrent fonctionnelle Pegase expertise significative dans l'utilisation de nombreux logiciels clés pour notre département (Apogée, Pstage, Sifac, SharePoint, Business Objects, etc.). contact pour l'échange de bonnes pratique au sein de l'UL collaboration DFCA reprise d'études à distance Classement en groupe 3 suite nomination sur LA SAENES	On retrouve les gestionnaires administratifs et financiers en groupe 3 SAENES. Malgré la polyvalence sur différentes thématiques scolarité, gestion financière et collaboration DFCA reprise d'études à distance, il n'y a pas d'éléments suffisants pour un classement en groupe 2 mais en en faveur d'un groupe 3.	Avis défavorable sous réserve d'éléments complémentaires permettant de justifier la demande	Néant